

OMPI



AB/XXIX/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 31 mai 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

**Vingt-neuvième série de réunions
Genève, 23 septembre - 2 octobre 1996**

ACTIVITÉS MENÉES EN 1995

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Le présent document contient un rapport sur les activités du Bureau international en 1995. Les activités menées pendant les six premiers mois de l'année (du 1^{er} janvier au 30 juin) ont déjà fait l'objet d'un rapport (document AB/XXVI/7) qui a été communiqué aux organes directeurs à l'occasion de leurs réunions de septembre-octobre 1995.
2. Le présent document reprend la description des activités contenue dans ce document et indique aussi les activités menées pendant le reste de l'année (du 1^{er} juillet au 31 décembre). Pour en faciliter la consultation, les passages nouveaux sont signalés par un trait vertical en marge.

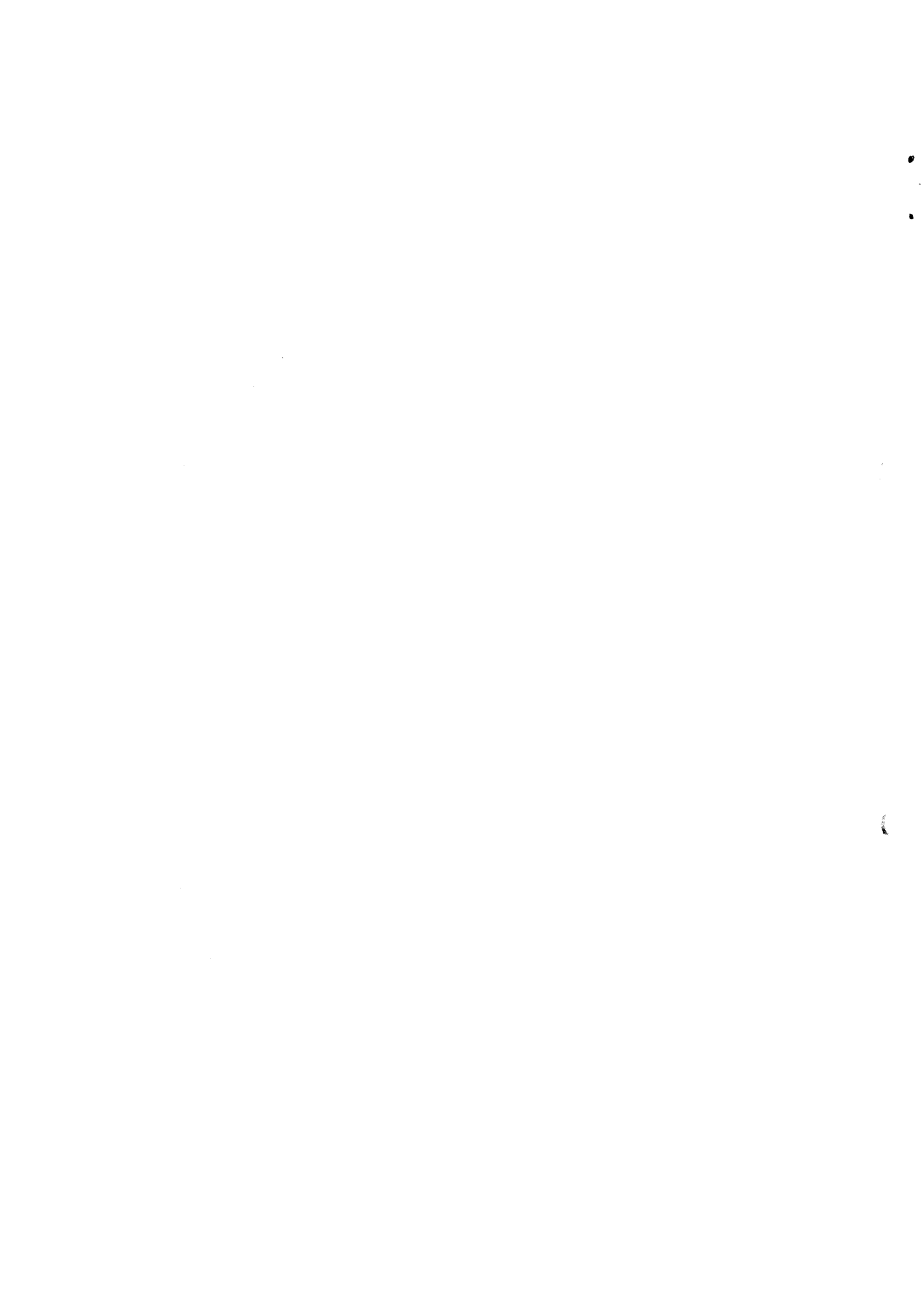


TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITÉS MENÉES EN 1995

	<u>Paragraphes</u>		
Introduction	1	-	2
 PREMIÈRE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS	 3	 -	 43
Comité du budget de l'OMPI	3	-	8
Comité des locaux de l'OMPI	9	-	11
Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)	12	-	16
Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI	17	-	43
 DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE PROGRAMME	 44	 -	 1243
COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	44	-	1084
Objectif		44	
Activités	45	-	1084
Coopération pour le développement avec les pays en développement : indications générales	45	-	52
Mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	53	-	542
Échelon mondial	53	-	77
Échelons régional et national	78	-	542
Afrique	78	-	224
Pays arabes	225	-	257
Asie et Pacifique	258	-	422
Amérique latine et Caraïbes	423	-	542
Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	543	-	1039
Afrique : activités menées à l'échelon multinational	543	-	563
Afrique : activités menées à l'échelon national	564	-	647
Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational	648	-	652
Pays arabes : activités menées à l'échelon national	653	-	721

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational	722	-	744
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national	745	-	892
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational	893	-	909
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national	910	-	1038
Appui sectoriel interrégional		1039	
 Encouragement de l'activité inventive locale et de l'exploitation commerciale des inventions; encouragement de l'activité artistique créatrice locale et de l'exploitation de ses résultats	 1040	 -	 1055
 Enseignement et recherche dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil ou mandataire en propriété intellectuelle; programmes destinés aux législateurs; programmes destinés aux magistrats	 1056	 -	 1070
 Acquisition de techniques étrangères mais protégées localement; gestion et exploitation par les entreprises locales de leurs droits de propriété industrielle	 1071	 -	 1074
 Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	 1075	 -	 1080
 Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	 1081	 -	 1082
 Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins	 1083	 -	 1084
 ÉTABLISSEMENT DE NORMES ET DE PROCÉDURES POUR LA PROTECTION ET L'EXERCICE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	 1085	 -	 1132
Objectif	1085	-	1088
Activités	1089	-	1132
 Traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle	 1089	 -	 1095
Traité sur le droit des marques (TLT)	1096	-	1098
Protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques/Instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes	1099	-	1106
Enregistrement international des indications géographiques	1107	-	1109
Traité sur le droit des brevets	1110	-	1125
Système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'œuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes	1126	-	1132

ÉTUDES EXPLORATOIRES DE QUESTIONS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUVANT NÉCESSITER DES NORMES	1133	-	1148
Objectif			1133
Activités	1134	-	1148
Marques notoirement connues	1134	-	1138
Concurrence déloyale	1139	-	1140
Colloque mondial de l'OMPI sur le droit d'auteur dans l'infrastructure mondiale de l'information	1141	-	1143
Colloque mondial de l'OMPI sur la protection des créations intellectuelles dans la société de l'information	1144	-	1148
CENTRE D'ARBITRAGE DE L'OMPI	1149	-	1160
Objectif			1149
Activités	1150	-	1160
REVUES, COLLECTION DES LOIS, STATISTIQUES	1161	-	1175
Objectif			1161
Activités	1162	-	1175
Revue et autres publications	1162	-	1173
Information	1174	-	1175
ACTIVITÉS DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	1176	-	1222
Objectif			1176
Activités	1177	-	1222
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	1177	-	1219
Publications	1220	-	1222
CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES	1223	-	1243
Classification internationale des brevets	1223	-	1227
Objectif			1223
Activités	1224	-	1227
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	1228	-	1237
Objectif			1228
Activités	1229	-	1237

Classification internationale des éléments figuratifs des marques	1238	-	1240
Objectif		1238	
Activités	1239	-	1240
Classification internationale des dessins et modèles industriels	1241		1243
Objectif		1241	
Activités	1242	-	1243
TROISIÈME PARTIE : ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT	1244	-	1317
SYSTÈME DU PCT (TRAITE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS)	1244	-	1272
Objectif		1244	
Activités	1245	-	1272
Administration	1246	-	1254
Utilisation de l'informatique	1255	-	1260
Services d'information et de promotion	1261	-	1269
Développement du système du PCT	1270	-	1272
SYSTÈME DE MADRID (ARRANGEMENT DE MADRID (ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES) ET PROTOCOLE DE MADRID)	1273		1295
Objectif		1273	
Activités	1274	-	1276
Administration	1277	-	1282
Utilisation de l'informatique	1283	-	1287
Services d'information et de promotion	1288	-	1292
Application du Protocole de Madrid	1293	-	1295
SYSTÈME DE LA HAYE (ARRANGEMENT DE LA HAYE (DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS)	1296		1314
Objectif		1296	
Activités	1297	-	1314
Administration	1297	-	1302
Services d'information et de promotion	1303	-	1304
Développement du système de La Haye	1305	-	1314

ARRANGEMENT DE LISBONNE (PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL)	1315	-	1317
Objectif			1315
Activités	1316	-	1317
QUATRIÈME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT UNIVERSELS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE; COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS (AUTRES QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT) ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	1318	-	1619
Objectif	1318	-	1319
Activités	1320	-	1619
PROMOTION DE L'ADHÉSION AUX TRAITES ADMINISTRES PAR L'OMPI	1320	-	1360
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	1321	-	1322
Traité assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle	1323	-	1337
Traité instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels	1338	-	1345
Traité établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter de demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux	1346	-	1360
COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS (AUTRES QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT) ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	1361	-	1619
Échelon multinational	1361	-	1376
Échelon national	1377	-	1503
Organisations du système des Nations Unies	1504	-	1525
Autres organisations intergouvernementales	1526	-	1548
Organisations non gouvernementales	1549	-	1619
CINQUIÈME PARTIE : PERSONNEL ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	1620	-	1653
Personnel et activités de soutien	1620	-	1625
Développement de l'informatisation	1626	-	1653

Imprimerie	1633	-	1638
Activités de soutien pour les réunions et les documents	1639	-	1640
Bibliothèque de l'OMPI	1641	-	1645
Division linguistique	1646	-	1648
Locaux	1649	-	1653

ANNEXE A : Activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI du 1^{er} janvier au 31 décembre 1995

ANNEXE B : Réunions organisées par l'OMPI entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 1995

ANNEXE C : Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce

ANNEXE D : Publications de l'OMPI parues entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 1995

ANNEXE E : Sigles utilisés dans le présent document

ANNEXE F : Index des pays et de certaines organisations intergouvernementales

- . -

Note : Dans le présent document, les activités relatives aux pays et aux organisations sont présentées sous chaque rubrique dans l'ordre alphabétique des noms anglais des États et organisations intéressés.

ACTIVITÉS MENÉES EN 1995

PREMIÈRE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS

Comité du budget de l'OMPI

3. Le comité a tenu sa douzième session, à Genève, du 24 au 26 avril.
4. Les 18 États ci-après, membres du comité, étaient représentés à cette session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, INDE, JAPON, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE, URUGUAY.
5. Le comité a examiné le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1996-1997 et formulé des recommandations aux organes directeurs de l'OMPI, qui devaient se réunir en septembre.
6. Le comité a tenu sa treizième session, à Genève, les 29 et 30 novembre.
7. Les 17 États ci-après, membres du comité, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, INDE, JAPON, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE. Les 25 États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés en qualité d'observateurs : AFRIQUE DU SUD, ARGENTINE, AUTRICHE, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, GHANA, INDONÉSIE, ITALIE, MADAGASCAR, MEXIQUE, MONGOLIE, NIGÉRIA, PARAGUAY, PÉROU, PORTUGAL, ROUMANIE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE
8. Le comité a examiné les incidences financières du projet d'accord entre l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (l'accord a été signé un mois plus tard en décembre, voir le paragraphe 4o).

Comité des locaux de l'OMPI

9. Le comité a tenu sa quatrième session, à Genève, les 19 et 20 juin.
10. Les 11 États ci-après, membres du comité, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, ARGENTINE, BRÉSIL, CHINE, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, INDE, NIGÉRIA, SUISSE.

11. Le comité a examiné un document exposant les besoins et les projets du Bureau international en matière de locaux supplémentaires, et proposant de construire une extension provisoire du bâtiment des BIRPI. Il a invité le Bureau international à présenter aux organes directeurs un document exposant cette proposition ainsi que la possibilité de construire une extension permanente du bâtiment des BIRPI, et comparant les avantages et inconvénients de chacune des deux formules, de manière à permettre aux organes directeurs de prendre une décision lors de leurs réunions de septembre (voir le paragraphe 33).

Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)

12. Le Comité intergouvernemental de la Convention de Rome, convoqué par l'OMPI, l'OIT et l'UNESCO, a tenu sa quinzième session ordinaire à Genève du 3 au 5 juillet. Les 10 États membres du comité indiqués ci-après étaient représentés : ALLEMAGNE, ARGENTINE, CHILI, COLOMBIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, MEXIQUE, ROYAUME-UNI, SUÈDE. Trois États qui sont parties à la convention mais ne sont pas membres du comité (AUSTRALIE, ESPAGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE), deux États qui ne sont pas parties à la convention (BOTSWANA, CROATIE) et la Commission des Communautés européennes (CCE) étaient représentés en qualité d'observateurs.

13. Des représentants des six organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : AEPO, CISAC, FIA, FIM, IFPI, UER.

14. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire que le plus grand nombre de pays possible adhèrent à la Convention de Rome et appliquent celle-ci. Ils ont également insisté sur la nécessité de protéger efficacement les droits des bénéficiaires de cette convention et de poursuivre les diverses activités menées jusqu'à présent par l'OMPI, l'OIT et l'UNESCO en matière de formation, de publication et d'enseignement. L'avenir de la Convention de Rome a été examiné et a suscité des interrogations, dans la perspective de la prochaine session du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui devrait se tenir à l'OMPI (en septembre).

15. Les participants ont aussi débattu de l'incidence de la révolution numérique et des progrès techniques sur le droit d'auteur et sur les droits voisins ainsi que sur les droits des artistes interprètes ou exécutants, des nouvelles formes de publication et de diffusion des œuvres protégées par le droit d'auteur et des objets couverts par des droits voisins et de la tendance actuelle à la mondialisation des réseaux numériques.

16. Le comité a demandé au secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, en 1997, la question de l'incidence des techniques numériques sur les droits voisins visés par la Convention de Rome, y compris les aspects relatifs à l'emploi et aux conditions de travail des artistes interprètes ou exécutants. Le secrétariat devrait procéder à une étude sur le sujet.

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

17. Du 25 septembre au 3 octobre, les organes directeurs ci-après de l'OMPI ont tenu leur vingt-sixième série de réunions à Genève :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, seizième session (12^e session ordinaire);
- 2) Conférence de l'OMPI, treizième session (12^e session ordinaire);
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, trente-quatrième session (26^e session ordinaire);
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, vingt-troisième session (12^e session ordinaire);
- 5) Conférence de représentants de l'Union de Paris, vingt-deuxième session (12^e session ordinaire);
- 6) Comité exécutif de l'Union de Paris, trente et unième session (31^e session ordinaire);
- 7) Assemblée de l'Union de Berne, dix-septième session (12^e session ordinaire);
- 8) Conférence de représentants de l'Union de Berne, quinzième session (12^e session ordinaire);
- 9) Comité exécutif de l'Union de Berne, trente-septième session (26^e session ordinaire);
- 10) Assemblée de l'Union de Madrid, vingt-sixième session (11^e session ordinaire);
- 11) Assemblée de l'Union de La Haye, quatorzième session (10^e session ordinaire);
- 12) Conférence de représentants de l'Union de La Haye, quatorzième session (10^e session ordinaire);
- 13) Assemblée de l'Union de Nice, quatorzième session (12^e session ordinaire);
- 14) Conférence de représentants de l'Union de Nice, treizième session (12^e session ordinaire);
- 15) Assemblée de l'Union de Lisbonne, onzième session (11^e session ordinaire);
- 16) Conseil de l'Union de Lisbonne, dix-huitième session (18^e session ordinaire);
- 17) Assemblée de l'Union de Locarno, quatorzième session (11^e session ordinaire);
- 18) Assemblée de l'Union de l'IPC (classification internationale des brevets), treizième session (10^e session ordinaire);
- 19) Assemblée de l'Union du PCT (Traité de coopération en matière de brevets), vingt-troisième session (10^e session ordinaire);
- 20) Assemblée de l'Union de Budapest, onzième session (8^e session ordinaire);
- 21) Assemblée de l'Union de Vienne, septième session (6^e session ordinaire).

18. Les 137 États, 17 organisations intergouvernementales et 14 organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentés aux réunions : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE,

JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBÉRIA, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINT-SIÈGE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAMBIE, ZIMBABWE; ONU, PNUD, OMC, OMM, ONUDI, UIT, UNESCO, ARIPO, BBDM, BBM, CCE, LEA, OAPI, OCI, OEAB, OEB, OUA; et AIPPI, ALAI, APAA, CCI, ECTA, EPI, FIAB, FICPI, FIIM, IFRRO, MPI, P.E.N international, UER, UIE.

19. Les principales questions examinées et décisions adoptées par les organes directeurs sont résumées ci-après.

20. Activités menées par l'OMPI du 1er juillet 1993 au 30 juin 1995. Toutes les délégations qui se sont exprimées à ce sujet ont évoqué avec satisfaction la diversité et le caractère approfondi des activités réalisées, ainsi que l'efficacité qui a présidé à leur exécution. Elles ont salué la quantité et la qualité du travail accompli. De l'avis de ces délégations, les objectifs fixés ont été atteints grâce au professionnalisme et au dévouement des fonctionnaires du Bureau international, sous la conduite du directeur général.

21. Sans exception, les délégations ont cité en particulier les activités de coopération pour le développement menées en faveur des pays en développement. Toutes les délégations des pays en développement bénéficiaires ont souligné les bienfaits de la coopération pour le développement pratiquée par l'Organisation, compte tenu du rôle croissant dans le développement social, culturel et économique qui est universellement reconnu à la propriété intellectuelle. Ce rôle a été renforcé récemment par la place primordiale faite aux droits de propriété intellectuelle dans le commerce international et le transfert des techniques. Il a été souhaité que le programme de coopération pour le développement de l'OMPI soit intensifié et élargi, afin que les pays en développement puissent se doter de systèmes de propriété intellectuelle qui soient compatibles avec les tendances régionales et mondiales, notamment avec les obligations consacrées dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Un certain nombre de délégations de pays industrialisés et de pays en développement ont réitéré leur intention de continuer à apporter un soutien au programme de coopération pour le développement de l'OMPI aussi bien sous forme de fonds qu'en nature.

22. Ont été jugées particulièrement utiles, parmi les activités de coopération pour le développement, celles qui ont trait à la formation (générale et spécialisée), à l'assistance dans l'élaboration de textes législatifs, aux conseils pour que ces textes soient conformes aux obligations découlant des traités, à la meilleure gestion et à la meilleure administration des offices nationaux de propriété intellectuelle, à l'informatisation de ces offices, aux services

d'information en matière de brevets qui sont destinés au public et font appel à la technique du disque compact ROM, à la sanction plus efficace des droits de propriété intellectuelle et à l'enseignement de la propriété intellectuelle au niveau universitaire. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de ce qu'une plus grande part des ressources inscrites au budget ordinaire de l'OMPI soit affectée aux activités de coopération pour le développement, compte tenu du programme de travail accru qui est envisagé pour le prochain exercice biennal 1996-1997.

23. De nombreuses délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent aux activités de l'OMPI en ce qui concerne l'établissement de normes et les systèmes d'enregistrement international. Les préparatifs en vue d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et d'un éventuel nouvel instrument pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, le traité envisagé en ce qui concerne le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle, de même que le Centre d'arbitrage de l'OMPI, ont été particulièrement appréciés, et la poursuite de ces activités a été recommandée. Plusieurs délégations ont souhaité la poursuite des travaux relatifs au Traité sur le droit des brevets, jugeant qu'il vaudrait mieux, pour l'heure, faire porter les efforts sur la nouvelle démarche recommandée par la réunion consultative, tenue en mai 1995, sans toutefois perdre de vue les propositions de base initiales. Quelques délégations ont indiqué qu'il importe de faire progresser les travaux sur un éventuel nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Un certain nombre de délégations ont jugé particulièrement satisfaisantes les activités des unions d'enregistrement international et signalé notamment le fort taux de progression de l'utilisation du PCT.

24. Programme et budget pour l'exercice biennal 1996-1997. Les organes directeurs ont approuvé le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1996-1997, pour un montant de recettes et de dépenses d'environ 300 millions de francs suisses. Ils ont également accepté d'allouer six millions de francs suisses supplémentaires pour couvrir le coût de l'augmentation de l'assistance aux pays en développement. Nombre des activités menées durant l'exercice biennal 1994-1995 seraient poursuivies durant le prochain exercice. Parallèlement, les activités de coopération pour le développement seraient notablement accrues. Pour l'exercice biennal 1996-1997, le rapport entre les recettes des unions financées par des contributions et celles des unions financées par des taxes devrait être de l'ordre de 15% à 85%; la proportion serait similaire pour les dépenses.

25. Projet de traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle. Il a été convenu que le comité d'experts se réunirait de nouveau au cours du premier semestre de 1996 et que les résultats de cette session feraient l'objet d'un rapport qui serait soumis en 1996 à l'Assemblée générale de l'OMPI ou au Comité de coordination, pour qu'il soit décidé si une conférence diplomatique pour la conclusion du traité doit être convoquée et, dans l'affirmative, à quelle date.

26. Éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes. L'exercice biennal 1996-1997 verra la poursuite des travaux sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes. Il a été convenu que si les comités d'experts chargés de ces deux projets de traités estimaient, après

leur réunion commune de février 1996, que les travaux étaient suffisamment avancés, l'Assemblée générale de l'OMPI serait convoquée en session extraordinaire pour décider de la convocation d'une ou deux conférences diplomatiques.

27. Traité sur le droit des brevets. Les organes directeurs ont décidé d'adopter une nouvelle démarche pour promouvoir l'harmonisation de la législation en matière de brevets. Les questions à traiter dans le cadre de cette nouvelle démarche auraient trait aux formalités liées aux demandes de brevets nationaux et régionaux, telles que les signatures, les changements de nom et d'adresse, la rectification des erreurs, les formulaires normalisés. Au moins deux sessions d'un comité d'experts sur cette question auraient lieu pendant l'exercice biennal 1996-1997. Les décisions sur la question d'une conférence diplomatique, de son ordre du jour et de sa date seraient prises par l'Assemblée générale de l'OMPI lorsque le comité d'experts aurait terminé ses travaux.

28. Traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ou révision de l'Arrangement de La Haye sur la même question. Les organes directeurs ont décidé que le comité d'experts chargé d'élaborer un nouveau traité dans ce domaine tiendrait une session en 1996. Le nouveau traité pourrait prendre la forme d'une révision de l'actuel Arrangement de La Haye. L'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de La Haye décideraient si une conférence diplomatique pour la conclusion de ce traité aurait lieu ou non en 1997.

29. Autres activités normatives et connexes visant à améliorer la protection juridique de la propriété intellectuelle. Outre les activités normatives décrites ci-dessus, l'OMPI étudierait différentes questions présentant un intérêt particulier ou d'actualité, notamment la protection des marques notoires et de haute renommée, les signes distinctifs de l'entreprise, l'enregistrement et la mention des licences de marque, les effets juridiques de certaines communications électroniques dans la procédure à suivre auprès des offices de propriété industrielle, la protection des inventions et des créations réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique, les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, les inventions biotechnologiques et les secrets commerciaux. L'OMPI organiserait deux ou trois colloques mondiaux sur des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle. En outre, les organes directeurs ont décidé de créer le Comité consultatif permanent de l'OMPI sur les aspects de l'infrastructure mondiale de l'information qui touchent à la propriété intellectuelle; ce comité se réunirait une fois par an pour examiner le fonctionnement de l'infrastructure mondiale de l'information (réseaux numériques interactifs, autoroutes numériques, etc.) sous l'angle de la propriété intellectuelle.

30. Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que les consultations officieuses entre l'OMPI et l'OMC devaient se poursuivre et être conduites par le président du Comité de coordination de l'OMPI, assisté du Bureau international. Dans le cadre de cette procédure, le président du Comité de coordination demanderait des orientations aux États membres de l'OMPI lors de réunions officieuses. Les accords provisoires qui pourraient être ainsi conclus au sujet de la coopération entre les deux organisations devraient être approuvés par le Comité de coordination puis examinés par l'Assemblée générale. Il a été décidé que le Comité de coordination et l'Assemblée générale se réuniraient en 1995 afin de prendre toutes mesures nécessaires, s'agissant des notifications requises en vertu de l'Accord sur les ADPIC, pour le 1^{er} janvier 1996, et par ailleurs, s'agissant de la coopération entre les deux organisations dans

son ensemble, pour le 9 mars 1996 au plus tard. L'Assemblée générale de l'OMPI a aussi convenu d'ouvrir un crédit additionnel de trois millions de francs suisses par an pour couvrir le coût des activités supplémentaires à entreprendre en relation avec l'Accord sur les ADPIC et la coopération envisagée entre l'Organisation et l'OMC (voir les paragraphes 36 à 43).

31. Systèmes d'enregistrement. Des modifications ont été apportées aux taxes des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Dans le système du PCT, le nombre maximum de désignations pour lesquelles des taxes sont dues a été porté de 10 à 11. Pour contribuer à alléger les charges des déposants de certains États qui connaissent des difficultés financières, les organes directeurs ont approuvé une réduction de 75% des taxes du PCT en faveur des déposants qui sont des personnes physiques et qui sont ressortissants et résidents d'un État où le revenu national par habitant est inférieur à 3 000 dollars des États-Unis. Dans les systèmes de Madrid et de La Haye, les taxes ont été majorées de 3%.

32. Application du Protocole de Madrid. Ayant été ratifié par quatre pays, le Protocole de Madrid est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1995. Pour sa mise en œuvre, il est nécessaire qu'une fois le protocole en vigueur l'Assemblée de l'Union de Madrid adopte un nouveau règlement d'exécution (avec un barème des émoluments et taxes) et fixe la date à laquelle celui-ci prendra effet. Les organes directeurs ont décidé que l'Assemblée se réunirait en janvier 1996, l'objectif étant de commencer les opérations au titre du protocole en avril 1996.

33. Extension du bâtiment des BIRPI. Les organes directeurs ont approuvé la proposition concernant la construction d'une extension temporaire du bâtiment des BIRPI. Ce bâtiment jouxte celui du siège de l'OMPI. La nouvelle extension procurerait environ 120 places de travail et devrait être prête en septembre 1996 au plus tard.

34. Directeur général. L'Assemblée générale de l'OMPI a nommé M. Arpad Bogsch, à l'unanimité et par acclamation, directeur général de l'OMPI pour une période supplémentaire de deux ans, qui expirera le 1^{er} décembre 1997.

35. Questions concernant le personnel. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé la prolongation de la nomination de M. François Curchod au poste de vice-directeur général pour une période de six ans, soit jusqu'au 30 novembre 2001. En outre, les organes directeurs ont approuvé l'intention du directeur général de promouvoir (avec effet au 1^{er} octobre 1995) MM. Philippe Favatier, Gary Smith et Philip Thomas au grade D.1 (catégorie des directeurs).

36. Du 19 au 21 décembre, les organes directeurs ci-après de l'OMPI ont tenu leur vingt-septième série de réunions à Genève :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, dix-septième session (5^e session extraordinaire);
- 2) Comité de coordination de l'OMPI, trente-cinquième session (9^e session extraordinaire);
- 3) Assemblée de l'Union de Paris, vingt-quatrième session (12^e session extraordinaire);
- 4) Assemblée de l'Union de Berne, dix-huitième session (6^e session extraordinaire).

37. Les 78 États et cinq organisations intergouvernementales ci-après étaient représentés aux réunions : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA,

CHILI, CHINE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, LETTONIE, LIBAN, LITUANIE, MADAGASCAR, MALTE, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIÈGE, SÉNÉGAL, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, UKRAINE, VENEZUELA, VIET NAM, ONU, OMC, UNESCO, CCE, OAPI.

38. Les réunions ont été présidées par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, le président du Comité de coordination de l'OMPI et le président de l'Assemblée de l'Union de Paris et président ad hoc de l'Assemblée de l'Union de Berne.

39. Sur la recommandation du Comité de coordination de l'OMPI, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé à l'unanimité l'Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce ainsi que la déclaration suivante : "L'approbation et la mise en œuvre de l'accord OMPI-OMC n'ont, pour les membres actuels ou futurs de l'OMPI ou de l'OMC, aucune incidence concernant soit leur reconnaissance par les autres membres de l'OMPI ou de l'OMC, soit leur statut à l'égard de l'OMPI ou de l'OMC.". Le texte de cet accord figure à l'annexe C du présent document.

40. Lors de ses délibérations, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la treizième session du Comité du budget de l'OMPI, qui s'est tenue les 29 et 30 novembre et visait à examiner les incidences financières du projet d'accord entre l'OMPI et l'OMC, y compris un montant estimatif de l'ordre de 4,4 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1996-1997, à prélever sur le fonds de réserve spécial pour locaux supplémentaires et informatisation. Dans le rapport en question, il est précisé que le comité a pris note des informations contenues dans le document WO/BC/XIII/2 de l'OMPI dont l'Assemblée générale a eu aussi connaissance.

41. L'Assemblée de l'Union de Paris a adopté à l'unanimité la résolution suivante : "L'Assemblée de l'Union de Paris décide que la réception par le Bureau international du texte d'une loi ou d'un règlement transmis par le secrétariat de l'OMC et reçu par ce dernier en application de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC aura, aux fins de l'article 15.2) de la Convention de Paris, le même effet que si cette loi ou ce règlement avait été communiqué au Bureau international en application dudit article de la Convention de Paris.". En outre, l'Assemblée de l'Union de Paris a adopté à l'unanimité trois décisions relatives à la mise en œuvre de l'article 3 de l'accord OMPI-OMC.

42. L'Assemblée de l'Union de Berne a adopté à l'unanimité la résolution suivante : "L'Assemblée de l'Union de Berne décide que la réception par le Bureau international du texte d'une loi ou d'un règlement transmis par le secrétariat de l'OMC et reçu par ce dernier

en application de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC aura, aux fins de l'article 24.2) de la Convention de Berne, le même effet que si cette loi ou ce règlement avait été communiqué au Bureau international en application dudit article de la Convention de Berne.”

43. L'Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce est daté du 22 décembre 1995, date à laquelle il a été signé par le directeur général de l'OMPI et le directeur général de l'OMC; il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

[La deuxième partie suit]

DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE PROGRAMME

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Objectif

44. L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes :
- 1) mettre en valeur les ressources humaines;
 - 2) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application effective;
 - 3) encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;
 - 4) faciliter la création ou l'amélioration d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration et la mise en œuvre effective de la législation nationale ou régionale;
 - 5) favoriser l'activité inventive locale et l'exploitation commerciale des inventions, et favoriser l'activité artistique créatrice locale ainsi que l'exploitation de ses résultats;
 - 6) développer l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur l'utilisation de ce droit au service du développement économique;
 - 7) développer la profession de conseil ou de mandataire en propriété intellectuelle;
 - 8) faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations entre législateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle;
 - 9) faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations entre les magistrats au sujet de la mise en œuvre de la protection de la propriété intellectuelle;
 - 10) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information, en particulier pour la diversification et l'accumulation des techniques;
 - 11) faciliter l'acquisition de techniques étrangères, mais protégées localement par des contrats de licence;
 - 12) faciliter la gestion et l'exploitation par les entreprises locales de leurs droits de propriété intellectuelle;
 - 13) consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;
 - 14) faciliter la participation à certaines réunions de l'OMPI.

ActivitésCoopération pour le développement avec les pays en développement : indications générales

45. En 1995, 118 pays en développement, sept territoires en développement et 13 organisations intergouvernementales de pays en développement ont bénéficié des activités de coopération pour le développement : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ANGOLA, ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BAHREÏN, BANGLADESH, BELIZE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMBODGE, CAMEROUN, CAP-VERT, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COMORES, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DJIBOUTI, DOMINIQUE, ÉGYPTTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ÉRYTHRÉE, ÉTHIOPIE, FIDJI, GABON, GAMBIE, GHANA, GRENADE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUINÉE ÉQUATORIALE, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, JAMAÏQUE, JORDANIE, KENYA, KOWEÏT, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, MOZAMBIQUE, MYANMAR, NAMIBIE, NÉPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PÉROU, PHILIPPINES, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SAMOA, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SÉNÉGAL, SEYCHELLES, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TONGA, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TUVALU, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE, ANGUILLA, CAÏMANES (ÎLES), HONG KONG, MACAO, MONTSERRAT, TURQUES ET CAÏQUES (ÎLES), VIERGES BRITANNIQUES (ÎLES), ANASE, ARIPO, CARICOM, CCG, CEA, JUNAC, OAPI, OCI, OEAO, OUA, SELA, SIECA, UDEAC.

46. Cent vingt cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés : 33 au niveau mondial, 36 au niveau régional et 51 au niveau national. Excepté lorsque les programmes étaient entièrement consacrés à des sujets techniques tels que l'examen des brevets quant au fond, ces activités ont toujours porté aussi sur les conséquences de tout ou partie de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Certains séminaires avaient exclusivement pour thème l'Accord sur les ADPIC. Environ 9500 personnes venant des secteurs public et privé de 116 pays en développement et de sept territoires en développement ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects de la propriété intellectuelle. Mille cent de ces personnes ont participé à ces activités aux frais de l'OMPI, des États donateurs membres de l'Organisation ou d'organisations intergouvernementales, qui ont pris à leur charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.

47. Pendant la même période, 89 fonctionnaires nationaux ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international dans des pays industrialisés ou en développement. Ces fonctionnaires ont pu ainsi observer la manière dont d'autres pays traitent les différents aspects de la propriété intellectuelle et échanger des vues avec leurs homologues.

48. L'OMPI a dispensé des conseils et fourni une assistance au sujet de questions relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions à 98 pays en développement, un territoire en développement et neuf organisations intergouvernementales de pays en développement. De même que les cours et stages de formation, les séminaires et autres réunions, ces conseils et cette assistance portaient aussi sur les conséquences, pour les pays intéressés, de tout ou partie de l'Accord sur les ADPIC. À cet égard, 200 missions consultatives ont eu lieu dans 75 pays en développement. Ces missions ont été assurées par des fonctionnaires de l'OMPI ou des consultants de l'Organisation spécialement recrutés à cet effet, ou par les deux à la fois.

49. Au total, 276 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit pour des missions consultatives de l'Organisation, soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Cinquante pour cent d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux de différents pays, aussi bien en développement qu'industrialisés. Les consultants venant de pays et territoires en développement ont représenté environ 36% du total.

50. En tout, 94 pays, un territoire et 13 organisations intergouvernementales ont contribué sous différentes formes à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période considérée. Cette contribution a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la forme de fonds fiduciaires, paiement des frais de voyage et de séjour des participants aux cours ou stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et de services de secrétariat, accueil de stagiaires et de voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives ou à présenter des exposés, fourniture de documents de brevet et de matériel. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

51. Les pays, territoires et organisations intergouvernementales ayant apporté une contribution sont les suivants : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHREÏN, BANGLADESH, BELGIQUE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, GUYANA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KOWEÏT, LAOS, LESOTHO, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NAMIBIE, NÉPAL, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SINGAPOUR, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, SYRIE, THAÏLANDE, TOGO,

TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAÏRE, ZAMBIE, HONG KONG, ACCT, ANASE, ARIPO, BBM, BID, CCE, JUNAC, OAPI, OEAO, OEB, PLACIEX, PNUD, SELA.

52. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Échelon mondial

53. En mai, un séminaire de formation de l'OMPI sur le thème "Les documents de brevet : source unique d'information technique; accès à cette information; utilisation de la technique du disque compact ROM", organisé par l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office autrichien des brevets, s'est tenu à Vienne, La Haye et Genève. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, du BANGLADESH, du BRÉSIL, de CUBA, de l'ÉGYPTE, du GHANA, du KENYA, de la MALAISIE, du MEXIQUE, du NIGÉRIA, des PHILIPPINES, du VENEZUELA et du VIET NAM.

54. Fin mai et début juin, s'est tenue, à Genève, une session de l'Académie de l'OMPI spécialement destinée aux pays francophones d'Afrique. Le programme avait pour objectif de donner aux participants de cette session des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité ayant trait à celle-ci, de présenter ces éléments et ces questions de manière à mettre en évidence les considérations de principe sous-jacentes et de leur permettre ainsi, une fois de retour dans leurs pays respectifs, de mieux participer à la formulation des politiques nationales sur les questions de propriété intellectuelle, eu égard en particulier aux conséquences de ces questions sur le développement culturel, social, technique et économique. Cette session a réuni huit fonctionnaires nationaux du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, de la GUINÉE, de la MAURITANIE, du SÉNÉGAL, des SEYCHELLES et du TCHAD. Son coordonnateur était M. F. Dessemontet, ressortissant de la Suisse. Des exposés ont été présentés par 11 consultants français et suisses de l'OMPI, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

55. En juin, s'est tenue, à Genève, une session de l'Académie de l'OMPI spécialement destinée aux pays anglophones d'Afrique. Treize fonctionnaires nationaux de l'AFRIQUE DU SUD, de BAHREÏN, du BOTSWANA, du CAMEROUN, de l'ÉGYPTE, de l'ÉTHIOPIE, du GHANA, de la JAMAÏQUE, du NIGÉRIA, du SOUDAN, du SWAZILAND et du ZIMBABWE ont suivi la session, dont le coordonnateur était M. James Slattery, ressortissant des États-Unis d'Amérique. Des exposés ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de la Slovénie et de la Suisse, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

56. En juin aussi, un séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets, organisé par l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), s'est tenu à Madrid, Munich et Genève. Il a été suivi par 15 fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de la

COLOMBIE, de CUBA, d'EL SALVADOR, de l'ÉQUATEUR, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions qui organisaient le séminaire.

57. En août, un cours de formation OMPI-Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement suédois et avec le concours de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI), a eu lieu à Stockholm. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux ressortissants de la CHINE, de l'ÉRYTHRÉE, du GHANA, de l'INDE, du KENYA, du MALAWI, de la NAMIBIE, du NIGÉRIA, du PAKISTAN, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, du SOUDAN et de la THAÏLANDE. Des exposés ont été présentés par plusieurs fonctionnaires nationaux, cinq experts suédois venant de différentes organisations non gouvernementales et deux fonctionnaires de l'OMPI. À la fin du cours, les participants se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Organisation.

58. Fin août et début septembre, un séminaire d'introduction de l'OMPI à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Genève en français, en anglais, en arabe et en espagnol. Il s'agissait du quinzième séminaire de ce type. Il a été suivi par 107 participants venant d'AFRIQUE DU SUD, d'ALGÉRIE, d'ARGENTINE, du BANGLADESH, du BÉNIN, du BHOUTAN, de BOLIVIE, du BRÉSIL, du BURKINA FASO, du CAMBODGE, du CHILI, de CHINE, de COLOMBIE, du CONGO, du COSTA RICA, de CUBA, de DJIBOUTI, d'ÉGYPTE, d'EL SALVADOR, d'ÉQUATEUR, d'ÉRYTHRÉE, d'ÉTHIOPIE, des FIDJI, du GABON, de GAMBIE, du GHANA, du GUATEMALA, du HONDURAS, d'INDE, d'INDONÉSIE, de JORDANIE, du KENYA, du LAOS, de LIBYE, de MADAGASCAR, de MALAISIE, du MALAWI, du MALI, du MAROC, de MAURITANIE, du MEXIQUE, de MONGOLIE, d'OUGANDA, du QATAR, de RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, du SÉNÉGAL, de SIERRA LEONE, du SOUDAN, de THAÏLANDE, du TOGO, de TRINITÉ-ET-TOBAGO, de TUNISIE, d'URUGUAY, du VENEZUELA, du VIET NAM, de ZAMBIE, du ZIMBABWE, de HONG KONG et du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et celui de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC); en outre, 51 fonctionnaires de 43 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève ont participé à ce séminaire. Des conférences ont été données par deux consultants suisses de l'OMPI et un certain nombre de fonctionnaires de l'Organisation. Le séminaire a été suivi par huit cours de formation, décrits ci-après, qui ont eu lieu dans les six pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Pays-Bas, Suède.

59. En septembre, un cours spécial de formation sur les aspects juridiques et administratifs des marques de produits, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau Benelux des marques (BBM), a eu lieu à La Haye. Il a été suivi par 15 fonctionnaires nationaux du BÉNIN, du CAMBODGE, de CUBA, de DJIBOUTI, du GABON, du LAOS, de MADAGASCAR, du MAROC, de la MAURITANIE, du NIGER, du PÉROU, du TOGO, de la TUNISIE, de l'URUGUAY et du VIET NAM. Les frais de séjour des participants étaient pris en charge par le BBM. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du BBM, des fonctionnaires des États membres du BBM (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), des représentants d'entreprises privées des Pays-Bas et trois fonctionnaires de l'OMPI. Le cours comprenait des visites dans des entreprises privées en Belgique et aux Pays-Bas.

60. En septembre aussi, un séminaire de l'OMPI sur l'information technique en tant qu'aide au développement industriel : documents de brevet, organisé conjointement par l'OMPI et l'OEB, a eu lieu à La Haye et à Vienne. Il a été suivi par 18 participants venant d'AFRIQUE DU SUD, d'ALGÉRIE, du BRÉSIL, du BURKINA FASO, d'ÉGYPTE, du GHANA, d'INDE, de MALAISIE, du MALAWI, du MALI, du MEXIQUE, de MONGOLIE, du NIGÉRIA, des PHILIPPINES, du SÉNÉGAL, du TOGO, de HONG KONG et de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Les frais de voyage et de séjour de la majorité des participants étaient pris en charge par l'OEB. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des fonctionnaires d'États membres de l'OEB, des représentants d'entreprises privées et deux fonctionnaires de l'OMPI.

61. En septembre également, un cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle, organisé par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques, a eu lieu à Madrid. Il a été suivi par 16 fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, de la BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, d'EL SALVADOR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Les frais de voyage et une partie des frais de séjour de sept des participants étaient pris en charge par l'Espagne. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office espagnol des brevets et des marques et un fonctionnaire de l'OMPI.

62. En septembre encore, un cours de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets, s'est tenu à Munich. Il a été suivi par neuf fonctionnaires nationaux du BANGLADESH, des FIDJI, de la GAMBIE, du NÉPAL, de l'UGANDA, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, de la SIERRA LEONE, de la TRINITÉ-ET-TOBAGO et de la ZAMBIE. Les frais de voyage et une partie des frais de séjour de cinq des participants étaient pris en charge par l'Allemagne. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires allemands et un fonctionnaire de l'OMPI.

63. En septembre toujours, un cours de formation de l'OMPI sur les aspects pratiques de l'information en matière de brevets, organisé par l'OMPI et l'Office néerlandais de la propriété industrielle avec le concours du Gouvernement néerlandais, s'est tenu à La Haye. Il a été suivi par sept fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, de la CHINE, de l'INDE, de la LIBYE, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et de la THAÏLANDE. Les frais de séjour des participants étaient pris en charge par les Pays-Bas. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office néerlandais et un fonctionnaire de l'OMPI.

64. En septembre aussi, un cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle, organisé par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France et avec le concours financier du Gouvernement français et du Gouvernement suisse, a eu lieu à Strasbourg (France). Il a été suivi par 27 fonctionnaires nationaux de l'ALGÉRIE, du BÉNIN, du BHOUTAN, du BURKINA FASO, du CAMBODGE, de la COLOMBIE, du CONGO, de l'ÉQUATEUR, de l'ÉRYTHRÉE, de l'ÉTHIOPIE, de l'INDE, du LAOS, de MADAGASCAR, du MAROC, du MEXIQUE, du NIGER, du NIGÉRIA, du PAKISTAN, du PÉROU, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, du SÉNÉGAL, du SOUDAN, de la THAÏLANDE, de la TRINITÉ-ET-TOBAGO, de l'URUGUAY, du VIET NAM, du ZIMBABWE et par un fonctionnaire du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Des

conférences ont été données par des universitaires, des juristes et des conseils en brevets du CEIPI ou travaillant en association avec le CEIPI, des fonctionnaires de l'INPI, de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, de l'OEB, par cinq fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que par des représentants d'entreprises privées d'Allemagne, de France et de Suisse. Ce cours a été suivi, pour la plupart des participants, d'une formation pratique dispensée à l'Office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Bulgarie, Canada, Finlande, France, Hongrie, Israël, République tchèque, Suisse.

65. En septembre aussi, un cours de formation de l'OMPI sur la documentation et l'information en matière de brevets, organisé par l'OMPI et l'Office autrichien des brevets, s'est tenu à Vienne. Il a été suivi par six fonctionnaires nationaux du BRÉSIL, de la CHINE, de l'ÉGYPTE, de l'INDONÉSIE, du KENYA et du PAKISTAN. La moitié des frais de voyage et de séjour des participants était prise en charge par l'Autriche. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires autrichiens et deux fonctionnaires de l'OMPI.

66. En septembre et en octobre, un cours de formation de l'OMPI sur la documentation et les techniques de recherche et d'examen en matière de brevets, organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, s'est tenu à Stockholm. Il a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, du CHILI, de la CHINE, de l'ÉGYPTE, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, des PHILIPPINES, de la THAÏLANDE et du VENEZUELA. Les frais de voyage et de séjour de la majorité des participants étaient pris en charge par le Gouvernement suédois. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et un fonctionnaire de l'OMPI.

67. En septembre aussi, un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international du droit d'auteur (ICI) de l'Office du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique, s'est tenu à Washington. Il a réuni 33 participants venant des 16 pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, CUBA, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, GUATEMALA, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PARAGUAY, PÉROU, URUGUAY, VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Argentine, de Colombie, du Venezuela et de la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI), par un certain nombre d'experts des États-Unis d'Amérique et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

68. En septembre et en octobre aussi, un séminaire de formation OMPI-OEB sur l'introduction à la recherche et à l'examen dans le domaine de la biotechnologie : l'expérience de l'OEB, organisé par l'OMPI, s'est tenu à La Haye, Munich et Genève. Il a été suivi par 20 fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, de la COLOMBIE, de CUBA, de l'ÉGYPTE, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, du KENYA, du MEXIQUE, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et de la THAÏLANDE. Les personnes qui ont dispensé la formation et présenté des exposés étaient des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI.

69. En octobre, un séminaire d'introduction au droit d'auteur et aux droits voisins, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Genève. Il a été suivi par 48 fonctionnaires nationaux et représentants des sociétés de droit d'auteur des 40 pays suivants : ALGÉRIE, ANGOLA, ARGENTINE, BHOUTAN, BURKINA FASO, CAMEROUN, CAP-VERT, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CUBA, ÉGYPTE, ÉQUATEUR, ÉRYTHRÉE, GHANA, GUINÉE-BISSAU, INDE, JAMAÏQUE, LIBÉRIA, MADAGASCAR, MAROC,

NAMIBIE, NIGER, NIGÉRIA, PAKISTAN, PÉROU, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SOUDAN, SWAZILAND, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, URUGUAY, VENEZUELA, ZAMBIE et ZIMBABWE. Ont aussi participé au séminaire 24 fonctionnaires venant de 19 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Des exposés ont été présentés par sept fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a été suivi de sept cours de formation pratique, décrits ci-après, qui concernaient principalement le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et qui ont eu lieu dans les sept pays suivants : Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Portugal, Suisse.

70. En octobre aussi, un cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM), s'est tenu à Bruxelles. Il a été suivi par trois fonctionnaires nationaux du BURKINA FASO, de la CHINE et du TOGO. La formation a été dispensée par des fonctionnaires belges, des membres du personnel de la SABAM et un fonctionnaire de l'OMPI.

71. En octobre également, un cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société danoise des compositeurs (KODA), s'est tenu à Copenhague. Il a été suivi par deux fonctionnaires nationaux de la CHINE et du GHANA. La formation a été dispensée par des membres du personnel de la KODA.

72. En octobre encore, un cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI avec le concours du Ministère finlandais de l'éducation et de la Société commune de droit d'auteur (KOPIOSTO), s'est tenu à Helsinki. Il a été suivi par quatre fonctionnaires nationaux du GHANA, de l'INDE, du NIGÉRIA et de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE. La formation a été dispensée par des membres du personnel des institutions finlandaises de droit d'auteur et par un fonctionnaire de l'OMPI.

73. En octobre toujours, un cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI avec le concours du Gouvernement espagnol et en collaboration avec la Société générale des auteurs et éditeurs d'Espagne (SGAE), s'est tenu à Madrid. Il a été suivi par 11 fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, du CHILI, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, de l'ÉQUATEUR, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par des membres du personnel de la SGAE et par un fonctionnaire de l'OMPI.

74. En octobre aussi, un cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA), s'est tenu à Zurich. Il a été suivi par 13 fonctionnaires nationaux venant des pays suivants : BHOUTAN, ÉGYPTE, ÉRYTHRÉE, JAMAÏQUE, LIBÉRIA, NAMIBIE, NIGÉRIA, PAKISTAN, SOUDAN, SWAZILAND, THAÏLANDE, ZAMBIE, ZIMBABWE. Les personnes qui ont dispensé la formation et présenté des exposés étaient des représentants de la SUISA, de BMV Consulting (Berne), des professeurs de l'Université de Fribourg (Suisse) et deux fonctionnaires de l'OMPI.

75. En octobre aussi, un cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société portugaise d'auteurs (SPA) et avec le concours du Secrétariat d'État portugais à la culture, s'est tenu à Lisbonne. Il a été suivi par cinq fonctionnaires nationaux de l'ANGOLA, du CAP-VERT et de la GUINÉE-BISSAU. Des exposés ont été présentés par des membres du personnel de la SPA et par un fonctionnaire de l'OMPI.

76. En octobre et début novembre, un cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI) et la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM) et avec le concours du Ministère français de la culture, s'est tenu à Paris. Il a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux venant des pays suivants : ALGÉRIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CONGO, MADAGASCAR, MAROC, NIGER, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, TCHAD, TOGO. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire français, des membres du personnel de l'ADAMI, de la SACD, de la SACEM et de la SPEDIDAM et deux fonctionnaires de l'OMPI.

77. En novembre, un séminaire OMPI-OEB (Office européen des brevets) sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en concertation avec le Bureau Benelux des marques (BBM) et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, s'est déroulé à La Haye et à Genève. Il a réuni 22 fonctionnaires nationaux du BÉLARUS, du BRÉSIL, de la CHINE, de CUBA, de l'ÉTHIOPIE, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, du MEXIQUE, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE, de l'UKRAINE, du VIET NAM, ainsi que de MACAO. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des quatre organisations.

Échelons régional et national

Afrique

78. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".

79. BÉNIN. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

80. En avril, un fonctionnaire national a participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

81. En novembre, un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement béninois, s'est tenu à Cotonou. Il a été suivi par une cinquantaine de participants représentant les pouvoirs publics, l'université, la Chambre de commerce, les instituts techniques ainsi que le secteur privé de différentes régions du pays. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI, un fonctionnaire

béninois, un représentant de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et un fonctionnaire de l'OMPI. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) faisait partie des questions inscrites à l'ordre du jour de ce séminaire.

82. BOTSWANA. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

83. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

84. BURKINA FASO. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

85. En avril, un fonctionnaire national a participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

86. En juin, un programme spécial de formation, organisé par l'OMPI à l'intention de quatre fonctionnaires nationaux du CONGO, du MALI, de la MAURITANIE et du TOGO et portant sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, a eu pour cadre le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA), à Ouagadougou. Cette formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI et par des fonctionnaires du BBDA.

87. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.

88. BURUNDI. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

89. CAMEROUN. En février, un colloque régional sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique, organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement camerounais, en collaboration avec le Conseil francophone de la chanson (CFC) et avec le concours de la Société civile pour l'administration des droits des artistes musiciens et interprètes (ADAMI) et de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), s'est tenu à Yaoundé. Ce colloque a été suivi par 23 fonctionnaires et des représentants d'associations d'artistes du BÉNIN, du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE, du MALI, du MAROC, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD, du TOGO et du ZAÏRE, ainsi que par 150 participants camerounais venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI et des experts du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Guinée et du Mali, des représentants de l'ADAMI, du CFC et de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation. Un autre fonctionnaire de l'OMPI était aussi présent.

90. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.
91. En octobre, un séminaire sous-régional pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement camerounais, s'est tenu à Yaoundé. Pour plus de détails, voir le paragraphe 1058.
92. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
93. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.
94. En octobre, un juriste a participé, à Yaoundé, au séminaire sous-régional de l'OMPI pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle.
95. TCHAD. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
96. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.
97. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au séminaire sous-régional de l'OMPI pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle.
98. COMORES. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.
99. CONGO. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
100. En juin, un programme spécial de formation, organisé par l'OMPI à l'intention d'un fonctionnaire national et portant sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, a eu pour cadre le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) à Ouagadougou. Cette formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI et par des fonctionnaires du BBDA.
101. En août, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement congolais, s'est tenu à Brazzaville. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux de l'ALGÉRIE, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, des COMORES, de DJIBOUTI, du GABON, de la GUINÉE-BISSAU, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD, du TOGO et du ZAÏRE ainsi que par une trentaine de participants locaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de France et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ainsi que par un fonctionnaire congolais.

102. En octobre, un juriste a participé, à Yaoundé, au séminaire sous-régional de l'OMPI pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle.
103. En novembre, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement congolais, s'est tenu à Brazzaville. Il a réuni 70 participants représentant la magistrature, l'administration de la police et l'administration des douanes ainsi que les auteurs, les compositeurs et les milieux artistiques. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Burkina Faso et de la Suisse, deux fonctionnaires congolais et un fonctionnaire de l'OMPI. L'Accord sur les ADPIC faisait partie des questions inscrites à l'ordre du jour de ce séminaire.
104. CÔTE D'IVOIRE. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
105. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.
106. En août, un séminaire national sur le rôle des indications géographiques, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, s'est tenu à Abidjan. Il a réuni une trentaine de fonctionnaires nationaux, inventeurs et hommes d'affaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un français et l'autre ivoirien, et par un fonctionnaire de l'Organisation.
107. DJIBOUTI. Voir sous "Pays arabes".
108. ÉGYPTE. Voir sous "Pays arabes".
109. GUINÉE ÉQUATORIALE. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au séminaire sous-régional de l'OMPI pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle.
110. ÉRYTHRÉE. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.
111. ÉTHIOPIE. En septembre, un cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement éthiopien, s'est tenu à Addis-Abeba. Il a été suivi par 14 fonctionnaires de l'AFRIQUE DU SUD, de L'ÉRYTHRÉE, de la GAMBIE, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du MALAWI, de la NAMIBIE, du NIGÉRIA, de l'OUGANDA, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, des SEYCHELLES, de la SIERRA LEONE et du ZIMBABWE, et par 40 participants locaux venant des milieux gouvernementaux, universitaires et de la recherche ainsi que des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI venant d'Afrique du Sud, d'Éthiopie, d'Inde, des Pays-Bas, de Slovénie, de Suède et de l'Office européen des brevets (OEB), et par deux fonctionnaires de l'Organisation.
112. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

113. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

114. GABON. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

115. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.

116. En octobre, un juriste a participé, à Yaoundé, au séminaire sous-régional de l'OMPI pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle.

117. GAMBIE. En janvier, deux juges ont participé, à Accra, au colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

118. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

119. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

120. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

121. GHANA. En janvier, un colloque régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen, s'est tenu à Accra. Pour plus de détails, voir le paragraphe 1057.

122. En avril, un séminaire national sur la reprographie, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) et le Bureau ghanéen du droit d'auteur, avec le concours de l'Association ghanéenne des éditeurs de livres, s'est tenu à Accra. Ce séminaire a été suivi par quelque 120 participants venant des secteurs public et privé qui s'occupent du droit d'auteur au Ghana. Des exposés ont été présentés par un consultant suédois de l'OMPI et deux experts, l'un ghanéen et l'autre norvégien.

123. En avril aussi, un fonctionnaire national et cinq représentants du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigeria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

124. En juillet, un consultant suisse de l'OMPI a participé, à Accra, à des journées d'étude nationales sur le droit d'auteur, organisées par le Gouvernement ghanéen, au cours desquelles il a présenté un exposé.

125. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

126. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.
127. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.
128. GUINÉE. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
129. En avril, un fonctionnaire national et deux représentants du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.
130. En juillet, un séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement guinéen, s'est tenu à Conakry. Il a été suivi par une soixantaine de participants composés de représentants d'organismes publics et du secteur privé (y compris des chefs d'entreprise, des commerçants, des directeurs de moyennes entreprises), d'inventeurs et de chercheurs. Trente de ces participants venaient de neuf autres villes de Guinée. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI et par un fonctionnaire de l'Organisation.
131. GUINÉE-BISSAU. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à un séminaire national sur la propriété industrielle organisé par le Gouvernement de la Guinée-Bissau, qui s'est tenu à Bissau. Ce séminaire a été suivi par 30 participants venant d'administrations publiques, d'entreprises des secteurs public et privé ou de cabinets juridiques.
132. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.
133. KENYA. En janvier, deux juges ont suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.
134. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.
135. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.
136. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.
137. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

138. LESOTHO. En janvier, un juge a suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

139. En septembre, un séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Lesotho, s'est tenu à Maseru. Il a réuni 50 participants, à savoir des écrivains, des compositeurs, des éditeurs, des producteurs d'enregistrements sonores et des bibliothécaires. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, un professeur d'université, un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation.

140. En septembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

141. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

142. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

143. LIBÉRIA. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

144. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

145. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".

146. MADAGASCAR. En novembre, un séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malgache, a eu lieu à Toamasina. Il a été suivi par 25 personnes représentant la magistrature, l'administration des douanes, les milieux d'affaires, l'industrie et l'artisanat. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI, quatre fonctionnaires malgaches et un fonctionnaire de l'OMPI. L'Accord sur les ADPIC figurait parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de ce séminaire.

147. MALAWI. En janvier, deux juges ont suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

148. En avril, un fonctionnaire national et deux représentants du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

149. En septembre, un séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien, s'est tenu à Lilongwe. Il a réuni 30 participants des services de police et de l'administration des douanes. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, des fonctionnaires malawiens et un fonctionnaire de l'Organisation.

150. En septembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.
151. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.
152. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.
153. MALI. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, au séminaire national sur la recherche, l'invention et l'innovation, qui s'est tenu à Bamako sous les auspices du Gouvernement malien. Ce séminaire a été suivi par une cinquantaine de participants venant des secteurs public et privé ainsi que par des inventeurs.
154. En février aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
155. En avril, deux représentants du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.
156. En juin, un programme spécial de formation, organisé par l'OMPI à l'intention d'un fonctionnaire national et portant sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, a eu pour cadre le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) à Ouagadougou. Cette formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI et par des fonctionnaires du BBDA.
157. MAURITANIE. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
158. En juin, un programme spécial de formation, organisé par l'OMPI à l'intention d'un fonctionnaire national et portant sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, a eu pour cadre le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) à Ouagadougou. Cette formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI et par des fonctionnaires du BBDA.
159. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.
160. En octobre, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mauritanien, s'est tenu à Nouakchott. Il a été suivi par 30 fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants du Burkina Faso, de l'Égypte et de la Suisse, un fonctionnaire de l'Organisation et un conférencier de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO).

161. MAURICE. En janvier, un juge a suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

162. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

163. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

164. MAROC. Voir sous "Pays arabes".

165. NAMIBIE. En juin, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement namibien, s'est tenu à Windhoek. Il a réuni une cinquantaine de participants - fonctionnaires nationaux, musiciens, graphistes, éditeurs, bibliothécaires, radiodiffuseurs et avocats. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un du Ghana et l'autre de la Suisse, par un représentant de l'IFRRO et par un fonctionnaire de l'Organisation.

166. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

167. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

168. NIGER. En janvier, des journées d'étude nationales sur les redevances de droit d'auteur, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérien, se sont tenues à Niamey. Elles ont été suivies par une vingtaine de participants représentant différentes catégories d'utilisateurs du droit d'auteur. Un exposé a été présenté par un consultant suisse de l'OMPI.

169. En janvier aussi, un consultant suisse de l'OMPI a dispensé à deux fonctionnaires nationaux une formation sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur au Bureau burkinabé du droit d'auteur à Ouagadougou.

170. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

171. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

172. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.

173. NIGÉRIA. En janvier, un séminaire national sur le droit d'auteur et la radiodiffusion, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérian, s'est tenu à Lagos. Il a réuni 600 participants, dont 50 juges, des experts nationaux ou internationaux en droit

d'auteur, y compris des dirigeants d'organes de radiodiffusion, des auteurs, des juristes, des responsables de l'application des lois et des représentants d'organismes du spectacle. Les participants ont examiné les conventions internationales en vigueur. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un suédois et l'autre suisse, un représentant de l'IFPI, deux fonctionnaires nationaux et un fonctionnaire de l'OMPI.

174. En janvier aussi, trois juges ont suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

175. En avril, se sont tenues à Ibadan des journées d'étude régionales sur la reprographie à l'intention des pays africains, organisées par l'OMPI en collaboration avec la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) et le Gouvernement nigérian. Elles ont été suivies par 33 participants venant d'administrations publiques, de sociétés d'édition, d'associations d'écrivains et des milieux universitaires de l'AFRIQUE DU SUD, du BÉNIN, du BURKINA FASO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GHANA, de la GUINÉE, du KENYA, du MALAWI, du MALI, du NIGER, de l'OUGANDA, du SÉNÉGAL, du TOGO et du ZIMBABWE, ainsi que par quelque 150 représentants des secteurs public et privé qui s'occupent du droit d'auteur au Nigéria. Des exposés ont été présentés par un consultant suédois de l'OMPI et six experts ressortissants du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de la Norvège et du Zimbabwe.

176. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

177. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

178. SÉNÉGAL. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

179. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

180. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.

181. SEYCHELLES. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

182. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

183. SIERRA LEONE. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

184. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

185. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

186. AFRIQUE DU SUD. En mars, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Johannesburg, à un séminaire national sur le droit d'auteur pour l'Afrique du Sud, organisé par le Gouvernement sud-africain en collaboration avec l'Organisation sud-africaine gérant les droits sur les œuvres musicales (SAMRO). Ce séminaire a été suivi par une trentaine de représentants de diverses organisations non gouvernementales d'auteurs, d'artistes interprètes ou exécutants, d'éditeurs, de producteurs de phonogrammes, de producteurs de films et d'organismes de radiodiffusion. Il avait pour objet d'examiner l'évolution récente de la législation, aux niveaux national et international, sur le droit d'auteur et les droits voisins. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés.

187. En mars aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à l'Université de Pretoria, à une table ronde organisée par le Gouvernement sud-africain et ont présenté des exposés sur les divers traités administrés par l'Organisation, y compris le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid. Environ 80 personnes, qui venaient des secteurs public et privé - y compris de cabinets juridiques -, ont participé à cette table ronde.

188. En avril, un fonctionnaire national et deux représentants du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'études régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

189. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

190. En novembre, des journées d'étude régionales pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sud-africain et l'Institut sud-africain de droit de la propriété intellectuelle, se sont tenues à Pretoria. Pour plus de détails, voir le paragraphe 1059.

191. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

192. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".

193. SWAZILAND. En janvier, un juge a suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

194. En octobre, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement swazi, s'est tenu à Mbabane. Il s'agissait du premier séminaire organisé par l'OMPI et le Gouvernement swazi dans le domaine du droit

d'auteur. Il a réuni 30 participants, à savoir des fonctionnaires nationaux, des écrivains et des musiciens ainsi que des représentants des organismes nationaux de radiodiffusion. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Malawi et de la Suisse et par un fonctionnaire de l'Organisation.

195. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

196. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

197. TOGO. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

198. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

199. En juin, un programme spécial de formation, organisé par l'OMPI à l'intention d'un fonctionnaire national et portant sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, a eu pour cadre le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) à Ouagadougou. Cette formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI et par des fonctionnaires du BBDA.

200. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.

201. En octobre, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement togolais, s'est tenu à Lomé. Il a réuni quelque 300 participants venant du secteur public, de l'administration ghanéenne du droit d'auteur, des milieux judiciaires, des services de police, de l'administration des douanes et des associations d'artistes. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un burkinabé et l'autre suisse, deux fonctionnaires togolais et un fonctionnaire de l'Organisation.

202. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

203. OUGANDA. En janvier, deux juges ont suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

204. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

205. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

206. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.
207. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.
208. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En janvier, deux juges ont suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.
209. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.
210. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.
211. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.
212. ZAÏRE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
213. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.
214. ZAMBIE. En janvier, deux juges ont suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.
215. En août, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement zambien, s'est tenu à Kitwe. Il a réuni 50 participants, essentiellement des musiciens et des écrivains. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire malawien, un consultant suisse de l'OMPI, deux fonctionnaires zambiens et un fonctionnaire de l'Organisation.
216. En septembre, un séminaire national sur l'édition et le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement zambien, s'est tenu à Lusaka. Il a réuni 60 participants, à savoir des écrivains, des éditeurs et des bibliothécaires. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, un fonctionnaire malawien et un fonctionnaire de l'Organisation.
217. En novembre, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.
218. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

219. ZIMBABWE. En janvier, deux juges ont suivi, à Accra, le colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique.

220. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Ibadan (Nigéria), aux journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains.

221. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Addis-Abeba, au cours d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique.

222. En novembre, une réunion sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, a eu lieu à Kariba. Elle a réuni 25 fonctionnaires nationaux de l'AFRIQUE DU SUD, du BOTSWANA, de l'ÉTHIOPIE, de la GAMBIE, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du LIBÉRIA, du MALAWI, de MAURICE, de l'OUGANDA, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, des SEYCHELLES, de la SIERRA LEONE, du SWAZILAND, de la ZAMBIE et du ZIMBABWE, ainsi que des représentants de l'ARIPO. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI qui ont aussi dirigé les débats.

223. En novembre aussi, un juriste a participé, à Pretoria, aux journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets.

224. En novembre encore, un fonctionnaire national a participé, à Kariba (Zimbabwe), à la réunion de l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle.

Pays arabes

225. ALGÉRIE. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.

226. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

227. BAHREÏN. En janvier, un séminaire national sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement bahreïnite, s'est tenu à Manama. Il a réuni 80 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par un consultant égyptien de l'OMPI, un fonctionnaire bahreïnite et trois fonctionnaires de l'Organisation.

228. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Safat (Koweït), au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la concession de licences, le transfert de techniques et la promotion de l'innovation pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

229. En juin aussi, un fonctionnaire national a participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

230. DJIBOUTI. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

231. En août, un fonctionnaire national a participé, à Brazzaville, au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle.

232. ÉGYPTE. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

233. En décembre, un colloque régional sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement égyptien, s'est tenu au Caire. Il avait pour objectif d'offrir aux États arabes qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou qui pourraient le devenir l'occasion d'examiner les dispositions de l'Accord sur les ADPIC et, par conséquent, de mieux se préparer à les appliquer le moment venu. Le colloque a réuni neuf fonctionnaires nationaux de l'ALGÉRIE, de l'ARABIE SAOUDITE, de la JORDANIE, du KOWEÏT, du LIBAN, du MAROC, du SOUDAN, de la SYRIE et de la TUNISIE ainsi que 110 participants égyptiens venant des secteurs public et privé. Il a été ouvert par le ministre de l'économie et du commerce extérieur, le ministre d'État de la recherche scientifique, le ministre de l'approvisionnement et du commerce intérieur, et le directeur général de l'OMPI. Cinq consultants de l'OMPI venant de l'Allemagne, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Commission des Communautés européennes (CCE) et de l'OMC ont animé les débats du colloque, qui a été présidé par le directeur général et auquel ont aussi participé trois autres fonctionnaires de l'OMPI.

234. JORDANIE. En mai, un séminaire national sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement jordanien, s'est tenu à Amman. Il a réuni environ 80 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par cinq consultants égyptiens, indiens et jordaniens de l'OMPI, et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

235. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

236. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

237. KOWEÏT. En juin, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle et la concession de licences, le transfert de techniques et la promotion de l'innovation pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement koweïtien, s'est tenu à Safat. Il a été suivi par huit fonctionnaires nationaux de l'ARABIE SAOUDITE, de BAHREÏN, de l'OMAN et du QATAR, et par quelque 120 participants locaux représentant les secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un allemand et l'autre suisse, par un expert koweïtien et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

238. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

239. LIBAN. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

240. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

241. LIBYE. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

242. MAROC. En février, un fonctionnaire national a participé, à Yaoundé, au colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

243. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

244. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

245. OMAN. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Safat (Koweït), au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la concession de licences, le transfert de techniques et la promotion de l'innovation pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

246. QATAR. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Safat (Koweït), au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la concession de licences, le transfert de techniques et la promotion de l'innovation pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

247. En juin aussi, un fonctionnaire national a participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

248. En septembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à un programme de formation pratique dans le domaine de la propriété industrielle, organisé par l'OMPI à l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie.

249. ARABIE SAOUDITE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Safat (Koweït), au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la concession de licences, le transfert de techniques et la promotion de l'innovation pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

250. En juin aussi, un fonctionnaire national a participé, à Tunis, au séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle.

251. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

252. SOUDAN. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

253. SYRIE. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

254. TUNISIE. En juin, un séminaire régional arabe sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement tunisien, s'est tenu à Tunis. Il a été suivi par 13 fonctionnaires nationaux de l'ARABIE SAOUDITE, de BAHREÏN, de DJIBOUTI, de l'ÉGYPTE, de la JORDANIE, du LIBAN, de la LIBYE, du MAROC et du QATAR, ainsi que par 50 participants locaux représentant les milieux gouvernementaux, universitaires et privés. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Égypte et de la Jordanie, et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

255. En septembre, un fonctionnaire national a participé à l'Institut national de la propriété industrielle, à Paris, à un programme de formation pratique dans le domaine de la propriété industrielle organisé par l'OMPI.

256. En décembre, un fonctionnaire national a participé, au Caire, au colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes.

257. ÉMIRATS ARABES UNIS. En janvier, un séminaire national sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement des Émirats arabes unis, s'est tenu à Abou Dhabi. Il a été suivi par quelque 80 personnes venant des secteurs public et privé, notamment de l'industrie et d'institutions scientifiques. Des exposés ont été présentés par un consultant égyptien de l'OMPI, un fonctionnaire des Émirats arabes unis et trois fonctionnaires de l'Organisation.

Asie et Pacifique

258. BANGLADESH. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

259. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

260. En juin, un représentant de l'université a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

261. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.
262. Fin octobre et début novembre, un séminaire national sur le système de propriété industrielle et son rôle dans la promotion des activités innovatrices et inventives, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Bangladesh, s'est tenu à Dacca. Il a réuni environ 70 participants venant d'administrations publiques, de l'industrie et d'organismes de recherche. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, du Danemark, de l'Inde et de la Malaisie, trois experts du Bangladesh et deux fonctionnaires de l'Organisation.
263. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.
264. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.
265. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.
266. BHOUTAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.
267. En juin, un séminaire national sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement bhoutanais, s'est tenu à Thimbu. Il a réuni 57 participants représentant les milieux publics et privés. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un indien et l'autre slovène, et par deux fonctionnaires de l'Organisation.
268. En juin aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Oulan Bator, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le rôle des accords de transfert de techniques de propriété industrielle pour le développement des petites et moyennes entreprises.
269. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.
270. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

271. BRUNÉI DARUSSALAM. En janvier, un fonctionnaire national a participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

272. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

273. En juillet, cinq fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, au colloque régional OMPI-ANASE sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle.

274. En octobre, quatre juges ont participé, à Manille, au colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

275. En novembre, trois juges ont participé, à Bangkok, au colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.

276. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

277. CAMBODGE. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

278. CHINE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur public ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

279. En février, six fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, un programme de formation assuré conjointement par l'OMPI et l'Office japonais des brevets (JPO) dans le domaine de la propriété industrielle.

280. En mars, un colloque international sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office chinois des brevets et avec le concours du Gouvernement JAPONAIS, s'est tenu à Beijing. Il a été suivi par quelque 250 participants venant d'ALLEMAGNE, d'AUSTRALIE, d'AUTRICHE, du BANGLADESH, du BRUNÉI DARUSSALAM, du CANADA, de CHINE, d'ESPAGNE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de FINLANDE, de FRANCE, de HONGRIE, d'INDE, d'INDONÉSIE, d'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du JAPON, du LAOS, de MALAISIE, de MALTE, de MONGOLIE, de NORVÈGE, du PAKISTAN, des PAYS-BAS, des PHILIPPINES, de RÉPUBLIQUE DE CORÉE, du ROYAUME-UNI, de SRI LANKA, de SUÈDE, de THAÏLANDE, du VIET NAM ainsi que de HONG KONG, de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), de l'OEB et du

PNUD. Huit consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, d'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de l'OEB, quatre conférenciers chinois et deux participants, ressortissants de l'Inde et de la République de Corée, ont présenté des exposés. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé à ce colloque.

281. En mars aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI ont parlé des travaux de l'Organisation devant un groupe de 12 visiteurs composé de fonctionnaires des douanes chinois.

282. En juin, un séminaire régional pour l'Asie sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Université de Pékin et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est tenu à Beijing. Il a réuni 13 participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires, industriels et de la recherche du BANGLADESH, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de la MALAISIE, de la MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du VIET NAM, ainsi qu'une centaine de participants chinois représentant les mêmes milieux. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie, du Danemark, des États-Unis d'Amérique et de la République tchèque, par quatre conférenciers venant d'Inde, des Philippines, de la République de Corée et de Singapour, qui participaient également au séminaire, ainsi que par cinq experts chinois. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont également pris part à ce séminaire. À cette occasion, une cérémonie a eu lieu pour inaugurer l'École de propriété intellectuelle de l'Université de Pékin.

283. En juin aussi, un fonctionnaire national et un représentant d'une société ont participé, à Oulan Bator, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le rôle des accords de transfert de techniques de propriété industrielle pour le développement des petites et moyennes entreprises.

284. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

285. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

286. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

287. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

288. FIDJI. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

289. En mars, un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur et les marques pour le Pacifique Sud, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement des Fidji et avec le concours du Gouvernement JAPONAIS, s'est tenu à Suva. Il a été suivi par neuf fonctionnaires nationaux de la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, du SAMOA, des TONGA, de TUVALU et de VANUATU, ainsi que par environ 35 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé des Fidji. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Australie, du Japon, de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), un participant local et deux fonctionnaires de l'Organisation.

290. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

291. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

292. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

293. INDE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

294. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

295. En juin, un représentant d'un centre de recherche a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

296. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

297. En octobre, un séminaire national sur le système de propriété industrielle et son rôle dans la promotion des activités innovatrices et inventives, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien, s'est tenu à Bangalore. Il a réuni quelque

150 participants venant du secteur public, de l'industrie et d'instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, du Danemark, de l'Inde et de la Malaisie, et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

298. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

299. En décembre, un fonctionnaire national a participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

300. En décembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

301. INDONÉSIE. En janvier, une table ronde régionale pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien et avec le concours du Gouvernement JAPONAIS, s'est tenue à Jakarta. Elle a été suivie par 33 participants venant des secteurs public et privé du BANGLADESH, du BHOUTAN, du BRUNÉI DARUSSALAM, de CHINE, des FIDJI, d'INDE, d'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du LAOS, de MALAISIE, de MONGOLIE, du PAKISTAN, de PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, des PHILIPPINES, de RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SRI LANKA, de THAÏLANDE et du VIET NAM, par quatre observateurs venant d'Australie, du Japon et de l'Office européen des brevets (OEB) et par une trentaine de participants locaux venant du secteur public, de l'industrie, de cabinets juridiques, des milieux universitaires et d'instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, du Japon, de la République de Corée et du Royaume-Uni. Deux fonctionnaires de l'Organisation ont participé à la table ronde dans son intégralité.

302. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, un programme de formation assuré conjointement par l'OMPI et l'Office japonais des brevets dans le domaine de la propriété industrielle.

303. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

304. En juin, un représentant d'un institut de recherche a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

305. En juillet, quatre journées d'étude nationales itinérantes sur le respect des marques, organisées par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD, en collaboration avec la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques d'Indonésie, se sont tenues à Bengkulu, Pontianak, Manado et Mataram. Au total, environ 200 participants venant de diverses administrations locales, des milieux judiciaires (tribunaux de district supérieurs et inférieurs), de cabinets juridiques, des milieux universitaires et des milieux d'affaires locaux ont participé à ces journées d'étude. Des exposés ont été présentés par deux consultants australiens de l'OMPI, deux fonctionnaires indonésiens et un fonctionnaire de l'Organisation.

306. En juillet aussi, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

307. En juillet encore, six fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, au colloque régional OMPI-ANASE sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle.

308. En octobre, cinq juges ont participé, à Manille, au colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

309. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Bangkok, au colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.

310. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

311. En décembre, un colloque sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien et avec le concours du Gouvernement JAPONAIS, s'est tenu à Denpasar. Il a réuni 33 fonctionnaires du BANGLADESH, de la CHINE, des FIDJI, de l'INDE, de la MALAISIE, de la MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du VIET NAM, ainsi que 40 participants indonésiens représentant le secteur public, l'industrie privée et des cabinets juridiques. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, d'Indonésie, du Japon, de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), trois fonctionnaires de l'Indonésie et du Japon et trois fonctionnaires de l'OMPI.

312. En décembre aussi, une réunion de consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore, organisée par l'OMPI, s'est tenue à Denpasar, immédiatement après le colloque susmentionné. Elle a été suivie par 35 fonctionnaires du BANGLADESH, de la CHINE, des FIDJI, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, de la MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du

VIET NAM et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Trois fonctionnaires de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et du Japon et un représentant de la Communauté européenne (CE) ont présenté les propositions que leurs autorités avaient élaborées pour les réunions du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui se sont tenues conjointement en février 1996. Leurs exposés ont été suivis d'un débat avec les participants.

313. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

314. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

315. En juin, un professeur d'université a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

316. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

317. En septembre, un séminaire national sur le rôle du système de propriété industrielle dans le développement économique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran et le PNUD, s'est tenu à Téhéran. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de la Hongrie, du Royaume-Uni et de la Suède, cinq conférenciers locaux et deux fonctionnaires de l'Organisation. Le séminaire a réuni environ 200 participants venant de divers ministères, des milieux judiciaires, industriels et universitaires et de cabinets juridiques.

318. JAPON. En février, un programme de formation, assuré conjointement par l'OMPI et le Gouvernement japonais et portant sur divers domaines de la propriété industrielle, s'est déroulé au siège de l'Office japonais des brevets, à Tokyo. Il a été suivi par 19 fonctionnaires nationaux de la CHINE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, de la MONGOLIE, des PHILIPPINES, de la THAÏLANDE et du VIET NAM. Leur participation était financée dans le cadre d'un accord instituant un fonds fiduciaire conclu avec le Gouvernement japonais.

319. En novembre, un cours de formation spécialisé sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau des affaires culturelles du Gouvernement japonais, s'est tenu à Tokyo. Il a été suivi par quatre fonctionnaires des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de la THAÏLANDE et du VIET NAM.

320. LAOS. En janvier, un fonctionnaire national a participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

321. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.
322. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Oulan Bator, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le rôle des accords de transfert de techniques et de propriété industrielle pour le développement des petites et moyennes entreprises.
323. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.
324. En octobre, un séminaire national sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement lao, s'est tenu à Vientiane. Il a réuni 45 participants venant du secteur public et de l'industrie. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie, de la France et de la Thaïlande, deux conférenciers lao et deux fonctionnaires de l'Organisation.
325. MALAISIE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.
326. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Tokyo un programme de formation assuré conjointement par l'OMPI et l'Office japonais des brevets dans le domaine de la propriété industrielle.
327. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.
328. En juin, un représentant d'un centre de recherche a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.
329. En juillet, un colloque régional OMPI-ANASE sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle a été organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malaisien et l'OEB. Pour des informations plus détaillées, voir le paragraphe 1060.
330. En juillet aussi, un séminaire national OMPI/CE-ANASE consacré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et aux incidences de cet accord pour les entreprises, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Université de Malaisie et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE), s'est tenu à Petaling Jaya. Il a été suivi par environ 90 participants venant du secteur public et des milieux universitaires ainsi que des milieux d'affaires. Trois consultants de l'Organisation venant d'Allemagne, de Suède et de la CCE, trois conférenciers malaisiens et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés.

331. En octobre, six juges ont participé, à Manille, au colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.
332. En novembre, trois juges ont participé, à Bangkok, au colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.
333. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.
334. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.
335. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.
336. MONGOLIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.
337. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, un programme de formation assuré conjointement par l'OMPI et l'Office japonais des brevets dans le domaine de la propriété industrielle.
338. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.
339. En juin, un séminaire sous-régional sur le rôle des accords de transfert de techniques et de propriété industrielle pour le développement des petites et moyennes entreprises, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Mongolie, s'est tenu à Oulan Bator. Il a été suivi par huit fonctionnaires nationaux ou représentants d'entreprises du BHOUTAN, de CHINE, du LAOS et du VIET NAM, et par 50 participants locaux représentant le secteur public et les milieux d'affaires. Un consultant allemand de l'OMPI, deux fonctionnaires de l'Organisation, deux conférenciers locaux et un participant chinois ont présenté des exposés.
340. En juin aussi, un professeur d'université a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.
341. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

342. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

343. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

344. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

345. MYANMAR. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

346. NÉPAL. En mai, se sont tenues à Katmandou les journées d'étude nationales sur la propriété industrielle et le développement économique, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement népalais et l'Académie royale des sciences et des techniques. Ces journées d'étude ont été suivies par 40 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants de la Malaisie et du Royaume-Uni, trois conférenciers locaux et un fonctionnaire de l'Organisation.

347. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

348. PAKISTAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

349. En mars, deux séminaires nationaux sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement pakistanais, se sont tenus à Karachi et Islamabad, respectivement. Ils ont été suivis par environ 80 participants venant du secteur public, de sociétés d'édition, de studios de cinéma, de cabinets juridiques et de l'industrie de l'informatique. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant du Japon et de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), quatre experts pakistanais et deux fonctionnaires de l'Organisation.

350. En mars aussi, un représentant du secteur privé a participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

351. En juin, un représentant d'un institut de recherche a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

352. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.
353. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.
354. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.
355. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.
356. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.
357. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, aux Fidji, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les marques pour le Pacifique Sud.
358. PHILIPPINES. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.
359. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, un programme de formation assuré conjointement par l'OMPI et l'Office japonais des brevets dans le domaine de la propriété industrielle.
360. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.
361. En juin, un représentant d'un centre de recherche a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.
362. En juillet, un séminaire national OMPI/CE-ANASE consacré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et aux incidences de cet accord pour les entreprises, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) et la Licensing Executives Society (LES) et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE), s'est tenu à Manille. Il a été suivi par quelque

80 participants venant du secteur public, de cabinets juridiques et d'entreprises industrielles. Trois consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, de Suède et de la CCE, quatre conférenciers philippins et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés.

363. En juillet aussi, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

364. En juillet encore, cinq fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, au colloque régional OMPI-ANASE sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle.

365. En octobre, le colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) et le BPTTT dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Manille. Pour des informations plus détaillées, voir le paragraphe 1061.

366. En novembre, trois juges ont participé, à Bangkok, au colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.

367. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

368. En décembre, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement philippin, s'est tenu à Manille. Il a été suivi par 150 fonctionnaires nationaux, écrivains, compositeurs, artistes, bibliothécaires, professeurs d'université et juristes. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant de Suède, de la CISAC, de l'IFPI et de l'IFRRO, trois fonctionnaires philippins et deux fonctionnaires de l'OMPI.

369. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

370. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

371. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

372. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

373. En juin, un professeur d'université a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

374. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.

375. En novembre, un séminaire régional pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO), avec le concours du PNUD, s'est tenu à Daeduk. Il a été suivi par 27 fonctionnaires nationaux du BANGLADESH, du BHOUTAN, du BRUNÉI DARUSSALAM, de la CHINE, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, de la MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du VIET NAM ainsi que par 20 participants locaux. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, deux conférenciers, ressortissants de la Chine et de l'Inde, deux experts de la République de Corée et deux fonctionnaires de l'OMPI.

376. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

377. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

378. SAMOA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, aux Fidji, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les marques pour le Pacifique Sud.

379. SINGAPOUR. En février, un séminaire national sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement singapourien, s'est tenu à Singapour. Il a été suivi par quelque 150 participants, dont la plupart étaient des juristes, des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'industrie et de centres de recherche. Deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne et de l'Australie, ainsi que deux fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés.

380. En février aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé, à Singapour, aux fonctionnaires de l'Office des marques et des brevets une formation pratique sur le rôle des offices récepteurs nationaux du PCT.

381. En juin, un professeur d'université a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

382. En juillet, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, au colloque régional OMPI-ANASE sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle.

383. En octobre, cinq juges et un fonctionnaire national ont participé, à Manille, au colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

384. En novembre, trois juges ont participé, à Bangkok, au colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.

385. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

386. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

387. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

388. SRI LANKA. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

389. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

390. En juin, un représentant d'un institut de recherche a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

391. En juillet, un colloque national sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut des juges de Sri Lanka, s'est tenu à Colombo. Pour des informations plus détaillées, voir le paragraphe 1064.

392. En juillet et au début du mois d'août, un cours régional de formation sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours du PNUD, s'est tenu à Colombo. Il a été suivi par 20 fonctionnaires du BANGLADESH, du BHOUTAN, du CAMBODGE, des FIDJI, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du LAOS, de la MONGOLIE, du MYANMAR, du NÉPAL, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, de la

THAÏLANDE et du VIET NAM. Vingt et un participants venant du secteur public et des milieux d'affaires de Sri Lanka ont également participé à ce cours. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Royaume-Uni. Un fonctionnaire sri-lankais a aussi présenté un exposé. Parmi les trois fonctionnaires de l'OMPI qui ont participé à ce cours, deux ont présenté des exposés.

393. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.

394. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

395. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

396. THAÏLANDE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

397. En février, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, un programme de formation assuré conjointement par l'OMPI et l'Office japonais des brevets dans le domaine de la propriété industrielle.

398. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.

399. En juin, un professeur d'université a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.

400. En juillet, un séminaire national OMPI/CE-ANASE consacré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et aux incidences de cet accord pour les entreprises, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE), s'est tenu à Bangkok. Il a été suivi par environ 120 participants venant du secteur public, de cabinets juridiques et de l'industrie. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, de Suède et de la CCE, par deux conférenciers thaïlandais et par un fonctionnaire de l'Organisation.

401. En juillet aussi, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.
402. En juillet encore, cinq fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, au colloque régional OMPI-ANASE sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle.
403. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés, à Bangkok, lors du séminaire sur la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et le PCT, organisé par le Gouvernement thaïlandais et qui a réuni une soixantaine de participants venant des secteurs public et privé.
404. En octobre, quatre juges ont participé, à Manille, au colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.
405. En novembre, le colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE) dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Bangkok. Pour des informations plus détaillées, voir le paragraphe 1062.
406. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.
407. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.
408. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.
409. TONGA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, aux Fidji, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les marques pour le Pacifique Sud.
410. TUVALU. En mars, un fonctionnaire national a participé, aux Fidji, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les marques pour le Pacifique Sud.
411. VANUATU. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, aux Fidji, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les marques pour le Pacifique Sud.
412. VIET NAM. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Jakarta, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs.

413. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, un programme de formation assuré conjointement par l'OMPI et l'Office japonais des brevets dans le domaine de la propriété industrielle.
414. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique.
415. En juin, deux séminaires nationaux sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement vietnamien, se sont tenus respectivement à Hanoi et à Hô Chi Minh-Ville. Ils ont été suivis par quelque 125 participants, représentant le secteur public, les auteurs, les compositeurs, les écrivains, les artistes, les journalistes, les danseurs, les producteurs de films et les juristes. Des exposés ont été présentés par un consultant japonais de l'OMPI, un expert australien, deux représentants de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation.
416. En juin aussi, un fonctionnaire national a participé, à Beijing, au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation.
417. En juin encore, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Oulan Bator, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur le rôle des accords de transfert de techniques et de propriété industrielle pour le développement des petites et moyennes entreprises.
418. En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Colombo, au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.
419. En novembre, deux juges et un fonctionnaire national ont participé, à Bangkok, au colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.
420. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (République de Corée), au séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement.
421. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), au colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.
422. En décembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Denpasar (Indonésie), à la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore.

Amérique latine et Caraïbes

423. ANTIGUA-ET-BARBUDA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Castries, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO).

424. ARGENTINE. En avril, un fonctionnaire national et trois représentants du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

425. En avril aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à un séminaire international sur les appellations d'origine organisé par le Gouvernement argentin et qui s'est tenu à Buenos Aires. Ce séminaire a été suivi par un millier de participants venant des secteurs public et privé.

426. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

427. En août, un fonctionnaire de l'Organisation a donné une conférence à la Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires.

428. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

429. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

430. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

431. En novembre aussi, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

432. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Florianopolis (Brésil), au séminaire de l'OMPI à l'intention des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les accords régionaux en matière de propriété industrielle.

433. BOLIVIE. En avril, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

434. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

435. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.
436. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.
437. En novembre aussi, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.
438. BRÉSIL. En avril, deux représentants du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
439. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.
440. En octobre, le XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil, s'est tenu à Rio de Janeiro. Il a été suivi par 12 fonctionnaires de l'ARGENTINE, de la BOLIVIE, de la COLOMBIE, de CUBA, de l'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par 12 fonctionnaires brésiliens et par un fonctionnaire de l'OMPI.
441. En octobre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.
442. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.
443. En novembre aussi, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.
444. En décembre, un séminaire à l'intention des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les accords régionaux en matière de propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil, s'est tenu à Florianopolis. Il a réuni neuf fonctionnaires de l'ARGENTINE, du PARAGUAY et de l'URUGUAY et 70 participants brésiliens venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Commission des Communautés européennes (CCE), de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) de la Communauté européenne.

445. CHILI. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

446. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

447. En juillet, quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et du Venezuela, et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés à l'occasion d'un cours de spécialisation sur la propriété intellectuelle et le processus d'intégration, organisé à Santiago par la Faculté de droit de l'Université du Chili. Trente-cinq juristes diplômés ont suivi ce cours.

448. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

449. En novembre, un séminaire national sur le thème : la propriété industrielle au Chili, instrument d'innovation et de compétitivité sur le marché, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement chilien, a eu lieu à Santiago. Il s'est déroulé en présence de membres du Congrès national et a été suivi par environ 90 participants venant d'universités, de centres de recherche, d'entreprises et de cabinets juridiques. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants du Chili et de l'Espagne, sept experts chiliens et un fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait au nombre des sujets traités.

450. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

451. En novembre encore, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

452. COLOMBIE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, au troisième congrès sur la propriété industrielle, organisé par l'Association colombienne de la propriété industrielle. Ce congrès, qui s'est tenu à Chinauta, a réuni une cinquantaine de participants.

453. En avril, un séminaire régional sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), la Direction colombienne du droit d'auteur et le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLAL), avec le concours de la Chambre colombienne du livre (CCL), s'est tenu à Santa Fe de Bogota. Il a réuni 26 participants venant d'administrations publiques et d'entreprises des secteurs public et privé et de cabinets juridiques d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, du COSTA RICA, de l'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du MEXIQUE, du PARAGUAY, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA et quelque 80 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé colombien s'occupant

du droit d'auteur. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, du Brésil et des États-Unis d'Amérique, des experts de nationalité colombienne ou norvégienne ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

454. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

455. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

456. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

457. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

458. COSTA RICA. En avril, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

459. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

460. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

461. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

462. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Guatemala, au séminaire de l'OMPI sur la protection juridique des marques à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain.

463. CUBA. En mai, un séminaire régional sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement cubain, s'est tenu à La Havane. Il a réuni 13 fonctionnaires nationaux de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, du GUATEMALA, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA ainsi que 61 participants locaux. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI venant de Cuba, du Mexique et de l'Office européen des brevets (OEB) et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

464. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine

465. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.
466. En novembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.
467. En novembre aussi, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.
468. DOMINIQUE. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Castries, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO).
469. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.
470. ÉQUATEUR. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
471. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.
472. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.
473. En novembre, un cours de formation régional sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement équatorien, sous le parrainage de la Cour de justice de l'Accord de Carthagène et avec le concours de la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), a eu lieu à Quito. Il a été suivi par 28 fonctionnaires nationaux des pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, GUATEMALA, HAÏTI, HONDURAS, MEXIQUE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, URUGUAY et VENEZUELA. Étaient en outre présents 25 participants ressortissants de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de l'Espagne et du Pérou. Des exposés ont été présentés par 12 consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Espagne, du Pérou, de la Suisse, de l'Uruguay et du Venezuela, ainsi que par un expert de la Communauté européenne et deux fonctionnaires de l'Organisation. Une allocution de clôture a été prononcée par le directeur général de l'OMPI. Les intervenants ont traité, notamment, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. Les participants à ce cours ont ensuite assisté au X^e congrès international de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle de l'auteur, de l'artiste et du producteur, qui s'est également tenu à Quito en novembre et en décembre.

474. En novembre aussi, des journées d'étude nationales OMPI-SGAE (Société générale des auteurs d'Espagne) sur la gestion collective des droits d'auteur, organisées par l'OMPI en coopération avec la SGAE, se sont déroulées à Quito. Elles ont été suivies par 40 membres du personnel de la Société équatorienne des auteurs et compositeurs (SAYCE). Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Espagne, de la Suisse et de l'Uruguay.

475. En novembre encore, des journées d'étude nationales de l'OMPI sur le nouveau cadre international de la propriété intellectuelle, à l'intention de l'Académie équatorienne de diplomatie, organisées par l'OMPI à l'intention de membres du corps diplomatique équatorien, ont eu lieu à Quito. Elles ont réuni 50 participants. Des exposés ont été présentés par deux consultants argentins de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait au nombre des sujets traités.

476. En novembre toujours, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

477. Fin novembre et début décembre, l'OMPI a organisé, à Quito, le X^e congrès international de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle de l'auteur, de l'artiste et du producteur, en collaboration avec le Gouvernement équatorien et la Cour de justice de l'Accord de Carthagène. Plus de 800 personnes, venant essentiellement de pays d'Amérique latine mais aussi d'autres régions du monde, y ont participé. Le ministre des affaires étrangères, le président de la Cour de justice de l'Accord de Carthagène et le directeur général de l'OMPI ont fait des déclarations liminaires. Des exposés ont été présentés par 27 consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Pérou, du Portugal, de la Suisse, de l'Uruguay, du Venezuela et de la Communauté européenne, ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait au nombre des sujets traités. Voir également le paragraphe 1048.

478. EL SALVADOR. En novembre, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

479. En novembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Guatemala, au séminaire de l'OMPI sur la protection juridique des marques à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain.

480. GRENADE. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Castries, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO).

481. GUATEMALA. En avril, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

482. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

483. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

484. En novembre, un séminaire sur la protection juridique des marques à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement guatémaltèque, s'est déroulé à Guatemala. Il a été suivi par 18 fonctionnaires nationaux et juristes du COSTA RICA, d'EL SALVADOR, du HONDURAS, du NICARAGUA et du PANAMA et par environ 55 fonctionnaires nationaux, juristes et entrepreneurs guatémaltèques. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de Cuba, d'El Salvador, de l'Espagne et du Venezuela, deux intervenants guatémaltèques et un fonctionnaire de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les sujets traités lors de ce séminaire.

485. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

486. En novembre encore, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

487. GUYANA. En mars, un séminaire sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement guyanien, s'est tenu à Georgetown. Il a réuni 75 participants, dont des fonctionnaires nationaux, des juristes et des représentants des milieux judiciaires, des médias et des milieux universitaires. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, un expert du Guyana et deux fonctionnaires de l'Organisation.

488. HAÏTI. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

489. HONDURAS. En janvier, un consultant chilien de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à un séminaire national sur le droit d'auteur organisé par le Bureau du droit d'auteur et tenu à Tegucigalpa.

490. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

491. En novembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Guatemala, au séminaire de l'OMPI sur la protection juridique des marques à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain.

492. MEXIQUE. En avril, un fonctionnaire national et trois représentants du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

493. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

494. En juin, se sont tenues, à Mexico, les journées d'étude nationales sur la protection de la propriété industrielle dans le domaine de la biotechnologie, organisées par l'OMPI conjointement avec l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et l'Office européen des brevets (OEB). Elles ont été suivies par une soixantaine de participants représentant les milieux industriels, commerciaux, scientifiques et universitaires du Mexique. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de l'OEB, quatre conférenciers mexicains, un fonctionnaire de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et un fonctionnaire de l'OMPI.

495. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

496. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

497. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

498. En novembre aussi, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

499. NICARAGUA. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

500. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

501. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

502. En novembre, cinq fonctionnaires nationaux et trois juristes ont participé, à Guatemala, au séminaire de l'OMPI sur la protection juridique des marques à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain.

503. PANAMA. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

504. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

505. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

506. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Guatemala, au séminaire de l'OMPI sur la protection juridique des marques à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain.

507. PARAGUAY. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

508. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

509. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

510. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

511. En novembre aussi, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

512. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Florianopolis (Brésil), au séminaire de l'OMPI à l'intention des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les accords régionaux en matière de propriété industrielle.

513. PÉROU. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

514. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

515. En octobre, un séminaire national sur les normes internationales en matière de propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), s'est tenu à Lima. Il a réuni quelque 220 participants venant de l'industrie, de cabinets juridiques privés et d'organismes publics. Des exposés ont été présentés par huit experts péruviens et par un fonctionnaire de l'OMPI.

516. En octobre aussi, un séminaire régional sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Lima. Plus des informations plus détaillées, voir le paragraphe 1074.

517. En octobre encore, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.
518. En octobre toujours, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Lima, devant une cinquantaine de fonctionnaires nationaux de l'INDECOPI, un exposé sur le Centre d'arbitrage de l'OMPI et sur l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
519. En novembre, un séminaire international sur le droit d'auteur dans une économie de libre concurrence, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'INDECOPI, s'est tenu à Lima. Il a été suivi par 150 participants. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et de la Suisse, un intervenant allemand, un expert péruvien et un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions traitées lors de ce séminaire.
520. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.
521. En novembre encore, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.
522. SAINTE-LUCIE. En mars, un séminaire sous-régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO), organisé par l'OMPI en collaboration avec le secrétariat central de l'OEAO, s'est tenu à Castries. Il a réuni une quarantaine de participants, dont des fonctionnaires nationaux, des juristes et des représentants des milieux universitaires d'ANTIGUA-ET-BARBUDA, du BELIZE, de la DOMINIQUE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de la GRENADINE, du GUYANA, de la JAMAÏQUE, de SAINTE-LUCIE, de SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, de la TRINITÉ-ET-TOBAGO, d'ANGUILLA, des ÎLES CAÏMANES, des ÎLES TURQUES ET CAÏQUES, des ÎLES VIERGES BRITANNIQUES, de MONTSERRAT et des secrétariats de la CARICOM et de l'OEAO. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, deux fonctionnaires de l'Organisation, un expert ressortissant des États-Unis d'Amérique et un expert du secrétariat de l'OEAO.
523. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Castries, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO).
524. TRINITÉ-ET-TOBAGO. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.
525. URUGUAY. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

526. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

527. En août, un séminaire national sur les aspects de la propriété intellectuelle liés au commerce, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement uruguayen et le Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Montevideo. Il a réuni une soixantaine de participants venant de l'administration publique, des milieux universitaires, des milieux judiciaires, d'organisations d'auteurs et d'organismes de radiodiffusion et d'entreprises industrielles, ainsi que des juristes. Des exposés ont été présentés par six fonctionnaires uruguayens, un consultant chilien de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation.

528. En octobre, un séminaire national sur la gestion de la propriété industrielle à l'université, dans les entreprises et dans les milieux scientifiques et techniques, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction nationale de la propriété industrielle, s'est tenu à Montevideo. Il a réuni environ 80 participants locaux venant des milieux universitaires, industriels, scientifiques et techniques. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI, ressortissants des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'Uruguay, et par un fonctionnaire de l'Organisation.

529. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

530. En octobre encore, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

531. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

532. En novembre aussi, un professeur d'université a participé, à Merida (Venezuela), au séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine.

533. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Florianopolis (Brésil), au séminaire de l'OMPI à l'intention des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les accords régionaux en matière de propriété industrielle.

534. VENEZUELA. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Santa Fe de Bogota, au séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

535. En mai, un fonctionnaire national a participé, à La Havane, au séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine.

536. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés lors du séminaire régional sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui était organisé par le Système économique latino-américain (SELA) et qui s'est tenu à Caracas. Ce séminaire a été suivi par 70 participants représentant les secteurs public et privé des pays de la région.

537. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au XV^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine.

538. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé, à Lima, au séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

539. En novembre, un séminaire régional consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Université Los Andes et le Ministère vénézuélien du développement, s'est tenu à Merida. Il a été suivi par 12 professeurs d'université d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de CUBA, d'EL SALVADOR, de l'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du MEXIQUE, du PARAGUAY, du PÉROU et de l'URUGUAY, ainsi que par 150 participants locaux venant des universités, du secteur privé (mandataires en propriété industrielle, juristes, chefs d'entreprise) et de l'Office vénézuélien de la propriété industrielle. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et de la Suisse, 11 experts vénézuéliens et un fonctionnaire de l'OMPI.

540. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Quito, au cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine.

541. ÎLES VIERGES BRITANNIQUES. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Castries, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO).

542. MONTSERRAT. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Castries, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO).

Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

Afrique : activités menées à l'échelon multinational

543. Organisation de l'Unité africaine (OUA). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la soixante et unième session du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Addis-Abeba et au cours de laquelle la question de la création de la Communauté économique africaine a notamment été examinée. Au cours de cette session, le fonctionnaire de l'OMPI a aussi examiné avec le secrétaire général de l'OUA les dispositions prises en vue de la cérémonie de remise de médailles OMPI-OUA, prévue pour juin 1995 à Addis-Abeba, pendant l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA.

544. En février, le représentant permanent de la Tunisie et président du Groupe des pays africains à Genève s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, de l'assistance fournie par l'Organisation aux pays africains, en particulier en ce qui concerne leurs obligations en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

545. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Addis-Abeba, avec des fonctionnaires de l'OUA des préparatifs de la cérémonie de remise de médailles OMPI-OUA, qui devait avoir lieu lors du Sommet de l'OUA en juin 1995.

546. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Addis-Abeba, à la soixante-deuxième session du Conseil des ministres et à la trente et unième conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA. À cette occasion, le président du Gouvernement transitoire de l'Éthiopie et actuel président de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA a présidé la cérémonie de remise de la médaille d'or OMPI-OUA de la meilleure invention. Le lauréat de la médaille d'or pour 1995 était un ressortissant du Nigéria, qui devait également recevoir un prix de 5000 dollars.

547. En juin aussi, le Bureau international a remis au représentant permanent de la Tunisie, en sa qualité de représentant du pays qui assurait à l'époque la présidence de l'OUA, un projet d'étude sur la compatibilité des lois nationales sur la propriété intellectuelle de 16 pays africains qui étaient membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au 29 mars 1995 avec les obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Cette étude avait été demandée par le représentant permanent de la Tunisie au nom des 16 pays intéressés, à savoir : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Swaziland, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

548. En juin encore, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion sur l'assistance technique fournie à l'Afrique pour la mise en œuvre des résultats du cycle d'Uruguay. À cette occasion, un fonctionnaire de l'Organisation a présenté un exposé sur l'assistance technique fournie à cet égard par l'OMPI aux pays africains.

549. En novembre, le Bureau international a fait parvenir aux offices de la propriété industrielle et aux bureaux du droit d'auteur de 16 pays africains le projet d'étude susmentionné.

550. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)- Secrétariat du Commonwealth. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Harare, en qualité de conférencier, à un séminaire régional organisé par la CNUCED et le secrétariat du Commonwealth, intitulé "L'Afrique et les conséquences du cycle d'Uruguay : évaluations et stratégies nationales pour la mise en application des résultats".

551. Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la trentième session de la commission et vingt et unième réunion de la conférence des ministres africains chargés de la planification, qui s'est tenue à Addis-Abeba et

qui était consacrée à la promotion d'une croissance accélérée et d'un développement durable en Afrique grâce au renforcement des capacités essentielles. À cette occasion, le fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la coopération entre l'Organisation et la CEA.

552. En mai aussi, un fonctionnaire de la CEA s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu de la coopération entre l'Organisation et cette commission.

553. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la coopération entre l'Organisation et les pays africains lors de la douzième réunion de la conférence des ministres africains de l'industrie, qui s'est tenue à Gaborone sous les auspices de la CEA.

554. En novembre, un fonctionnaire de la CEA s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions touchant à la coopération mutuelle.

555. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'un colloque sur la propriété intellectuelle et le développement, organisé par l'OAPI à l'intention des ministres des États membres de l'OAPI chargés des questions de propriété industrielle et tenu à Lomé. Ce colloque a été suivi par plusieurs ministres et fonctionnaires nationaux.

556. En mai, deux fonctionnaires de l'OAPI se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève. Ils ont été reçus par le directeur général pour des entretiens portant sur les moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation et l'OAPI.

557. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la trente-deuxième session du Conseil des ministres de l'OAPI, qui s'est tenue à Brazzaville.

558. En septembre, l'administrateur délégué de l'OAPI et deux autres fonctionnaires de cette organisation se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la coopération entre l'OMPI et l'OAPI en 1996.

559. Fin octobre et début novembre, un fonctionnaire de l'OAPI s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, au siège de l'Organisation à Genève, où il a été informé des procédures d'examen appliquées par l'OMPI dans ses activités d'enregistrement international concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

560. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En avril, le Bureau international a communiqué au directeur général de l'ARIPO, sur la demande de celui-ci, des observations concernant le projet de règlement d'application du Protocole de Banjul, du 19 novembre 1993, relatif aux marques.

561. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la dix-neuvième session du Conseil d'administration de l'ARIPO, qui s'est tenue à Kariba (Zimbabwe).

562. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la cinquième session du Comité africain de la CISAC, qui a eu lieu à Conakry.

563. Pays du Maghreb. Voir sous "Pays arabes".

Afrique : activités menées à l'échelon national

564. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".

565. ANGOLA. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion du pays à d'autres traités administrés par l'Organisation, y compris le PCT.

566. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Luanda, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation d'un séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays de langue officielle portugaises d'Afrique, qui se tiendrait à Luanda en novembre 1995.

567. BÉNIN. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Cotonou pour installer une station de travail offerte par l'Organisation au gouvernement et pour former le personnel du Centre national de la propriété industrielle (CENAPI) à son utilisation.

568. BOTSWANA. En mai, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle.

569. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Gaborone pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de l'état de la législation sur la propriété industrielle, de l'éventuelle adhésion du Botswana à la Convention instituant l'OMPI et à divers traités administrés par l'OMPI et d'un éventuel projet national, financé par le PNUD, visant à renforcer le système de propriété industrielle du Botswana.

570. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, au siège de l'Organisation, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi révisé sur la propriété industrielle et ont été informés des avantages que présente l'adhésion au PCT.

571. BURKINA FASO. En janvier, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Ouagadougou pour évaluer les besoins du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA). Ce même consultant a dispensé une formation aux fonctionnaires nationaux, qui portait sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

572. En octobre, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, pour examiner le logiciel standard COSIS (*COPYRIGHT SOCIETIES INFORMATION SYSTEM*) au siège de la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA), à Zurich.

573. BURUNDI. En août, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

574. CAMEROUN. En février, le ministre du développement industriel et commercial et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général, de la coopération future entre le Cameroun et l'OMPI.
575. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération entre le Cameroun et l'Organisation, notamment des préparatifs en vue du séminaire sous-régional sur la propriété industrielle, qui devait se tenir à Yaoundé en octobre.
576. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bangui, où il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de mesures concernant la restructuration et l'informatisation de l'administration nationale de la propriété industrielle, la formation des nationaux, l'utilisation de la technique du disque compact ROM et l'organisation d'un séminaire d'information. Le fonctionnaire en question a été également informé des besoins des entrepreneurs locaux en ce qui concerne l'information et la documentation en matière de brevets.
577. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bangui pour installer une station de travail à disque compact ROM offerte par l'OMPI au Service national de la propriété industrielle et de la normalisation et pour former à son utilisation les fonctionnaires nationaux intéressés.
578. TCHAD. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Ndjamena pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'élaboration d'un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins. À cette occasion, il a aussi fait un exposé sur le droit d'auteur et les droits voisins et sur la gestion collective du droit d'auteur devant un groupe de 50 auteurs et artistes tchadiens.
579. En décembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Ndjamena pour installer une station de travail à disque compact ROM offerte par l'OMPI au Ministère du commerce et de la promotion industrielle et pour former à son utilisation les fonctionnaires nationaux intéressés.
580. CONGO. En août, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Brazzaville, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération future entre le Congo et l'OMPI.
581. CÔTE D'IVOIRE. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation du séminaire national de l'OMPI sur les indications géographiques, qui devait avoir lieu dans ce pays en juillet 1995.
582. DJIBOUTI. Voir sous "Pays arabes".
583. ÉGYPTE. Voir sous "Pays arabes".
584. GUINÉE ÉQUATORIALE. En novembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi révisé sur la propriété industrielle, en espagnol, accompagné d'observations sur ses dispositions principales. Ces observations ont été formulées compte tenu des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

585. ÉRYTHRÉE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Asmara pour effectuer la première mission d'enquête de l'Organisation destinée à établir des contacts et des relations de travail entre le gouvernement et l'OMPI. Il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux, ainsi qu'avec le représentant résident du PNUD, de la coopération future.

586. En juin, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné d'observations.

587. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

588. En octobre, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, au siège de l'Organisation, à Genève, où il s'est entretenu des activités de coopération entre l'Érythrée et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. Il lui a été remis une loi type sur le droit d'auteur devant servir de base à l'élaboration de la législation nationale sur le droit d'auteur.

589. ÉTHIOPIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la loi sur la propriété industrielle, qui doit être approuvée par le Conseil des représentants, d'un éventuel projet national dans le domaine de la propriété industrielle qui serait financé par le PNUD et de l'éventuelle adhésion de l'Éthiopie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

590. En janvier aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion interorganisations sur la coopération entre les organisations du système des Nations Unies et l'Éthiopie, qui était organisée par le PNUD.

591. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note sur les avantages que présenterait pour l'Éthiopie l'adhésion à la Convention instituant l'OMPI.

592. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Addis-Abeba, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays et de l'adhésion éventuelle de l'Éthiopie aux traités administrés par l'Organisation.

593. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Addis-Abeba, avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion de l'Éthiopie à la Convention instituant l'OMPI, du cours d'introduction générale à la propriété industrielle destiné aux pays anglophones d'Afrique, qui doit se tenir à Addis-Abeba en septembre 1995, et du renforcement de la coopération entre l'Éthiopie et l'Organisation.

594. En juin aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des suggestions au sujet de la Proclamation concernant les inventions, les inventions mineures et les dessins et modèles industriels, ainsi que d'un projet de règlement d'application comprenant un projet de barème des taxes et de formulaires.

595. En août, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, de nouvelles observations sur le projet de règlement d'application de la Proclamation concernant les inventions, les inventions mineures et les dessins et modèles industriels.
596. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Addis-Abeba, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'adhésion éventuelle du pays à la Convention instituant l'OMPI et d'une assistance éventuelle de l'Organisation pour le renforcement de l'administration éthiopienne de la propriété industrielle.
597. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation en cours du système national des marques.
598. GAMBIE. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant néerlandais de l'Organisation se sont rendus en mission à Banjul pour s'entretenir avec des fonctionnaires du PNUD et des fonctionnaires nationaux du renforcement du système de propriété industrielle du pays et plus spécialement de son système d'enregistrement des marques.
599. GHANA. En février, un professeur d'université a eu des entretiens, à Genève, avec deux fonctionnaires de l'OMPI sur des questions relatives à la délivrance des brevets.
600. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'informatisation de l'Office des marques et d'une éventuelle assistance de l'Organisation à cet égard.
601. En mai aussi, l'OMPI a organisé à l'intention d'un fonctionnaire national un voyage d'étude, à Zurich, consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur. La formation correspondante a été dispensée par un consultant suisse de l'Organisation. Le fonctionnaire national en question s'est aussi rendu à la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA), à Zurich, et au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération qui seront menées au Ghana dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.
602. En juillet, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Accra pour évaluer les besoins de l'Office du droit d'auteur du Ghana et pour dispenser une formation à des fonctionnaires nationaux sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
603. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Accra pour conseiller des fonctionnaires nationaux sur des questions relatives à la législation nationale sur la propriété industrielle et aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.
604. GUINÉE. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant français de l'Organisation ont eu des entretiens, à Conakry, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre la Guinée et l'OMPI, en particulier dans les domaines de la formation et de la promotion des inventions et de l'innovation.
605. En septembre, le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre son pays et l'Organisation.

606. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Conakry, avec des fonctionnaires nationaux de l'état de la protection du droit d'auteur dans le pays et de la coopération dans ce domaine entre la Guinée et l'OMPI.

607. GUINÉE-BISSAU. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bissau, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD des moyens de renforcer le système de propriété industrielle du pays.

608. KENYA. En avril, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle.

609. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Nairobi pour installer une station de travail offerte par l'Organisation au gouvernement et pour former les fonctionnaires de l'Office kényen de la propriété industrielle à son utilisation.

610. En octobre, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Nairobi, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre le Kenya et l'OMPI.

611. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Kenya et l'Organisation.

612. LESOTHO. En juillet, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur les propositions de modifications relatives à l'ordonnance de 1989 sur la propriété industrielle, en ce qui concerne les marques.

613. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de loi (modificative) de 1995 sur la propriété industrielle, en particulier des dispositions relatives aux demandes selon le PCT et aux marques.

614. En septembre aussi, le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Lesotho s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet national financé par le PNUD qui serait exécuté par l'Organisation au Lesotho.

615. LIBÉRIA. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note concernant des observations relatives à un projet de loi sur le droit d'auteur.

616. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".

617. MALAWI. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé à un voyage d'étude, à Zurich, consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur. La formation correspondante a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI. Ces deux fonctionnaires se sont également rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération qui seront menées au Malawi dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

618. En juillet, deux consultants de l'OMPI, ressortissants du Burkina Faso et de la Suisse, se sont rendus en mission à Lilongwe pour évaluer les besoins de la Société malawienne du droit d'auteur (COSOMA) et pour dispenser une formation à des fonctionnaires nationaux sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

619. En novembre, un consultant de l'OMPI ressortissant du Burkina Faso s'est rendu en mission à Lilongwe afin d'assurer le suivi de la mission de l'OMPI qui avait eu lieu en juillet. L'objet de cette mission était de poursuivre la formation des fonctionnaires de la COSOMA sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

620. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre son pays et l'Organisation.

621. MALI. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bamako, avec des fonctionnaires nationaux et des inventeurs, de la coopération entre le Mali et l'Organisation, y compris de la promotion de l'activité inventive.

622. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Bamako, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'organisation d'un séminaire national sur le cadre juridique et institutionnel de la propriété industrielle au Mali, de l'enseignement de la propriété industrielle dans les établissements d'enseignement supérieur du pays et de la promotion de la protection des droits de propriété industrielle ainsi que des activités inventives et innovatrices au Mali.

623. MAURITANIE. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Nouakchott, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la Mauritanie et l'Organisation, et, en particulier, des besoins de la Direction de l'industrie dans le domaine de l'information, de la documentation et de la formation en matière de brevets. Les entretiens ont aussi porté sur l'éventuelle organisation d'un séminaire national sur la propriété industrielle.

624. En août, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

625. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Nouakchott pour installer une station de travail à disque compact ROM offerte par l'OMPI à la Direction de l'industrie et pour former à son utilisation les fonctionnaires nationaux intéressés.

626. MAURICE. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi actualisé sur la propriété industrielle accompagné d'un commentaire sur ses principales dispositions, un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, avec un commentaire, et un projet de loi sur la protection des indications géographiques, également accompagné d'un commentaire.

627. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Port-Louis pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de la législation nationale sur la propriété industrielle. Les échanges de vues ont porté sur un projet de loi sur la propriété industrielle, un projet de loi sur la protection des indications géographiques et un

projet de loi sur les schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés, chacun de ces projets étant accompagné d'observations formulées par le Bureau international à l'intention des autorités nationales. Il a été tenu compte, lors de ces entretiens et dans la rédaction des projets de loi, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

628. MAROC. Voir sous "Pays arabes".

629. NAMIBIE. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Windhoek pour renouer les contacts avec des fonctionnaires nationaux et parler de l'avenir de la coopération entre la Namibie et l'Organisation, y compris de l'adhésion de ce pays à la Convention de Paris et de la modernisation de la législation nationale en matière de propriété industrielle. Il s'est également rendu à la Direction de l'enregistrement des sociétés, des marques, des brevets et des dessins et modèles pour continuer à en évaluer les besoins, notamment dans le domaine des marques, et il s'est entretenu avec des représentants du PNUD d'un éventuel projet national financé par le PNUD.

630. NIGER. En octobre, le ministre de la communication, de la culture, de la jeunesse et des sports s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération entre le Niger et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

631. NIGÉRIA. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre le Nigéria et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

632. En juillet, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Lagos pour évaluer les besoins de l'Office nigérian du droit d'auteur et pour dispenser une formation à des fonctionnaires nationaux sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

633. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la réunion de consultation régionale pour l'Afrique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore, qui devait se tenir au Nigéria en janvier 1996.

634. PORTUGAL. En juillet, une réunion sous-régionale OMPI-Portugal de planification pour les pays d'Afrique de langue officielle portugaise, organisée par l'OMPI et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Portugal, s'est tenue à Lisbonne. Ont participé à cette réunion 10 fonctionnaires nationaux chargés de l'administration de la propriété industrielle dans leur pays (ANGOLA, CAP-VERT, GUINÉE-BISSAU, MOZAMBIQUE, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE), des fonctionnaires nationaux portugais, deux fonctionnaires de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OEB. Les participants se sont entretenus d'un nouveau programme de coopération entre les pays de langue officielle portugaise d'Afrique, le Portugal, l'OMPI et l'OEB pour les cinq années à venir.

635. AFRIQUE DU SUD. En mars, six fonctionnaires de l'OMPI ont effectué la première mission de l'Organisation dans le pays depuis le changement de gouvernement. Ils se sont rendus à Pretoria et à Johannesburg, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires

nationaux, des représentants du secteur privé et des agents s'occupant de propriété intellectuelle des faits nouveaux survenus récemment au niveau international dans le domaine de la propriété intellectuelle, de l'éventuelle adhésion de l'Afrique du Sud à d'autres traités administrés par l'OMPI - en particulier le PCT, ainsi que l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid -, de la législation en matière de propriété intellectuelle et de la gestion des droits de propriété intellectuelle dans le pays, de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle et de l'organisation de séminaires sur la propriété intellectuelle, qui se tiendraient dans le pays.

636. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des futures activités de coopération entre l'Afrique du Sud et l'Organisation.

637. En septembre, des fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération sous-régionale ainsi que des activités de formation qui pourraient être organisées à l'avenir en Afrique du Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle.

638. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".

639. TOGO. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Lomé pour installer une station de travail offerte au gouvernement par l'Organisation et pour former le personnel de la Direction du développement industriel à son utilisation.

640. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

641. OUGANDA. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération mutuelle, y compris de l'adhésion de l'Ouganda au PCT.

642. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En avril, le ministre des affaires étrangères s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération mutuelle.

643. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dar es-Salaam pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de diverses questions, notamment de la modernisation de l'Office des brevets, de l'introduction récente de la technique du disque compact ROM et de la formation correspondante, de l'adhésion éventuelle de la République-Unie de Tanzanie au PCT et de l'assistance que l'Organisation propose de fournir dans le domaine législatif. Le même fonctionnaire de l'OMPI a, par ailleurs, participé à une réunion interministérielle au cours de laquelle ont notamment été examinées les conséquences pour le pays de l'Accord sur les ADPIC.

644. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dar es-Salaam et à Zanzibar et s'est entretenu à nouveau avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation du système de propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion de la République-Unie de Tanzanie à certains traités administrés par l'OMPI, notamment au PCT.

645. En octobre, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à Dar es-Salaam. Il a été décoré de l'"Ordre de la République-Unie" par le président de la République-Unie de Tanzanie.

646. ZAÏRE. En novembre, le représentant résident du PNUD au Zaïre s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite éventuelle de l'exécution, par l'Organisation, du projet national relatif à la propriété industrielle, financé par le PNUD, qui avait été interrompue en 1992 compte tenu de la situation dans le pays.

647. ZAMBIE. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant néerlandais de l'Organisation se sont rendus en mission à Lusaka pour évaluer les besoins de la Direction de l'enregistrement des brevets, des marques, des sociétés et des noms commerciaux dans le domaine de l'enregistrement des marques. Ils se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD d'un éventuel projet national financé par le PNUD dans le domaine de la propriété industrielle.

Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational

648. Organisation de la conférence islamique (OCI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé à la réunion de coopération technique des administrations chargées des brevets dans les pays arabes membres de l'Organisation de la conférence islamique, qui s'est tenue au Caire. Cette réunion, qui était organisée par la Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement (FISTED) et la Banque islamique de développement (BID) en collaboration avec l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie de l'ÉGYPTE (ASRT), a été suivie par 56 fonctionnaires de pays arabes. Les participants ont adopté plusieurs recommandations, invitant, notamment, tous les gouvernements arabes qui ne l'ont pas encore fait à devenir membres de l'OMPI et à adhérer aux traités qu'elle administre.

649. En juillet, un fonctionnaire de l'OCI a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur des questions de coopération.

650. Conseil de coopération du Golfe (CCG). En décembre, l'OMPI a rédigé et communiqué au secrétariat général du CCG, sur sa demande, des observations sur le projet de règlement d'application révisé de la loi sur les brevets pour les pays membres du CCG.

651. Pays du Maghreb. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une réunion sur la normalisation et la propriété industrielle à l'intention des pays du Maghreb, organisée par le Gouvernement ALGÉRIEN et tenue à Alger. Cette réunion a été suivie par quelque 150 fonctionnaires et représentants des milieux d'affaires d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie. Les participants ont adopté une décision portant création d'une Commission permanente pour la normalisation et la propriété industrielle dans les pays du Maghreb.

652. Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). En avril, le président de l'IFIA s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'y entretenir de la possibilité d'organiser dans plusieurs pays arabes des missions ayant pour but de donner des conseils sur les mesures à adopter pour encourager et appuyer l'activité inventive et innovatrice locale.

Pays arabes : activités menées à l'échelon national

653. ALGÉRIE. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office européen des brevets (OEB), à La Haye, dans le cadre d'un voyage organisé par l'OMPI, pour étudier les procédures informatisées de l'office.

654. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance de l'Organisation à l'Algérie et des besoins du pays dans le domaine de la formation. Il a demandé à l'OMPI de fournir une assistance à la Commission permanente pour la normalisation et la propriété industrielle dans les pays du Maghreb.

655. BAHREÏN. En janvier, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Manama, avec des dirigeants nationaux de l'adhésion prochaine de Bahreïn à la Convention instituant l'OMPI, à la Convention de Paris et à la Convention de Berne.

656. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de son pays aux conventions de Paris et de Berne.

657. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des avantages que représenterait pour Bahreïn l'adhésion aux conventions de Paris et de Berne, ainsi que de l'évolution récente du système de propriété industrielle du pays.

658. DJIBOUTI. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Djibouti. Ils ont examiné avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, ainsi qu'avec des représentants du monde des affaires, la situation de la propriété intellectuelle dans le pays, la modernisation de la législation et de l'infrastructure correspondantes, et l'adhésion éventuelle du pays à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'Organisation.

659. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de Djibouti à la Convention instituant l'OMPI et de l'assistance de l'Organisation en matière de formation et dans le domaine législatif.

660. ÉGYPTE. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission au Caire, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux des avantages que l'Égypte tirerait de son adhésion au PCT et ont présenté, devant quelque 25 fonctionnaires nationaux et conseils en propriété industrielle, un exposé sur le système du PCT et son utilité pour l'Égypte.

661. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des futures activités de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, y compris de l'organisation d'un séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui devait se tenir dans le pays au cours du second semestre de 1995.

662. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de l'Égypte au PCT et des observations de l'Organisation concernant le projet de loi révisée sur les brevets et les modèles d'utilité.

663. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour étudier le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de l'éventuelle adhésion de l'Égypte au PCT.

664. En juin aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du renforcement des activités de l'Agence pour le développement des innovations et des inventions (ADII).

665. En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'Égypte et l'OMPI.

666. En juillet aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission au Caire pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux des dispositions à prendre en vue de l'organisation et du financement d'un colloque sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes qui se tiendrait au Caire.

667. En juillet encore, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission au Caire pour donner des conseils à des dirigeants et fonctionnaires nationaux sur les techniques et les procédures d'examen applicables selon l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, et pour leur fournir des éléments d'information sur le protocole relatif à cet arrangement. Ils ont aussi présenté des exposés lors d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle, organisé par le Gouvernement égyptien et tenu au Caire devant environ 140 participants.

668. En juillet toujours, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur les brevets et les modèles d'utilité, un projet de loi mis à jour sur les brevets et les modèles d'utilité, assorti d'observations, ainsi qu'un projet de loi pour la protection des substances pharmaceutiques et chimiques.

669. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir de la coopération entre l'Égypte et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

670. En septembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont examiné, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI les possibilités de collaboration pour la formation et l'informatisation de l'Administration de l'enregistrement commercial.

671. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour parler des besoins de formation de l'Agence pour le développement des innovations et des inventions, de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT), ainsi que d'une éventuelle assistance de l'Organisation en vue de l'amélioration des services qu'offre l'agence aux inventeurs égyptiens.

672. En novembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance de l'Organisation pour la révision de la législation égyptienne sur les marques, la formation et l'informatisation des opérations relatives aux marques et aux dessins et modèles industriels.
673. En décembre, le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, au Caire, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de l'adhésion éventuelle de l'Égypte à certains traités administrés par l'OMPI et de la modernisation de la législation nationale sur la propriété industrielle et le droit d'auteur.
674. En décembre aussi, le ministre de l'économie et du commerce extérieur a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général sur des questions de coopération et, en particulier, sur les obligations découlant pour l'Égypte de l'Accord sur les ADPIC et sur l'assistance que l'OMPI pourrait apporter au pays pour qu'il soit en mesure de s'en acquitter.
675. En décembre toujours, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision de la législation égyptienne sur les brevets et les modèles d'utilité et de l'assistance que l'OMPI pourrait encore apporter dans ce domaine.
676. JORDANIE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Amman pour installer une station de travail à disque compact ROM offerte par l'OMPI au Gouvernement jordanien et pour former le personnel de la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle à son utilisation. Il a aussi donné des conseils au sujet de l'organisation des fichiers de cette direction relatifs aux brevets et aux marques. Il s'est en outre entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion de la Jordanie à l'Arrangement de Madrid.
677. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de la Jordanie à l'Arrangement de Madrid.
678. En juin, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné d'observations.
679. En juillet, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.
680. En août, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la révision de la législation jordanienne sur la propriété industrielle et des avantages de l'adhésion de la Jordanie au PCT et à l'Arrangement de Madrid.
681. En août aussi, un autre fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision de la législation jordanienne sur la propriété intellectuelle.
682. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun et ont demandé l'assistance de l'Organisation pour l'élaboration d'un projet de loi sur la propriété industrielle et des observations concernant la loi sur le droit d'auteur.

683. KOWEÏT. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Koweït, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion du Koweït à la Convention instituant l'OMPI, de la révision de la législation nationale en matière de propriété industrielle et du renforcement de l'enseignement universitaire de la propriété intellectuelle au Koweït.

684. LIBAN. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Beyrouth pour s'entretenir avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions de coopération mutuelle. À la suite de cette visite, le Gouvernement libanais a demandé à l'OMPI de rédiger un projet de loi sur les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, ainsi que le texte préliminaire d'un projet national qui viserait à renforcer le système de propriété industrielle. Des entretiens ont aussi eu lieu au sujet de l'adhésion éventuelle du Liban à l'Arrangement de Madrid.

685. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des besoins en matière de formation de l'Office de la propriété industrielle, artistique, littéraire et musicale, de l'adhésion éventuelle du Liban à l'Arrangement de Madrid, du projet de loi sur la propriété industrielle et d'un avant-projet pour la modernisation de l'office précité.

686. En juin, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné d'observations.

687. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Beyrouth pour installer une station de travail à disque compact ROM offerte par l'Organisation à l'Office pour la protection de la propriété intellectuelle, pour former le personnel de l'office à l'utilisation des disques compacts ROM et pour remettre à des dirigeants et fonctionnaires nationaux et examiner avec eux un projet de loi relatif à la propriété industrielle et un avant-projet d'assistance technique.

688. LIBYE. En 1995, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD qui vise à renforcer l'action de la Section de l'information et de la propriété industrielle du Centre de recherche industrielle, notamment en ce qui concerne la mise en application de la nouvelle loi sur la propriété industrielle sur le point d'être promulguée.

689. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Tripoli pour participer avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD à une réunion tripartite visant à arrêter un programme de travail pour les activités qui seront exécutées par l'OMPI dans le cadre d'un projet qui venait d'être approuvé et serait financé par le PNUD.

690. En avril, le coordonnateur résident des Nations Unies en Libye s'est rendu au siège de l'OMPI pour un examen détaillé du budget révisé et du plan des activités à mener en 1995 dans le cadre du projet susmentionné.

691. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités à mener en 1995 dans le cadre dudit projet.

692. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au Caire, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour se former à l'administration des brevets à l'Académie égyptienne de la recherche scientifique et de la technologie. Ce stage de formation était organisé dans le cadre du projet susmentionné.

693. En juillet, un fonctionnaire national a effectué à Casablanca un voyage d'étude organisé par l'OMPI à l'Office marocain de la propriété industrielle. Ce voyage était organisé dans le cadre du projet susmentionné.

694. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités en cours dans le cadre du projet en question et de l'organisation d'un séminaire national sur la propriété industrielle devant se tenir à Tripoli en décembre.

695. MAROC. De janvier à novembre, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet national financé par le PNUD qui vise à mettre l'Office marocain de la propriété industrielle mieux en mesure d'appliquer la législation sur la propriété industrielle, et de s'acquitter de ses diverses fonctions.

696. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération mutuelle.

697. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision de la législation marocaine sur la propriété industrielle et de l'organisation de voyages d'étude à l'intention de fonctionnaires nationaux.

698. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'élaboration d'un avant-projet en vue d'un projet national, et des possibilités de prolongation du projet national financé par le PNUD.

699. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de questions de coopération et de l'adhésion éventuelle de son pays au PCT.

700. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Casablanca et à Rabat pour participer à la dernière réunion tripartite Gouvernement marocain-OMPI-PNUD consacrée à l'examen du projet national financé par le PNUD relatif à la modernisation du système de propriété industrielle, qui venait de s'achever. À cette occasion, ils se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à l'évolution de la législation dans le domaine de la propriété industrielle au Maroc, ainsi que des perspectives de collaboration entre le Maroc et l'OMPI.

701. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office marocain de la propriété industrielle, à Casablanca, pour donner des conseils sur les projets d'informatisation en cours et à venir de cet office.

702. QATAR. En janvier, sur la demande des autorités nationales, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission consultative à Doha. Ils se sont entretenus avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux des projets de loi sur le droit d'auteur et sur la propriété industrielle, ainsi que de l'éventuelle adhésion du Qatar aux conventions de Berne et de Paris.

703. En mars, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, la traduction en arabe d'un projet de loi sur la propriété industrielle, accompagné d'observations, qui leur avait été envoyé en anglais en décembre 1994.

704. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance en faveur du Qatar pour la modernisation de sa législation relative à la propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion du Qatar aux conventions de Paris et de Berne.

705. En août, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la possibilité de faire venir à Doha un expert de l'OMPI en vue d'examiner le projet de loi sur la propriété industrielle élaboré par l'OMPI.

706. En septembre, le ministre de la justice s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

707. En septembre aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle suite à donner à la mission que l'OMPI avait effectuée à Doha en janvier, et a demandé l'assistance de l'Organisation pour la formation du personnel du Bureau du droit d'auteur et pour l'organisation d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle qui se tiendrait en 1996.

708. En octobre, le président de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la mission qu'il allait entreprendre à Doha, en qualité de consultant de l'OMPI, pour donner des conseils sur la création d'une association d'inventeurs et sur la promotion de l'activité inventive et innovatrice au Qatar.

709. ARABIE SAOUDITE. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des besoins de l'Arabie saoudite en formation et conseils en matière législative, ainsi que de l'assistance que pourrait apporter l'OMPI à l'Office des brevets du Conseil de coopération du golfe (CCG), dont la création est envisagée.

710. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Riyad, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la propriété intellectuelle revêtant un intérêt pour le pays.

711. En décembre aussi, ce même fonctionnaire a fait un exposé sur le Centre d'arbitrage de l'OMPI à Riyad, lors d'une réunion sur des questions de propriété intellectuelle qui était organisée par la chambre de commerce de Riyad et qui a réuni 90 participants venant de l'administration et du secteur privé, et à Jeddah, lors d'une autre réunion sur le même sujet organisée par la chambre de commerce de Jeddah, qui a réuni 45 participants venant du secteur privé.

712. SOUDAN. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle dans son pays d'une mission de l'OMPI, qui viserait à proposer des mesures pour renforcer le système soudanais de propriété industrielle et favoriser l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle.

713. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance de l'Organisation dans la révision des lois soudanaises sur la propriété industrielle et le droit d'auteur.

714. En octobre et novembre, deux professeurs d'université se sont rendus au Franklin Pierce Law Center, à Concord (États-Unis d'Amérique), dans le cadre d'un voyage d'étude sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle organisé pour eux par l'OMPI.

715. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à Genève pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision des lois soudanaises sur la propriété intellectuelle et des possibilités de coopération entre le Soudan et l'OMPI.

716. TUNISIE. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance que pourrait fournir l'Organisation en ce qui concerne l'informatisation des procédures d'enregistrement des marques.

717. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre son pays et l'Organisation.

718. ÉMIRATS ARABES UNIS. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de leur pays à la Convention de Paris et de l'assistance fournie par l'Organisation en matière de formation.

719. En juin, un consultant syrien de l'OMPI s'est rendu en mission à Abou Dhabi pour aider le Service des marques à revoir et à moderniser ses méthodes de travail et ses procédures administratives, ainsi qu'à administrer et appliquer la loi sur les marques.

720. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre son pays et l'Organisation.

721. YÉMEN. En octobre, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des avantages que présenterait pour le Yémen l'adhésion à la Convention de Paris, à la Convention de Berne et à l'Arrangement de Madrid. Ils ont aussi eu des entretiens au sujet des besoins du pays en matière de formation et de modernisation de l'administration de la propriété intellectuelle.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational

722. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD et intitulé "Modernisation des systèmes de propriété intellectuelle". Ce projet vise à aider les pays en développement de la région à moderniser leurs systèmes de propriété intellectuelle et à renforcer les liens entre ces systèmes, ainsi qu'à améliorer la gestion économique et commerciale.

723. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Kuala Lumpur, à la réunion régionale sur la coopération pour le développement en Asie et dans le Pacifique organisée par le PNUD. Cette réunion a été suivie par des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'industrie venant de pays en développement d'Asie et du Pacifique, de pays industrialisés d'Asie et d'autres régions et d'organisations intergouvernementales.

724. En septembre, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la réunion d'information et de consultation organisée par le Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, afin d'examiner les priorités et les modalités d'application du sixième cycle de programmation du PNUD, qui débutera en 1997.

725. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à Bangkok à la réunion du Groupe consultatif du programme, organisée par le PNUD. Les participants ont examiné, notamment, les plans de travail de l'OMPI pour 1996 dans le cadre du programme pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD et les perspectives d'évolution de ce programme. Les fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à des consultations interinstitutions organisées à cette occasion par le PNUD afin de passer en revue les activités de coopération que les organismes des Nations Unies mènent dans la région.

726. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Pendant la période considérée, l'OMPI a continué d'exécuter le programme Communauté européenne-ANASE (CE-ANASE) pour les brevets et les marques, qui est financé par la CE et exécuté par l'Organisation et l'OEB. Ce programme vise à promouvoir l'utilisation et la modernisation du système de propriété industrielle dans les six pays membres de l'ANASE. La composante OMPI de ce programme porte sur la modernisation de l'administration des marques, ainsi que sur les aspects juridiques de la propriété industrielle et ceux qui ont trait au développement et à la promotion.

727. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Jakarta, avec le secrétaire général et d'autres fonctionnaires du secrétariat de l'ANASE de questions concernant la coopération entre l'OMPI et l'ANASE.

728. En janvier aussi, deux représentants de l'OEB se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet des plans de modernisation des administrations indonésienne et thaïlandaise de la propriété industrielle, élaborés par l'OMPI et l'OEB dans le cadre du programme CE-ANASE précité.

729. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu, sur la demande du secrétaire général de l'ANASE, au secrétariat de cette organisation à Jakarta, afin de donner des conseils sur la coopération entre les pays membres de l'ANASE dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier sur l'incidence des questions de propriété intellectuelle sur l'accord de libre-échange de l'ANASE et sur les possibilités de créer un institut de formation de l'ANASE en matière de propriété intellectuelle. En mai, l'OMPI a communiqué au secrétariat de l'ANASE, sur sa demande, des observations concernant un éventuel accord-cadre de l'ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle et une éventuelle coopération entre pays de l'ANASE en matière de formation.

730. En juin, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Bruxelles, à une réunion d'examen tripartite du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques avec des fonctionnaires de la CE et de l'OEB. Les participants ont fait le point sur les activités entreprises jusqu'alors et se sont entretenus des activités à mener à l'avenir dans le cadre de ce programme, et notamment d'une éventuelle extension de celui-ci.

731. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant français de l'Organisation se sont rendus en mission, dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, au Brunéi Darussalam, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour et en Thaïlande. Ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et ont recueilli des données sur les marques en vue de mettre au point un système informatisé destiné au stockage et à la recherche des éléments figuratifs des marques pour les offices des marques des pays de l'ANASE.

732. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Singapour, à la table ronde de l'ANASE, portant sur les enjeux de l'OMC et la coopération de l'ANASE, qui était organisée par le secrétariat de l'ANASE en collaboration avec l'Institut d'études des pays de l'Asie du Sud-Est (ISEAS). Cette table ronde a été suivie par une soixantaine de participants venant de l'administration publique, des milieux universitaires et du secteur privé.

733. En septembre, un fonctionnaire de l'OEB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités prévues dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques.

734. En septembre, la troisième réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI, a eu lieu à Genève. Les sept pays membres de l'ANASE (BRUNÉI DARUSSALAM, INDONÉSIE, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAÏLANDE, VIET NAM) étaient représentés au niveau des représentants permanents des missions à Genève. Le secrétariat de l'ANASE était représenté par un haut fonctionnaire. L'OMPI était représentée par le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation. Les participants ont examiné les activités menées entre juin 1994 et août 1995 par l'OMPI en collaboration avec les pays membres de l'ANASE ou avec le secrétariat de l'association; ils ont aussi examiné et approuvé la suite à y donner, ainsi que les propositions faites pour les activités futures.

735. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Bangkok, à une réunion du Groupe consultatif du programme national thaïlandais constitué dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. Des représentants du Gouvernement thaïlandais et de l'OEB participaient à cette réunion au cours de laquelle ont été examinés les activités passées et les projets futurs.

736. En novembre aussi, à Bangkok, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors du colloque régional de l'ANASE sur les mesures à la frontière concernant les droits de propriété intellectuelle, organisé par l'OEB dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. Environ 70 fonctionnaires des sept pays de l'ANASE participaient à ce colloque, au cours duquel il a été question, notamment, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

737. En novembre encore, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Jakarta, avec des fonctionnaires du secrétariat de l'ANASE de questions de coopération.

738. AUSTRALIE. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Sydney, avec des fonctionnaires du Conseil australien du droit d'auteur (ACC) et de l'Association australasienne pour les droits de représentation et d'exécution (APRA) au sujet d'une éventuelle coopération en ce qui concerne les activités menées dans le domaine du droit d'auteur pour les pays en développement de la région du Pacifique.

739. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement menées en faveur des pays en développement de la région Asie-Pacifique.

740. JAPON. Pendant la période considérée, l'OMPI a continué de mener dans la région Asie et Pacifique des activités de coopération pour le développement, dans le cadre des deux accords instituant des fonds fiduciaires qu'elle a conclus avec le Gouvernement japonais; l'un d'eux a trait à la propriété industrielle et l'autre au droit d'auteur et aux droits voisins.

741. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Tokyo, des fonctionnaires de l'Office japonais des brevets (JPO) afin d'évaluer les activités de coopération pour le développement menées dans le domaine de la propriété industrielle dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire pendant l'exercice budgétaire japonais 1994-1995, et de planifier les activités pour le prochain exercice budgétaire (1995-1996).

742. En juin, deux fonctionnaires de l'Office japonais des brevets et quatre fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Genève, dans le cadre de l'accord relatif au fonds fiduciaire conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation. Le projet de programme d'activité pour l'exercice budgétaire 1995-96 a fait l'objet d'un examen et d'une mise au point définitive.

743. ROYAUME-UNI. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération entre l'Office des brevets du Royaume-Uni et l'Organisation en 1995 en faveur des pays de la région Asie-Pacifique.

744. Commission des Communautés européennes (CCE). En février, un fonctionnaire de la CCE s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération actuelle et future entre l'Organisation et la commission dans le domaine de la propriété industrielle dans la région Asie-Pacifique.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national

745. BANGLADESH. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité d'organiser un séminaire national sur la propriété industrielle, qui aurait lieu au Bangladesh.

746. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération mutuelle.

747. BHOUTAN. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant slovène de l'Organisation se sont rendus à Thimbu, où ils ont donné des conseils au gouvernement sur la législation nationale en matière de propriété intellectuelle et sur la possibilité de créer un système de propriété intellectuelle.

748. En novembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, accompagné d'un commentaire. Ces deux textes tiennent compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

749. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de législation pour la protection des dessins et modèles de textile.

750. BRUNÉI DARUSSALAM. En septembre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission au Brunéi Darussalam pour donner à des fonctionnaires nationaux des renseignements et une formation sur le système de classement institué par la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne). Cette mission était financée dans le cadre du programme Communauté européenne-ANASE (CE-ANASE) pour les brevets et les marques.

751. En septembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au projet national financé par le PNUD qui a été proposé pour renforcer le système de propriété intellectuelle au Brunéi Darussalam.

752. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur la législation relative aux brevets en vigueur dans le pays, et notamment sur sa compatibilité avec l'Accord sur les ADPIC.

753. CAMBODGE. En mars, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle et un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, accompagnés d'observations sur leurs principales dispositions.

754. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant slovène de l'Organisation se sont entretenus, à Phnom Penh, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux et ont donné des conseils au sujet des projets de loi sur la propriété industrielle et sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui avaient été élaborés par l'OMPI. Ils ont aussi parlé de la coopération future.

755. CHINE. En mars, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Beijing, à la réunion organisée pour célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi chinoise sur les brevets.

756. En mars aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Beijing, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération mutuelle dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur.

757. En mars encore, un fonctionnaire de l'OEB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet de la propriété intellectuelle pour la Chine, qui serait financé par la Communauté européenne.

758. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération mutuelle dans le domaine des marques, notamment de l'adhésion prévue de la Chine au Protocole de Madrid.

759. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Beijing, avec des fonctionnaires nationaux sur la modernisation des opérations liées aux marques en Chine et sur l'intention du pays d'adhérer au Protocole de Madrid. Ils se sont également entretenus avec d'autres fonctionnaires nationaux de l'enseignement de la propriété intellectuelle en Chine.

760. En juin aussi, trois consultants nommés par la Commission des Communautés européennes (CCE) se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet de coopération en matière de propriété intellectuelle intéressant la Chine, qui serait financé par la Communauté européenne.

761. En juillet, cinq fonctionnaires provinciaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation sur des questions de coopération.

762. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans les domaines de la protection par brevet et de la promotion des inventions.

763. En septembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle en 1996, en Chine, de séminaires sur différents aspects du droit d'auteur. Ils ont également eu des entretiens au sujet d'une révision éventuelle de la loi chinoise sur le droit d'auteur.

764. En septembre encore, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération dans les différents domaines de la propriété intellectuelle.

765. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle en Chine.

766. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions relatives à la coopération en matière de brevets.

767. En décembre aussi, une délégation composée de 10 représentants de l'Association chinoise des agents de brevets s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où elle a été reçue par le directeur général, et a eu un échange de vues avec des fonctionnaires de l'Organisation sur des questions relatives aux brevets.

768. En décembre toujours, une délégation composée de trois représentants de l'Office des brevets et des marques de Shanghai s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun.

769. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE. Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système national de propriété industrielle.

770. En janvier, un consultant australien de l'OMPI a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de l'exécution du projet national susmentionné.

771. En mai, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Pyongyang pour aider à moderniser l'Office des inventions dans le cadre du projet précité.

772. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

773. En septembre et au début du mois d'octobre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des inventions, à Pyongyang, pour s'occuper de l'informatisation des activités de l'office, dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

774. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Pyongyang pour participer à la réunion d'examen tripartite gouvernement-OMPI-PNUD consacrée au projet national susmentionné.

775. Fin octobre et début novembre, un consultant chinois de l'OMPI s'est rendu en mission à Pyongyang pour aider l'Office des inventions, dans le cadre du projet en question, à développer ses services de documentation, de gestion et d'information en matière de brevets.

776. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions concernant le projet national susmentionné, ainsi que de la coopération dans le domaine des brevets. À leur demande, il leur a été remis un projet de loi type sur le droit d'auteur et les droits voisins, élaboré par l'OMPI, qui tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

777. En novembre et décembre, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office allemand des brevets, à Munich, à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne, et à l'OMPI, à Genève, pour y étudier l'organisation et l'administration des services de documentation et d'information en matière de brevets. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

778. INDE. Pendant la période considérée, l'OMPI a continué d'exécuter deux projets nationaux, financés par le PNUD, consacrés à l'information en matière de brevets et aux marques. Ces projets visent à moderniser le système d'information en matière de brevets de Nagpur et l'administration des marques en Inde.

779. En janvier, l'OMPI a organisé à l'intention de deux fonctionnaires nationaux, dans le cadre du projet national financé par le PNUD et consacré aux marques, un voyage à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, et à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Londres et Newport, pour permettre aux intéressés d'étudier la gestion globale des opérations des services d'enregistrement des marques dans un contexte informatisé.
780. En janvier aussi, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission au Service d'enregistrement des marques, à Bombay, et au siège de l'Organisation, à Genève, pour examiner - dans le cadre du même projet national - des questions liées à l'informatisation des opérations relatives aux marques.
781. En janvier encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bombay, à une réunion consacrée à l'examen des progrès réalisés, en matière d'informatisation dans le cadre du projet susmentionné.
782. En janvier toujours, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions de la coopération mutuelle.
783. En février, un consultant britannique de l'OMPI, s'est rendu en mission au Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques, à Bombay, ainsi qu'au Service de l'information en matière de brevets, à Nagpur, pour donner des conseils sur les mesures à prendre pour améliorer encore la qualité des services d'information en matière de brevets.
784. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du projet national sur les marques, financé par le PNUD.
785. En mars et en avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au Service d'enregistrement des marques, à Bombay, pour donner des conseils et dispenser une formation portant sur la classification internationale des éléments figuratifs des marques instituée par l'Arrangement de Vienne.
786. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Bombay pour participer à la réunion tripartite Gouvernement indien-OMPI-PNUD sur les deux projets nationaux financés par le PNUD.
787. En avril aussi, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Bombay, dans le cadre du projet national sur les marques, pour aider le Service d'enregistrement des marques à informatiser ses opérations.
788. Fin avril et début mai, un consultant britannique de l'OMPI accompagné d'un expert de l'Office des brevets du Royaume-Uni, s'est rendu en mission à Bombay pour aider le Service d'enregistrement des marques à élaborer un manuel pratique sur les marques et à améliorer les procédures administratives.

789. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la situation du pays concernant la législation en matière de propriété industrielle et des progrès réalisés dans le cadre des deux projets nationaux financés par le PNUD.
790. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des conséquences pour l'Inde de l'Accord sur les ADPIC.
791. En mai encore, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les indications géographiques, accompagné d'observations sur ses principales dispositions.
792. En juin, six fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport, et au siège de l'OMPI, à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI sur l'informatisation et la gestion des marques. Ce voyage était financé dans le cadre du projet national sur les marques.
793. En juin aussi, l'OMPI a recruté, dans le cadre de ce même projet, un expert indien en informatisation pour une période de sept mois.
794. En juin encore, un consultant australien de l'OMPI a effectué, dans le cadre du même projet, une mission portant sur l'informatisation auprès du Service d'enregistrement des marques à Bombay.
795. En juillet, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les dessins et modèles industriels, accompagné d'observations.
796. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités en cours dans le cadre du projet national financé par le PNUD dans le domaine de l'information en matière de brevets.
797. En septembre, le ministre de l'industrie, accompagné de fonctionnaires nationaux, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général de questions de coopération. Les deux projets nationaux ont été examinés par des fonctionnaires de l'Organisation et deux fonctionnaires nationaux du Ministère de l'industrie.
798. En septembre aussi, un consultant britannique de l'OMPI, accompagné d'un autre expert du Royaume-Uni, s'est rendu en mission au Service d'enregistrement des marques, à Bombay, dans le cadre du projet national sur les marques, pour prêter son concours à l'élaboration d'un manuel sur les procédures relatives aux marques.
799. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Bombay, avec des fonctionnaires du Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques et avec des sous-traitants locaux au sujet de différents aspects de l'exécution des deux projets nationaux financés par le PNUD.

800. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur l'état d'avancement des deux projets nationaux financés par le PNUD et sur des questions de législation nationale en matière de propriété industrielle.

801. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à New Delhi pour participer aux réunions d'examen tripartite Gouvernement indien-OMPI-PNUD consacrées aux deux projets nationaux en question.

802. INDONÉSIE. Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à renforcer le système national de propriété intellectuelle aux fins du développement économique et technique.

803. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Jakarta, avec des représentants du PNUD et des fonctionnaires nationaux de l'exécution du projet national en question.

804. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Jakarta, à une réunion du Comité consultatif du programme national pour l'Indonésie constitué dans le cadre du programme financé par la CE. La réunion était consacrée à l'examen et à la mise au point définitive du plan de modernisation pour l'Indonésie en 1995.

805. En février aussi, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission à Jakarta pour donner des conseils à la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques sur l'examen des demandes de brevet relevant des domaines de la chimie organique et de l'électronique, ainsi que sur le PCT et certaines procédures administratives informatisées.

806. En mars, et de nouveau en mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions portant sur les lois de propriété intellectuelle du pays, y compris d'une éventuelle révision de la procédure d'examen quant au fond des demandes de brevet suivie par la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques.

807. En mars aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, accompagné d'observations.

808. En mars encore, deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie et du Royaume-Uni, se sont rendus séparément en mission à la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques pour aider, dans le cadre du projet national précité, à informatiser les opérations de la direction.

809. En avril, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont présenté le plan de modernisation pour l'Indonésie dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, financé par la Communauté européenne. À cette occasion, ils ont aussi examiné avec des fonctionnaires de l'OMPI les activités générales de coopération pour le développement menées par l'Organisation en Indonésie et ont reçu des informations sur le PCT et ses avantages.

810. En mai, deux consultants britanniques de l'OMPI, se sont rendus à la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques pour exécuter les tâches d'informatisation prévues dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
811. En mai aussi, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des indications géographiques, accompagné d'observations sur ses principales dispositions.
812. En juin, un fonctionnaire national a rencontré le directeur général, avec lequel il s'est entretenu de questions relatives à la coopération entre l'Indonésie et l'OMPI, notamment de la révision éventuelle de la pratique de l'examen des demandes de brevet quant au fond.
813. Plus tard au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, auxquels ils ont présenté le plan de modernisation de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques prévu dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. Ils se sont également entretenus de la situation de la propriété industrielle dans le pays, notamment de la question de l'examen des demandes de brevet quant au fond.
814. En août et septembre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Jakarta, dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, pour faire le point sur les travaux d'informatisation réalisés à la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques et dispenser des conseils dans ce domaine.
815. En août et septembre aussi, deux consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique et des Pays-Bas se sont rendus à Jakarta, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, pour effectuer l'un et l'autre une mission à l'Université de l'Indonésie dans le domaine de l'enseignement de la propriété intellectuelle.
816. En octobre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission, dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, à la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques, à Jakarta, pour aider celle-ci à exécuter son plan d'automatisation.
817. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet national financé par le PNUD et des activités concernant l'Indonésie dans le cadre du programme CE-ANASE susmentionné.
818. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Jakarta pour participer à la réunion tripartite Gouvernement indonésien-OMPI-PNUD consacrée à l'examen du projet national financé par le PNUD pour le renforcement du système de propriété intellectuelle.
819. En décembre, le ministre de la justice s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération et au système national de propriété industrielle.

820. En décembre aussi, deux consultants de l'OMPI venant du JPO se sont rendus en mission à Jakarta pour former le personnel de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques au traitement des demandes de brevet dans les domaines de la chimie organique et de l'électronique.

821. En décembre toujours, un expert du Royaume-Uni s'est rendu à Jakarta, dans le cadre d'une mission organisée par l'OMPI au titre du projet national financé par le PNUD, pour former à l'utilisation du système informatisé de documentation en matière de brevets les examinateurs de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques et d'autres fonctionnaires nationaux.

822. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à moderniser l'administration de la propriété industrielle.

823. En janvier, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de droit d'auteur et de la possibilité de tenir dans le pays un séminaire national sur la propriété intellectuelle.

824. Fin avril et début mai, un consultant hongrois de l'OMPI s'est rendu en mission à Téhéran, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, pour aider l'Organisation d'enregistrement des actes et de la propriété intellectuelle et industrielle à informatiser ses opérations.

825. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport, et à l'Office national des inventions, à Budapest, dans le cadre d'un voyage organisé par l'OMPI, au titre du même projet national, pour étudier les procédures de délivrance des brevets et d'enregistrement des marques et leur gestion informatisée, ainsi que les services d'information en matière de brevets. Les deux fonctionnaires se sont aussi rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Organisation et examiné l'état d'avancement du projet national.

826. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Téhéran, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD du renforcement de la coopération de l'Iran avec l'Organisation, de l'éventualité que le pays devienne membre de l'OMPI et de la possibilité de continuer à développer le système national de propriété intellectuelle.

827. En septembre aussi, un consultant hongrois de l'OMPI a effectué une mission, à Téhéran, dans le cadre du projet national, auprès de l'organisation d'enregistrement, pour prêter son concours à l'informatisation des activités de celle-ci.

828. En septembre encore, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération actuelle et future entre la République islamique d'Iran et l'Organisation.

829. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'organisation d'enregistrement, à Téhéran, pour former cinq fonctionnaires de cette organisation à l'utilisation des classifications internationales dans le domaine des marques.

830. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait aux lois de propriété intellectuelle, et notamment de questions relatives à l'Accord sur les ADPIC.

831. LAOS. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant aux lois de propriété industrielle du pays.

832. En août, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle devant se tenir dans le courant de l'année, ainsi que de la proposition concernant un projet national, financé par le PNUD, visant à renforcer le système de propriété industrielle au Laos.

833. En octobre, un consultant australien de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation se sont entretenus, à Vientiane, avec des fonctionnaires nationaux du renforcement du système de propriété intellectuelle du pays et de l'adhésion éventuelle de celui-ci à certains traités administrés par l'OMPI.

834. En novembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins qui tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

835. MALAISIE. Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à renforcer l'administration de la propriété industrielle dans le pays.

836. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kuala Lumpur, dans le cadre du projet précité, pour aider la Division de la propriété intellectuelle à évaluer les soumissions relatives à l'informatisation de ses opérations.

837. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur une proposition relative à l'examen quant au fond des demandes de brevet.

838. En mars, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission à la Division de la propriété intellectuelle, à Kuala Lumpur, pour donner des conseils au personnel de cette division sur le classement et l'examen des marques.

839. En avril et début mai, deux consultants australiens de l'OMPI se sont rendus en mission à Kuala Lumpur, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, pour conseiller la direction et le personnel de la division précitée au sujet de l'application de la loi malaisienne modifiée sur les marques.

840. En avril et en mai aussi, un consultant britannique de l'OMPI, s'est rendu en mission à Kuala Lumpur, dans le cadre du même projet national, pour conseiller la division au sujet de la mise au point du projet de loi sur les dessins et modèles industriels.

841. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI d'éventuelles améliorations à apporter à l'administration de la propriété industrielle dans le pays, y compris en ce qui concerne l'exigence d'un examen quant au fond des demandes de brevet.

842. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission, dans le cadre du projet national, à la Division de la propriété intellectuelle, à Kuala Lumpur, pour former 38 fonctionnaires nationaux à l'utilisation de la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

843. En juillet aussi, dans le cadre du même projet, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à Kuala Lumpur pour donner des conseils à la Division de la propriété intellectuelle sur la conduite des auditions sur les oppositions en matière de marques.

844. En août, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des projets de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et sur la protection des indications géographiques, accompagnés d'un commentaire.

845. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération mutuelle, et en particulier des dispositions des projets de loi et de règlement malaisiens sur les dessins et modèles industriels.

846. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Kuala Lumpur, à la réunion du Comité consultatif du programme national constitué dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. La réunion a été suivie par des représentants du gouvernement, de l'OEB, de la Licensing Executives Society (LES), de la Société malaisienne pour les inventions et les dessins et modèles (MINDS), de l'Association malaisienne de la propriété intellectuelle (MIPA) et de l'Institut malaisien de normalisation et de recherche industrielle (SIRIM). L'OMPI et l'OEB ont présenté les activités qu'ils ont menées au cours des 12 derniers mois et ont proposé leur programme de travail respectif pour les 12 mois suivants, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1996. Ces programmes ont été approuvés.

847. En octobre aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, de nouvelles observations relatives au projet de loi malaisienne sur les dessins et modèles industriels.

848. En novembre, deux consultants de l'OMPI venant de l'Office japonais des brevets (JPO) se sont rendus à Kuala Lumpur pour conseiller le personnel de la Division de la propriété intellectuelle sur des questions touchant les dessins et modèles industriels et le PCT.

849. En novembre aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet du projet national dont l'OMPI assure l'exécution.

850. En novembre et décembre, 12 fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI sur le thème de l'administration des marques, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport, et à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, à Stockholm.
851. En décembre, deux consultants de l'OMPI venant du JPO se sont rendus en mission à Kuala Lumpur pour donner des conseils à la Division de la propriété intellectuelle dans les domaines des dessins et modèles industriels et du PCT.
852. MONGOLIE. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Oulan Bator, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux du renforcement du système de propriété industrielle de la Mongolie.
853. En septembre, le ministre d'État et président du Conseil du développement national et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général de questions de coopération.
854. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à Tokyo, dans le cadre d'un voyage organisé par l'OMPI, pour se familiariser avec les installations et l'administration générale du JPO.
855. NÉPAL. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation ont eu des entretiens, à Katmandou, avec des fonctionnaires nationaux sur la modernisation du système népalais de propriété industrielle.
856. PAKISTAN. En mars, trois fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Islamabad et à Karachi, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD sur des questions d'intérêt mutuel, y compris des questions d'ordre législatif et concernant la modernisation de l'administration. Ils ont également rencontré, à Islamabad, des professeurs d'université, avec lesquels ils se sont entretenus de l'enseignement de la propriété intellectuelle au Pakistan.
857. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des moyens d'améliorer encore la situation du pays dans le domaine de la propriété industrielle.
858. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation de l'Office des marques et de la révision de la législation sur les marques.
859. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur des questions relatives à la coopération mutuelle, notamment de l'éventuelle adhésion du pays à l'OMPI.
860. PHILIPPINES. En janvier, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission au Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT), à Manille, pour dispenser une formation en ce qui concerne le classement des brevets, ainsi que l'examen des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels, et pour donner des conseils en la matière.

861. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

862. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI afin de présenter le plan de modernisation pour les Philippines établi dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, financé par la Communauté européenne. Ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération mutuelle, y compris des questions d'ordre législatif et des problèmes que pose l'examen quant au fond des demandes de brevet.

863. En mai, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant les projets de loi sur les brevets, les modèles d'utilité et les marques.

864. En juin, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant les dernières révisions des projets de lois sur les brevets et les marques.

865. En juillet, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur d'éventuelles activités de coopération entre les Philippines et l'Organisation dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins.

866. En juillet aussi, le représentant résident du PNUD aux Philippines s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité de poursuivre les activités d'assistance aux Philippines dans le domaine de la propriété intellectuelle.

867. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Manille, à la deuxième réunion de coordination sur l'automatisation, organisée par le BPTTT, qui avait pour objet l'examen des faits nouveaux survenus depuis la première réunion. Cette réunion a été suivie par des représentants du BPTTT, de l'OEB, de la Commission des Communautés européennes (CCE), de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et de l'Office japonais des brevets (JPO).

868. En octobre aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion du Comité consultatif du programme national constitué dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. Cette réunion a également été suivie par des représentants de l'OEB, de la Commission des Communautés européennes (CCE), du BPTTT, du Ministère du commerce et de l'industrie et de l'Association de la propriété intellectuelle des Philippines. L'OMPI et l'OEB ont présenté les activités qu'ils ont menées au cours des 12 derniers mois et ont proposé leur programme de travail respectif pour les 12 mois suivants, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1996. Ces programmes ont été approuvés.

869. En octobre encore, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Manille, avec des représentants du PNUD des questions de propriété intellectuelle liées au projet financé par le PNUD qui a été proposé pour accéder à la compétitivité par la mise au point et le transfert de techniques.

870. En décembre, un fonctionnaire national et un conseil en propriété intellectuelle des Philippines se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un certain nombre de questions relatives à la législation nationale, et notamment de la conformité du projet de loi philippine sur la propriété intellectuelle avec les prescriptions de l'Accord sur les ADPIC. Cette visite était financée dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques.

871. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Berne.

872. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion de la République de Corée à la Convention de Berne.

873. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Séoul, à une réunion sur le droit d'auteur face aux défis du commerce international et des techniques nouvelles, organisée par le Ministère de la culture et des sports en collaboration avec l'Association coréenne des auteurs d'œuvres musicales (KOMCA) et l'Association coréenne des éditeurs (KPA). Il y a évoqué, notamment, la mise à jour des dispositions relatives au droit d'auteur rendue nécessaire par l'Accord sur les ADPIC.

874. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Séoul, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de questions de coopération mutuelle.

875. SINGAPOUR. En janvier et en février, l'OMPI a continué de mener des activités qui s'inscrivent dans le cadre d'un accord instituant un fonds fiduciaire, financé par le Gouvernement singapourien, et visent à préparer l'Office des marques et des brevets à la mise en application de la nouvelle loi sur les brevets, qui est entrée en vigueur vers la fin du mois de février 1995.

876. En février, un consultant australien de l'OMPI a accompli une dernière mission à Singapour pour aider l'Office des marques et des brevets à mettre en application de la nouvelle loi sur les brevets.

877. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Singapour, avec des fonctionnaires de diverses administrations au sujet de la poursuite de la coopération entre le pays et l'Organisation.

878. SRI LANKA. En octobre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur un éventuel projet de modernisation du système sri-lankais de propriété intellectuelle.

879. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions de coopération mutuelle, y compris sur l'état d'avancement de cet éventuel projet.

880. THAÏLANDE. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bangkok, à une réunion du Comité consultatif du programme national pour la Thaïlande constitué dans le cadre du programme CE-ANASE, financé par la CE. La réunion était consacrée à l'examen et à la mise au point définitive du plan de modernisation pour la Thaïlande en 1995.

881. En février aussi, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission à Bangkok pour donner des conseils au Département de la propriété intellectuelle, d'une part sur l'examen des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, et d'autre part sur l'examen des demandes de brevet relevant du domaine de la mécanique.

882. En mars, une délégation de 10 fonctionnaires nationaux s'est rendue au siège de l'OMPI afin de présenter le plan de modernisation pour la Thaïlande établi dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. Elle a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels elle s'est entretenue de questions relatives à la coopération mutuelle, y compris de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Paris et au PCT et des problèmes que pose l'examen quant au fond des demandes de brevet.

883. Fin juin et début juillet, un consultant australien de l'OMPI a effectué, dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, une mission à Bangkok portant sur l'informatisation et la gestion du Département de la propriété intellectuelle.

884. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Bangkok, avec des fonctionnaires nationaux sur des questions relatives à la législation en matière de propriété industrielle et sur l'éventuelle adhésion de la Thaïlande à la Convention de Paris et au PCT.

885. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les indications géographiques accompagné d'observations.

886. TONGA. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

887. VANUATU. En février, une délégation conduite par le ministre des affaires économiques et par trois fonctionnaires nationaux s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, des avantages que présenterait pour Vanuatu l'adhésion à la Convention instituant l'OMPI, de la révision de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle et d'autres questions relatives à la coopération mutuelle.

888. En juillet, le ministre des affaires économiques et du tourisme, accompagné par un fonctionnaire national, a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion de Vanuatu à la Convention instituant l'OMPI et de la coopération future entre ce pays et l'Organisation.

889. VIET NAM. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la possibilité d'organiser un séminaire itinérant sur le droit d'auteur et les droits voisins à Hanoi et à Hô Chi Minh-Ville en juin.

890. En août, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des indications géographiques.

891. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du renforcement de la coopération mutuelle.

892. HONG KONG. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état actuel de la législation de Hong Kong sur la propriété intellectuelle et des projets dans ce domaine.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational

893. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional financé par le PNUD, intitulé "Les systèmes de propriété industrielle au service de l'innovation technique et de la compétitivité". Ce projet vise à créer les conditions propices à la modernisation des modes de production et à l'intégration plus efficace de la région dans l'économie mondiale, en favorisant l'innovation technique et la compétitivité grâce à une utilisation effective et intensive de la propriété industrielle.

894. Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué au SIECA, sur sa demande, un projet de règlement d'application du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs).

895. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant vénézuélien de l'Organisation ont assisté, à Tegucigalpa, à la quatrième réunion extraordinaire des chefs des offices de propriété intellectuelle du COSTA RICA, d'EL SALVADOR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du NICARAGUA et du PANAMA, convoquée par le secrétariat permanent du SIECA en vue d'examiner et d'approuver le projet de règlement d'application (assorti de formulaires unifiés) du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs), projet qui avait été élaboré par l'OMPI.

896. En octobre, le Bureau international a communiqué au secrétaire général du SIECA, sur sa demande, un projet de convention centraméricaine sur la propriété industrielle (inventions et dessins et modèles industriels).

897. Pays andins. En avril et en mai, un consultant vénézuélien de l'OMPI a élaboré un projet de manuel sur l'examen des demandes d'enregistrement de marques pour les cinq pays andins, à savoir la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela, compte tenu du régime commun établi en vertu de la Décision n° 344 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

898. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation ont participé, à Caracas, à la première réunion du Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices nationaux compétents des

pays parties à l'Accord de Carthagène. Cette réunion était organisée par l'Office de la propriété industrielle du Venezuela en sa qualité de secrétariat provisoire du comité. Elle a été suivie par 23 représentants des cinq pays andins. Les participants ont adopté des décisions sur la normalisation des formulaires de demande de brevet et d'enregistrement de dessins et modèles industriels et de marques.

899. En juillet aussi, des journées d'étude de l'OMPI sur l'harmonisation des critères pour l'enregistrement des marques dans les pays andins, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle du Venezuela, se sont tenues à Caracas. Elles avaient pour thème l'examen du projet précité de manuel sur les marques élaboré par l'OMPI à l'intention des pays andins. Ces journées d'étude ont été suivies par 13 fonctionnaires nationaux venant des cinq pays andins, à savoir la BOLIVIE, la COLOMBIE, l'ÉQUATEUR, le PÉROU et le VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant vénézuélien de l'Organisation. Les participants à ces journées d'étude ont recommandé l'adoption du manuel par les offices de propriété industrielle des cinq pays andins.

900. En juillet aussi, des journées d'étude de l'OMPI sur la coordination des systèmes informatisés des offices de propriété industrielle des pays andins, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle du Venezuela, se sont tenues à Caracas. Elles ont permis d'examiner la possibilité d'échanger, par des moyens électroniques, des données sur les demandes d'enregistrement de marques et les demandes de brevet entre les cinq offices de propriété industrielle de la sous-région. Ces journées d'étude ont été suivies par des fonctionnaires des cinq pays andins et ont été dirigées par un consultant chilien de l'OMPI. Les participants ont fait un certain nombre de propositions à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle de ces pays.

901. En novembre, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est entretenu, à Quito, de questions de coopération mutuelle avec des juges de la Cour de justice de l'Accord de Carthagène.

902. Office européen des brevets (OEB). En janvier, deux fonctionnaires de l'OEB se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour examiner et coordonner les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI et l'OEB en faveur des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 1995.

903. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'OEB, à Munich, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de cet office du programme OMPI-OEB d'activités conjointes pour les pays d'Amérique latine en 1995.

904. En avril, un fonctionnaire de l'OEB s'est rendu en mission à Genève pour de nouveaux entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la coordination des activités conjointes de coopération pour le développement menées en faveur des pays d'Amérique latine, en particulier l'Argentine et le Mexique.

905. Projet commun de l'OMPI, de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) et de l'OEB pour la production d'un disque compact ROM contenant les premières pages des demandes de brevet et des brevets latino-américains (DOPALES-PRIMERAS). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Munich, à une réunion tripartite de

coordination sur le projet DOPALES-PRIMERAS. Des délibérations ont eu lieu sur l'éventuelle poursuite des travaux préparatoires en vue de la production prévue, en 1995, de disques contenant les informations figurant sur la première page des brevets délivrés et des demandes de brevet publiées dans les pays d'Amérique latine depuis 1992. Le disque compact ROM contenant les premières pages des brevets délivrés et des demandes de brevet publiées en 1991 dans 18 pays d'Amérique latine a été publié en mars et envoyé par la suite aux offices de propriété industrielle des pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, GUATEMALA, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, URUGUAY, VENEZUELA.

906. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Madrid, à une réunion de coordination avec des représentants de l'OEPM et de l'OEB pour examiner la poursuite du projet de disque compact ROM DOPALES-PRIMERAS.

907. En décembre, l'OMPI, l'OEPM et l'OEB ont signé un "Mémoire d'accord sur le projet DOPALES-PRIMERAS" en vue de la production en collaboration avec les offices de propriété industrielle des 19 pays énumérés ci-dessus, au paragraphe 905, d'une autre série de disques DOPALES-PRIMERAS, qui porteraient sur la période allant de 1992 à 1995 et s'appuieraient sur les données fournies par ces offices.

908. Banque mondiale. En juin, un représentant de la Banque mondiale s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement menées par l'Organisation et d'éventuels projets relatifs à la propriété intellectuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes.

909. Généralités. En décembre, un représentant des organismes espagnols de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants (ARTIS) s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant leur coopération pour l'organisation de réunions sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement hispanophones.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national

910. ARGENTINE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI, accompagné de fonctionnaires de l'OEB, s'est rendu en mission à Buenos Aires pour conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'un plan pour la mise en place du cadre institutionnel de la Direction de la technologie, de la qualité et de la propriété industrielle, et d'un projet de coopération technique proposé pour aider le gouvernement à exécuter le plan en question.

911. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à l'amélioration de l'administration de la propriété industrielle dans le pays, y compris de la possibilité d'exécuter un projet national à cet effet.

912. Fin mai et début juin, deux consultants de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets (OEB) se sont rendus à Buenos Aires pour donner des conseils et dispenser une formation au personnel de la direction précitée en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la chimie.

913. En juin, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à la direction susmentionnée, à Buenos Aires, pour donner des conseils sur l'informatisation de ses opérations.

914. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Buenos Aires pour s'entretenir avec le président et d'autres représentants de l'Association des magistrats de l'organisation, en collaboration avec cette association, de séminaires sur le droit d'auteur et les droits voisins aux niveaux national et régional. Ce même fonctionnaire s'est aussi entretenu, à Buenos Aires, avec plusieurs fonctionnaires de la Direction nationale du droit d'auteur, de questions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins en Argentine.

915. En août aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'OEB, à Munich, pour s'entretenir de la modernisation du système argentin de propriété industrielle.

916. En octobre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Buenos Aires pour conseiller le personnel de la Direction de la technologie, de la qualité et de la propriété industrielle sur l'examen des demandes de brevet dans les domaines de la biotechnologie et de la micro-électronique.

917. BARBADE. Fin août et début septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation se sont rendus en mission à Bridgetown pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération entre la Barbade et l'OMPI.

918. BOLIVIE. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à La Paz, avec des fonctionnaires nationaux sur le renforcement de la coopération entre la Bolivie et l'Organisation.

919. BRÉSIL. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des moyens d'améliorer les services fournis par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

920. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), à Rio de Janeiro, pour participer à une réunion tripartite INPI-OMPI-OEB au cours de laquelle il a été question d'une éventuelle coopération entre ces trois entités.

921. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre le Brésil et l'Organisation et de questions régionales et sous-régionales dans le domaine de la propriété industrielle.

922. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'INPI et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

923. CHILI. Pendant la période considérée, un consultant chilien de l'OMPI a établi de nombreux contacts avec des fonctionnaires nationaux du Département de la propriété industrielle, à Santiago, pour aider à informatiser ledit département.

924. Fin mai et début juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du plan de modernisation du Département de la propriété industrielle, ainsi que de l'organisation d'un séminaire sur la propriété industrielle à l'intention des juges, qui allait se tenir à Santiago au cours du second semestre de 1995.
925. En juin, plusieurs fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la coopération mutuelle dans le domaine de la propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion du Chili à d'autres traités internationaux administrés par l'OMPI.
926. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération entre le Chili et l'Organisation, notamment de réunions de formation conjointes qui devaient être organisées dans le pays.
927. En octobre, un consultant cubain de l'OMPI s'est rendu en mission à Santiago, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour aider le Département de la propriété industrielle à organiser ses services d'information en matière de propriété industrielle.
928. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France et à l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), à Paris. Ce voyage était financé par le Gouvernement français.
929. COLOMBIE. En janvier, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fe de Bogota pour examiner, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la Société colombienne des auteurs et compositeurs (SAYCO), un programme visant à renforcer la gestion collective du droit d'auteur en Colombie.
930. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation ont eu des entretiens, à Santa Fe de Bogota, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la SAYCO au sujet d'un éventuel programme de coopération entre l'OMPI, la SAYCO et le Gouvernement colombien en vue de renforcer la gestion collective du droit d'auteur.
931. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fe de Bogota pour s'entretenir avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération à venir entre la Colombie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle et de l'adhésion future de ce pays à la Convention de Paris.
932. En juillet aussi, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à Santa Fe de Bogota pour faire le point sur l'avancement du programme d'informatisation de la Direction générale de l'industrie et du commerce et pour faire des recommandations sur la suite de ce programme.
933. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération avec la Colombie dans le domaine de la propriété industrielle et, en particulier, du perfectionnement du système colombien d'information en matière de propriété industrielle.

934. En octobre, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fe de Bogota, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour dispenser au personnel de la Direction générale de l'industrie et du commerce une formation au classement des marques figuratives selon la Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

935. COSTA RICA. Pendant les trois premiers mois de la période considérée, l'OMPI a continué d'exécuter un projet national financé par le PNUD visant à moderniser l'infrastructure technique de l'Office de la propriété intellectuelle, à informatiser les opérations relatives aux brevets et aux marques et à dispenser une formation au personnel local.

936. En août, l'OMPI a entrepris l'exécution, dans le cadre d'un accord instituant un fonds fiduciaire financé par le Gouvernement costa-ricien, d'un projet de coopération technique visant à poursuivre la modernisation de l'Office de la propriété industrielle du pays.

937. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant l'application, au Costa Rica, des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

938. De février à avril, un consultant costa-ricien de l'OMPI a entrepris des travaux d'informatisation au sein de l'Office de la propriété intellectuelle à San José.

939. En mars, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à San José pour aider l'Office de la propriété intellectuelle à apporter aux procédures et aux systèmes informatisés les aménagements nécessaires pour satisfaire aux dispositions du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs).

940. En août, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation se sont rendus en mission à San José pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération et plus précisément de la mise en œuvre du projet national financé par le gouvernement, portant sur la modernisation de l'Office de la propriété intellectuelle.

941. En octobre, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à San José, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour dispenser au personnel de l'Office de la propriété intellectuelle une formation au classement des marques figuratives selon la classification de Vienne.

942. En octobre aussi, un consultant cubain de l'OMPI s'est rendu en mission à San José, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour aider l'office susmentionné à organiser ses services d'information en matière de brevets.

943. Fin octobre et début novembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à San José pour aider l'office en question à améliorer ses systèmes informatiques d'enregistrement et d'information en matière de brevets et de marques.

944. Fin octobre et début novembre, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à San José, dans le cadre du projet interrégional financé par le PNUD, pour aider l'Office de la propriété intellectuelle à adapter son système automatisé d'administration des marques en fonction des dispositions du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs).

945. CUBA. Fin janvier et en février, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à La Havane pour aider l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) à installer une station de travail à disque compact ROM.

946. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à La Havane, avec des fonctionnaires nationaux de la poursuite de l'exécution par l'Organisation du projet national de modernisation et de renforcement des services d'information en matière de brevets, qui est financé par le gouvernement.

947. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre Cuba et l'Organisation.

948. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la poursuite de la coopération entre Cuba et l'Organisation.

949. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives au droit d'auteur et d'éventuelles activités de coopération entre Cuba et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, ainsi que de l'éventuelle adhésion de Cuba à la Convention de Berne. Ce fonctionnaire de l'OMPI a aussi donné une conférence à l'Institut du commerce extérieur, ayant notamment pour thème l'Accord sur les ADPIC.

950. Fin novembre et début décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle (OFPI), à Berne, au Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM), à La Haye, et au siège de l'OMPI, à Genève, pour se familiariser avec le fonctionnement de l'Arrangement de La Haye.

951. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre Cuba et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

952. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle de la République dominicaine à la Convention instituant l'OMPI et à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris.

953. ÉQUATEUR. En janvier, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Quito pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation du cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui devait avoir lieu dans cette ville dans le courant de l'année 1995, ainsi que du X^e Congrès international sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui devait lui faire immédiatement suite et devait se tenir aussi à Quito.

954. En février, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Quito pour participer à une réunion du comité d'organisation chargé de préparer le cours et le congrès susmentionnés.

955. En juin, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Quito pour donner des conseils à la Direction nationale de la propriété industrielle sur l'informatisation de ses méthodes de travail.

956. En août, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Quito pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation du cours régional de formation OMPI-Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE) sur le droit d'auteur et les droits voisins et du X^e Congrès international sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui devaient avoir lieu à Quito en novembre.

957. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération avec l'Équateur dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur.

958. En octobre, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à Quito, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour dispenser au personnel de la Direction nationale de la propriété industrielle une formation au classement des marques figuratives selon la Classification de Vienne.

959. En novembre, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Quito, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux et avec des membres de l'Association équatorienne de la propriété intellectuelle au sujet de l'éventuelle adhésion de l'Équateur à la Convention de Paris, d'une part, et de la modernisation du système national de propriété industrielle, d'autre part.

960. En novembre aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une étude sur la compatibilité de la législation équatorienne en matière de propriété industrielle avec l'Accord sur les ADPIC.

961. En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, et au siège de l'OMPI, à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI. Au siège de l'Organisation, il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Équateur et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle et a reçu des informations sur le fonctionnement des systèmes d'enregistrement international administrés par l'OMPI.

962. EL SALVADOR. Fin février et début mars, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador afin d'aider le personnel du Registre de la propriété industrielle, artistique et littéraire à perfectionner le système informatisé déjà en place pour les opérations liées aux brevets et aux marques.

963. En avril, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador pour aider le personnel du registre précité à apporter aux procédures et aux systèmes informatisés les aménagements nécessaires pour satisfaire aux dispositions du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs), en particulier celles découlant de l'adoption du système d'enregistrement multiclasse.

964. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération technique entre El Salvador et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

965. GUATEMALA. En mars, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Guatemala pour aider l'Office de la propriété industrielle à apporter aux procédures et aux systèmes informatisés les aménagements nécessaires pour satisfaire aux dispositions du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs).

966. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération de l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

967. GUYANA. En mai, le représentant résident du PNUD au Guyana s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de renforcer la coopération entre le Guyana et l'OMPI.

968. HONDURAS. Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à moderniser le Service d'enregistrement de la propriété industrielle et, notamment, à informatiser ses opérations en matière de marques et à former du personnel local.

969. En janvier, sur la demande des autorités nationales, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa pour évaluer la situation de la protection du droit d'auteur au Honduras.

970. En février, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa afin d'aider le Service d'enregistrement de la propriété industrielle à créer et perfectionner un système automatisé pour les opérations liées aux marques.

971. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération de l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

972. En octobre, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour dispenser au personnel de la Direction générale de la propriété intellectuelle une formation au classement des marques figuratives selon la classification de Vienne.

973. En novembre, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus en mission à Tegucigalpa pour donner des conseils, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, au personnel de la Direction générale de la propriété intellectuelle en ce qui concerne l'informatisation des opérations relatives aux marques.

974. JAMAÏQUE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la législation en matière de propriété intellectuelle à la Jamaïque.

975. En août, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation se sont entretenus, dans le cadre d'une mission, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération entre la Jamaïque et l'OMPI.

976. MEXIQUE. Pendant la période considérée, l'OMPI a entrepris l'exécution d'un projet d'assistance technique visant à moderniser l'Institut mexicain de la propriété industrielle et, notamment, à informatiser l'ensemble de ses opérations liées aux brevets et aux marques. Le projet était financé par un prêt de la Banque mondiale au gouvernement.

977. En juin, deux consultants de l'OMPI, l'un canadien et l'autre français, se sont rendus en mission à Mexico pour évaluer, dans le cadre de ce projet d'assistance technique, l'état de l'informatisation des opérations de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI).

978. En septembre, un fonctionnaire national, s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération avec le Mexique dans le domaine de la propriété industrielle, et en particulier de l'informatisation de l'IMPI dans le cadre du projet susmentionné.

979. En septembre aussi, un consultant espagnol de l'OMPI s'est rendu en mission à Mexico, dans le cadre de ce projet, pour aider l'IMPI à élaborer des directives pour l'examen des demandes d'enregistrement de marques et mettre au point des formulaires servant au traitement de ces demandes.

980. En septembre encore, cinq fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OEB, à Munich et à La Haye, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI et qui portait sur les procédures d'examen des demandes de brevet.

981. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mexico, dans le cadre du même projet, pour former une dizaine de fonctionnaires de l'IMPI à l'utilisation des classifications internationales dans le domaine des marques.

982. En octobre aussi, un consultant espagnol de l'OMPI s'est rendu en mission à Mexico, dans le cadre du même projet, pour aider les fonctionnaires de l'IMPI à examiner les demandes d'enregistrement de marques.

983. En octobre encore, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Mexico, dans le cadre de ce projet, pour aider les fonctionnaires de l'IMPI à utiliser la classification internationale des brevets (CIB) dans le domaine de l'électricité.

984. En novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) s'est rendu à l'IMPI, à Mexico, dans le cadre de ce projet, pour y dispenser une formation à la prise des décisions administratives et juridico-techniques dans le domaine des marques.

985. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mexico pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'IMPI du programme d'activités pour 1996, dans le cadre de ce projet.

986. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour observer les opérations de cet office relatives à l'enregistrement des marques.

987. NICARAGUA. En avril, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Managua pour aider l'Office de la propriété industrielle à apporter aux procédures et aux systèmes informatisés les aménagements nécessaires pour satisfaire aux dispositions du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs), en particulier celles découlant de l'adoption du système d'enregistrement multiclasse.

988. PANAMA. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération de l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

989. PARAGUAY. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Asuncion pour s'entretenir, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux, des représentants du PNUD et de la BID et des avocats, d'un nouveau projet national ayant pour objet de moderniser le système de propriété intellectuelle. Ce projet est financé au moyen d'un prêt accordé au gouvernement par la Banque interaméricaine de développement (BID).

990. En mars aussi, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à Asuncion pour donner des conseils sur la mise au point de nouveaux systèmes informatisés destinés à la Direction de la propriété industrielle dans le cadre de ce projet national.

991. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Asuncion, dans le cadre du projet précité, pour aider le gouvernement à élaborer des projets de loi sur les brevets et les marques.

992. En juin, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre uruguayen, se sont rendus à Asuncion pour donner d'autres conseils, dans le cadre du projet national, à la Direction de la propriété industrielle au sujet de l'informatisation de ses opérations.

993. En juin aussi, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Asuncion, dans le cadre du projet national, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux d'un projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur.

994. En juillet, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des projets de lois relatives aux inventions et aux marques et autres signes distinctifs.
995. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Asuncion pour s'entretenir avec les autorités nationales de l'exécution du projet national précité.
996. En novembre, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à Asuncion, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour former le personnel de la Direction de la propriété industrielle au classement des marques figuratives selon la classification de Vienne.
997. Fin novembre et début décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Asuncion pour y avoir des entretiens détaillés, dans le cadre du projet national, avec des fonctionnaires et des experts nationaux au sujet de l'élaboration d'un projet de loi sur les marques pour le Paraguay, qui tiendrait compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
998. PÉROU. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, d'une part, entre le Pérou et l'Organisation, d'autre part entre cette dernière et les pays andins.
999. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation se sont rendus en mission à Lima pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux d'un éventuel projet de coopération technique dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la poursuite de l'informatisation des activités de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI).
1000. En août, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Lima pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux d'un projet de nouvelle loi péruvienne sur le droit d'auteur.
1001. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération mutuelle.
1002. SAINTE-LUCIE. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des dispositions pour la mise à jour du projet de loi sur la propriété industrielle, accompagnées d'observations.
1003. TRINITÉ-ET-TOBAGO. En janvier, l'OMPI a commencé à exécuter un projet national visant à moderniser et à renforcer l'Office de la propriété intellectuelle dans le cadre d'un programme d'investissements sectoriels financé au moyen d'un prêt accordé au gouvernement par la Banque interaméricaine de développement (BID).
1004. En mars, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain, dans le cadre de ce projet, pour donner des conseils à l'Office de la propriété intellectuelle sur le traitement et l'examen des demandes d'enregistrement de marques et rassembler des documents en vue de l'élaboration d'un manuel consacré à l'examen des marques.

1005. En mars aussi, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la révision de la législation nationale sur le droit d'auteur.

1006. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Trinité, avec des fonctionnaires nationaux et d'autres experts locaux de la révision des lois de propriété industrielle du pays.

1007. En mai, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu à l'Office de la propriété intellectuelle, à Port of Spain, pour donner des conseils, dans le cadre du projet national, au sujet du traitement et de l'examen des demandes de brevet, ainsi que du rôle de l'office dans le cadre du PCT.

1008. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'exécution du projet national.

1009. En mai aussi, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des indications géographiques, accompagné d'un commentaire de ses principales dispositions.

1010. En mai toujours, à la suite d'une mission sur le droit d'auteur effectuée par un consultant suisse de l'OMPI, en mars, à Port of Spain, un fonctionnaire de l'Organisation s'est entretenu, dans cette même ville, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle et de la loi type sur le droit d'auteur.

1011. En juin, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des suggestions en vue de la mise à jour de la législation sur les marques.

1012. En juillet, le représentant du PNUD à la Trinité-et-Tobago a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur des questions de coopération technique concernant le pays.

1013. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour donner des conseils au gouvernement au sujet de l'élaboration de lois sur la protection des schémas de configuration de circuits intégrés, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

1014. En septembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain, dans le cadre du projet national, pour aider à l'informatisation des opérations relatives aux brevets et aux marques.

1015. En septembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'exécution du projet en question.

1016. En novembre, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain, dans le cadre du projet national, pour dispenser au personnel de l'Office de la propriété intellectuelle une formation aux procédures d'examen des marques et d'instruction des oppositions.

1017. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, à Hull, pour y recevoir une formation pratique aux procédures selon le PCT.

1018. URUGUAY. Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution de deux projets nationaux, l'un dans le domaine de la propriété industrielle et l'autre dans celui du droit d'auteur, tous deux financés par un prêt accordé par la Banque interaméricaine de développement (BID) au gouvernement dans le cadre d'un programme d'investissements sectoriels. Le projet concernant la propriété industrielle visait à moderniser la Direction nationale de la propriété industrielle, notamment grâce à la mise en place de systèmes informatisés et à l'établissement d'une documentation en matière de brevets sur disque compact ROM, et comprenait des activités de formation. Le projet concernant le droit d'auteur visait à améliorer les aspects juridiques et techniques de la protection du droit d'auteur et des droits voisins en Uruguay.

1019. En février, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI), à Alicante (Espagne), à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France, à Paris, et au siège de l'OMPI. À Genève, il a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités prévues pour 1995 dans le cadre du projet national dans le domaine de la propriété industrielle, et au sujet de l'éventuelle adhésion de l'Uruguay au PCT.

1020. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, où il a eu des entretiens avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux, ainsi que des représentants des milieux législatifs, au sujet de diverses questions concernant la coopération entre l'Uruguay et l'OMPI.

1021. En mars aussi, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour donner des conseils à la Direction nationale de la propriété industrielle sur le perfectionnement des systèmes informatisés de celle-ci.

1022. En avril, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour s'entretenir d'un nouveau projet de loi sur le droit d'auteur avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.

1023. En mai, le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines, accompagné d'un fonctionnaire national, s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation pour examiner des questions de propriété industrielle présentant un intérêt commun.

1024. En juillet, le vice-président de la République de l'Uruguay et président du Sénat et de l'Assemblée générale du Congrès s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'Uruguay et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'éventuelle adhésion de ce pays au PCT.

1025. Fin juillet et début août, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à Montevideo, dans le cadre du projet national portant sur la propriété industrielle, pour donner des conseils aux autorités nationales sur l'élaboration d'un prototype de disque compact ROM contenant des informations sur les marques enregistrées en Uruguay et sur l'informatisation du traitement des demandes de brevet.

1026. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux ainsi qu'avec des fonctionnaires de la Banque interaméricaine de développement (BID) d'activités de coopération entre l'Uruguay et l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins et, en particulier, de l'exécution des projets nationaux financés par la BID qui ont trait à ces deux domaines.

1027. En septembre, un fonctionnaire national, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'exécution du projet portant sur la propriété industrielle.

1028. En octobre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, dans le cadre du projet sur la propriété industrielle, pour aider la Direction nationale de la propriété industrielle à perfectionner ses systèmes automatisés d'administration des brevets et des marques.

1029. En octobre aussi, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, dans le cadre du projet sur le droit d'auteur, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux d'un projet de nouvelle loi uruguayenne sur le droit d'auteur.

1030. En octobre encore, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France et à l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), à Paris, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI et financé au moyen de fonds fournis par le Gouvernement français.

1031. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une étude préliminaire sur la compatibilité des lois uruguayennes de propriété industrielle avec les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

1032. En décembre aussi, un consultant colombien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, dans le cadre du projet sur le droit d'auteur, pour donner des conseils aux autorités nationales sur la modernisation du cadre juridique du droit d'auteur et des droits voisins dans le pays et leur apporter une assistance dans ce domaine.

1033. VENEZUELA. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Caracas, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération future entre le Venezuela et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins en ce qui concerne, notamment, la mise en place du nouveau bureau du droit d'auteur institué par la loi vénézuélienne sur le droit d'auteur.

1034. Fin mai et début juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion prochaine du Venezuela à la Convention de Paris et de l'état d'avancement d'une proposition de projet national financé par le gouvernement et visant à renforcer la propriété industrielle dans le pays.

1035. En juillet, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à Caracas pour donner des conseils à l'Office de la propriété industrielle au sujet de l'élaboration d'un prototype de disque compact ROM contenant des informations sur les marques enregistrées au Venezuela.

1036. En août, un fonctionnaire de l'Université Los Andes (ULA) s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation d'autres activités éventuelles de coopération entre l'OMPI et cette université. À cette occasion, le directeur général s'est vu décerner, au nom de cette université, la "*Distinción Bicentenario*".

1037. En octobre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Caracas pour aider le personnel de l'Office de la propriété industrielle à examiner les demandes de brevet dans le domaine de la chimie.

1038. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Caracas, avec des fonctionnaires nationaux au sujet d'un éventuel programme de coopération entre le Venezuela et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Appui sectoriel interrégional

1039. Pendant la période considérée, l'OMPI a mené des activités dans le cadre du projet financé par le PNUD et portant sur les services d'appui sectoriel au niveau interrégional, au profit des pays en développement des quatre régions en développement. Ce projet, qui comprenait des services de consultants et des missions de conseil et de formation, a permis à l'OMPI d'aider les pays en développement à définir leurs grandes options et de leur apporter une coopération technique en matière de propriété intellectuelle s'inscrivant dans le contexte de réformes économiques sectorielles. Les missions de conseil ont aidé certaines administrations nationales à concevoir et à formuler des projets visant à renforcer l'infrastructure nationale de la propriété intellectuelle. Pendant la période considérée, les fonctionnaires et les consultants de l'OMPI se sont rendus, dans le cadre dudit projet, dans les pays suivants : ANGOLA, ARGENTINE, BARBADE, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, DJIBOUTI, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ÉRYTHRÉE, GAMBIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), JAMAÏQUE, JORDANIE, LAOS, LIBAN, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NÉPAL, NICARAGUA, NIGÉRIA, PÉROU, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, TCHAD, TRINITÉ-ET-TOBAGO, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE. Les activités menées dans le cadre de ce projet font l'objet d'une description détaillée plus haut, sous le nom de chaque pays intéressé.

Encouragement de l'activité inventive locale et de l'exploitation commerciale des inventions: encouragement de l'activité artistique créatrice locale et de l'exploitation de ses résultats

1040. Indications générales. Nombre des activités décrites plus haut sous la rubrique "Mise en valeur des ressources humaines" relèvent aussi de la présente partie du rapport. On

trouvera ci-après une brève présentation des activités qui ont trait de façon spécifique à l'encouragement de l'activité inventive.

1041. Médailles de l'OMPI. En mars, une médaille de l'OMPI a été décernée à une écolière japonaise lors de l'exposition japonaise des inventions d'écoliers, organisée par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation et tenue à Tokyo.

1042. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'Organisation à l'occasion du vingt-troisième salon international de Genève des inventions et des techniques et produits nouveaux : celle de la meilleure invention réalisée dans un pays en développement, à un inventeur sénégalais, et celle de la meilleure invention réalisée par un femme, à une inventrice roumaine.

1043. En juin, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à des inventeurs marocains (une femme et un homme) à l'occasion de la première exposition mondiale des inventions et des innovations qui s'est tenue à Casablanca (Maroc).

1044. En juillet, quatre médailles de l'OMPI ont été décernées, à l'occasion de la sixième édition de la Foire nationale des sciences et des techniques et du Concours national des inventeurs des Philippines, tenus à Manille : elles récompensaient respectivement un inventeur, une inventrice, un étudiant inventeur et un promoteur d'inventions.

1045. En août, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de l'exposition annuelle des inventions et des dessins et modèles MINDEX/INNOTEX '95, tenue à Kuala Lumpur et organisée par la Société malaisienne pour les inventions et les dessins et modèles (MINDS).

1046. En octobre, une médaille de l'OMPI a été décernée à un inventeur à l'occasion de l'exposition nationale coréenne des meilleures inventions, qui s'est tenue à Séoul.

1047. En octobre aussi, trois médailles de l'OMPI ont été décernées, respectivement, à l'auteur de la meilleure invention, à la meilleure inventrice et au meilleur jeune inventeur à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de l'Association chinoise pour les inventions et de l'exposition nationale des inventions, qui ont eu lieu à Beijing.

1048. En novembre, à l'occasion du X^e Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle de l'auteur, de l'artiste et du producteur, qui s'est tenu à Quito, le directeur général a remis une médaille de l'OMPI à deux éminents spécialistes du droit d'auteur, l'un espagnol et l'autre cubain, pour leur exceptionnelle contribution à la défense du droit d'auteur et pour leur coopération avec l'Organisation.

1049. En novembre aussi, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de l'exposition internationale "EUREKA 1995", qui s'est tenue à Bruxelles, l'une à un inventeur allemand (pour l'invention jugée la plus adaptée aux besoins des pays en développement), l'autre à une inventrice espagnole.

1050. En novembre encore, trois médailles de l'OMPI ont récompensé, respectivement, la meilleure invention, le meilleur inventeur et le meilleur jeune inventeur à l'occasion de la Semaine nationale des inventeurs (1995), qui s'est tenue à Manille.

1051. En novembre toujours, 13 médailles d'or de l'OMPI ont été décernées à des inventeurs chinois pour leurs inventions, lors d'une conférence nationale sur les brevets tenue à Beijing à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi chinoise sur les brevets.

1052. En décembre, le directeur général a remis à M. Paul Braendli, président sortant de l'Office européen des brevets (OEB), à Munich, une médaille d'or spéciale de l'OMPI en reconnaissance de son rôle prépondérant dans le monde des brevets et de sa contribution remarquable à la coopération entre l'OEB et l'OMPI.

1053. En décembre aussi, deux médailles d'or de l'OMPI ont été décernées, à Varsovie, à deux éminents inventeurs polonais.

1054. Vingt-troisième salon international de Genève des inventions et des techniques et produits nouveaux. En avril, le directeur général, accompagné d'autres fonctionnaires de l'OMPI, a visité ce salon, qui se tenait à Genève, et a rencontré des représentants d'associations d'inventeurs et des inventeurs de plusieurs pays. En liaison avec ce salon, plusieurs fonctionnaires de l'Organisation ont donné aux visiteurs de ce salon des conférences sur les traités d'enregistrement international administrés par l'OMPI.

1055. CHINE. En avril, le président de l'Association chinoise pour les inventions et quatre autres personnalités chinoises se sont entretenues, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, de questions d'intérêt commun.

Enseignement et recherche dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil ou mandataire en propriété intellectuelle; programmes destinés aux législateurs; programmes destinés aux magistrats

1056. Indications générales. Nombre des activités décrites plus haut sous la rubrique "Mise en valeur des ressources humaines" relèvent aussi de la présente partie du rapport. On trouvera ci-après une brève présentation des activités qui ont trait de façon spécifique aux sujets énumérés dans le titre ci-dessus.

Afrique

1057. En janvier, un colloque régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement GHANÉEN, s'est tenu à Accra. Il a été suivi par 20 juges venant de GAMBIE, du KENYA, du LESOTHO, du MALAWI, de MAURICE, du NIGÉRIA, d'OUGANDA, de RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, du SWAZILAND, de ZAMBIE et du ZIMBABWE. Vingt-cinq juges ghanéens et une soixantaine de participants locaux venant des milieux juridiques ont également suivi ce colloque. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, ainsi que par un représentant de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), deux experts ghanéens et deux fonctionnaires de l'Organisation.

1058. En octobre, un séminaire sous-régional pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement CAMEROUNAIS, s'est tenu à Yaoundé. Il a été suivi par cinq juristes et des fonctionnaires venant du CONGO, du GABON, de GUINÉE ÉQUATORIALE, de RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE et du TCHAD, neuf hauts magistrats camerounais et 25 délégués provinciaux ainsi que par d'autres fonctionnaires et mandataires en brevets et en marques camerounais. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un camerounais et l'autre français, un fonctionnaire de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et deux fonctionnaires de l'OMPI.

1059. En novembre, des journées d'étude régionales pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement SUD-AFRICAINE et l'Institut sud-africain de droit de la propriété intellectuelle, se sont tenues à Pretoria. Elles ont été suivies par un juriste de chacun des 17 pays africains anglophones suivants : BOTSWANA, ÉTHIOPIE, GAMBIE, GHANA, KENYA, LESOTHO, LIBÉRIA, MALAWI, MAURICE, NAMIBIE, NIGÉRIA, OUGANDA, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SIERRA LEONE, SWAZILAND, ZAMBIE, ZIMBABWE. Une quinzaine de personnes d'Afrique du Sud y ont aussi participé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant du Royaume-Uni et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), ainsi que par deux fonctionnaires sud-africains, cinq agents de brevets sud-africains et trois fonctionnaires de l'OMPI.

Asie et Pacifique

1060. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En juillet, un colloque régional sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement MALAISIE et l'OEB, s'est tenu à Kuala Lumpur. Il a été suivi par 21 participants venant du BRUNÉI DARUSSALAM, d'INDONÉSIE, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR et de THAÏLANDE et par 120 participants des secteurs public et privé et des milieux universitaires de Malaisie. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, des Philippines et de la République de Corée, ainsi que par deux conférenciers financés par l'OEB, venant de France et du Royaume-Uni, deux conférenciers malaisiens invités par le gouvernement et un fonctionnaire de l'OMPI.

1061. En octobre, un colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, en collaboration avec l'OEB et le Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) des Philippines, s'est tenu à Manille. Il a réuni 25 juges venant du BRUNÉI DARUSSALAM, d'INDONÉSIE, de MALAISIE, de SINGAPOUR et de THAÏLANDE ainsi que 48 juges de propriété intellectuelle venant de 24 tribunaux des PHILIPPINES. Il a été également suivi par plusieurs fonctionnaires de l'administration et par des représentants de l'Université des Philippines. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, de Singapour et de la Thaïlande, huit consultants de l'OEB, trois conférenciers ressortissants de l'Indonésie, des Philippines et de la Thaïlande et un fonctionnaire de l'Organisation.

1062. En novembre, un colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement THAÏLANDAIS et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE), dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Bangkok. Il a réuni 18 juges et fonctionnaires du BRUNÉI DARUSSALAM, d'INDONÉSIE, de MALAISIE, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR et du VIET NAM, ainsi que 37 participants thaïlandais représentant la magistrature ou les pouvoirs publics. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de la Malaisie, du Royaume-Uni et de la Suède, et un fonctionnaire de l'Organisation. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à ce colloque. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions inscrites à l'ordre du jour.

1063. MALAISIE. En décembre, un forum national sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malaisien et avec l'assistance financière du PNUD, s'est tenu à Kuala Lumpur. Il a réuni 39 juges malaisiens. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie et du Royaume-Uni, deux experts malaisiens et un fonctionnaire de l'Organisation.

1064. SRI LANKA. En juillet, un colloque national sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut des juges de Sri Lanka, s'est tenu à Colombo. Il a été suivi par une vingtaine de hauts magistrats. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Royaume-Uni.

Amérique latine et Caraïbes

1065. ARGENTINE. En décembre, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR), organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID) et l'Université nationale de Rio Cuarto, s'est tenu à Rio Cuarto. Il a réuni 30 juges argentins. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI venant de l'Argentine, de l'Uruguay, de l'ILATID et de l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA), et un fonctionnaire de l'Organisation.

1066. BOLIVIE. En juillet, un séminaire national sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Secrétariat national de Bolivie pour la culture et la Cour suprême de justice, s'est tenu à Sucre. Il a été suivi par 130 juges, procureurs, écrivains, compositeurs, auteurs et membres d'associations d'artistes ainsi que par des avocats. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI venant de l'Argentine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Venezuela ainsi que de la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF), ainsi que par cinq fonctionnaires nationaux et deux fonctionnaires de l'Organisation.

1067. CHILI. En juillet, deux séminaires nationaux itinérants sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et l'Institut des études de droit, ont eu lieu l'un à

Concepcion, l'autre à Iquique. Ils ont été suivis par 120 juges, procureurs et avocats. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant de l'Argentine, de l'Espagne, du Venezuela et de la FLAPF, par deux fonctionnaires nationaux et par un fonctionnaire de l'Organisation.

1068. COLOMBIE. En mai, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs colombiens, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement colombien et la Chambre colombienne du livre (CCL), s'est tenu à Santa Fe de Bogota. Il a été suivi par 200 juges et procureurs venant de diverses villes du pays. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, un Argentin, un Espagnol et un Vénézuélien, trois fonctionnaires colombiens et un fonctionnaire de l'Organisation.

1069. VENEZUELA. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a donné une conférence sur des questions de propriété intellectuelle à l'Université Los Andes (ULA), à Merida. Il s'est entretenu, également à Merida, avec des responsables de l'ULA d'un éventuel programme de coopération pour l'octroi de bourses d'études de longue durée à des ressortissants de pays d'Amérique latine.

1070. En décembre, un séminaire national sur la propriété industrielle à l'intention des magistrats, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil vénézuélien de la magistrature, s'est tenu à Caracas. Il a réuni environ 80 magistrats et fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Mexique, quatre experts vénézuéliens et un fonctionnaire de l'Organisation.

Acquisition de techniques étrangères mais protégées localement: gestion et exploitation par les entreprises locales de leurs droits de propriété industrielle

1071. Indications générales. Nombre des activités décrites plus haut sous la rubrique "Mise en valeur des ressources humaines" relèvent aussi de la présente partie du rapport. On trouvera ci-après une brève présentation des activités qui ont trait de façon spécifique aux sujets énumérés dans le titre ci-dessus.

1072. INDE. En septembre, cinq séminaires itinérants sur le rôle des marques dans la commercialisation des marchandises et des services, organisés par l'OMPI en collaboration avec la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI), se sont tenus à New Delhi, Calcutta, Madras, Bombay et Ahmedabad. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants du Royaume-Uni et de Suisse, ainsi que par des conférenciers locaux. Un fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à ce séminaire, qui a réuni 75 personnes à New Delhi, 35 à Calcutta, 80 à Madras, 60 à Bombay et 65 à Ahmedabad. Ces participants étaient des mandataires en marques, des avocats et des industriels. Les séminaires se sont déroulés dans le cadre du projet national sur les marques financé par le PNUD.

1073. PAKISTAN. En mars, un séminaire national sur le rôle des licences de propriété industrielle et des accords de transfert de techniques dans le développement des petites et moyennes entreprises, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement

pakistanaï, s'est tenu à Karachi. Il a été suivi par une quarantaine de participants venant de l'administration, de l'industrie et de cabinets juridiques. Des exposés ont été présentés par un consultant slovène de l'OMPI et trois fonctionnaires de l'Organisation.

1074. PÉROU. En octobre, un séminaire régional sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes, organisé par l'OMPI en collaboration avec le PLACIEX (programme de soutien en matière d'information commerciale et de commerce extérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes), s'est tenu à Lima. Il a été suivi par 15 fonctionnaires chargés des questions de commerce et d'industrie venant de l'ARGENTINE, de la BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, de l'ÉQUATEUR, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PARAGUAY, de TRINITÉ-ET-TOBAGO, de l'URUGUAY et du VENEZUELA, ainsi que par 50 participants PÉRUVIENS. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Royaume-Uni, deux experts péruviens et deux fonctionnaires de l'Organisation.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

1075. Services d'information en matière de brevets de l'OMPI. Ces services sont offerts gratuitement aux pays en développement et portent sur la fourniture de rapports sur l'état de la technique, de renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, d'exemplaires de documents de brevet particuliers et de renseignements sur la situation juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

1076. En novembre, la réunion des utilisateurs des services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement, organisée par l'OMPI, s'est tenue à Genève. Elle avait pour objet d'examiner le fonctionnement des services assurés et de renforcer la coopération entre les offices de pays donateurs et les utilisateurs. Les pays et l'organisation ci-après étaient représentés : ALGÉRIE, AUTRICHE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, ÉGYPTTE, FINLANDE, FRANCE, MALAISIE, MALAWI, MEXIQUE, NORVÈGE, PANAMA, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, VIET NAM, ZIMBABWE, ARIPO. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI ainsi que par des fonctionnaires de pays donateurs (Suède et Suisse) et de pays bénéficiaires (Cuba et Viet Nam). Un représentant de chaque pays a fait le point sur l'expérience de son office de propriété industrielle en ce qui concerne, d'une part, la prestation au public de services d'information en matière de brevets et, d'autre part, la contribution apportée ou le recours fait aux services d'information de l'OMPI.

1077. Recherches sur l'état de la technique et services connexes. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1995, 374 rapports de recherche ont été remis aux 31 pays en développement suivants : ALGÉRIE, ARGENTINE, CHILI, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, ÉGYPTTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ÉTHIOPIE, GHANA, GUINÉE, HONDURAS, INDE, INDONÉSIE, JAMAÏQUE, MALAISIE, MALI, MAROC, PANAMA, PÉROU, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE,

VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, ZIMBABWE. Ces rapports de recherche avaient été établis par l'ALLEMAGNE, l'AUSTRALIE, l'AUTRICHE, le CANADA, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FINLANDE, la FRANCE, le JAPON, la NORVÈGE, le ROYAUME-UNI, la SUÈDE et la SUISSE. Quarante et un d'entre eux portaient sur des inventions liées à l'environnement.

1078. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1995, elle a ainsi fourni 2401 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 27 pays et de l'organisation intergouvernementale ci-après : ALGÉRIE, ARGENTINE, BRÉSIL, CHILI, CHINE, COSTA RICA, CUBA, ÉGYPTE, GUINÉE-BISSAU, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, JAMAÏQUE, KENYA, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, PÉROU, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, VENEZUELA, VIET NAM, ZIMBABWE et ARIPO. De tels exemplaires ont été fournis régulièrement par les offices de propriété industrielle d'AFRIQUE DU SUD, d'ALLEMAGNE, d'AUSTRALIE, d'AUTRICHE, de BELGIQUE, du CANADA, d'ESPAGNE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de FÉDÉRATION DE RUSSIE, de FRANCE, du JAPON, des PAYS-BAS, du PORTUGAL, du ROYAUME-UNI et de SUISSE, ainsi que par l'OEB et le Bureau international de l'OMPI.

1079. Assistance pour l'examen des demandes de brevet de l'ARIPO. En 1995, 96 rapports de recherche et d'examen, établis par les offices de propriété industrielle d'ALLEMAGNE, du CANADA et de FÉDÉRATION DE RUSSIE, du ROYAUME-UNI et de SUÈDE ont été communiqués à l'ARIPO.

1080. Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, 17 rapports de recherche et d'examen ont été fournis par les offices de propriété industrielle de FINLANDE, du ROYAUME-UNI et de SUÈDE, et transmis à l'Office de propriété industrielle demandeur de MALAISIE et de SRI LANKA.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

1081. Le Comité permanent comprend tous les États membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période examinée, la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA en est devenue membre, portant le nombre des États membres à 116. Au 31 décembre 1995, la liste de ces États s'établissait comme suit : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BÉLARUS, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, LAOS, LESOTHO,

LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, YUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1082. Le Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa deuxième session à Genève les 11 et 13 septembre. Quinze des 21 États membres du groupe de travail y étaient représentés, à savoir : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BRÉSIL, CANADA, CHILI, CHINE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, JAPON, PHILIPPINES, ROUMANIE, SUISSE, URUGUAY, ZIMBABWE. Les délibérations ont eu lieu sur la base des rapports concernant les activités menées par l'OMPI en 1994 et pendant le premier semestre de 1995. Le groupe de travail a examiné et évalué l'état d'avancement du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis la dernière session du comité permanent, tenue en juin 1994, et a concentré son attention sur les grandes orientations de ce programme telles qu'elles ont été approuvées par le comité permanent à sa session de 1994. Toutes les délégations qui ont fait des déclarations ont exprimé leurs remerciements à l'OMPI pour les activités de coopération pour le développement qu'elle avait menées pendant la période examinée, en soulignant l'importance qu'elles attachent à ces activités. Le groupe de travail a considéré que l'un des éléments essentiels du programme permanent est l'importance que continue d'avoir la mise en valeur des ressources humaines, et il a souligné la nécessité constante d'élargir la portée des programmes de formation exécutés par le Bureau international. La plupart des délégations ont encouragé l'OMPI à poursuivre ses efforts pour ouvrir son programme de formation à un grand nombre de fonctionnaires de différents services et ministères et au secteur privé, et pour tenir ces fonctionnaires et ces participants au courant des tendances récentes de la protection de la propriété intellectuelle et des questions connexes touchant au commerce. Le groupe de travail a exprimé sa satisfaction pour les activités de l'OMPI qui consistent à fournir des conseils juridiques aux pays en développement sur des questions touchant à la propriété industrielle, en particulier eu égard à la nécessité de mettre les législations nationales ou régionales en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, et il a encouragé le Bureau international à étendre cette assistance. Les organes directeurs de l'OMPI ont pris note du rapport du groupe de travail lors des sessions qu'ils ont tenues, en septembre et octobre.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

1083. Le Comité permanent comprend tous les États membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période examinée, le PANAMA en est devenu membre, portant le nombre total des États membres à 106. Au

31 décembre 1995, la liste de ces États s'établissait comme suit : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BELGIQUE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1084. Le Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a tenu sa deuxième session à Genève les 12 et 14 septembre. Seize des 21 États membres du groupe de travail y étaient représentés, à savoir : ARGENTINE, CANADA, CHINE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONGRIE, INDONÉSIE, JAPON, MEXIQUE, PAKISTAN, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROYAUME-UNI, SUISSE. Le groupe de travail a examiné et évalué les activités menées par l'OMPI au titre du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis la dernière session du comité permanent, tenue en mai 1994. Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées satisfaites des activités de coopération menées par l'OMPI dans les pays en développement en matière de droit d'auteur et de droits voisins, qu'il s'agisse de la mise en valeur des ressources humaines, de l'élaboration et de l'application effective des législations nationales et régionales ou de l'aménagement d'institutions, et elles ont manifesté leur plein appui à ces activités. Elles ont noté l'augmentation des activités entreprises par l'OMPI depuis la dernière réunion du comité permanent. Le groupe de travail a souligné combien il importe que l'OMPI poursuive et renforce sa coopération avec les pays en développement en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines et l'application effective des lois nationales sur le droit d'auteur et les droits voisins. Les organes directeurs de l'OMPI ont pris note du rapport du groupe de travail lors des sessions qu'ils ont tenues en septembre et octobre.

ÉTABLISSEMENT DE NORMES ET DE PROCÉDURES POUR LA PROTECTION ET L'EXERCICE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Objectif

1085. L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun. Il est possible d'atteindre cet objectif en élaborant de nouveaux traités ou en adaptant les relations conventionnelles à l'évolution de la situation (en modifiant les textes en vigueur ou en les complétant), en établissant de nouvelles procédures internationales administrées par l'OMPI ou en donnant des conseils, notamment sous forme de lois types, aux législateurs nationaux ou régionaux, étant entendu que les dispositions des lois types ont un caractère facultatif et qu'il appartient au législateur de les suivre ou non.
1086. En ce qui concerne l'élaboration des traités, les objectifs sont la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle, d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les marques, d'un protocole relatif à la Convention de Berne, d'un instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, d'un traité sur la protection et l'enregistrement international des indications géographiques, ainsi que le règlement de la question de savoir comment certaines organisations intergouvernementales qui s'occupent activement de la protection de la propriété intellectuelle pourraient acquérir à l'égard des traités administrés par l'OMPI un statut identique à celui des États ou similaire.
1087. En ce qui concerne les conseils aux législateurs, l'objectif est que des lois types soient élaborées et publiées dans les domaines où cela semble particulièrement urgent. Il est proposé de rédiger de nouvelles lois types, d'une part sur les brevets (compte dûment tenu du Traité sur le droit des brevets) et d'autre part sur certains droits voisins. Un autre objectif est l'élaboration de principes directeurs relatifs à certains procédés électroniques en rapport avec les œuvres, les enregistrements et les émissions de radiodiffusion.
1088. En ce qui concerne les nouvelles procédures internationales qui seraient administrées par l'OMPI, il est proposé d'établir de telles procédures pour la numérotation facultative des œuvres littéraires et artistiques et pour le règlement extrajudiciaire des litiges entre particuliers.

Activités

Traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle

1089. Le Comité d'experts sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle a tenu sa septième session au siège de l'OMPI, à Genève, du 29 mai au 2 juin.

1090. Les 68 États et l'organisation intergouvernementale ci-après étaient représentés à cette session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KENYA, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MAROC, MEXIQUE, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, THAÏLANDE, TUNISIE, TURQUIE, VENEZUELA, VIET NAM, Commission des Communautés européennes. En outre, deux autres organisations intergouvernementales (UNESCO, OMC) et deux organisations non gouvernementales (ALAI, AIPPI) ont participé à la session en qualité d'observatrices.

1091. Le comité a fondé ses délibérations sur un projet de traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle, établi par le Bureau international de l'OMPI, qui était le résultat des travaux du comité depuis sa première session en 1990.

1092. Le comité a noté que sa session de 1994 s'était tenue avant l'adoption et l'entrée en vigueur de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que d'autres accords et instruments juridiques associés, y compris l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et le Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. La session en cours constituait pour le comité la première occasion d'examiner la question des relations entre le système de règlement des différends envisagé dans le projet de traité et les autres systèmes de règlement des différends, notamment celui de l'OMC. La plupart des délégations ont été d'avis que, avec l'entrée en vigueur de ces accords et instruments juridiques, les travaux tendant à mettre au point, dans le cadre de l'OMPI, un traité sur le règlement des différends en matière de propriété intellectuelle doivent néanmoins se poursuivre en vue de trouver des solutions adaptées aux problèmes que pose la coexistence de plusieurs systèmes de règlement des différends. À cet égard, le comité a examiné non seulement les dispositions pertinentes du projet de traité, mais aussi une proposition soumise par la Communauté européenne et ses États membres, ainsi qu'un certain nombre de propositions et suggestions présentées au cours des débats. Les avis exprimés durant ces derniers ont été partagés, notamment quant au point de savoir si le projet de traité doit comporter des dispositions portant sur les problèmes en question et, dans l'affirmative, quant à leur contenu.

1093. La question du statut des organisations intergouvernementales dans le cadre du projet de traité a aussi été examinée. Une proposition visant à modifier un certain nombre de dispositions du projet de traité où il est question de ces organisations, qui avait été présentée lors d'une précédente session du comité par la délégation de la Communauté européenne, a été réexaminée. Par ailleurs, la délégation des Pays-Bas a réitéré sa proposition d'inclure un article additionnel concernant une déclaration facultative d'acceptation de soumission des différends à la Cour internationale de Justice.

1094. Le comité a également noté, au cours des débats, que certaines autres questions méritent un examen plus approfondi, notamment celle de l'étendue de la participation aux procédures devant un groupe spécial des organisations intergouvernementales et de toutes autres entités constituées par des États et qui ne peuvent pas devenir parties à un traité source ou n'y sont pas parties, mais qui, en matière de propriété intellectuelle, ont reçu des compétences ou exercé des pouvoirs qui leur ont été transférés par ces États. En outre, la relation entre le nombre des parties contractantes requis pour le quorum et le nombre requis pour l'adoption par l'Assemblée et l'acceptation par les parties contractantes des modifications du traité, ainsi que pour l'entrée en vigueur de celui-ci, demande à être examinée plus avant, en particulier en ce qui concerne la question de savoir si, et dans quelle mesure, les parties contractantes qui ne sont pas des États doivent entrer en ligne de compte pour fixer ces nombres. Enfin, le comité a considéré qu'il serait utile d'examiner également si une partie contractante pourra, dans le cadre des procédures prévues par le traité proposé, demander une déclaration ou un avis sur le point de savoir si elle avait une certaine obligation ou si elle a violé une certaine obligation.

1095. En conséquence, le comité a conclu que le directeur général devrait convoquer une autre session et que le Bureau international devrait établir pour cette session une nouvelle version du projet de traité et de ses notes explicatives, compte tenu des questions susmentionnées et des suggestions qui ont été faites, des discussions qui ont eu lieu et des conclusions qui se sont dégagées durant la session. Le comité a également été d'avis que seules ces questions devront être examinées à sa prochaine session, que cette session devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 1996, et que ses résultats et recommandations devront faire l'objet d'un rapport du directeur général aux organes directeurs à leur série de réunions de septembre-octobre 1996.

Traité sur le droit des marques (TLT)

1096. Le TLT est resté ouvert à la signature, à l'OMPI, du 28 octobre 1994 au 27 octobre 1995. À cette date, il avait été signé par les 50 États et l'organisation intergouvernementale suivants : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, AUTRICHE, BÉLARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CHINE, CHYPRE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GRÈCE, HONGRIE, INDONÉSIE, ISRAËL, ITALIE, KENYA, LETTONIE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MONACO, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY et Communauté européenne.

1097. Ce traité entrera en vigueur trois mois après que cinq États auront déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion. Au 31 décembre 1995, le traité avait été ratifié par la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA.

1098. Les Actes de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques, qui s'est tenue à Genève du 10 au 28 octobre 1994, ont été publiés en anglais en mai et en français en août.

Protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques

Instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes

1099. Le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, pour sa cinquième session, et le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, pour sa quatrième session, (ci-après dénommés le "comité") se sont réunis conjointement au siège de l'OMPI, à Genève, du 4 au 8 septembre et le 12 septembre.

1100. Ont participé à la réunion des experts venant des 65 États et de l'organisation intergouvernementale suivants, membres du comité : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NICARAGUA, NIGÉRIA, NORVÈGE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, CE.

1101. Des représentants des quatre organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : ASBU, BIT, OMC et UNESCO.

1102. Des représentants des 68 organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs : AADI, ABA, ACT, AEPO, AER, AFM, AFMA, AFTRA, AIPLA, AIPPI, AIR, ALAI, ANDI, APP, ARTIS GEIE, BIEM, BSA, CBU, CCI, CCIA, CFC, CIEM, CIPA, CISAC, CRIC, EAPA, EBLIDA, ECACC, ECIS, EIA, EIAJ, EUROBIT, EWC, FIA, FIAB, FIAD, FIAPF, FILAIE, FIM, FNEM, IAOA, IAWG, ICSID, IFPI, IFRRO, IIA, IIDA, IIP, IIPA, IIT, IPO, ISETU/FISTAV, IWG, JEIDA, LIDC, MPI, NAB, NANBA, NMPA, OTI, PEARLE, SOFTIC, SPA, STM, UER, UIE, URAP, VSDA.

1103. En mars, le directeur général de l'OMPI avait invité les gouvernements à soumettre par écrit au Bureau international des propositions, présentées si possible sous forme de dispositions de traité, sur les questions portées devant le comité. La Communauté européenne et ses États membres ainsi que les gouvernements de l'ARGENTINE, de l'AUSTRALIE et des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ont envoyé leurs propositions, lesquelles ont été reproduites et distribuées par le Bureau international, accompagnées d'un tableau comparatif présentant les différentes propositions et les observations regroupées en fonction des questions traitées.

1104. Pour faciliter les travaux du comité, le président a établi un programme de travail (document BCP/CE/V-INR/CE/IV/INF.2) regroupant comme suit les questions portées devant le comité : questions relatives à la Convention de Berne, questions relatives au nouvel instrument, questions communes/parallèles. Les questions ci-après ont été examinées.

i) Questions relatives à la Convention de Berne : programmes d'ordinateur et bases de données; licences non volontaires en matière d'enregistrement sonore d'œuvres musicales; licences non volontaires en matière de radiodiffusion primaire et de communication par satellite; durée de protection des œuvres photographiques; communication au public par satellite.

ii) Questions relatives au nouvel instrument : droit moral des artistes interprètes ou exécutants; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions faites en direct; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions fixées, et des producteurs de phonogrammes; durée de protection; formalités.

iii) Questions communes/parallèles : droit de distribution, droit d'importation et droit de location; questions touchant à la technique numérique (reproduction par transmission, droit de transmission, transmission numérique "à la demande"); éventuels droits spécifiques pour les bases de données non originales; sanction des droits et traitement national.

1105. Les comités ont adopté les décisions suivantes concernant leurs travaux futurs :

"1) Le directeur général devra inviter les gouvernements membres des comités et la Commission européenne à envoyer au Bureau international, avant le 27 novembre 1995, des propositions, rédigées sous forme de dispositions de traité, sur les questions à l'examen, hormis la protection des programmes d'ordinateur et des bases de données originales, que le Bureau international distribuera comme documents de travail pour les prochaines sessions des comités.

"2) Les prochaines sessions des deux comités devraient se tenir du 11 au 19 janvier 1996.

"3) L'organe directeur compétent de l'OMPI devra être convoqué après les réunions de janvier 1996 des deux comités, si les travaux sont suffisamment avancés, pour décider de la convocation et de la date d'une ou plusieurs conférences diplomatiques pour la conclusion des traités correspondants."

1106. Aux réunions des organes directeurs de septembre-octobre, il a été décidé que le budget de l'OMPI pour la période biennale 1996-1997 prévoirait l'organisation de réunions de consultation régionales pour les pays en développement dans le cadre des travaux préparatoires sur l'éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur l'éventuel nouvel instrument. La première de ces réunions (la réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore) s'est tenue à Denpasar (Indonésie) en décembre (pour plus de détails, voir le paragraphe 312).

Enregistrement international des indications géographiques

1107. Un symposium sur la protection internationale des indications géographiques s'est tenu à Melbourne (Australie) les 5 et 6 avril. Il était organisé par l'OMPI, en coopération avec le Gouvernement AUSTRALIEN et la Victorian Wine Industry Association (Melbourne).

1108. Le symposium a été suivi par quelque 120 participants venant d'AFRIQUE DU SUD, d'ALLEMAGNE, d'AUSTRALIE, de BELGIQUE, du BRUNÉI DARUSSALAM, de CHINE, de CROATIE, d'ESPAGNE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de l'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, de FRANCE, de GAMBIE, de HONGRIE, d'INDONÉSIE, de LETTONIE, de MONACO, de NORVÈGE, de NOUVELLE-ZÉLANDE, du PORTUGAL, de RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, du ROYAUME-UNI (HONG KONG), de SINGAPOUR, de SLOVÉNIE, de SUISSE, du SWAZILAND, de ZAMBIE, de l'AIPPI, des CE, de la FICPI, de la LAWASIA et de l'OIV.

1109. Le symposium a porté sur des questions d'actualité concernant la protection des indications géographiques aux niveaux national et international, notamment la relation entre la protection des indications géographiques et celle des marques. Des exposés ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé au symposium.

Traité sur le droit des brevets

1110. Une réunion d'organisations non gouvernementales concernant le Traité sur le droit des brevets (PLT) s'est tenue au siège de l'OMPI le 9 février, à l'initiative de la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). Elle visait à donner aux organisations non gouvernementales qui avaient participé à la première partie de la conférence diplomatique en 1991 la possibilité de confronter leurs points de vue sur la poursuite de la préparation de la seconde partie de cette conférence.

1111. Les huit organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion : AIPPI, APAA, CCI, EPI, FICPI, JIPA, JPAA, UNICE.

1112. Les représentants des organisations non gouvernementales qui étaient présents à la réunion ont approuvé une recommandation commune confirmant leur appui au PLT, et soulignant l'importance et la nécessité de poursuivre les discussions et de maintenir l'élan imprimé à ces travaux. Ils ont estimé que les discussions sur le PLT devaient se fonder sur la "proposition de base", telle quelle, sans autre suppression, après la conclusion de la première partie de la conférence diplomatique tenue à La Haye en juin 1991, et la décision prise par l'Assemblée de l'Union de Paris en septembre 1992 de recommander à la conférence diplomatique la suppression de certains articles.

1113. Une réunion consultative visant à poursuivre la préparation de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des brevets s'est tenue du 8 au 11 mai à Genève.

1114. Les 97 États suivants, membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies, étaient représentés : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BHOUTAN, BOLIVIE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LAOS, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBYE, LITUANIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MONGOLIE, NORVÈGE, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA et ZIMBABWE.

1115. Les cinq organisations intergouvernementales et les 19 organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées en qualité d'observatrices : ABA, AIPLA, AIPPI, APAA, ATRIP, CASRIP, CCI, CE, CIPA, CNCPI, CNIPA, EPI, FICPI, JIPA, JPAA, MPI, NYIPLA, OAPI, OEB, OMC, OUA, PIPA, UNICE, UPEPI.

1116. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré en substance qu'elle n'était en mesure d'appuyer ni la poursuite de la conférence diplomatique sur le PLT (ouverte en 1991) ni la poursuite de négociations fondées sur la "proposition de base" dont cette conférence diplomatique est saisie. De nombreuses délégations ont souhaité en revanche continuer les négociations engagées à partir de la "proposition de base".

1117. Au terme d'un débat approfondi, la réunion consultative a adopté à l'unanimité la recommandation suivante :

“La réunion consultative,

“Considérant que, en l'absence de consensus sur la proposition de base qui avait été soumise en 1991 à la conférence diplomatique, à La Haye, la poursuite de cette conférence peut soit ne pas constituer la meilleure voie soit ne pas être opportune,

“Estimant que l'harmonisation des lois relatives aux brevets sur un certain nombre de sujets est du plus haut intérêt pour la protection des inventions par brevet,

“Recommande que le directeur général de l'OMPI sollicite de l'Assemblée générale de l'OMPI et de l'Assemblée de l'Union de Paris, lors de leurs sessions de septembre 1995, des décisions sur une autre voie propre à promouvoir l'harmonisation, notamment concernant les formalités liées aux demandes nationales et régionales de brevet y compris des questions telles que les signatures, les changements de nom et d'adresse, le changement de titulaire, la rectification des

erreurs, les observations dans le cas où un refus est envisagé, la représentation, le domicile élu, le contenu de la partie requête au moins de la demande, et l'utilisation de formulaires types internationaux, et que plusieurs sessions d'un comité d'experts chargé d'examiner ces questions soient organisées par l'OMPI avant les sessions de septembre 1997 desdites assemblées,

“Est d'avis que la question de la tenue d'une conférence diplomatique, de son ordre du jour et de sa date, devrait être examinée lors desdites sessions desdites assemblées.”

1118. Le Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets a tenu sa première session au siège de l'OMPI, à Genève, du 11 au 15 décembre.

1119. Les 67 États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KENYA, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MONACO, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE, UKRAINE, VIET NAM.

1120. Des représentants de quatre organisations intergouvernementales (CE, OEB, OMC, OUA) et de 24 organisations non gouvernementales (ABA, AIPLA, AIPPI, ASPIP, BDI, CASRIP, CCI, CIPA, CNCPI, CNIPA, CONOPA, EPI, FICPI, IBA, IIPA, JIPA, JPAA, LIDC, MPI, NYIPLA, PAK, PIPA, UNICE, UPEPI) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

1121. Toutes les délégations ont souligné combien il est important que le droit des brevets soit harmonisé et ont fait part de l'intérêt qu'elles portent aux travaux du comité d'experts.

1122. Le projet de traité élaboré par le Bureau international comprenait les neuf articles suivants : “Expressions abrégées”, “Demande”, “Mandataire; élection de domicile”, “Signature”, “Requête en inscription d'un changement de nom ou d'adresse”, “Requête en inscription d'un changement de titulaire”, “Requête en rectification d'une erreur”, “Possibilité de faire des observations et d'apporter des modifications et des rectifications lorsqu'un refus est envisagé” et “Règlement d'exécution”. Le projet de règlement d'exécution comprenait les cinq règles suivantes : “Expressions abrégées”, “Indication du nom et de l'adresse”, “Précisions relatives à la constitution d'un mandataire”, “Précisions relatives à la signature” et “Moyens d'identifier une demande en l'absence de son numéro”. Le comité d'experts a aussi examiné six formulaires internationaux types intitulés comme suit : “Demande de délivrance d'un brevet”, “Pouvoir”, “Requête en inscription de changements de noms ou d'adresses”, “Requête en inscription d'un changement de titulaire”, “Certificat de cession” et “Requête en rectification d'erreurs”.

1123. Les délibérations ont eu lieu sur la base des trois documents de travail ci-après, établis par le Bureau international de l'OMPI : "Projet de traité sur le droit des brevets et projet de règlement d'exécution", "Formulaires internationaux types" et "Notes".

1124. Dans l'ensemble, le comité d'experts s'est déclaré favorable au projet de traité, sous réserve de plusieurs propositions d'amélioration. Outre les suggestions concernant les dispositions figurant déjà dans le projet de traité, des recommandations ont été formulées à l'effet d'inclure d'autres points dans la liste maximum des éléments qui peuvent être exigés pour la partie de la demande constituant la requête.

1125. S'agissant des travaux futurs, il a été décidé de réviser le projet de traité et le projet de règlement d'exécution et d'en élargir la portée, à la lumière des délibérations de la première session. Il a aussi été décidé que le comité d'experts tiendrait deux sessions en 1996, l'une du 17 au 21 juin, c'est-à-dire avant les réunions des organes directeurs de l'OMPI, et l'autre du 18 au 22 novembre, soit après ces réunions. Le prochain projet de texte contiendrait des dispositions relatives à la date de dépôt de la demande et à l'unité de l'invention. Le comité d'experts aurait la possibilité de débattre, pendant sa session de juin, des points supplémentaires à faire figurer, le cas échéant, dans les documents préparatoires de la session de novembre. Toute suggestion serait soumise aux organes directeurs pour décision.

Système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'œuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes

1126. Une réunion de consultation sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'œuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes a été convoquée par l'OMPI le 21 mars à Genève.

1127. Les 16 organisations internationales non gouvernementales ci-après y étaient représentées : AEPO, AFMA, ALCS, APP, ARTIS GEIE, CIEM, CISAC, FIA, FIAPF, FIM, IFRRO, IPCC, ISO, STM, UER, UIE.

1128. La réunion avait pour objet de donner des conseils au Bureau international sur la façon dont les travaux préparatoires relatifs à un système facultatif de numérotation internationale devront se poursuivre et sur les autres mesures connexes qui seront peut-être nécessaires pour assurer la protection et la gestion appropriées du droit d'auteur et des droits voisins dans le contexte numérique.

1129. Les participants sont convenus que les travaux relatifs à la création d'un système facultatif de numérotation internationale doivent être poursuivis et que d'autres réunions de consultation devront être tenues - avec un plus large éventail de parties intéressées, y compris les utilisateurs des systèmes de numérotation - et qu'elles devront porter aussi sur d'autres éléments des systèmes de gestion électronique du droit d'auteur. Ils ont aussi recommandé la création d'un comité consultatif permanent sur les aspects de l'infrastructure mondiale de l'information qui touchent à la propriété intellectuelle, chargé d'étudier, notamment, les questions suivantes : harmonisation internationale des dispositions juridiques et application de ces dispositions sur le plan interne, harmonisation internationale des systèmes informatisés

permettant de recenser les objets protégés, harmonisation internationale des moyens de surveillance de l'utilisation d'objets protégés au titre du droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle et coordination internationale de la gestion et de la mise en œuvre des droits.

1130. Une réunion de consultation à l'intention des organisations non gouvernementales sur la protection et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins dans les systèmes numériques a été convoquée par l'OMPI à Genève, le 23 juin.

1131. Les 17 organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentées : AEPO, APP, ARTIS GEIE, BSA, CIEM, CISAC, FIA, FIAPF, FIM, GESAC, IFRRO, ISO, IVF, LX Internacional, STM, UER, UIE.

1132. Les représentants de ces organisations ont eu la possibilité de procéder à un examen et à un échange d'informations sur les questions suivantes : codes SID (identification des sources) destinés à la protection des disques compacts, combinaisons de numéros d'identification et bases de données, systèmes facultatifs d'enregistrement et de dépôt, conjugués éventuellement avec un service en ligne, et possibilité d'une réglementation juridique, aux niveaux national et international, des moyens techniques de protection des droits et de gestion de l'information sur le droit d'auteur dans un contexte numérique. Il a été convenu que la date de la prochaine réunion de consultation sur ce sujet ne serait fixée qu'après les sessions conjointes du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel nouvel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui devaient se tenir en septembre. Les participants de la réunion de consultation ont toutefois estimé que la prochaine réunion devrait être consacrée, notamment, aux sources et techniques de concession de licences pour les productions multimédias.

ÉTUDES EXPLORATOIRES DE QUESTIONS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUVANT NÉCESSITER DES NORMES

Objectif

1133. L'objectif est de faire prendre conscience de certaines questions actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle qui ne semblent pas avoir trouvé, dans la plupart des pays, de solutions satisfaisantes.

Activités

Marques notoirement connues

1134. Le Comité d'experts sur les marques notoires a tenu sa première session, à Genève, du 13 au 16 novembre.

1135. Les 65 États suivants, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BÉLARUS, BELGIQUE, BOLIVIE, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHINE, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LITUANIE, MALAISIE, MALAWI, MAROC, MAURICE, MONACO, NORVÈGE, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA. La Communauté européenne était aussi représentée.

1136. Des représentants de deux organisations intergouvernementales (BBM, OAPI) et de 18 organisations non gouvernementales (AIDV, AIM, AIPPI, APAA, ASPIP, CCI, ECACC, ECTA, FICPI, INTA, JIPA, JPAA, JTA, LIDC, MPI, UNICE, UNIFAB, UPEPI) ont pris part à la session en qualité d'observateurs.

1137. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document intitulé : "La protection des marques notoires : résultats de l'étude du Bureau international et perspectives d'amélioration de la situation". Ce document a été élaboré à partir d'une étude que le Bureau international a fait réaliser en 1994 par cinq consultants ressortissants de la Chine, de l'Espagne, de la Hongrie, du Japon et du Royaume-Uni et qui a été terminée au cours du premier semestre de 1995.

1138. Le comité d'experts a examiné les questions indiquées ci-après : définition d'une marque notoire; protection plus efficace pour les marques notoires et listes de marques notoires.

Concurrence déloyale

1139. L'étude du Bureau international sur la protection contre la concurrence déloyale, qui existait déjà en français, anglais et espagnol, a été publiée en russe en avril. Cette étude, qui comporte une analyse de la situation mondiale actuelle, traite de la nécessité et du fondement juridique d'une protection contre la concurrence déloyale, aux niveaux international et national, donne des définitions détaillées des actes de concurrence déloyale et décrit les systèmes existants en matière de sanction de la concurrence déloyale (sanctions civiles, pénales et administratives).

1140. Le Bureau international a également élaboré un projet de dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale, qui a été soumis à un groupe de quatre consultants ressortissants des États-Unis d'Amérique, du Japon, des Pays-Bas et de la Suisse, lors d'une réunion convoquée par l'OMPI à Genève du 17 au 19 janvier. En juin, le projet, révisé à la lumière des travaux du groupe, a été expédié aux consultants pour observations.

Colloque mondial de l'OMPI sur le droit d'auteur dans l'infrastructure mondiale de l'information

1141. Ce colloque, qui s'est tenu du 22 au 24 mai à Mexico, a été organisé par l'OMPI en collaboration avec le Secrétariat à l'éducation publique du MEXIQUE.

1142. Son but était d'offrir un cadre pour un libre débat international de haut niveau sur l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur.

1143. Le colloque a été ouvert par le directeur général de l'OMPI, qui a aussi animé certaines séances de travail, et par le secrétaire à l'éducation publique du MEXIQUE. Il a été suivi par 600 participants venant des secteurs public et privé de nombreux pays d'Amérique latine et d'autres régions. Les débats se sont déroulés sur la base d'exposés présentés par 24 conférenciers invités - éminents spécialistes internationaux d'un ou plusieurs aspects de la protection, de l'exercice et du contrôle du respect du droit d'auteur et des droits voisins - qui venaient d'Allemagne, d'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de Colombie, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique, du Royaume-Uni, du Venezuela, de la Commission des Communautés européennes (CCE) et de l'OMPI.

Colloque mondial de l'OMPI sur la protection des créations intellectuelles dans la société de l'information

1144. Du 18 au 20 octobre, ce colloque a été organisé, à Naples, par l'OMPI, en coopération avec la Présidence du Conseil des ministres et le Ministère des affaires étrangères de l'ITALIE et avec le concours de la Société italienne des auteurs et éditeurs (SIAE).

1145. Ce colloque avait pour objet : i) d'étudier la nécessité d'élaborer de nouvelles normes internationales en réponse aux défis posés par les techniques numériques; ii) de traiter les aspects pratiques de la protection et de la gestion du droit d'auteur et des droits voisins dans un environnement numérique; iii) d'examiner les questions de droit international privé soulevées par les contradictions grandissantes entre le principe traditionnel de la territorialité du droit d'auteur et des droits voisins et le caractère transfrontalier et mondial des réseaux numériques internationaux.

1146. Trois cents personnes venant des secteurs public et privé, d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires de 40 pays ont suivi ce colloque, qui a aussi réuni un grand nombre de participants locaux. Cinq séances de travail ont eu lieu, au cours desquelles les membres des divers groupes de discussion ont été invités par les animateurs à donner leur point de vue sur des thèmes précis et à participer au débat public qui a suivi. Les membres des groupes de discussion venaient de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Israël, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la Suède, de la Commission des Communautés européenne (CCE) et de neuf organisations non gouvernementales.

1147. Le colloque a été ouvert par le directeur général de l'OMPI, qui a aussi animé la deuxième séance de travail, et par le maire de Naples et le vice-ministre du travail.

1148. Des exposés liminaires ont été présentés, lors de la première séance, par un fonctionnaire national et deux personnes représentant les secteurs de l'industrie et du cinéma, respectivement. Les quatre séances de travail suivantes étaient consacrées aux thèmes suivants : i) établissement de normes aux niveaux national et international; ii) exercice et respect des droits; iii) l'infrastructure mondiale de l'information et le droit international privé; iv) examen des activités de l'OMPI concernant l'harmonisation internationale de la protection et de la gestion du droit d'auteur.

CENTRE D'ARBITRAGE DE L'OMPI

Objectif

1149. Le centre propose d'administrer des procédures de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré aux particuliers qui souhaiteraient soumettre volontairement un litige de propriété intellectuelle à l'une ou l'autre de ces procédures. Ces procédures ont été élaborées compte tenu de l'évolution internationale actuelle dans le domaine du règlement extrajudiciaire des différends. Le centre propose des clauses contractuelles types prévoyant le recours à ces procédures ainsi que des règlements, en vertu desquels il nomme les médiateurs ou les arbitres lorsque les parties ne s'entendent pas sur les personnes à désigner; il offre en outre pour ces procédures des services d'appui administratif.

Activités

1150. Le 20 janvier, l'OMPI a organisé à son siège de Genève, conjointement avec l'Association suisse de l'arbitrage (ASA), une conférence sur les règlements d'arbitrage et de médiation institutionnels.

1151. Cette conférence a été suivie par 230 participants venus des 32 pays suivants : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, BAHREÏN, BELGIQUE, CAMEROUN, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, LUXEMBOURG, MAROC, PAKISTAN, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, YOUGOSLAVIE. Parmi eux se trouvaient des représentants de neuf institutions d'arbitrage.

1152. Cette conférence avait pour but de comparer le règlement de médiation, le règlement d'arbitrage et le règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI, entrés en vigueur le 1^{er} octobre 1994, avec ceux d'autres institutions d'arbitrage, et d'expliquer en quoi les règlements de l'OMPI innovent ou diffèrent dans leurs approches et pourquoi ces approches ont été adoptées. Les intervenants étaient les membres du groupe d'experts qui avait été chargé d'élaborer les projets de règlements de l'OMPI.

1153. Les 17 et 18 mai et les 19 et 20 mai respectivement, l'OMPI a organisé, à Genève, deux programmes de formation à la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle.

1154. Le premier a été suivi par 26 participants et le second par 31. Représentants d'instituts d'arbitrage ou d'entreprises, avocats, conseils en brevets ou en marques ou universitaires, ces participants venaient des Amériques, d'Asie et d'Europe. Trois consultants américains de l'OMPI et des fonctionnaires de l'OMPI ont animé ces programmes.

1155. A la suite de ces programmes, un groupe d'intérêt informel de l'OMPI sur la médiation a été constitué par un certain nombre des participants desdits programmes, avec pour objectif de promouvoir le recours à la médiation et de pratiquer les techniques de médiation. Ce groupe, composé de huit participants et de deux fonctionnaires de l'OMPI, s'est réuni pour la première fois à l'OMPI le 27 juin.

1156. Le 15 novembre, le Conseil d'arbitrage de l'OMPI a tenu sa deuxième réunion au siège de l'OMPI à Genève. Cinq membres du conseil y participaient. Le conseil a passé en revue les activités menées, depuis sa dernière réunion tenue en septembre 1994, par le Centre d'arbitrage de l'OMPI. Il a aussi étudié un projet de proposition tendant à instaurer une procédure arbitrale en indication de mesures conservatoires, en vertu de laquelle une ordonnance interlocutoire, par exemple, pourrait être rendue d'urgence, au bénéfice des parties qui en feraient la demande. Il serait, à cet effet, constitué un groupe d'arbitres, pouvant être nommés dans les 24 heures pour statuer sur une requête en indication de mesures conservatoires. Le conseil a formulé plusieurs observations sur ce projet de proposition, qui sera révisé en conséquence avant d'être soumis aux parties intéressées pour observations.

1157. Commission consultative d'arbitrage de l'OMPI. La Commission consultative d'arbitrage de l'OMPI a été constituée par le directeur général de l'OMPI en septembre 1994. Elle a pour fonctions de conseiller le centre d'arbitrage de l'OMPI et de lui donner des avis sur des questions spéciales nécessitant une décision du centre dans le cadre d'un arbitrage, notamment la récusation, la décharge de fonctions ou le remplacement d'un arbitre ou certaines questions relatives aux honoraires des arbitres. Au 31 décembre, la commission comptait 39 membres de 26 pays.

1158. Arbitres et médiateurs. En 1995, le Bureau international a reçu des offres de spécialistes proposant leurs services en qualité d'arbitres ou de médiateurs de l'OMPI au Centre d'arbitrage de l'OMPI. Sur les listes d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI figuraient, au 31 décembre, environ 530 personnes, de 52 pays, dont l'expérience professionnelle, les titres et la spécialisation sont consignés dans une base de données.

1159. Réunions de promotion avec des organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. En 1995, des réunions de présentation du Centre d'arbitrage de l'OMPI se sont tenues à Bruxelles, Chicago, Genève, Ithaca, Londres, New Delhi, New York, Paris, San Francisco, Stockholm, Sydney, Washington et Zurich.

1160. Publications. Le *Centre d'arbitrage de l'OMPI : Introduction*, qui existait déjà en français, anglais et espagnol, a été publié en japonais en février et en arabe en juin. La brochure *Règlement de médiation de l'OMPI, Règlement d'arbitrage de l'OMPI, Règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI*, qui existait déjà en français, anglais et espagnol, a été publiée en arabe en juillet.

REVUES, COLLECTION DES LOIS, STATISTIQUES

Objectif

1161. L'objectif est de faire mieux et plus largement connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

ActivitésRevue et autres publications

1162. Revue. En janvier, les revues officielles de l'OMPI, *La Propriété industrielle* et *Le Droit d'auteur* ont fusionné sous le titre *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur*. Les versions anglaise et espagnole de cette nouvelle revue combinée s'appellent respectivement *Industrial Property and Copyright* et *Propiedad Industrial y Derecho de Autor*. Les versions française et anglaise ont paru chaque mois et la version espagnole tous les deux mois.

1163. Les nouveaux textes les plus importants des collections des législations en matière de propriété intellectuelle que tient l'OMPI (instruments internationaux, bilatéraux et nationaux, dans leur langue d'origine et traduits en français et en anglais) ont été publiés en français et en anglais dans la version correspondante des revues précitées.

1164. Les textes de lois publiés figurent aussi sur les disques compacts ROM, renouvelés à cadence trimestrielle, de la série annuelle *IPLEX*. Les disques de cette série contiennent en outre un fichier "Traité et législation", un fichier "État des ratifications" et un fichier "Glossaire", et sont fournis avec un logiciel de recherche permettant l'affichage simultané à l'écran des textes en deux langues, le français et l'anglais, et, pour certains, en espagnol et en allemand. Trois disques de la série sont sortis en avril, septembre et décembre (le dernier contenant 493 textes législatifs de 61 pays). Chaque nouveau disque remplace le précédent. Le 31 décembre, on comptait environ 100 abonnements à la série.

1165. Les périodiques décrits ci-après ont été publiés dans le cadre des traités d'enregistrement : la *Gazette du PCT* paraît en français et en anglais; hebdomadaire depuis janvier, elle contient les données bibliographiques et un abrégé de chaque demande internationale publiée selon le PCT. Tous les enregistrements internationaux de marques selon l'Arrangement de Madrid, ainsi que des informations connexes, ont été publiés à un rythme mensuel, en français seulement, dans le périodique *Les Marques internationales*, dans les deux mois suivant l'enregistrement. Les dessins et modèles industriels déposés en vertu de l'Arrangement de La Haye ont été publiés mensuellement dans le périodique bilingue français-anglais *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin*.

1166. Autres publications. Des publications spéciales contenant le compte rendu de certains colloques ou séminaires, en particulier ceux qui intéressent les pays en développement, ainsi que des guides et manuels, ont aussi été publiés au cours de l'année.

1167. La nouvelle édition (1995) de la brochure *OMPI-Informations générales* a été publiée en français, en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en japonais, en portugais et en russe au cours de la période examinée.

1168. Le bulletin *Disques compacts*, qui est paru en avril, en français et en anglais, fait le point sur les publications de l'OMPI sur disques compacts ROM. La liste de ces publications de l'OMPI sur disques compacts ROM figure à l'annexe D du présent rapport.

1169. Des listes annotées de certaines réunions à venir de l'OMPI ainsi que des listes bibliographiques bimensuelles d'ouvrages nouvellement acquis par la Bibliothèque de l'OMPI ont aussi été publiées régulièrement.

1170. Vente et distribution de publications de l'OMPI. En 1995, le Groupe de la vente et de la distribution des publications a proposé des publications nouvelles de l'OMPI et des réimpressions ou mises à jour de publications existantes, en différentes langues. On trouvera à l'annexe D du présent rapport la liste de ces publications nouvelles et réimpressions.

1171. Sans compter les périodiques et les publications sur disques compacts ROM, le groupe susmentionné a proposé au total plus de 150 titres en anglais. Outre l'anglais, nombre de ces publications étaient disponibles dans une ou plusieurs des langues suivantes : français, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. Une nouvelle édition (1995) du *Catalogue des publications de l'OMPI* a paru en anglais en mars et en français en août. En 1995, 40 nouveaux titres environ ont été publiés.

1172. Les périodiques et revues de l'Organisation ont été envoyés aux États parties aux traités administrés par l'OMPI, à titre officiel et sur la base des dispositions des traités correspondants et de leur règlement d'exécution. Les périodiques de l'OMPI ont aussi été envoyés aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales intéressées, et vendus par abonnement aux collectivités et particuliers intéressés. Des publications de l'OMPI ont été envoyées gratuitement à certaines institutions et à certaines personnalités de pays en développement, et une réduction de 20% a été offerte aux administrations et aux fonctionnaires nationaux ainsi qu'aux universités et aux libraires.

1173. L'OMPI a aussi vendu et diffusé plusieurs manuels et guides faisant l'objet de mises à jour régulières, comme le *Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle*, le *Répertoire d'adresses d'administrations nationales du droit d'auteur* et la publication *PCT-Guide du déposant*.

Information

1174. En 1995, des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI - notamment des groupes de fonctionnaires nationaux, de diplomates, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays. De la documentation sur l'OMPI, générale ou spécialisée, a été fournie aux particuliers et aux organisations et institutions intéressées, soit sur demande, soit au cours de réunions, manifestations d'information ou de congrès auxquels assistaient des fonctionnaires de l'OMPI.

1175. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont accordé des entrevues à des correspondants de journaux, de revues, de chaînes de télévision et de stations de radio, le plus souvent à l'occasion de réunions organisées par l'OMPI ou dans le cadre de missions dans différents pays.

ACTIVITÉS DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Objectif

1176. L'objectif est de favoriser et d'instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à la documentation et à l'information concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des documents et des supports de documents, et de l'indexation et du classement des documents de brevet, pour faciliter la restitution de leur contenu, la détermination de l'état de la technique et la recherche aux fins de l'examen des brevets. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

Activités

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

Membres

1177. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) comprend les États membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres, les États membres de l'Union du PCT et ceux de l'Union de l'IPC. Les organisations intergouvernementales ci-après en sont également membres : ARIPO, BBDM, BBM, OAPI et OEB.

1178. En 1995, l'ALBANIE, l'AZERBAÏDJAN, le PÉROU, le TURKMÉNISTAN, la TURQUIE et le VENEZUELA sont devenus membres du PCIPI, ce qui portait à 112 le nombre des membres du comité au 31 décembre 1995 : ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO,

LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, VENEZUELA, VIET NAM, YOUGOSLAVIE, ZAMBIE, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

1179. Le 31 décembre 1995, les trois États suivants avaient le statut d'observateur au sein du PCIPI : COLOMBIE, INDE, YÉMEN. Quatre organisations internationales (CE, FICPI, FID, PDG) et l'éditeur de la revue *World Patent Information* (WPI) avaient également le statut d'observateur au sein du PCIPI.

Réunions

1180. Le Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) a tenu sa cinquième session à Genève le 26 septembre. Les 40 membres suivants du comité permanent étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BÉLARUS, BRÉSIL, CANADA, CHYPRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, JAPON, KENYA, LETTONIE, LITUANIE, MALAWI, MAROC, MEXIQUE, MONGOLIE, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OAPI. La CCE et le PDG étaient représentés par des observateurs.

1181. Le comité permanent a approuvé le projet de rapport du directeur général sur les activités menées par le PCIPI du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1995 et a adopté à l'unanimité la ligne générale d'action du PCIPI proposée pour la période biennale 1996-1997, telle qu'elle avait été suggérée par le Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC), à savoir, chercher les moyens de faciliter l'échange international de l'information en matière de propriété industrielle, harmoniser les pratiques des offices de propriété industrielle pour ce qui est des procédures effectuées sur support électronique de données et étudier de manière adéquate les problèmes causés par l'évolution générale des techniques de l'information.

1182. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) a tenu sa quinzième session à Washington, du 13 au 17 mars. Les 22 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, MEXIQUE, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB. Le PDG et l'éditeur de la revue WPI étaient représentés par des observateurs.

1183. Le groupe de travail a examiné et approuvé le projet de texte d'une "déclaration de principes" régissant le passage du support papier aux supports de données électroniques pour l'échange de documents de brevet. Il a aussi examiné la question de la mise au point des directives concernant des exigences techniques particulières, qui seront annexées à ladite déclaration.

1184. Le PCIPI/MI a tenu sa seizième session à Genève du 15 au 19 mai. Les 38 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHINE, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONDURAS, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, KENYA, MAROC, MEXIQUE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TOGO, VIET NAM, OEB, OAPI. Le PÉROU, le SÉNÉGAL, le PDG et l'éditeur de la revue WPI étaient représentés par des observateurs.

1185. La délégation de l'OEB a informé les participants de l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*) pour le dépôt électronique des demandes de brevet, et de l'élaboration d'un logiciel pour disque compact ROM en mode mixte dans le cadre du projet MIMOSA (*Mixed-MOde Software Application*). La délégation du Japon a donné des informations détaillées sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'automatisation des opérations de l'Office japonais des brevets, y compris la production du nouveau disque compact ROM en mode mixte contenant le PAJ (*Patent Abstracts of Japan*) et utilisant le logiciel MIMOSA.

1186. Le groupe de travail a recommandé la création d'une nouvelle tâche consistant à surveiller l'utilisation du disque compact ROM par les membres du PCIPI et à établir de nouvelles séries de directives techniques, le cas échéant.

1187. Le PCIPI/MI a tenu sa dix-septième session à Genève du 20 au 24 novembre. Les 30 membres suivants du PCIPI/MI étaient représentés à la session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MAROC, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND et OEB. Le CHILI, le MALAWI et le PDG, ainsi que l'éditeur de la revue WPI étaient représentés par des observateurs.

1188. La délégation de l'OEB a informé le groupe de travail de l'état d'avancement du projet EASY, système de dépôt électronique des demandes de brevet, ainsi que de celui du projet MIMOSA, logiciel pour disque compact ROM en mode mixte. La délégation du Japon a apporté des précisions sur l'état d'avancement du nouveau disque compact ROM en mode mixte PAJ, pour lequel l'Office japonais utilise le logiciel MIMOSA.

1189. Le Bureau international a rendu compte d'une enquête qu'il avait menée sur les questions pratiques liées au téléchargement de données à partir de disques compacts ROM dans le cadre de l'usage en bibliothèque. Le groupe de travail a convenu de l'importance de cette tâche et a recommandé de continuer à recueillir des informations à ce sujet.

1190. Enfin, la délégation de la Fédération de Russie et celle des États-Unis d'Amérique ont fait le point sur les mesures prises par l'Office de propriété industrielle de leur pays en vue de mettre en œuvre la déclaration de principes relative au passage du support papier au disque compact ROM pour l'échange de documents de brevet.

1191. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) a tenu sa quatorzième session, à Genève, du 3 au 7 avril. Les 24 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BÉLARUS, BULGARIE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, MEXIQUE, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

1192. Le groupe de travail a approuvé un texte révisé de la norme ST.9 de l'OMPI (Recommandation concernant les données bibliographiques qui figurent sur les brevets et les CCP ou s'y rapportant), y compris la création de quelques nouveaux codes d'identification numérique internationale des données bibliographiques (INID), afin d'englober les éléments de données relatifs aux "certificats complémentaires de protection" (CCP) pour les médicaments ou aux titres de propriété industrielle équivalents.

1193. Le groupe de travail a approuvé aussi le libellé révisé de la norme ST.3 de l'OMPI (Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, d'autres entités et d'organisations intergouvernementales), qui établit, en une liste unique, des codes alphabétiques à deux lettres destinés à être appliqués dans tous les cas où il est nécessaire d'indiquer les noms d'États, d'autres entités et d'organisations intergouvernementales. La norme révisée vise à améliorer l'accès à l'information en matière de propriété industrielle.

1194. Par ailleurs, le groupe de travail a examiné un projet de recommandation de l'OMPI relative à un nouveau système de numérotation pour les demandes de brevet et les demandes d'enregistrement de modèles d'utilité et de dessins ou modèles industriels, dont le numéro contient l'indication de l'année, afin de faire face aux problèmes liés à l'indication de l'an 2000 dans les séries de numérotation annuelles. Il a été demandé au Bureau international d'établir un deuxième projet de recommandation qui tiendra compte des débats.

1195. Le PCIPI/GI a tenu sa quinzième session, à Genève, du 16 au 20 octobre. Les 24 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BÉLARUS, BULGARIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, NORVÈGE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

1196. Le groupe de travail a achevé la révision de la norme ST.80 de l'OMPI (Recommandation concernant les données bibliographiques relatives aux dessins et modèles industriels). La norme révisée contient des possibilités de codage améliorées remplissant les conditions du Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels pour la publication des données bibliographiques correspondant aux dépôts internationaux effectués selon l'Arrangement de La Haye.

1197. Le groupe de travail a approuvé la nouvelle norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet, y compris de modèle d'utilité, et des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels). Dans cette nouvelle norme, il est recommandé aux offices de propriété industrielle qui souhaitent modifier leur système de numérotation en vigueur, ou qui ont l'intention d'en adopter un, pour les demandes de brevet, y compris de modèle d'utilité, ou les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, d'utiliser un système comportant une indication d'année constituée de quatre chiffres destinés à indiquer, d'après le calendrier grégorien, l'année du dépôt, ainsi qu'un numéro d'ordre constitué d'un maximum de sept chiffres destiné à distinguer chaque demande. En outre, il est recommandé aux offices de propriété industrielle qui souhaitent indiquer le type de titre de propriété industrielle dans le numéro de la demande d'utiliser les codes littéraux indiqués dans la norme.

1198. Le groupe de travail a aussi approuvé une recommandation relative à l'utilisation, dans tous les rapports de recherche accompagnant les demandes de brevet publiées, des indicateurs de pertinence en vue d'indiquer la ou les revendications de la demande de brevet à laquelle le document cité est réputé se rapporter. Par le biais de cette recommandation, la pratique généralement suivie par les administrations chargées de la recherche internationale selon le PCT a été transformée en norme de l'OMPI destinée à être utilisée par tous les offices de propriété industrielle.

1199. Enfin, le groupe de travail a marqué son accord sur certains points relatifs à la procédure à suivre en vue d'achever la révision de la norme ST.32 de l'OMPI (Recommandation concernant le balisage des documents de brevet selon le langage normalisé de balisage généralisé), qui définit un format pour l'échange électronique des documents de brevet fondé sur des identificateurs génériques (balises) comme moyen de signalisation des éléments logiques d'un document de brevet.

1200. Le Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC) a tenu sa seizième session, à Genève, du 15 au 19 mai. Les 38 membres suivants du comité étaient représentés à cette session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHINE, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONDURAS, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, KENYA, MAROC, MEXIQUE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TOGO, VIET NAM, OEB, OAPI. Le PÉROU, le SÉNÉGAL, le PDG et l'éditeur de la revue WPI étaient représentés par des observateurs.

1201. Le comité a décidé d'inscrire certaines tâches nouvelles au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1996-1997, a adopté un texte révisé de la norme ST.3 et de la norme ST.9 de l'OMPI, a accepté 22 demandes de révision de la classification internationale

des brevets (CIB) figurant dans le programme de révision de la CIB pour la période biennale 1996-1997 et a adopté une "déclaration de principes", recommandée par le PCIPI en mars 1995, selon laquelle tous les offices de propriété industrielle devront en principe être prêts, au plus tard en l'an 2000, à accepter le passage aux supports électroniques de données.

1202. Le comité a adopté le rapport sur les activités menées par le PCIPI au cours de la période biennale 1994-1995. Ce rapport souligne les principales réalisations des organes du PCIPI, par exemple les normes de l'OMPI nouvelles ou révisées, l'application de nouveaux critères de sélection des projets de révision de la CIB, une étude détaillée portant sur la protection des dessins et modèles industriels, une nouvelle forme d'accord concernant la définition de l'"usage interne" des données téléchargées à partir de disques compacts ROM et des principes généraux concernant le passage aux supports électroniques de données.

1203. Le rapport expose aussi les problèmes en suspens à traiter au cours de la période biennale 1996-1997, par exemple la question de savoir comment générer, stocker, échanger, diffuser et consulter au mieux l'information en matière de propriété industrielle lorsqu'un gros volume de données doit être traité avec efficacité.

1204. Le PCIPI/EXEC a tenu sa dix-septième session à Genève, du 20 au 24 novembre 1995. Les 30 membres suivants du PCIPI/EXEC étaient représentés à cette session : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MAROC, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND et OEB. Le CHILI, le MALAWI, le PDG et l'éditeur de la revue WPI étaient représentés par des observateurs.

1205. La délégation du Danemark a présenté un exposé sur le projet d'automatisation de l'Office danois, comprenant la mise en place d'une nouvelle infrastructure de câblage et la conception d'une nouvelle génération de systèmes de traitement des demandes. La délégation des États-Unis d'Amérique a donné un aperçu du système de publication avant délivrance dont la mise en place est envisagée pour 1996. Deux nouvelles publications seront alors créées pour diffuser l'information technique contenue dans les demandes en instance. Cette délégation a par ailleurs fait savoir au comité que les données bibliographiques et les abrégés des brevets US sont disponibles sur Internet, via l'écran d'accueil de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO).

1206. Le comité a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1996-1997 les tâches nouvelles suivantes :

a) réviser la norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques) en vue de l'améliorer en y introduisant un code générique pour permettre le regroupement des codes;

b) examiner l'application de la norme ST.50 de l'OMPI (Principes directeurs concernant la publication des corrections, modifications et suppléments relatifs à l'information en matière de brevets) et élaborer des dispositions à l'effet d'harmoniser les codes de republication et procédures servant à annoncer des corrections, modifications et suppléments;

c) réviser les normes ST.23 et ST.24 de l'OMPI pour simplifier les règles en vigueur en ce qui concerne la présentation et le dépôt des listages de séquences de nucléotides et d'acides aminés.

1207. Le comité a adopté la version révisée des normes suivantes de l'OMPI : ST.32 (Recommandation concernant le balisage selon le SGML - langage normalisé de balisage généralisé), ST.14 (Recommandation concernant l'indication des références citées dans les documents de brevet) qui incorpore une nouvelle catégorie d'indicateurs de pertinence, et ST.80 (Recommandation concernant les données bibliographiques relatives aux dessins et modèles industriels), où certains codes ont été ajoutés et d'autres supprimés pour tenir compte des pratiques actuelles des offices de propriété industrielle.

1208. Le comité s'est prononcé pour l'établissement d'un registre centralisé, sous forme de base de données accessible en ligne, qui permettrait d'obtenir des informations sur l'entrée dans la phase nationale des demandes internationales déposées selon le PCT. Il a demandé à l'OEB d'engager avec les offices concernés des discussions préliminaires sur les modalités et conditions qui régiront la remise de ces données.

1209. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) a tenu sa quinzième session, à Genève, du 12 au 23 juin. Les 18 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, BELGIQUE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, NORVÈGE, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB.

1210. Le groupe de travail a examiné 47 projets de révision de la CIB (22 relevant du domaine de la mécanique, 12 du domaine de la chimie et 13 de celui de l'électricité) inscrits au programme pour la période biennale 1994-1995, dont 16 ont été achevés.

1211. Il a aussi conclu l'examen de la demande de classement soumise par l'Office égyptien des brevets et a approuvé certaines modifications qui devront être apportées à la CIB en conséquence. Il s'est également penché sur certaines questions relatives aux index officiels des mots clés de la CIB et a convenu de modifier la procédure d'élaboration de ces index de façon à en améliorer sensiblement le contenu.

1212. Le PCIPI/SI a tenu sa seizième session à Genève du 27 novembre au 8 décembre. Les 19 membres ci-après du PCIPI/SI étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, KENYA, NORVÈGE, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB.

1213. Le groupe de travail a examiné 52 projets de révision de la CIB (classification internationale des brevets) inscrits au programme de la période biennale 1994-1995, dont 18 relevaient du domaine de la mécanique, 13 du domaine de la chimie et 21 du domaine de l'électricité. Douze de ces projets de révision ont été menés à terme.

1214. Le groupe de travail a approuvé l'achèvement de la tâche n° S-3 inscrite à son programme (qui consistait à envisager l'insertion, dans les endroits de la CIB axés sur la fonction, de renvois et de notes aux endroits axés sur l'application correspondants).

1215. Le groupe de travail a examiné un choix de documents de brevet susceptibles d'être utilisés à des fins de formation au classement et il a marqué son accord sur des clarifications relatives à certains d'entre eux. Il a en outre adopté une procédure concernant l'insertion de nouveaux mots clés dans les index officiels des mots clés de la CIB et a approuvé le texte d'une note informant l'utilisateur que les mots clés renvoient à des positions d'indexation.

Colloque de l'OMPI sur le disque compact ROM et l'information en matière de brevets

1216. Les 21 et 22 septembre, l'OMPI a tenu à son siège, à Genève, ce colloque qui a réuni quelque 90 participants venant d'ARABIE SAOUDITE, de BELGIQUE, du BRUNÉI DARUSSALAM, de BULGARIE, du CAMEROUN, du CANADA, du CHILI, de CROATIE, de CUBA, d'ÉGYPTE, des ÉMIRATS ARABES UNIS, d'ESPAGNE, d'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de FINLANDE, de FRANCE, du GUATEMALA, du HONDURAS, de HONGRIE, d'INDE, d'INDONÉSIE, d'IRAQ, d'ISLANDE, du JAPON, du KENYA, du KIRGHIZISTAN, du LAOS, de LITUANIE, de MALAISIE, du MALAWI, de NORVÈGE, des PHILIPPINES, de POLOGNE, de la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE ROUMANIE, du ROYAUME-UNI, du SÉNÉGAL, de SLOVAQUIE, de SLOVÉNIE, de SUÈDE, de THAÏLANDE, du VENEZUELA, du VIET NAM, de l'OEB, du PDG et de la revue WPI.

1217. Ce colloque avait pour objet l'examen de l'expérience des offices de propriété industrielle concernant la production, la diffusion et l'utilisation de l'information en matière de brevets enregistrée sur disque compact ROM, support de données de plus en plus largement utilisé.

1218. Des exposés ont été présentés par huit conférenciers invités pour l'occasion, qui venaient de l'OEB, de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, de l'Office japonais des brevets, de l'Office des brevets et de l'enregistrement de la Suède, de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle de la Suisse (OFPI), de l'Institut mexicain de la propriété industrielle, de l'Office chinois des brevets et de la Bibliothèque nationale britannique.

1219. Le colloque s'est terminé sur un débat au cours duquel les conférenciers invités se sont accordés pour reconnaître que le disque compact ROM, parce qu'il est rentable et permet un gain d'espace de stockage, est à l'heure actuelle non seulement le meilleur support pour l'archivage et la diffusion de l'information, mais un instrument utile pour la recherche

d'information en matière de brevets dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il est associé à un réseau et à un chargeur automatique de disques. Il a aussi été noté que le disque compact ROM restera dans un avenir prévisible un support efficace pour l'information en matière de brevets.

Publications

1220. Les mises à jour de 1995 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (quatre volumes en français et en anglais et un volume en espagnol, paraissant sous forme de classeurs à feuillets mobiles), ont été publiées en espagnol au mois de mai, en anglais au mois de juin et en français au mois de novembre. Un nouveau volume en espagnol (le volume II) a été publié en septembre.

1221. En 1995, la publication mensuelle *JOPAL (Journal of Patent Associated Literature)* a continué de paraître régulièrement.

1222. Un deuxième disque compact ROM contenant les informations publiées jusqu'à la fin de 1994 dans le périodique *JOPAL* a été produit en 1995. Il a été fourni gratuitement aux offices nationaux des États contractants du PCT.

CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES

Classification internationale des brevets

Objectif

1223. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), outil important pour le classement systématique des brevets et la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux domaines techniques et ii) de décrire et classer plus précisément ceux qui existent.

Activités

1224. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a tenu sa vingt-troisième session, à Genève, du 27 au 30 mars. Les 16 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BELGIQUE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE. L'OEB était aussi représenté.

1225. Le comité a adopté des modifications de la sixième édition de la CIB, soumises par le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI), visant une classe et 17 sous-classes de la CIB.

1226. Le comité s'est déclaré satisfait de l'adoption des nouveaux critères, plus rigoureux, qui permettront au Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC) de mieux gérer et contrôler le travail de révision de la CIB, ainsi que les ressources disponibles pour ce travail, afin que l'activité de révision soit orientée vers les secteurs qui en ont le plus besoin.

1227. CIB. À la suite de l'entrée en vigueur de la sixième édition de la CIB, le 1^{er} janvier 1995, une nouvelle brochure intitulée *CIB 6^e édition - Informations générales* a été publiée en français et en anglais au mois de juin, en arabe, en espagnol, en portugais et en russe au mois de juillet et en allemand au mois de septembre.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

Objectif

1228. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Nice des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), outil important pour l'enregistrement et l'examen des marques de produits et de services. On entend par "perfectionner" i) le fait d'étendre la classification à de nouveaux produits et services et ii) d'éliminer les désignations périmées ou vagues et de décrire et classer plus précisément les produits et services existants et aussi de mettre à jour la classification dans diverses langues.

Activités

1229. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa quinzième session, à Genève, du 6 au 10 mars. Les 13 États membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUÈDE. Le BBM était aussi représenté. L'AFRIQUE DU SUD, le BRÉSIL, la CROATIE, la LETTONIE, le MEXIQUE, la ROUMANIE et la SLOVÉNIE étaient représentés par des observateurs.

1230. Le groupe de travail a convenu de considérer la SUISSE comme membre du groupe de travail, conformément au souhait exprimé par ce pays au cours de la session.

1231. Le groupe de travail a convenu que certains des services couverts par la classe 42 de la classification de Nice devraient être transférés dans trois classes nouvelles qui viendraient à sa suite. Il a approuvé l'intitulé de la classe 42 modifiée et celui des trois classes nouvelles, qui allaient être soumis au Comité d'experts de l'Union de Nice pour adoption.

1232. Le Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa dix-septième session, à Genève, du 6 au 10 novembre. Les 21 États membres ci-après de l'Union de Nice étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, CHINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, ITALIE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE,

SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TUNISIE. Le BÉLARUS, le BRÉSIL, le CAMEROUN, la CÔTE D'IVOIRE, l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), le KENYA, la LITUANIE, la ROUMANIE, la THAÏLANDE, le Bureau Benelux des marques (BBM) et la Communauté européenne (CE) étaient représentés par des observateurs.

1233. Le comité a accepté quelque 400 changements à apporter à la sixième édition de la classification de Nice, répertoriés selon les quatre catégories suivantes : nouvelles positions et changements y relatifs, clarifications, changements relatifs à la portée et précisions.

1234. Le comité a approuvé l'introduction dans la note explicative de la classe 35 d'un libellé relatif aux services.

1235. Enfin, le comité a modifié son règlement intérieur, a convenu que les modifications et autres changements apportés à la sixième édition de la classification de Nice (à l'exception des changements relatifs aux intitulés des classes 42 à 45) entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1997, et a également convenu que la prochaine période de révision aura une durée de cinq ans.

1236. En 1995, des fonctionnaires de l'OMPI ont dispensé une formation à l'utilisation de la classification de Nice à des fonctionnaires nationaux dans les pays suivants : IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), MEXIQUE et TURQUIE et, à Genève, à des fonctionnaires ROUMAINS.

1237. Le Service de classement pour les marques de l'OMPI, qui dispense des conseils (contre paiement d'une taxe) sous forme de rapports concernant le classement rigoureux des produits et des services selon la classification de Nice, a poursuivi ses activités au cours de la période examinée. En 1995, 206 rapports de classement ont été établis au total (en 1994 : 152).

Classification internationale des éléments figuratifs des marques

Objectif

1238. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques ("classification de Vienne"), outil important pour l'enregistrement des marques comportant des éléments figuratifs et pour la recherche correspondante. On entend par "perfectionner" i) le fait d'étendre la classification à de nouveaux éléments figuratifs et ii) d'éliminer les désignations périmées ou vagues et de décrire et classer plus précisément les éléments figuratifs existants et aussi de mettre à jour la classification dans diverses langues.

Activités

1239. En 1995, des fonctionnaires de l'OMPI ont dispensé une formation à l'utilisation de la classification de Vienne à des fonctionnaires nationaux dans les pays suivants : COLOMBIE, COSTA RICA, ÉQUATEUR, HONDURAS, INDE, IRAN (RÉPUBLIQUE

ISLAMIQUE D'), MALAISIE, MEXIQUE, PARAGUAY et TURQUIE et, à Genève, à des fonctionnaires ROUMAINS.

1240. Une version espagnole de l'édition en vigueur (la troisième) de la classification de Vienne, déjà disponible en français et en allemand, a été publiée en février.

Classification internationale des dessins et modèles industriels

Objectif

1241. L'objet est de continuer à perfectionner la classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels ("classification de Locarno"), outil important pour l'enregistrement des dessins et modèles industriels et la recherche correspondante. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou de modèles et ii) d'éliminer les désignations périmées ou vagues et de décrire et classer plus précisément les dessins et modèles existants et aussi de mettre à jour la classification dans diverses langues.

Activités

1242. En 1995, des fonctionnaires de l'OMPI ont dispensé, à Genève, une formation à l'utilisation de la classification de Locarno à des fonctionnaires ROUMAINS.

1243. Une version bilingue portugais-français de l'édition en vigueur (la sixième) de la classification de Locarno a été publiée en décembre. Cette édition est également disponible en français, en anglais et en version bilingue italien-français.

[La troisième partie suit]

TROISIÈME PARTIE : ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT

SYSTÈME DU PCT (TRAITE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS)

Objectif

1244. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (le "PCT") et, par ailleurs, de développer davantage le système du PCT.

Activités

1245. Nouveaux États contractants. À la suite du dépôt d'instruments d'adhésion ou de déclarations de continuation de l'application du PCT, les États suivants sont devenus liés par le PCT aux dates indiquées, ce qui porte à 83 le nombre des États contractants au 1^{er} janvier 1996 : ALBANIE, le 4 octobre 1995; AZERBAÏDJAN, le 25 décembre 1995; EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, le 10 août 1995; ISLANDE, le 23 mars 1995; LESOTHO, le 21 octobre 1995; MEXIQUE, le 1^{er} janvier 1995; OUGANDA, le 9 février 1995; SINGAPOUR, le 23 février 1995; TURKMÉNISTAN, au 25 décembre 1991; TURQUIE, le 1^{er} janvier 1996.

Administration

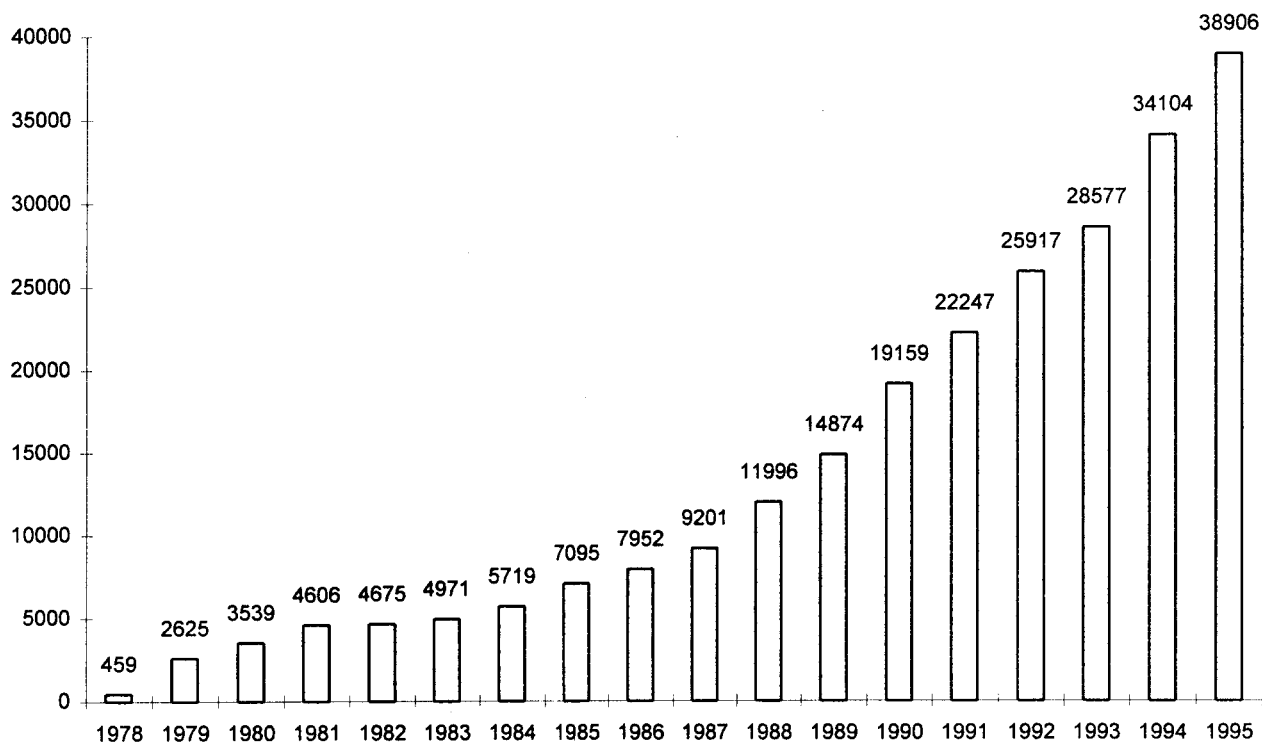
1246. En 1995, 1151 demandes internationales, provenant de 32 pays, ont été déposées auprès du Bureau international en sa qualité d'office récepteur, contre 447 en 1994. Huit de ces demandes ont été considérées comme retirées et les 1143 restantes ont été ultérieurement transmises au Bureau international en tant qu'exemplaires originaux en vertu de l'article 12 du PCT.

1247. En 1995, le Bureau international a reçu les "exemplaires originaux"* de 38 906 demandes internationales en provenance des "offices récepteurs", c'est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales sont déposées (y compris le Bureau international lui-même en tant qu'office récepteur), soit une augmentation de 14,08% par rapport au chiffre correspondant de 1994 (34 104).

* On appelle "exemplaire original" l'exemplaire authentique - transmis au Bureau international - d'une demande internationale déposée auprès d'un "office récepteur".

1248. Le nombre des exemplaires originaux reçus chaque année civile depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit :

Nombre d'exemplaires originaux reçus depuis 1978



1249. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine (c'est-à-dire le pays où le déposant est domicilié ou dont il a la nationalité), le nombre des demandes internationales dont le Bureau international¹ a reçu l'exemplaire original en 1995, avec les pourcentages correspondants.

<u>Exemplaires originaux reçus³</u>	<u>Pays d'origine du déposant²</u>	<u>Pourcentage</u>
16 588	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ³	42,64
5 054	ALLEMAGNE ³	12,99
3 425	ROYAUME-UNI ^{3, 4}	8,80
2 700	JAPON ³	6,94
1 808	FRANCE ³	4,65
1 572	SUÈDE ³	4,04
1 297	PAYS-BAS ³	3,33
877	AUSTRALIE ³	2,25
786	CANADA ³	2,02
786	SUISSE ^{3, 5}	2,02
718	FINLANDE ³	1,85
570	ITALIE ³	1,47
554	DANEMARK ³	1,42
332	AUTRICHE ³	0,85
288	FÉDÉRATION DE RUSSIE ³	0,74
246	NORVÈGE ³	0,63
232	BELGIQUE	0,60
192	RÉPUBLIQUE DE CORÉE ³	0,49
170	ESPAGNE ³	0,44
140	NOUVELLE-ZÉLANDE ³	0,36
106	CHINE ³	0,27
76	IRLANDE ³	0,20
68	HONGRIE	0,17
66	BRÉSIL	0,17
32	SLOVÉNIE ³	0,08
31	LUXEMBOURG ³	0,08
28	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,07
25	GRÈCE	0,06
22	POLOGNE	0,06
21	SINGAPOUR ³	0,05
16	ROUMANIE ³	0,04
12	BULGARIE	0,03
11	BÉLARUS	0,03
10	MEXIQUE ³	0,03
10	SLOVAQUIE ³	0,03
10	UKRAINE	0,03
6	PORTUGAL	0,02
3	ISLANDE ³	0,01
3	MONACO	0,01
2	KENYA	0,01

(Voir notes de bas de page à la page suivante)

(suite page suivante)

<u>Exemplaires originaux reçus³</u>	<u>Pays d'origine du déposant²</u>	<u>Pourcentage</u>
2	LIBÉRIA	0,01
2	MALAWI	0,01
2	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	0,01
2	États membres de l'OAPI ³	0,01
1	BARBADE ³	<0,01
1	GÉORGIE	<0,01
1	KAZAKSTAN	<0,01
1	SRI LANKA ³	<0,01
1	OUZBÉKISTAN	<0,01
<u>38 906</u>		<u>100,00</u>

Notes relatives au tableau commençant à la page précédente :

- ¹ Chiffres calculés à partir du nombre d'exemplaires originaux de demandes internationales envoyées, en vertu de l'article 12 du PCT, au Bureau international par les offices récepteurs selon le PCT (y compris les exemplaires originaux transmis par le Bureau international lui-même en sa qualité d'office récepteur).
- ² Sur l'ensemble des demandes internationales reçues, 4953 demandes (soit 12,73%) ont été déposées auprès de l'OEB agissant en qualité d'office récepteur et 1143 (soit 2,94%) auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur; ces demandes sont comptabilisées dans les chiffres relatifs au pays d'origine du déposant.
- ³ Des résidents des pays suivants ont déposé des demandes internationales auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur : ALLEMAGNE (20), AUSTRALIE (6), AUTRICHE (3), BARBADE (1), CANADA (43), CHINE (4), DANEMARK (2), ESPAGNE (2), ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (211), FÉDÉRATION DE RUSSIE (4), FINLANDE (2), FRANCE (39), IRLANDE (5), ISLANDE (2), ITALIE (42), JAPON (12), LUXEMBOURG (7), MEXIQUE (2), NORVÈGE (4), NOUVELLE-ZÉLANDE (2), États membres de l'OAPI (2), PAYS-BAS (562), RÉPUBLIQUE DE CORÉE (5), ROUMANIE (1), ROYAUME-UNI (29), SINGAPOUR (11), SLOVAQUIE (2), SLOVÉNIE (2), SRI LANKA (1), SUÈDE (11), SUISSE (104). En outre, les ressortissants et résidents des pays suivants peuvent déposer une demande soit auprès de l'OEB, soit auprès de leur office national (les chiffres placés ci-après entre parenthèses, à la suite du nom des pays, indiquent le nombre d'exemplaires originaux reçus de l'office national intéressé (avant la barre oblique) et de l'OEB (après la barre oblique)) : ALLEMAGNE (1816/3218), AUTRICHE (257/72), BELGIQUE (45/117), DANEMARK (517/35), ESPAGNE (152/16), FRANCE (1669/106), GRÈCE (23/2), IRLANDE (62/9), ITALIE (220/308), LUXEMBOURG (4/20), MONACO (1/2), PAYS-BAS (431/304), PORTUGAL (6/0), ROYAUME-UNI (3049/347), SUÈDE (1535/26), SUISSE/LIECHTENSTEIN (305/377).
- ⁴ Y compris HONG KONG et l'ÎLE DE MAN, l'Office national du ROYAUME-UNI agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les résidents de HONG KONG et de l'ÎLE DE MAN.
- ⁵ Y compris le LIECHTENSTEIN, l'Office national SUISSE agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les nationaux et résidents du LIECHTENSTEIN.

1250. En 1995, le nombre moyen d'États contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 25,3 (19,5 en 1994). Ce chiffre est nettement supérieur au nombre d'États où une protection par brevet aura finalement été demandée : en effet les déposants, pour 46,1% des demandes internationales reçues par le Bureau international en 1995 (41,4% en 1994), ont exploité la possibilité offerte, en payant le maximum de 10 taxes de désignation, de désigner un nombre illimité d'États contractants du PCT (et ils les ont souvent désignés tous) afin d'étendre les effets de leur demande internationale au plus grand nombre possible d'États susceptibles de les intéresser, tout en gardant la faculté de décider ultérieurement dans quels États ils souhaitaient poursuivre la procédure (à compter du 1^{er} janvier 1996, le nombre maximum de taxes de désignation à payer a été porté à 11, voir plus loin le paragraphe 1272). En moyenne, les 25,3 désignations contenues dans une demande internationale ont eu l'effet de demandes nationales ou régionales déposées dans 46,5 États contractants (en 1994 : 38,7). La différence entre le nombre de désignations et leur effet de demandes nationales ou régionales est due au fait que chaque désignation pour l'obtention d'un brevet régional (brevet européen, brevet de l'ARIPO ou brevet de l'OAPI) couvre plusieurs États. En 1995, des brevets européens ont été demandés dans 37 588 demandes internationales (32 823 en 1994), soit 96,6% du total (96,2% en 1994).

1251. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu en 1995, ventilé par État désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un État contractant a été désigné.

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale¹</u>	<u>État désigné</u>	<u>Pourcentage¹</u>
51 835	ALLEMAGNE	133,23
51 763	ROYAUME-UNI	133,05
50 844	SUÈDE	130,68
50 671	AUTRICHE	130,24
50 669	ESPAGNE	130,23
50 626	DANEMARK	130,12
50 599	PORTUGAL	130,05
50 580	SUISSE ²	130,01
50 462	LUXEMBOURG	129,70
41 382	PAYS-BAS	106,36
37 536	FRANCE	96,48
37 428	ITALIE	96,20
37 303	BELGIQUE	95,88
37 270	GRÈCE	95,79
37 264	IRLANDE	95,78
37 253	MONACO	95,75
33 871	JAPON	87,06
28 898	SOUDAN ¹	74,28
28 813	MALAWI ¹	74,06
28 655	KENYA	73,68
28 618	CANADA	73,56
24 101	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	61,95
23 417	AUSTRALIE	60,19
23 330	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	59,97
23 037	CHINE	59,21
20 794	OUGANDA ¹	53,45
19 795	BRÉSIL	50,88
19 130	FÉDÉRATION DE RUSSIE	49,17
18 920	FINLANDE	48,63
18 856	NORVÈGE	48,47
18 401	MEXIQUE	47,30
18 208	POLOGNE	46,80
18 137	NOUVELLE-ZÉLANDE	46,62
18 104	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	46,53
17 985	HONGRIE	46,23
17 223	UKRAINE	44,27
17 191	SLOVAQUIE	44,19
16 692	ROUMANIE	42,90
16 582	BULGARIE	42,62
16 470	BÉLARUS	42,33
16 282	VIET NAM	41,85
16 241	KAZAKSTAN	41,74

(Voir notes de bas de page à la page suivante)

(suite page suivante)

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale¹</u>	<u>État désigné</u>	<u>Pourcentage¹</u>
16 191	SLOVÉNIE	41,62
16 042	LETONIE	41,23
15 901	BARBADE	40,87
15 892	SRI LANKA	40,85
15 856	LITUANIE	40,75
15 844	OUZBÉKISTAN	40,72
15 812	MONGOLIE	40,64
15 790	MADAGASCAR	40,58
15 685	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	40,32
15 650	États membres de l'OAPI ³	40,22
15 637	GÉORGIE	40,19
15 569	KIRGHIZISTAN	40,02
15 569	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	40,02
15 563	TADJIKISTAN	40,00
15 560	ARMÉNIE	39,99
15 459	TRINITÉ-ET-TOBAGO	39,73
14 960	SWAZILAND ¹	38,45
14 696	ESTONIE	37,77
14 279	LIBÉRIA	36,70
11 849	SINGAPOUR	30,46
9 260	ISLANDE	23,80
8 354	TURKMÉNISTAN	21,47
3 000	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	7,71
2 556	LESOTHO ¹	6,57
1 558	ALBANIE	4,00
1	AZERBAÏDJAN	0,00

Notes relatives au tableau commençant à la page précédente :

- ¹ Deux désignations ont été comptées lorsqu'un État membre d'un système de brevets régionaux (ARIPO ou OEB) a été désigné aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet régional (ARIPO ou OEB), ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains États est supérieur à 100%.
- ² Inclut la désignation simultanée du LIECHTENSTEIN.
- ³ Inclut la désignation simultanée du BÉNIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD et du TOGO.

1252. Les langues de dépôt des demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu par le Bureau international en 1995 et les pourcentages correspondants sont les suivants :

<u>Langue de dépôt</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
anglais	26 519	68,16
allemand	5 733	14,74
japonais	2 526	6,49
français	1 895	4,87
suédois	744	1,91
finnois	387	0,99
russe	302	0,78
néerlandais	225	0,58
danois	175	0,45
espagnol	160	0,41
norvégien	143	0,37
chinois	97	0,25
Total :	<u>38 906</u>	<u>100,00</u>

1253. En 1995, les offices mentionnés ci-dessous, agissant en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international, ont reçu 26 894 demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT, soit une augmentation de 16,3% par rapport à 1994. On trouvera dans le tableau qui suit une ventilation de ces demandes par administration chargée de l'examen préliminaire international les ayant reçues, ainsi que les pourcentages correspondants.

<u>Administration chargée de l'examen préliminaire international</u>	<u>Nombre de demandes d'examen</u>	<u>Pourcentage</u>
OEB	14 428	53,65
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	8 178	30,41
SUÈDE	1 969	7,32
JAPON	1 110	4,13
AUSTRALIE	864	3,21
AUTRICHE	138	0,51
FÉDÉRATION DE RUSSIE	127	0,47
CHINE	80	0,30
Total :	<u>26 894</u>	<u>100,00</u>

1254. L'augmentation de 16,3% du nombre des demandes d'examen préliminaire international en 1995 par rapport à 1994 s'explique par le fait que la plupart des États contractants peuvent désormais être élus en liaison avec une demande d'examen préliminaire international et que les déposants ont plus systématiquement (dans une proportion de 70 à 80%) profité des avantages de la procédure prévue au chapitre II du PCT, qui leur a permis d'obtenir une opinion sur la question de savoir si l'invention répondait aux critères de brevetabilité selon le PCT et qui a eu pour effet de différer de 10 mois supplémentaires l'ouverture de la phase nationale ou régionale.

Utilisation de l'informatique

1255. Le système DICAPS (Document Imaging and Computer-Assisted Publication System - système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur) visait à répondre aux besoins généraux suivants : stockage, consultation et recherche des dossiers (les dossiers sur support papier devant être progressivement remplacés par des disques optiques); mise en page automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la *Gazette du PCT*; impression automatique des brochures sur imprimante à laser; diffusion et expédition des brochures sur supports magnétiques et optiques, en particulier sur disques compacts ROM. La phase expérimentale devrait être achevée en 1996 pour toutes les fonctions du système.

1256. Les disques compacts ROM du PCT. Le Bureau international a continué d'améliorer son programme de diffusion sur support optique, et particulièrement sur disque compact ROM (série ESPACE-WORLD), de l'information en matière de propriété industrielle relative à ses activités.

1257. Toutes les demandes internationales publiées depuis 1978 ont été mises à disposition sur disque compact ROM dans la série ESPACE-WORLD (au total, plus de 400 disques). On a pu se procurer auprès de l'OMPI les disques compacts ROM contenant les demandes internationales publiées entre 1978 et 1989, tandis que ceux contenant les demandes internationales publiées depuis 1990 étaient vendus par l'OEB, à Vienne.

1258. Postes de travail à disque compact ROM pour les États contractants du PCT. En application de la décision de l'Assemblée de l'Union du PCT, en 1990, de remettre gratuitement à l'office national de chacun des États contractants du PCT une station de travail pour la lecture et l'impression des demandes internationales publiées sur disque compact ROM, la plupart des offices en question ont accepté l'offre et reçu une station de travail. La décision reste applicable à l'égard de tout nouvel État contractant.

1259. Projet EASY. En 1995, des entretiens ont eu lieu à Genève, à La Haye, à Munich et à Washington entre des fonctionnaires de l'OMPI et des fonctionnaires de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et de l'Office japonais des brevets (JPO), au sujet de la coopération technique et juridique visant la poursuite de la mise au point du logiciel de dépôt EASY (Electronic Application System). L'OMPI a travaillé avec les offices précités, dans le cadre de la coopération trilatérale où ils se sont engagés, à l'élaboration d'un guide d'application qui puisse être utilisé par tout fournisseur de logiciels souhaitant produire un logiciel de demande de brevet compatible avec le système EASY.

ont approuvé la liste révisée de documentation du PCT qui comprend 135 périodiques et revues techniques à utiliser aux fins de la recherche et de l'examen. Le comité est convenu que cette liste révisée serait valable à compter du 1^{er} janvier 1996.

1272. L'Assemblée de l'Union du PCT, à sa vingt-troisième session (dixième session ordinaire) tenue à Genève du 25 septembre au 3 octobre, a décidé, avec effet au 1^{er} janvier 1996, de réduire de 75% les taxes du PCT pour les demandes internationales dont le déposant est une personne physique ressortissante d'un État, et domiciliée dans un État où le revenu national par habitant est inférieur à 3000 dollars des États-Unis. S'il y a plusieurs déposants, chacun d'eux doit satisfaire à ces critères. L'Assemblée a en outre décidé de porter de 10 à 11 le nombre maximum de taxes de désignation à payer, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

SYSTÈME DE MADRID (ARRANGEMENT DE MADRID
(ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES)
ET PROTOCOLE DE MADRID)

Objectif

1273. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ("Arrangement de Madrid") et du Protocole de 1989 relatif à cet arrangement ("protocole"), dans l'hypothèse de l'entrée en vigueur de ce dernier au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

Activités

1274. Arrangement de Madrid. Nouveaux États Membres. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion, les quatre États ci-après sont devenus liés par l'Arrangement de Madrid aux dates indiquées, ce qui porte à 46 le nombre des États parties à l'Arrangement de Madrid au 31 décembre 1995 : ALBANIE, le 4 octobre 1995; AZERBAÏDJAN, le 25 décembre 1995; LETTONIE, le 1^{er} janvier 1995; LIBÉRIA, le 25 décembre 1995.

1275. Protocole de Madrid. Le Protocole de Madrid, adopté à Madrid le 27 juin 1989, est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1995, conformément à son article 14.4)a) stipulant que le protocole entrerait en vigueur trois mois après le dépôt de quatre instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Des instruments de ratification ou d'adhésion avait en effet été déposés le 17 avril 1991 par l'ESPAGNE, le 30 décembre 1994 par la SUÈDE, le 6 avril 1995 par le ROYAUME-UNI et le 1^{er} septembre 1995 par la CHINE.

1276. Nouveaux États membres. À la suite du dépôt d'un instrument de ratification, d'adhésion ou d'approbation, les neuf États ci-après sont devenus liés par le Protocole de Madrid aux dates indiquées : ALLEMAGNE, le 20 mars 1996; CHINE, le 1^{er} décembre 1995; CUBA, le 26 décembre 1995; DANEMARK, le 13 février 1996; ESPAGNE, le 1^{er} décembre 1995; FINLANDE, le 1^{er} avril 1996; NORVÈGE, le 29 mars 1996; ROYAUME-UNI, le 1^{er} décembre 1995; SUÈDE, le 1^{er} décembre 1995.

Administration

1277. En 1995, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de Madrid. Le nombre total des enregistrements effectués a été de 18 890 et celui des renouvellements de 3809, soit respectivement une augmentation de 8,0% et une diminution de 20,3% par rapport aux chiffres correspondants de 1994 (17 486 et 4583 respectivement). Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements a donc été de 23 699, contre 22 069 en 1994, soit une augmentation de 2,9%. Le nombre total des modifications portées au registre international des marques a été de 37 442 (37 447 en 1994). Au total, 55 564 refus ont été enregistrés, contre 52 697 en 1994, soit une augmentation de 5,4%. Le nombre des pays couverts par un enregistrement international ayant été en moyenne de 10,4, les enregistrements internationaux effectués en 1995 ont eu l'effet de 197 216 enregistrements nationaux (175 000 en 1994).

1278. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements et des renouvellements opérés en 1995, ventilé par pays d'origine de la marque ou du titulaire de l'enregistrement renouvelé, avec les pourcentages correspondants :

<u>Enregistrements</u>		<u>Pays d'origine ou du titulaire</u>	<u>Renouvellements</u>		<u>Total</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Enregistr./renouv</u>	<u>Nombre</u>
4 745	25,15	ALLEMAGNE	1 344	35,30	6 089	28,82
3 550	18,84	FRANCE	915	24,02	4 465	19,67
2 882	15,30	SUISSE	453	11,89	3 335	14,69
2 773	14,67	BENELUX	431	11,32	3 204	14,12
2 087	11,04	ITALIE	261	6,85	2 348	10,34
1 041	5,51	ESPAGNE	148	3,88	1 189	5,23
702	3,71	AUTRICHE	135	3,56	837	3,68
276	1,45	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	51	1,33	327	1,44
144	0,76	LIECHTENSTEIN	27	0,71	171	0,76
136	0,71	SLOVÉNIE	-	-	136	0,60
105	0,55	POLOGNE	-	-	105	0,46
80	0,42	HONGRIE	8	0,22	88	0,39
64	0,33	CHINE	-	-	64	0,28
47	0,24	MONACO	5	0,13	52	0,23
44	0,23	PORTUGAL	10	0,26	54	0,24
38	0,19	FÉDÉRATION DE RUSSIE	-	-	38	0,17
36	0,19	BULGARIE	-	-	36	0,16
35	0,18	SLOVAQUIE	-	-	35	0,15
23	0,12	MAROC	7	0,18	30	0,13
17	0,08	ÉGYPTE	-	-	17	0,07
16	0,08	CROATIE	-	-	16	0,07
12	0,06	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	-	-	12	0,05
8	0,04	ROUMANIE	10	0,26	18	0,08
6	0,03	YOUGOSLAVIE	3	0,07	9	0,04
4	0,02	KAZAKSTAN	-	-	4	0,02
4	0,02	SAINT-MARIN	1	0,02	5	0,03
3	0,01	BOSNIE- HERZÉGOVINE	-	-	3	0,01
3	0,01	LETONIE	-	-	3	0,01
2	0,01	BÉLARUS	-	-	2	0,01
2	0,01	CUBA	-	-	2	0,01
2	0,01	UKRAINE	-	-	2	0,01
1	0,01	MONGOLIE	-	-	1	0,01
1	0,01	OUZBÉKISTAN	-	-	1	0,01
1	0,01	VIET NAM	-	-	1	0,01
<u>18 890</u>	<u>100,00</u>		<u>3 809</u>	<u>100,00</u>	<u>22 699</u>	<u>100,00</u>

1279. Augmentation des émoluments et taxes. Lors des sessions de septembre-octobre des organes directeurs, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé un relèvement de 3% des émoluments et taxes perçus dans le système de Madrid, avec effet au 1^{er} avril 1996*.

1280. Coefficients. Les pays ci-après ont communiqué au directeur général le coefficient (2,3 ou 4) à leur appliquer pour la répartition, entre les pays parties à l'arrangement, des sommes provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments payés lors de l'enregistrement international d'une marque (voir l'article 8.2)b) et c), 5) et 6) de l'Arrangement de Madrid et la règle 35 du règlement d'exécution y relatif) : ALBANIE (2), AZERBAÏDJAN (4), BÉLARUS (4), LETTONIE (3), LIBÉRIA (4).

1281. Répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus conformément à l'Arrangement de Madrid. Les offices des marques des États membres de l'Union de Madrid ont reçu les sommes ci-après, représentant la part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments due à ces États pour 1995 (les pays sont indiqués ci-dessous dans l'ordre décroissant des sommes versées à leur office des marques) :

<u>Office des marques</u> <u>(pays)</u>	<u>Francs suisses</u>
BENELUX**	1 725 418,73
ESPAGNE	1 571 526,24
PORTUGAL	1 302 946,50
FRANCE	1 228 237,42
ALLEMAGNE	1 181 772,23
SUISSE	1 162 438,87
HONGRIE	1 015 079,41
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	986 156,85
AUTRICHE	863 686,39
ITALIE	841 941,25
SLOVAQUIE	841 307,32
POLOGNE	826 792,04
FÉDÉRATION DE RUSSIE	781 816,67
ROUMANIE	681 255,56
CROATIE	602 270,11
CHINE	602 077,21
YOUGOSLAVIE	601 962,59

(suite page suivante)

* Cependant, entre cette décision et la publication du présent rapport est intervenue, dans le cadre du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au protocole relatif à cet arrangement, l'adoption d'une augmentation différente remplaçant celle qu'avaient approuvée les organes directeurs en septembre-octobre. Voir le document AB/XXVI/7.

** Le BENELUX comprend la BELGIQUE, les PAYS-BAS et le LUXEMBOURG. Son office des marques est le BBM (Bureau Benelux des marques).

<u>Office des marques</u> <u>(pays)</u>	<u>Francs suisses</u>
UKRAINE	570 662,97
BULGARIE	530 580,74
SLOVÉNIE	500 759,99
ÉGYPTE	486 557,53
BÉLARUS	437 672,82
VIET NAM	404 128,01
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	382 872,18
BOSNIE-HERZÉGOVINE	330 622,41
OUZBÉKISTAN	302 170,40
MONACO	299 283,22
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	297 499,89
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	274 534,28
KAZAKSTAN	254 799,89
KIRGHIZISTAN	251 416,42
TADJIKISTAN	249 586,88
CUBA	230 443,58
ALGÉRIE	197 981,04
LETTONIE	189 151,09
SOUDAN	180 410,97
LIECHTENSTEIN	178 288,09
ARMÉNIE	174 056,99
MONGOLIE	169 681,71
MAROC	136 937,27
SAINT MARIN	94 055,10
ALBANIE	18 445,14
Total	<u>23 959 284,00</u>

1282. Un certain nombre d'États membres de l'Union de Madrid ont entièrement ou partiellement affecté les sommes indiquées ci-dessus au paiement de leurs contributions au budget des unions administrées par l'OMPI.

Utilisation de l'informatique

1283. La lecture électronique (commencée en 1990) des dossiers d'enregistrements internationaux de marques en vue du stockage dans le système d'archivage à disques optiques numériques dénommé "MINOS" (Marques internationales numérisées et optiquement sélectionnées) a continué pendant la période examinée. Au 31 décembre, 3,6 millions de pages (représentant quelque 313 216 dossiers d'enregistrements internationaux de marques) avaient été lues électroniquement et stockées sur les disques optiques.

1284. Les “disques BIBLIO”, c’est-à-dire des disques compacts ROM de type ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) contenant toutes les données pertinentes de chaque marque inscrite au registre international des marques et toujours en vigueur, y compris les éléments figuratifs éventuels des marques enregistrées dans l’année en cours, ont continué d’être publiés à raison d’un disque par mois. Douze disques de ce type ont été publiés en 1995.

1285. Depuis 1993, un “disque images” ROMARIN contenant tous les éléments figuratifs des marques dont l’enregistrement international est toujours en vigueur est publié chaque année. Le troisième de ces disques images a été publié en février.

1286. Disque compact ROM de type ROMARIN. En 1995, les discussions se sont poursuivies entre des fonctionnaires de l’OMPI et des représentants d’un certain nombre d’offices nationaux de propriété industrielle d’États membres de l’Union de Madrid, sur la demande de ces derniers, ainsi qu’avec des fonctionnaires du BBM et de l’OEB, afin d’aider lesdits offices à élaborer des disques compacts ROM de type ROMARIN (clones ROMARIN) destinés à contenir les marques nationales et régionales de certains pays et groupes de pays, notamment les suivants : ALLEMAGNE, PORTUGAL, ESPAGNE, AUTRICHE/LIECHTENSTEIN et SUISSE, ainsi que les pays d’Europe centrale et orientale et les États baltes.

1287. Échange électronique de données. Des discussions ont aussi eu lieu au sujet de l’éventuel échange de données, par des moyens électroniques, entre le Bureau international et certains offices régionaux et nationaux dans le cadre du système de Madrid.

Services d’information et de promotion

1288. Publications. La publication mensuelle de la revue *Les marques internationales* (en français), dans laquelle sont publiés les enregistrements de marques, les renouvellements, les modifications, les refus et les invalidations inscrits au registre international des marques, s’est poursuivie. La revue était également disponible sur microfiches.

1289. Même si le *Guide pour l’enregistrement international des marques*, édité en français, en allemand et en anglais est resté disponible sous forme de classeur à feuillets mobiles, une version électronique du *Guide* (en français et en anglais) en format “hypertexte”, destinée à l’utilisation sur ordinateur personnel, a été publiée en 1995.

1290. Le texte de l’*Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques* et du *Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques* a été publié en allemand en septembre, en chinois en octobre et en russe en décembre.

1291. Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs et des utilisateurs potentiels du système de Madrid. En 1995, des séances d’information sur l’Arrangement de Madrid, sur son fonctionnement et sur le Protocole de Madrid, ou une formation, ont été proposées (en ce qui concerne notamment l’utilisation des disques compacts ROMARIN) à des fonctionnaires des pays ci-après au cours d’une visite qu’ils ont effectuée au siège de l’OMPI : ALBANIE, ALLEMAGNE, ARMÉNIE, BÉLARUS, BRÉSIL, CHINE, CROATIE, CUBA,

DANEMARK, ÉQUATEUR, ESPAGNE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, INDE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, ITALIE, LETTONIE, LIBAN, MONACO, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TURQUIE, TURKMÉNISTAN, URUGUAY.

1292. En outre, des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI ont fourni à des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales, ainsi qu'à des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, des informations ou des explications portant sur un ou plusieurs aspects du système de Madrid dans le cadre de réunions ou de séminaires qui se sont tenus en ALLEMAGNE, aux ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en FINLANDE, en FRANCE, au JAPON, au ROYAUME-UNI, en SLOVÉNIE, en SUÈDE et en TURQUIE.

Application du Protocole de Madrid

1293. Projet MAPS (Madrid Agreement and Protocol System). Le projet MAPS a été mis au point pour permettre de tenir compte des procédures administratives prévues dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid. Il a remplacé le système SEMIRA (Système d'enregistrement des marques internationales dans un registre automatisé) en octobre.

1294. Le système MAPS vise principalement :

i) à réduire, et finalement à supprimer, la circulation de documents sur papier à l'intérieur du Service d'enregistrement international des marques et entre ce service et la Section des finances, ce qui aura pour effet, notamment, d'accélérer le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en permettant le déroulement de plusieurs opérations en parallèle;

ii) à rationaliser et à contrôler le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en répartissant les tâches entre les postes de travail du personnel intéressé, en surveillant les délais et en sollicitant des interventions de l'opérateur;

iii) à faciliter l'examen quant à la forme grâce à des contrôles automatiques de validité et de cohérence; à fournir un classement assisté par ordinateur de la liste des produits et des services, une traduction assistée par ordinateur de cette dernière et d'autres éléments à traduire dans les demandes internationales, les désignations postérieures, les limitations, les radiations partielles et les notifications de refus ou d'invalidation; et à automatiser dans une large mesure les sorties d'imprimante (les lettres signalant des irrégularités, les extraits, les certificats, les notifications et les publications, ainsi que les statistiques et l'information en matière de gestion);

iv) à intégrer toutes les composantes du système informatique du service, y compris une base de données-images, et à établir une interface électronique avec le système informatique des services financiers (FINAUT);

v) à établir des communications électroniques (sans papier) avec les offices intéressés des parties contractantes et à permettre aux offices, ainsi qu'au grand public, d'avoir accès au registre électronique.

1295. En 1995, le Bureau international a achevé l'élaboration d'un projet de règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, comprenant un projet de barème des émoluments et taxes, destiné à être présenté à une session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de Madrid, qui devait avoir lieu en janvier 1996.

SYSTEME DE LA HAYE (ARRANGEMENT DE LA HAYE (DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS))

Objectif

1296. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ("Arrangement de La Haye"). Un autre objectif est de développer davantage le système de La Haye afin de simplifier encore le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Activités

Administration

1297. En 1995, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin*) des dessins et modèles industriels déposés auprès de ses services. Le bulletin est publié dans une présentation intégralement bilingue depuis le n°1/95, paru en mars. Le Bureau international a continué à étudier la possibilité de produire un disque compact ROM des dessins et modèles industriels enregistrés.

1298. En 1995, le nombre total des dépôts de dessins ou modèles industriels enregistrés par le Bureau international a été de 3531 et celui des renouvellements et prolongations de 2062, soit respectivement une diminution de 0,36% et une augmentation de 8,41% par rapport aux chiffres de 1994 (3544 et 1902, respectivement). Au total, le nombre des dépôts et des renouvellements et prolongations a enregistré une augmentation de 2,70% par rapport à 1994.

1299. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements et prolongations enregistrés par le Bureau international en 1995.

<u>Dépôts internationaux</u>		<u>Pays d'origine</u> ¹	<u>Renouvellements/ prolongations</u>		<u>Total Dép./ren./prol.</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
1 000	28,32	ALLEMAGNE	613	29,84	1 613	28,88
799	22,64	FRANCE	597	29,07	1 396	25,00
681	19,29	BENELUX	287	13,97	968	17,33
510	14,44	SUISSE	298	14,51	808	14,47
140	10,02	ITALIE	151	7,35	505	9,04
20	3,97	ESPAGNE	91	4,43	231	4,14
16	0,56	MONACO	9	0,44	29	0,52
7	0,46	LIECHTENSTEIN	7	0,34	23	0,41
2	0,20	SLOVÉNIE	-	-	7	0,13
2	0,05	HONGRIE	-	-	2	0,03
-	0,05	YOUGOSLAVIE	-	-	2	0,03
-	-	ANTILLES NÉERLANDAISES	1	0,05	1	0,02
<u>3 531</u>	<u>100,00</u>		<u>2 054</u>	<u>100,00</u>	<u>5 585</u>	<u>100,00</u>

1300. Majoration des taxes. Aux sessions de septembre-octobre des organes directeurs, l'Assemblée de l'Union de La Haye a approuvé une majoration des taxes de 3% dans le système de La Haye, à compter du 1^{er} avril 1996.

1301. Répartition des taxes étatiques perçues au titre de l'Arrangement de La Haye. Les montants suivants, qui représentent la part des taxes étatiques qui reviennent à chaque État pour 1995, ont été répartis entre les offices des dessins et modèles des États membres de l'Union de La Haye (les pays cités ci-dessous sont classés dans l'ordre décroissant des montants transférés à leurs offices des dessins et modèles) :

¹ Pays dont le déposant initial est ressortissant ou dont le titulaire du dessin ou modèle, après une transmission, est ressortissant.

<u>Office des dessins et modèles (pays)</u>	<u>Francs suisses</u>
HONGRIE	244 158
BENELUX*	193 648
ALLEMAGNE	178 971
SUISSE	177 596
FRANCE	175 314
ITALIE	172 461
MONACO	67 966
LIECHTENSTEIN	63 118
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	29 937
ROUMANIE	29 893
YOUgoslavie	22 486
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	17 890
SLOVÉNIE	16 531
SURINAME	14 406
SÉNÉGAL	14 071
BÉNIN	11 048
CÔTE D'IVOIRE	9 914
Total	<u>1 439 408</u>

1302. Un certain nombre d'États membres de l'Union de La Haye ont utilisé la totalité ou une partie des montants qui figurent ci-dessus pour payer leurs contributions aux budgets des unions administrées par l'OMPI.

Services d'information et de promotion

1303. En 1995, le Bureau international a continué à mettre à disposition le *Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels*, édité en français et en anglais sous forme de classeur à feuillets mobiles.

1304. Pendant cette période, des séances d'information sur le système de La Haye et son fonctionnement ou une formation à ce sujet ont été proposées à des fonctionnaires du BRÉSIL, de CUBA, de la FRANCE, du JAPON, du MALI, de la MONGOLIE, de la ROUMANIE et de la SLOVÉNIE au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI. De plus, des séances d'information ou de formation sur le système de La Haye, animées par des fonctionnaires de l'OMPI, ont été proposées à des fonctionnaires nationaux et à des représentants du secteur privé lors de séminaires qui ont eu lieu en SLOVÉNIE et à Genève.

* Le BENELUX comprend la BELGIQUE, les PAYS-BAS et le LUXEMBOURG. Son office des dessins et modèles est le BBDM (Bureau Benelux des dessins ou modèles).

Développement du système de La Haye

1305. Le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a tenu sa cinquième session, à Genève, du 13 au 16 juin.

1306. Seize États membres de l'Union de La Haye étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, BELGIQUE, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYPTTE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, INDONÉSIE, ITALIE, MAROC, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SÉNÉGAL, SLOVÉNIE, SUISSE. Dix-huit États membres de l'Union de Paris mais n'appartenant pas à l'Union de La Haye étaient représentés par des observateurs : AUSTRALIE, BRÉSIL, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, HONDURAS, JAPON, LITUANIE, MALI, MEXIQUE, MONGOLIE, NORVÈGE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SUÈDE. Des représentants du BBDM et des CE ainsi que des 22 organisations non gouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : ABA, AIM, AIPLA, AIPPI, ALAI, APAA, CELIBRIDE, CNIPA, COMITEXIL, ECTA, FICPI, ICSID, IFIA, JDPa, JIPA, JPAA, LIDC, PAK, TVS, UNICE, UNIFAB, UPEPI.

1307. Le Comité d'experts a examiné les dispositions d'un projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, ainsi qu'une proposition présentée par la délégation de la Suisse.

1308. Le projet de nouvel acte avait été établi avec deux objectifs principaux : premièrement, élargir le champ d'application géographique du système de La Haye pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et, deuxièmement, faire du système de La Haye un instrument plus efficace pour l'obtention d'une protection des dessins et modèles industriels dans plusieurs pays à la fois, notamment en ce qui concerne les industries à forte intensité de dessins et modèles, dont celle des textiles et celle de la mode.

1309. Il est apparu que ces deux objectifs ne sont pas toujours immédiatement compatibles : l'élargissement du champ d'application géographique nécessite la prise en compte des exigences des États dont la loi prévoit l'examen quant au fond des demandes d'enregistrement; or, ces exigences (notamment celles qui concernent la longueur des délais autorisés pour le refus des effets d'un enregistrement international) sont souvent contraires aux vœux de diverses industries - celle des textiles et celle de la mode notamment - qui ont besoin d'obtenir une protection aussi rapidement que possible.

1310. En ce qui concerne la proposition de la délégation de la Suisse tendant à inclure dans le nouvel acte un article Z destiné à éviter que l'Arrangement de La Haye ne modifie les droits et obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, il a été convenu que le Bureau international cherchera le meilleur moyen possible d'exprimer le principe contenu dans cette proposition, principe qui a été approuvé à l'unanimité par le Comité d'experts.

1311. Devant la difficulté de concilier des points de vue divergents quant au projet de nouvel acte, le Bureau international a proposé d'étudier la possibilité de répartir les dispositions de fond du prochain projet en deux "chapitres", selon l'esquisse suivante. Le chapitre 1^{er} prévoirait le système simple et rapide de protection des dessins et modèles industriels souhaité

par de futures parties contractantes qui n'ont pas de système d'examen de fond ou qui, en ayant un, n'ont pas l'intention de le maintenir. Le chapitre II énoncerait des exigences supplémentaires, auxquelles devraient satisfaire en tout ou en partie les déposants désignant des parties contractantes liées par le nouveau texte qui ont un système d'examen de fond et ont l'intention de le maintenir. Toute partie contractante aurait la faculté de faire une déclaration (déclaration A) en vertu de laquelle elle ne pourrait pas être désignée par les déposants des parties contractantes appliquant tout ou partie des exigences du chapitre II. Toute partie contractante appliquant tout ou partie des exigences du chapitre II aurait, de son côté, la faculté de faire une déclaration (déclaration B) en vertu de laquelle elle ne pourrait pas être désignée par les déposants des parties contractantes ayant fait la déclaration A.

1312. En conclusion, il a été convenu que le Comité d'experts devra tenir au moins encore une session avant la conférence diplomatique, et que le Bureau international élaborera, pour la prochaine session du Comité d'experts, un nouveau projet comportant plusieurs chapitres, en tenant compte des observations formulées au cours des débats.

1313. Une réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye a été convoquée par l'OMPI le 16 juin, au siège de l'Organisation; elle a été suivie par 46 participants venant des offices nationaux de propriété industrielle des pays suivants : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, CÔTE D'IVOIRE, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, MONGOLIE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SÉNÉGAL, SLOVÉNIE, SUÈDE et SUISSE, d'un office régional (le BBDM) et de 12 organisations non gouvernementales (ABA, AIPLA, AIPPI, ALAI, APAA, CNCPI, CNIPA, ICSID, IFIA, JDPa, JIPA, JPAA) et par des représentants de déposants et de mandataires en propriété industrielle.

1314. Le Bureau international a présenté les activités qu'il mène actuellement en ce qui concerne le système de La Haye, notamment les travaux de révision en cours, ainsi que ses projets concernant une éventuelle publication électronique sur disque compact ROM des dessins et modèles industriels internationaux. Ces projets ont reçu un accueil favorable.

ARRANGEMENT DE LISBONNE (PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL)

Objectif

1315. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (ci-après dénommé l'"Arrangement de Lisbonne").

Activités

1316. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements internationaux opérés par le Bureau international pour la période 1967-1995, ventilés par pays d'origine :

<u>Pays d'origine</u>	<u>Total des enregistrements</u>
FRANCE	472
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	71
BULGARIE	48
SLOVAQUIE	37
HONGRIE	26
ITALIE	26
ALGÉRIE	19
CUBA	18
TUNISIE	7
PORTUGAL	6
MEXIQUE	4
ISRAËL	1
Tchécoslovaquie*	1
	<hr/>
Total	736
	<hr/> <hr/>

1317. Toutes les appellations d'origine enregistrées par le Bureau international au titre de l'Arrangement de Lisbonne figurent sur les disques compacts ROM de type ROMARIN de la série des disques "BIBLIO" dont il a été fait mention ci-dessus (voir les paragraphes 1284 et 1285) et l'on peut y chercher l'ensemble des principales données bibliographiques.

[La quatrième partie suit]

* Enregistrements opérés avant le 31 décembre 1992, date à laquelle la Tchécoslovaquie a cessé d'exister. En vertu d'un protocole conclu le 7 octobre 1993, 107 des 108 enregistrements opérés pour la Tchécoslovaquie ont été répartis entre la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (70) et la SLOVAQUIE (37) et un enregistrement a été annulé à la demande des administrations concernées de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE et de la SLOVAQUIE.

QUATRIÈME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT
UNIVERSELS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES
ÉTATS (AUTRES QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT)
ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Objectif

1318. L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle - propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur - pour le progrès social, économique et culturel de tout pays.
1319. Dans cette optique, il s'agit naturellement pour l'OMPI d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par elle et de coopérer avec les États et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Activités

PROMOTION DE L'ADHÉSION AUX TRAITES ADMINISTRES PAR L'OMPI

1320. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'encourager les États à adhérer aux traités précités. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les États, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des représentants de missions permanentes d'États à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'États à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'adhésion à certains traités ont été établies et envoyées aux autorités compétentes d'un certain nombre de pays.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

1321. Les sept États ci-après sont devenus liés par cette convention, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou d'une déclaration de continuation :
AZERBAÏDJAN, le 25 décembre 1995; BAHREÏN, le 22 juin 1995; CAMBODGE, le 25 juillet 1995; NIGÉRIA, le 9 avril 1995; SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, le 16 novembre 1995; SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, le 29 octobre 1995; TURKMÉNISTAN, le 25 décembre 1991.

1322. Par conséquent, les 157 États ci-après étaient membres de l'OMPI au 31 décembre 1995 : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANDORRE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHAMAS, BAHREÏN, BANGLADESH, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMBODGE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTTE,

EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LAOS, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, SAINT-MARIN, SAINT-SIÈGE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, YOUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle

1323. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Les neuf États ci-après sont devenus membres de l'Union de Paris, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou d'une déclaration de continuation : ALBANIE, le 4 octobre 1995; AZERBAÏDJAN, le 25 décembre 1995; COSTA RICA, le 31 octobre 1995; PÉROU, le 11 avril 1995; SAINTE-LUCIE, le 9 juin 1995; SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, le 9 avril 1995; SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, le 29 août 1995; TURKMÉNISTAN, le 25 décembre 1991; VENEZUELA, le 12 septembre 1995.

1324. Par conséquent, les 136 États ci-après étaient membres de l'Union de Paris au 31 décembre 1995 : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHAMAS, BANGLADESH, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN,

PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, SAINT-MARIN, SAINT-SIÈGE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1325. Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Les sept États ci-après sont devenus membres de l'Union de Berne, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion : GÉORGIE, le 16 mai 1995; HAÏTI, le 11 janvier 1996; LETTONIE, le 11 août 1995; RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 2 novembre 1995; SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, le 9 avril 1995; SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, le 29 août 1995; UKRAINE, le 25 octobre 1995.

1326. Par conséquent, les 117 États ci-après étaient membres de l'Union de Berne au 11 janvier 1996 : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BARBADE, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, NAMIBIE, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, SAINT-SIÈGE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, YUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1327. Pendant la période examinée, i) la NORVÈGE et la THAÏLANDE ont déposé une déclaration selon laquelle elles étendent les effets, l'une de sa ratification de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne, et l'autre de son adhésion à cet acte, aux articles 1 à 21 et à l'annexe de cette convention; lesdits articles sont entrés en vigueur à l'égard de la NORVÈGE le 11 octobre 1995, et à l'égard de la THAÏLANDE le 2 septembre 1995; ii) la TURQUIE a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la

Convention de Berne; l'Acte de Paris est entré en vigueur à l'égard de ce pays le 1^{er} janvier 1996; et iii) le ROYAUME-UNI a déposé une déclaration visant à étendre l'application de cette convention (Acte de Paris (1971)) à l'Île de Man. Cette mesure a pris effet le 18 mars 1996.

1328. Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits. Au 31 décembre 1995, les 31 États ci-après étaient parties à cet arrangement : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, BRÉSIL, BULGARIE, CUBA, ÉGYPTÉ, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, LIBAN, LIECHTENSTEIN, MAROC, MONACO, NOUVELLE-ZÉLANDE, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SAINT-MARIN, SLOVAQUIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SYRIE, TUNISIE, TURQUIE.

1329. Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion, la Chine est devenue liée par ce traité le 1^{er} juillet 1995.

1330. Par conséquent, les 35 États ci-après étaient parties au Traité de Budapest au 31 décembre 1995 : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CHINE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, ISLANDE, ITALIE, JAPON, LETTONIE, LIECHTENSTEIN, NORVÈGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SUÈDE, SUISSE, TADJIKISTAN, TRINITÉ-ET-TOBAGO, YOUGOSLAVIE.

1331. Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome). Les trois États ci-après sont devenus liés par cette convention, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion : BULGARIE, le 31 août 1995; RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 5 décembre 1995; VENEZUELA, le 30 janvier 1996.

1332. Par conséquent, les 50 États ci-après étaient parties à la Convention de Rome au 30 janvier 1996 : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CHILI, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, DANEMARK, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, GUATEMALA, HONDURAS, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, LESOTHO, LUXEMBOURG, MEXIQUE, MONACO, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUÈDE, SUISSE, URUGUAY, VENEZUELA.

1333. Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion, la BULGARIE est devenue liée par cette convention le 6 septembre 1995.

1334. Par conséquent, les 53 États ci-après étaient parties à la Convention de Genève au 31 décembre 1995 : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, COSTA RICA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, GUATEMALA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, KENYA, LUXEMBOURG, MEXIQUE, MONACO, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIÈGE, SLOVAQUIE, SUÈDE, SUISSE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, URUGUAY, VENEZUELA, ZAÏRE.

1335. Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion, le PORTUGAL est devenu lié par cette convention le 11 mars 1996.

1336. Par conséquent, les 20 États ci-après étaient parties à la Convention de Bruxelles au 11 mars 1996 : ALLEMAGNE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CROATIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GRÈCE, ITALIE, KENYA, MAROC, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PÉROU, PORTUGAL, SLOVÉNIE, SUISSE, YOUGOSLAVIE.

1337. Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique. Les 36 États ci-après étaient parties à ce traité au 31 décembre 1995 : ALGÉRIE, ARGENTINE, BARBADE, BÉLARUS, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, CHILI, CHYPRE, CONGO, CUBA, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE ÉQUATORIALE, INDE, ITALIE, JAMAÏQUE, KENYA, MAROC, MEXIQUE, OMAN, OUGANDA, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, QATAR, SAINT-MARIN, SÉNÉGAL, SRI LANKA, SYRIE, TADJIKISTAN, TOGO, TUNISIE, URUGUAY.

Traité instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels

1338. Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets. Les cinq États ci-après sont devenus ou deviendront liés par cet arrangement, aux dates indiquées, à la suite du dépôt, en 1995, d'un instrument d'adhésion : CANADA, le 11 janvier 1996; CUBA, le 9 novembre 1996; MALAWI, le 24 juillet 1996; TRINITÉ-ET-TOBAGO, le 20 décembre 1996; TURQUIE, le 1^{er} octobre 1996.

1339. Par conséquent, les 33 États ci-après seront parties à l'Arrangement de Strasbourg au 20 décembre 1996 : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRÉSIL, CANADA, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, LUXEMBOURG, MALAWI, MONACO, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, TADJIKISTAN, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE.

1340. Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Les quatre États ci-après sont devenus liés par cet arrangement, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion : CUBA, le 26 décembre 1995; MALAWI, le 24 octobre 1995; TRINITÉ-ET-TOBAGO, le 20 mars 1996; TURQUIE, le 1^{er} janvier 1996.

1341. Par conséquent, les 46 États ci-après étaient parties à l'Arrangement de Nice au 20 mars 1996 : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BELGIQUE, BÉNIN, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, LETTONIE, LIBAN, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MALAWI, MAROC, MONACO, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, TADJIKISTAN, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, YOUGOSLAVIE.

1342. Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques. Les deux États suivants sont devenus liés par cet arrangement, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion : TRINITÉ-ET-TOBAGO, le 20 mars 1996; TURQUIE, le 1^{er} janvier 1996.

1343. Par conséquent, les sept États ci-après étaient parties à cet arrangement au 20 mars 1996 : FRANCE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, SUÈDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE.

1344. Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Les deux États ci-après sont devenus liés par cet arrangement, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion : MALAWI, le 24 octobre 1995; TRINITÉ-ET-TOBAGO, le 20 mars 1996.

1345. Par conséquent, les 25 États ci-après étaient parties à cet arrangement au 20 mars 1996 : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, ITALIE, MALAWI, NORVÈGE, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TADJIKISTAN, TRINITÉ-ET-TOBAGO, YOUGOSLAVIE.

Traités établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter de demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux

1346. Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Les six États ci-après sont devenus membres de l'Union du PCT, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou d'une déclaration de continuation : ALBANIE, le 4 octobre 1995; AZERBAÏDJAN, le 25 décembre 1995; EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, le 10 août 1995; LESOTHO, le 21 octobre 1995; TURKMÉNISTAN, le 25 décembre 1991; TURQUIE, le 1^{er} janvier 1996.

1347. Par conséquent, les 83 États ci-après étaient membres de l'Union du PCT au 1^{er} janvier 1996 : ALBANIE, ALLEMAGNE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHINE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GRÈCE, GUINÉE, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, VIET NAM.

1348. Pendant la période examinée, le LIECHTENSTEIN et la SUISSE ont retiré leurs réserves concernant les dispositions du chapitre II (examen préliminaire international) du PCT, avec effet au 1^{er} septembre 1995.

1349. Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Les trois États ci-après sont devenus liés par cet arrangement, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion : ALBANIE, le 4 octobre 1995; AZERBAÏDJAN, le 25 décembre 1995; LIBÉRIA, le 25 décembre 1995.

1350. Par conséquent, les 46 États ci-après étaient membres de l'Union de Madrid au 31 décembre 1995 : ALBANIE, ALLEMAGNE, ALGÉRIE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CHINE, CROATIE, CUBA, ÉGYPTE, ESPAGNE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONACO, MONGOLIE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SAINT-MARIN, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUISSE, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE.

1351. Le 13 novembre 1995, la MONGOLIE a retiré la déclaration formulée au titre de l'article 14.2) de l'Arrangement de Madrid, selon laquelle l'Acte de Stockholm (1967) ne s'appliquait qu'aux marques enregistrées après la date à laquelle l'Arrangement de Madrid est entré en vigueur en MONGOLIE.

1352. Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Les sept États ci-après sont devenus liés par ce protocole, aux dates indiquées, à la suite du dépôt d'un instrument de ratification, d'adhésion ou d'acceptation :

par 60 participants venant de FÉDÉRATION DE RUSSIE, du KAZAKSTAN, du KIRGHIZISTAN, d'OUZBÉKISTAN et du TADJIKISTAN et représentant, pour la plupart, des offices nationaux de propriété industrielle. Quatre fonctionnaires du Kirghizistan et d'Ouzbékistan ainsi que trois fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés.

1376. En novembre, un séminaire régional OMPI-OEB sur l'information en matière de brevets, organisé par le Comité d'État pour la science et la technique et l'Office des brevets d'Ouzbékistan, en collaboration avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Tachkent. Il a réuni une centaine de participants venant de 11 pays de la CEI, à savoir, l'AZERBAÏDJAN, le BÉLARUS, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la GÉORGIE, le KAZAKSTAN, le KIRGHIZISTAN, l'OUZBÉKISTAN, la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, le TADJIKISTAN, le TURKMÉNISTAN et l'UKRAINE, et représentant les offices des brevets, la profession de conseil en brevets et l'industrie. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, de l'Office autrichien des brevets et de l'Office des brevets d'Ouzbékistan, par le représentant d'une entreprise privée allemande et par un fonctionnaire de l'OMPI, qui a aussi fait des démonstrations pratiques de disques compacts ROM de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'OMPI participait également au séminaire.

Échelon national

1377. ALBANIE. Pendant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à renforcer les fonctions de l'Office albanais des brevets et des marques.

1378. En janvier, deux consultants de l'OMPI, l'un allemand et l'autre autrichien, se sont rendus en mission à Tirana pour donner des conseils à des fonctionnaires nationaux au sujet du classement des marques dans le cadre du projet susmentionné.

1379. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI au titre de ce projet, à l'Office allemand des brevets, à Munich, et au siège de l'OMPI, à Genève.

1380. En juillet et à nouveau en septembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'élaboration de la législation nationale en matière de propriété industrielle et de la poursuite de la coopération entre l'Albanie et l'Organisation dans le cadre du projet susmentionné.

1381. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France, à Paris, et à l'Office espagnol des brevets et des marques à Madrid, dans le cadre d'un voyage d'étude ayant pour sujet l'examen des marques, qui était organisé par l'OMPI au titre dudit projet.

1382. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Office des brevets et des marques et l'Organisation en vue de la préparation d'un séminaire national sur la propriété industrielle devant se tenir à Tirana en mars 1996.

1383. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, en vue d'étudier l'organisation générale de cet office.

1384. ANDORRE. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de nouvelle loi sur les marques et de l'informatisation de l'Office des marques.

1385. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des projets d'informatisation des opérations liées aux marques et de l'éventuelle adhésion du pays aux traités administrés par l'OMPI.

1386. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un projet de loi sur l'utilisation des emblèmes d'États et d'organisations intergouvernementales.

1387. ARMÉNIE. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions relatives à la coopération mutuelle.

1388. AUSTRALIE. En février, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel.

1389. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, à Canberra, des fonctionnaires nationaux avec lesquels il s'est entretenu de questions touchant à la propriété intellectuelle en Australie, et en particulier aux marques et aux dessins et modèles industriels, ainsi que de la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) et du programme de travail et des activités de l'OMPI.

1390. AUTRICHE. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions relatives à la protection des droits sur les œuvres audiovisuelles.

1391. AZERBAÏDJAN. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de l'Azerbaïdjan à certains traités administrés par l'OMPI et à la Convention sur le brevet eurasien, ainsi que d'autres questions d'intérêt mutuel.

1392. En août, deux fonctionnaires nationaux se sont de nouveau entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des sujets évoqués ci-dessus et de la rédaction, avec l'aide de l'OMPI, d'un projet de loi sur le droit d'auteur.

1393. En septembre, à Genève, deux fonctionnaires nationaux ont remis au directeur général les instruments d'adhésion de l'Azerbaïdjan à la Convention instituant l'OMPI, à la Convention de Paris, à l'Arrangement de Madrid et au PCT, ainsi que l'instrument de ratification de la Convention sur le brevet eurasien. Ils se sont également entretenus de questions d'intérêt mutuel.

1394. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre l'Azerbaïdjan et l'Organisation, y compris de la préparation d'un colloque sur le droit des brevets devant se tenir à Bakou en septembre 1996 et de la formation de fonctionnaires nationaux dans le cadre du PCT et de l'Arrangement de Madrid.

1395. BÉLARUS. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office des brevets, à Minsk, afin de donner des conseils sur l'utilisation des postes de travail à disque compact ROM fournis par l'OMPI dans le cadre de l'Union du PCT et de l'Union de Madrid.

1396. En avril, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné des informations, à Genève, à un fonctionnaire national sur le traitement des demandes d'enregistrement international de marques dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et sur l'évolution récente de la série de disques compacts ROMARIN.

1397. BULGARIE. Pendant la période considérée, l'OMPI a continué d'exécuter un projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système bulgare de propriété industrielle (marques et services destinés à l'industrie).

1398. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Sofia, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, à une réunion du comité de coordination consacrée à l'exécution de ce projet.

1399. En janvier aussi, le représentant résident du PNUD à Sofia s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu, avec des fonctionnaires de l'Organisation, de l'exécution du projet en question.

1400. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Sofia, avec des fonctionnaires nationaux, de la modernisation de la bibliothèque des brevets et d'un programme destiné à renforcer l'utilisation du système de propriété industrielle. Il a également examiné avec des représentants du PNUD l'avancement du projet national en question.

1401. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI au titre du projet national financé par le PNUD, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Londres et à Newport, pour étudier l'organisation d'un office des brevets et recevoir une formation dans le domaine de l'information en matière de brevets.

1402. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI au titre du projet précité, à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle (OFPI), à Berne, pour se familiariser avec les services que cet office offre au public. Les deux fonctionnaires se sont aussi rendus au siège de l'OMPI, à Genève.

1403. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu à Paris, dans une entreprise d'informatique privée, dans le cadre d'un voyage de formation à la gestion des systèmes de propriété industrielle, organisé par l'OMPI au titre de ce même projet.

1404. En septembre aussi, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'extension éventuelle du projet national susmentionné.

1405. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Institut turc des brevets, à Ankara, pour en observer le fonctionnement dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI au titre de ce même projet.

1406. CROATIE. En avril, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de loi sur les brevets en cours d'élaboration.

1407. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office de la propriété industrielle, à Prague, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du perfectionnement des systèmes automatisés de cet office et donner des conseils en la matière.

1408. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Prague, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la modernisation de la législation nationale sur le droit d'auteur.

1409. En novembre, à Prague, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté certains disques compacts ROM de l'OMPI et a formé à leur utilisation une vingtaine de fonctionnaires de l'office.

1410. ESTONIE. En mai, un séminaire national OMPI/Estonie sur l'application de la Convention de Berne et la législation nationale en matière de droit d'auteur et de droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère estonien de la culture et de l'éducation, s'est tenu à Tallinn. Il a été suivi par une trentaine de participants représentant les secteurs public et privé intéressés par la protection du droit d'auteur et des droits voisins. Des exposés ont été présentés par cinq experts venant du Danemark, d'Estonie, de Finlande, de Pologne et de Suède, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

1411. FRANCE. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Paris, avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération pour le développement que devait mener l'Organisation en 1995 dans le domaine de la propriété industrielle et qui devaient être financées au moyen d'une contribution spéciale du Gouvernement français dans le cadre d'un accord instituant un fonds fiduciaire annuel conclu entre celui-ci et l'OMPI.

1412. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Paris pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle collaboration aux activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1413. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Paris où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'AFNOR, de la CISAC, de la SACD, de la SACEM et de la SRF au sujet de la protection et de la gestion du droit d'auteur et des droits voisins dans les systèmes numériques.

1414. En septembre, alors qu'il était à Paris pour assister au congrès de l'ALAI, le directeur général s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt mutuel.

1415. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une réunion tenue à Nice et organisée par une société privée à l'intention d'une cinquantaine de participants, pour la plupart experts en propriété intellectuelle.

1416. GÉORGIE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future entre la Géorgie et l'Organisation et d'une éventuelle mission consultative de l'OMPI dans ce pays en vue d'aider à la rédaction de lois destinées à mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC.

1417. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant, notamment, à la législation nationale en matière de protection de la propriété intellectuelle et aux procédures nationales en matière de brevets selon le PCT.

1418. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de loi géorgienne sur le droit d'auteur.

1419. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'intention de l'Office géorgien des brevets d'accueillir un colloque régional de l'OMPI sur les indications géographiques destiné aux pays de la CEI, qui se tiendrait au cours du second semestre de 1996.

1420. ALLEMAGNE. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la possibilité d'une coopération future pour la diffusion des disques compacts ROM de l'OMPI mis au point et utilisés dans le cadre du système du PCT et du système de Madrid.

1421. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une cérémonie organisée en l'honneur du président de l'Office allemand des brevets, qui a pris sa retraite après avoir exercé ses fonctions pendant plus de 20 ans.

1422. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a représenté l'Organisation, à Munich, lors d'une cérémonie organisée en l'honneur du nouveau président de l'Office allemand des brevets.

1423. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Munich, à un séminaire sur la politique de l'Office des brevets et l'harmonisation des législations sur les brevets, organisé par un cabinet juridique et des conseils en propriété industrielle.

1424. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bonn, avec des fonctionnaires nationaux d'un certain nombre de questions touchant aux activités normatives actuellement menées par l'OMPI.

1425. HONGRIE. En janvier, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de nouvelle loi sur les brevets.

1426. En août, le secrétaire général de l'Association des inventeurs hongrois et un fonctionnaire national ont rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir d'une éventuelle participation de l'OMPI à la célébration du centenaire du système hongrois des brevets, qui aura lieu en mars 1996 à Budapest.

1427. En novembre, quatre fonctionnaires nationaux, le président de l'Association des obtenteurs hongrois et le secrétaire général de l'Association des inventeurs hongrois ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions d'intérêt mutuel et en particulier sur l'éventuelle coopération de l'OMPI à cette célébration.

1428. ISRAËL. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une conférence organisée par une entreprise israélienne et tenue à Tel Aviv.

1429. ITALIE. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle organisation par l'OMPI d'un colloque international sur le droit d'auteur, qui se tiendrait en Italie.

1430. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Rome, avec des fonctionnaires nationaux au sujet des préparatifs du colloque mondial de l'OMPI sur la protection des créations intellectuelles dans la société de l'information, prévu à Naples du 18 au 20 octobre.

1431. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Naples pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des représentants des autorités locales des préparatifs du colloque précité.

1432. En mai aussi, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des préparatifs de ce colloque.

1433. En septembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné, à Genève, des informations à un fonctionnaire national sur l'Arrangement de Lisbonne et son règlement d'exécution.

1434. JAPON. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions d'intérêt mutuel, notamment la ratification éventuelle du Traité sur le droit des marques par le Japon.

1435. KAZAKSTAN. En août, trois fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Almaty, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre le Kazakstan et l'Organisation en ce qui concerne l'application dans le pays de la Convention sur le brevet eurasien, ainsi que de la formation d'informaticiens.

1436. KIRGHIZISTAN. En juillet, trois fonctionnaires de l'OMPI ont été reçus par le président du Kirghizistan, à Bichkek, et ont eu des entretiens avec d'autres fonctionnaires nationaux au sujet du renforcement de la coopération entre le Kirghizistan et l'Organisation en vue de développer l'infrastructure nationale dans le domaine de la protection de la propriété industrielle.

1437. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle organisation d'une réunion régionale biennale de l'OMPI destinée aux pays d'Asie centrale et consacrée à des questions d'intérêt actuel relatives à la propriété industrielle.

1438. LETTONIE. En mai, le ministre de la culture et de l'éducation, accompagné de deux fonctionnaires nationaux, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future entre la Lettonie et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

1439. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur les circuits intégrés qui était en cours d'élaboration.

1440. LITUANIE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de loi sur les dessins et modèles industriels, en cours d'examen au Parlement, et de deux autres projets de loi, l'un sur les inventions de services et l'autre sur les contrats de licence et de transfert de techniques.

1441. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Vilnius, avec le premier ministre et d'autres dirigeants nationaux des avantages que présenterait pour le pays l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI. Le fonctionnaire de l'Organisation a en outre pris la parole lors de la conférence des pays baltes sur la propriété industrielle, qui était organisée par le Bureau national des brevets et le Groupe national lituanien de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) et s'est tenue aussi à Vilnius.

1442. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération entre la Lituanie et l'Organisation.

1443. MALTE. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur les brevets.

1444. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des observations du Bureau international concernant le projet de loi sur les brevets, ainsi que de l'éventuelle adhésion du pays au PCT.

1445. En mai aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance de l'Organisation pour la modernisation du système maltais du droit d'auteur et la formation de spécialistes en droit d'auteur.

1446. POLOGNE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office des brevets, à Varsovie, et à l'Université technique de Kielce pour faire des démonstrations de quelques disques compacts ROM de l'OMPI.

1447. PORTUGAL. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Lisbonne où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la SPA de la coopération entre le Portugal et l'OMPI en matière d'assistance aux pays de langue officielle portugaise d'Afrique (ANGOLA, CAP-VERT, GUINÉE-BISSAU, MOZAMBIQUE, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE) dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1448. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Chisinau, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD au sujet d'un éventuel projet national financé par le PNUD visant à renforcer la protection de la propriété industrielle dans le pays.

1449. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des projets de loi sur les dessins et modèles industriels et sur les circuits intégrés.

1450. En août, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre la République de Moldova et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1451. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Chisinau, où il s'est entretenu avec le président du Parlement, d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux et des représentants de l'Académie des sciences. Il a aussi présenté un exposé sur la propriété industrielle devant environ 110 parlementaires et fonctionnaires nationaux et il a reçu le titre de docteur *honoris causa* de l'Université internationale indépendante de Moldova.

1452. En décembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des possibilités de coopération entre son pays et l'Organisation pour l'automatisation des opérations de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI), ainsi que de questions concernant l'arbitrage en matière de propriété intellectuelle.

1453. ROUMANIE. En mars, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'élaboration d'une nouvelle loi sur les marques.

1454. En mars aussi, un fonctionnaire national a reçu, au siège de l'OMPI, une formation sur les procédures administratives dans le cadre de l'Arrangement de Nice et de l'Arrangement de Vienne.

1455. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre la Roumanie et l'OMPI.

1456. FÉDÉRATION DE RUSSIE. En mai et en juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux commissions compétentes du Parlement de la Fédération de Russie, sur leur demande, des observations sur le projet de dispositions relatives à la protection du droit d'auteur, des droits voisins et de la propriété industrielle destinées à figurer dans le Code civil de la Fédération de Russie.

1457. En juin, deux fonctionnaires nationaux et un représentant de l'industrie ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la Convention sur le brevet eurasien en tant que futur système régional de protection par brevet, notamment dans les pays de la CEI, et de l'importance de promouvoir l'adhésion de nouveaux pays à cette convention.

1458. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur l'application de la législation nationale relative à la concurrence déloyale et au droit d'auteur qui a été adoptée récemment.

1459. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'élaboration de nouvelles dispositions visant à protéger la propriété intellectuelle, qui seraient incorporées dans la législation russe.

1460. SLOVAQUIE. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1461. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à un séminaire national sur le droit d'auteur, organisé par le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (GESAC) avec le concours du programme européen PHARE, et tenu à Bratislava.

1462. SLOVÉNIE. En mars, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération avec l'Organisation.

1463. En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour étudier les procédures selon le PCT et s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant au PCT et de l'organisation d'un séminaire sur le système de Madrid et l'Arrangement de La Haye, qui devait se tenir en Slovénie à la fin de 1995, ainsi que de l'éventuelle adhésion du pays au Protocole de Madrid et au Traité de Budapest.

1464. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au séminaire en question, intitulé séminaire national OMPI-Slovénie sur l'enregistrement international des marques et des dessins et modèles industriels, qui a été organisé par l'Office slovène de la propriété intellectuelle en collaboration avec l'OMPI et s'est tenu à Ljubljana. Ce séminaire a été suivi par environ 70 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des agents de marques et conseils en marques et des représentants de sociétés locales. Des exposés ont été présentés par trois experts venant d'Allemagne et de Slovénie et par un fonctionnaire de l'Organisation.

1465. En octobre aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office slovène de la propriété intellectuelle, à Ljubljana, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de l'assistance fournie par l'OMPI à la Slovénie et de l'éventuelle adhésion de ce pays au Protocole de Madrid. Deux des fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un cours pratique sur les procédures administratives relatives à l'Arrangement de Madrid et à l'Arrangement de La Haye à l'intention de fonctionnaires de cet office et d'agents de propriété industrielle.

1466. ESPAGNE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions d'intérêt mutuel, notamment l'assistance aux pays d'Amérique latine en 1995.

1467. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Madrid où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la SGAE de la coopération entre l'OMPI et l'Espagne en matière d'assistance aux pays d'Amérique latine dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1468. SUÈDE. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait, à Stockholm, une démonstration de la deuxième édition du disque compact ROM IPC:CLASS à l'intention de quelque 110 fonctionnaires nationaux dans les locaux de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement.

1469. SUISSE. En 1995, le directeur général a participé, en qualité de membre d'un jury international, à plusieurs réunions consacrées à la désignation du lauréat d'un concours international pour le réaménagement de la Place des Nations à Genève. Le jury avait été constitué et convoqué par le Gouvernement de la République et Canton de Genève.

1470. TADJIKISTAN. En avril, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour procéder à des consultations avec des fonctionnaires de l'Organisation sur des questions concernant le PCT, le système de Madrid et les normes de l'OMPI relatives à la publication des documents de brevet et des bulletins officiels. Plusieurs projets de lois nationales sur la propriété industrielle ont également été examinés, ainsi que la possibilité d'exécuter un projet national financé par le PNUD.

1471. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance de l'Organisation en matière d'informatisation des éléments figuratifs des marques, ainsi que d'autres questions d'intérêt mutuel.

1472. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'élaboration de la nouvelle loi tadjike sur le droit d'auteur, de l'éventuelle adhésion du Tadjikistan à la Convention de Berne et de la poursuite de la coopération entre ce pays et l'OMPI.

1473. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE. En mai, le ministre du développement et un fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre l'Ex-République yougoslave de Macédoine et l'Organisation, à la suite de l'adhésion du pays au PCT.

1474. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT et le Traité sur le droit des marques à l'occasion d'un colloque sur la protection de la propriété industrielle dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est, organisé par l'Office de la protection de la propriété industrielle et tenu à Ohrid. Le colloque a été suivi par une centaine de participants, fonctionnaires nationaux et experts en propriété industrielle, venant de pays de la région. Ces deux fonctionnaires se sont aussi rendus à l'office à Skopje.

1475. TURQUIE. Pendant la période considérée, l'OMPI a continué d'exécuter un projet national financé par le PNUD visant à renforcer le système de propriété industrielle de la Turquie.

1476. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des principales dispositions du nouveau projet de loi turque sur les marques, en cours d'élaboration, de questions d'organisation concernant le colloque de l'OMPI sur la protection de la propriété industrielle et le développement en Turquie, prévu le mois suivant à Ankara, et de l'éventuelle adhésion de la Turquie à certains traités administrés par l'OMPI.

1477. En mai aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des indications géographiques, accompagné d'observations sur ses principales dispositions.

1478. En juin, le colloque susmentionné, organisé par l'OMPI avec la collaboration de l'Institut turc des brevets et le concours du PNUD, s'est tenu à Ankara. Il a été suivi par quelque 350 participants, au nombre desquels des agents de brevet, des universitaires, des juges, des représentants d'entreprises et des fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne et de Turquie, par des fonctionnaires turcs et par un fonctionnaire de l'Organisation.

1479. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Ankara, avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun, en particulier de la nouvelle législation nationale concernant les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels et les appellations d'origine.

1480. En juin encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion tripartite d'examen sur le projet national en cours financé par le PNUD, qui s'est tenue à Ankara. Des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD ont également participé à cette réunion.

1481. En juin toujours, un consultant autrichien de l'OMPI s'est rendu en mission à Ankara, dans le cadre de ce projet national, pour donner à l'Institut turc des brevets des conseils en matière de traitement électronique des données.

1482. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'adhésion imminente de la Turquie à certains traités administrés par l'OMPI et des activités devant être menées dans le cadre du projet précité.

1483. En décembre, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, pour étudier les activités administratives de cet office.

1484. En décembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut turc des brevets, à Ankara, pour s'entretenir avec des représentants de cet institut et leur donner des conseils sur l'enregistrement des marques de services et l'application des classifications internationales établies en vertu de l'Arrangement de Nice et de l'Arrangement de Vienne, à la suite de l'adhésion de la Turquie à ces arrangements.

1485. En décembre encore, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la traduction en turc de la sixième édition de la CIB (classification internationale des brevets), qui est en cours à l'Institut en question.

1486. TURKMÉNISTAN. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation actuelle de la protection de la propriété industrielle au Turkménistan et de l'éventuelle adhésion du pays au PCT.

1487. En mars aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance que l'Organisation pourrait fournir dans l'élaboration d'un projet de loi sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Berne.

1488. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun, en particulier des fonctions de l'Office des brevets dans les procédures et politiques nationales et internationales selon le PCT, ainsi que de l'éventuelle adhésion du pays à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid.

1489. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation des opérations de cet office ainsi que de la possibilité d'organiser un séminaire régional sur les licences qui aurait lieu dans ce pays en 1996.

1490. UKRAINE. En juillet, quatre fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur la coopération future entre l'Ukraine et l'Organisation.

1491. En novembre, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Kiev, où ils ont rencontré le président et les députés de l'Assemblée nationale, des dirigeants et des fonctionnaires nationaux, ainsi que le président et des membres de l'Académie des sciences. Ils se sont entretenus, en particulier, de l'éventuelle ratification par l'Ukraine de la Convention sur le brevet eurasien, de la poursuite de la coopération entre ce pays et l'OMPI et des activités en cours de l'Office ukrainien de l'Agence nationale du droit d'auteur d'Ukraine. Au cours d'une cérémonie organisée à l'Université Tarass Chevtchenko, le titre de *docteur honoris causa* a été décerné au directeur général, en reconnaissance de sa contribution à la mise en place du système ukrainien de propriété intellectuelle.

1492. En novembre aussi, cinq fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des futures activités de coopération et de l'éventuelle ratification par l'Ukraine de la Convention sur le brevet eurasien.

1493. En novembre encore, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de modification de la loi ukrainienne sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1494. ROYAUME-UNI. En avril, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions d'intérêt mutuel, et en particulier des suites de la ratification par le Royaume-Uni du Protocole de Madrid.

1495. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont présenté, à Genève, le film de l'Office des brevets du Royaume-Uni expliquant aux chefs d'entreprises et aux chercheurs ce qu'est la propriété intellectuelle. Cette présentation, faite devant le directeur général et une trentaine d'autres fonctionnaires de l'Organisation, s'inscrivait dans un projet de coopération éventuelle entre l'OMPI et l'office précité pour l'élaboration de matériels d'information similaires à l'intention d'autres pays.

1496. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement menées par l'Organisation.

1497. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant au PCT et ont présenté un exposé sur les nouvelles dispositions de la loi nationale récemment révisée relatives à la durée de validité des brevets.

1498. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, au Congrès des États-Unis d'Amérique à Washington, aux débats conjoints de la Sous-commission de la Chambre des représentants et de la Commission sénatoriale sur les projets de lois relatifs à l'infrastructure nationale du droit d'auteur et au droit d'auteur.

1499. OUZBÉKISTAN. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office des brevets, à Tachkent, pour donner des conseils concernant les installations d'impression nécessaires à l'office.

1500. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'élaboration du projet de loi sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion de l'Ouzbékistan à la Convention de Berne.

1501. En septembre, quatre fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur l'organisation prévue d'un séminaire sur la propriété industrielle à l'intention des pays de la CEI.

1502. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une conférence sur le thème "Privatisation en Ouzbékistan — possibilités d'association", organisée notamment par le Gouvernement ouzbek et le PNUD.

1503. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Tachkent, avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion du pays à certains traités administrés par l'OMPI.

Organisations du système des Nations Unies

1504. Nations Unies. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies destinés à faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes, figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Vienne fin février et début mars, et à New York en octobre; son comité d'organisation, qui s'est réuni à Vienne en février et en mars; le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires (CCQA-FB)), qui s'est réuni à Londres en février et à New York fin août et début septembre; le CCQA (personnel et questions administratives générales (CCQA)(PER)), qui s'est réuni à Genève en juin; le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO), qui s'est réuni à Genève en janvier et à New York en mai et en septembre; et le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel, qui s'est réuni à New York en juillet. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion des conseillers juridiques des organisations du système des Nations Unies, qui a eu lieu à Genève, et à la session du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), qui s'est tenue à Paris en juillet.

1505. Cinquantième anniversaire des Nations Unies. En juin, le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à une cérémonie organisée par les autorités genevoises pour marquer, avec la participation des autorités fédérales suisses, le début de la célébration à Genève du 50^e anniversaire des Nations Unies.

1506. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail, basé à Genève, sur la préparation de la journée portes ouvertes à l'ONU.

1507. Le 15 octobre, l'OMPI a participé, avec un stand d'information, à la journée portes ouvertes organisée par l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son cinquantième anniversaire, qui a eu lieu au Palais des Nations, à Genève. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'OMPI et un autre a fait des démonstrations de l'utilisation des disques compacts ROM de l'Organisation.

1508. Exposition d'information des Nations Unies. En octobre, l'OMPI a participé, à New York, avec un stand d'information, à l'exposition annuelle organisée par l'Organisation des Nations Unies.

1509. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (organisée sous l'égide des Nations Unies). En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Beijing, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

1510. Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Fin juin et début juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à Genève à la session ordinaire de 1995 du conseil.

1511. En juillet, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé à plusieurs réunions tenues à Genève dans le cadre de l'ECOSOC.

1512. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à New York, avec des fonctionnaires du PNUD au sujet des activités de coopération pour le développement.
1513. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, aux consultations entre le PNUD et les agents d'exécution sur le sixième cycle de programmation du PNUD.
1514. Habitat. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté et pris la parole à la Conférence internationale sur les meilleures pratiques pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie, tenue à Doubaï. Il s'agissait d'une réunion préparatoire de la conférence Habitat II prévue pour 1996.
1515. Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (JIAMCATT). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, au cours de cette réunion qui s'est tenue à Genève, un exposé sur la protection des bases de données par le droit d'auteur.
1516. Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à cette réunion, qui s'est tenue à Genève.
1517. Centre international de calcul (CIC). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cinquante-sixième session du Comité de gestion du CIC, qui s'est tenue à Washington.
1518. Sommet mondial pour le développement social. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Copenhague, à ce sommet organisé par l'Organisation des Nations Unies.
1519. Corps commun d'inspection (CCI). Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du CCI des rapports intéressants, entre autres organisations, l'OMPI et intitulés "Accountability, management improvement, and oversight in the United Nations system" (première partie : "Overview and Analysis" et deuxième partie : "Comparative Tables") (JIU/REP/95/2) et "A Review of Telecommunications and Related Information Technologies in the United Nations System" (JIU/REP/95/3); "The advancement of women through and in the programmes of the United Nations system: What happens after the Fourth World Conference on Women?" (JIU/REP/95/5); "United Nations System Support for Science and Technology in Asia and the Pacific" (JIU/REP/95/7); "The Involvement of the United Nations System in Providing and Coordinating Humanitarian Assistance" (JIU/REP/95/9); "Evaluation of the United Nations New Agenda for the Development of Africa in the 1990s (UN-NADAF)" (JIU/REP/95/12); et "Strengthening of the United Nations system capacity for conflict prevention" (JIU/REP/95/13).
1520. Ces rapports ont été diffusés par l'ONU auprès de tous les États membres de l'OMPI et des unions administrées par celle-ci et peuvent être consultés au Bureau international.
1521. Au cours de cette même période, l'OMPI a fourni au CCI des informations pour plusieurs des rapports susmentionnés, en particulier les rapports JIU/REP/95/5, JIU/REP/95/7 et JIU/REP/95/12, ainsi que des informations pour les études du CCI sur la comparaison des

méthodes de calcul de la répartition géographique au sein des organisations du régime commun des Nations Unies, et sur les ressources financières consacrées aux activités des organisations non gouvernementales par l'ONU, ses organismes et les institutions spécialisées.

1522. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à Paris à la dixième session du Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur.

1523. Centre international de calcul des Nations Unies (CIC). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion du Comité de gestion du CIC, qui s'est tenue à Vienne.

1524. Information Systems Co-ordination Committee Task Force on Library Cooperation Standards and Management (ISCC(TF/LIB)). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la première réunion de l'ISCC(TF/LIB), qui s'est tenue à Genève.

1525. Organisation internationale du Travail (OIT). En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Turin, à des journées de formation sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de coopération technique, organisées par le Centre international de formation de l'OIT.

Autres organisations intergouvernementales

1526. Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Groupe de travail ad hoc de l'OMPI sur la coopération entre l'OMPI et l'OMC a tenu sa première réunion, à Genève, le 8 février. Cette réunion avait été convoquée par le directeur général de l'OMPI sur la base de la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI le 4 octobre 1994.

1527. Les 79 États cités ci-après étaient représentés à cette réunion : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BOLIVIE, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, ÉGYPTTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, HONDURAS, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, ITALIE, JAPON, KENYA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, MADAGASCAR, MALAISIE, MALTE, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, NICARAGUA, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINT-MARIN, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZIMBABWE.

1528. Les trois organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion : CCE, OMC et OUA.

1529. Après un débat détaillé, le groupe de travail a adopté les conclusions suivantes :

“Le groupe de travail invite le directeur général de l’OMPI à présenter à sa prochaine réunion des suggestions sur les points pouvant faire l’objet d’une coopération entre l’OMPI et l’OMC et sur la question de la création du Groupe ad hoc officieux de consultation OMPI-OMC mentionné dans la décision prise en octobre 1994 par l’Assemblée générale de l’OMPI.

“Il est entendu que la création éventuelle de ce groupe de consultation ne pourra être décidée que par les organes directeurs compétents de l’OMPI et de l’OMC.”

1530. Le Groupe de travail ad hoc de l’OMPI sur la coopération entre l’OMPI et l’OMC a tenu sa deuxième réunion, à Genève, le 12 mai.

1531. Les 66 États suivants étaient représentés à cette réunion : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, COLOMBIE, CÔTE D’IVOIRE, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D’AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NICARAGUA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, THAÏLANDE, TOGO, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1532. Les deux organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion : CCE, OMC.

1533. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WWG/II/1, intitulé “Suggestions du Directeur général de l’OMPI”.

1534. Après un débat détaillé, le président a résumé les délibérations en déclarant tout d’abord que celles-ci avaient permis de dégager et de confirmer un consensus, à savoir que, aussi bien au niveau de l’OMPI qu’à celui de l’OMC, le sentiment de la nécessité d’une coopération entre les deux organisations est partagé par tous les États membres. En revanche, il existe des divergences quant au contenu et aux modalités de cette coopération, deux questions qui ne font pas encore l’objet d’un consensus.

1535. En février, juillet et octobre, trois groupes d’environ 25 fonctionnaires de différents pays, participant à un cours de l’OMC sur la politique commerciale, se sont rendus au siège de l’OMPI, à Genève, où des fonctionnaires de l’Organisation leur ont donné des explications sur les activités de l’OMPI et la propriété intellectuelle en général.

1536. En mars, mai et septembre, l'OMPI a été représentée en qualité d'observateur par des fonctionnaires de l'Organisation aux réunions du Conseil des ADPIC de l'OMC, qui ont eu lieu à Genève. En avril, mai, juillet et novembre, l'OMPI a été représentée en qualité d'observateur par des fonctionnaires de l'Organisation aux réunions du Conseil général de l'OMC, qui ont eu lieu à Genève.

1537. En juin, le président du Conseil des ADPIC de l'OMC et un fonctionnaire de l'OMC ont rencontré le directeur général pour s'entretenir avec lui et avec d'autres fonctionnaires de l'OMPI de plans de coopération entre l'OMPI et l'OMC. En octobre, novembre et décembre, le président du Conseil des ADPIC de l'OMC et des fonctionnaires de l'OMC ont participé à une série de réunions, à Genève, avec le président du Comité de coordination de l'OMPI et des fonctionnaires de l'OMPI en vue d'examiner un projet d'accord de coopération entre les deux organisations. Les 22 novembre et 8 décembre, deux réunions informelles d'États membres de l'OMPI ont été convoquées au siège de l'Organisation pour examiner ledit projet de coopération. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion du Conseil des ADPIC et à une réunion du Conseil général de l'OMC, au cours desquelles ces conseils ont approuvé le projet d'accord. L'accord a été signé le 22 décembre 1995 (voir aussi le paragraphe 43), et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996. (Le texte de l'accord fait l'objet de l'annexe C du présent rapport.)

1538. GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En février et en décembre, l'OMPI a été représentée en qualité d'observateur par un fonctionnaire de l'Organisation à la 50^e session et à la 51^e (et dernière) session des Parties contractantes du GATT (1947), qui se sont tenues à Genève.

1539. Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à un séminaire consacré à l'Accord sur les ADPIC et destiné aux pays membres de la CEAP. Ce séminaire, qui s'est tenu à Sydney, était organisé par le Gouvernement australien.

1540. Coopération économique de la Mer Noire (CEMN). En mars, le directeur du secrétariat international permanent de la CEMN (dont les pays membres sont l'ALBANIE, l'ARMÉNIE, l'AZERBAÏDJAN, la BULGARIE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la GÉORGIE, la GRÈCE, la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, la ROUMANIE, la TURQUIE et l'UKRAINE) a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur les activités de la CEMN et son éventuelle coopération avec l'Organisation.

1541. Commission des Communautés européennes (CCE). En février et en mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Newport et Amsterdam respectivement, à deux réunions organisées par l'Office des brevets du Royaume-Uni et destinées à examiner un projet de coopération proposé pour l'échange électronique d'informations en matière de propriété industrielle dans le cadre du programme des applications télématiques (1995-1998) de la CCE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une réunion sur le droit d'auteur et le multimédia organisée par le Groupe consultatif juridique de la Communauté européenne et qui s'est tenue au Luxembourg. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bruxelles, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la CCE de la coopération éventuelle entre l'OMPI et la Communauté européenne en faveur des pays d'Europe centrale et orientale et des pays d'Asie centrale dans le domaine des droits d'auteur et des droits voisins.

1542. Conseil de l'Europe (CE). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de spécialistes sur la protection des ayants droit dans le secteur des médias, institué par le Comité directeur sur les moyens de communication de masse du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Strasbourg. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Strasbourg, à une réunion d'un groupe de spécialistes chargé de la piraterie des œuvres sonores et audiovisuelles.

1543. Office européen des brevets (OEB). En mars, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Nanterre (France), à une réunion organisée par l'OEB pour examiner le logiciel standard pour l'administration des brevets et des marques mis au point avec le concours d'une société française d'informatique à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, afin de voir si ce logiciel pourrait être adapté et utilisé dans les pays en développement. En avril, deux fonctionnaires de l'OEB ont présenté le logiciel en question à des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève. En avril aussi, un fonctionnaire de l'OEB a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de séminaires sur la propriété industrielle, qui seront organisés conjointement par l'OMPI et l'OEB et qui se tiendront au BÉLARUS et en OUZBÉKISTAN plus tard dans l'année. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à la première réunion de la Commission de l'OEB sur le droit des brevets (laquelle remplace l'ancien Groupe de travail de l'OEB sur l'harmonisation), qui a examiné, notamment, le projet de traité sur le droit des brevets (PLT). En avril encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la trente-septième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique, qui s'est tenue à Munich. Les débats ont porté, notamment, sur le projet EASY (*Electronic Application System*) de dépôt électronique des demandes. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Vienne, à des journées d'étude que l'OEB organisait pour présenter la dernière version de son logiciel PATSOFT. En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques, qui s'est tenue à Munich. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'OEB, à La Haye, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de cet office de l'élaboration des disques compacts ROM SPACE-WORLD et de l'échange de données informatisées entre l'OMPI et l'OEB. En mai encore, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Luxembourg, au colloque PATLIB '95 organisé par l'OEB. L'un d'eux a fait un exposé sur le PCT et un autre a présenté certains disques compacts ROM de l'OMPI. En mai toujours, un fonctionnaire de l'OEB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération menées par les deux organisations en faveur des pays en développement.

1544. En juin, en octobre et en décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'OEB, tenues à Munich, à Lisbonne et à Munich respectivement. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à des journées d'étude organisées par l'OEB sur les corrections des documents de brevet (publiés soit sur papier, soit sur support électronique). En août, deux fonctionnaires de l'OEB se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la promotion des systèmes institués par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et la Convention sur le brevet européen ainsi que de la coopération dans ce domaine. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'OEB, à La Haye, où le prototype du logiciel EASY (*Electronic Application System*), mis au point par l'OEB, leur a été présenté, et où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de cet office de divers aspects de la mise au point du logiciel et de la possibilité d'une coopération future à cet égard. En septembre encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une réunion consacrée aux

stratégies de l'OEB et intitulée "HEARING 95". En septembre toujours, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à La Haye, à un séminaire sur la coopération de l'OEB avec les institutions spécialisées des Nations Unies, qui était organisé par l'OEB à l'intention de ses cadres. En septembre et en octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux 38^e et 39^e sessions du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique, qui ont eu lieu à Munich et à Lisbonne, respectivement. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Lisbonne, à une réunion du Comité de l'OEB sur le droit des brevets, qui a été notamment consacrée à des questions relatives aux documents préparatoires pour la réunion du Comité d'experts de l'OMPI concernant le Traité sur le droit des brevets, prévue à Genève pour décembre. En octobre aussi, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Stockholm, à la réunion des utilisateurs de l'EPIDOS, où ils ont fait des démonstrations de l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI. En décembre, le directeur général a prononcé une allocution, à Munich, lors de la cérémonie d'adieu organisée pour le départ du président sortant de l'OEB. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi pris part à cette cérémonie.

1545. Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). En juin, deux fonctionnaires de cette organisation se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités communes qui seront menées prochainement en faveur des pays membres de l'ISESCO.

1546. Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Alicante (Espagne), à une session du Conseil d'administration de l'OHMI, au cours de laquelle a été examinée, notamment, la question d'un éventuel accord de coopération technique entre l'OMPI et cet office. En février aussi, deux fonctionnaires de l'OHMI, accompagnés de deux consultants, se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de l'échange de données électroniques entre l'Organisation et ses États membres dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid. En mars, deux fonctionnaires de l'OHMI se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'OMPI et cet office, notamment en ce qui concerne le Protocole de Madrid. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité pour les questions relatives aux taxes, aux règles d'exécution et à la procédure des chambres de recours de l'OHMI, qui a eu lieu à Bruxelles. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la quatrième session du conseil d'administration précité, à Alicante.

1547. Banque mondiale. En décembre, un fonctionnaire de la Banque mondiale s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de propriété intellectuelle.

1548. Organisation mondiale des douanes (OMD). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la 14^e session du Comité de la lutte contre la fraude de l'OMD, qui a eu lieu à Bruxelles. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Bruxelles, à la quatrième session du Groupe de travail commun douanes-entreprises sur la protection des droits de propriété intellectuelle.

Organisations non gouvernementales

1549. Organisations internationales non gouvernementales. Le 15 décembre, l'OMPI a tenu, à Genève, sa réunion annuelle informelle avec les représentants des organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle ou de droit d'auteur. Cette réunion, présidée par le directeur général, a permis de procéder à des échanges de vues très complets sur les activités et les programmes de l'OMPI présentant un intérêt particulier pour ces organisations. Elle a été suivie par les représentants des 36 organisations suivantes : Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association européenne des industries de produits de marque (AIM), Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (AIDAA), Association internationale des avocats du monde et des industries du spectacle (IAEL), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM), Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité des agents de propriété industrielle des pays nordiques (CONOPA), Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), Conseil international des archives (CIA), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle (FEMIPI), Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA), Fédération internationale de la vidéo (IVF), Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), Fédération internationale des musiciens (FIM), Fédération mondiale des écoles de musique (WFMS), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP), Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM), Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI), International Alliance of Orchestra Associations (IAOA), Le P.E.N. International, Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC), Organisation internationale de normalisation (ISO), Performing Arts Employers Associations League Europe (PEARLE), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI), Union européenne de radio-télévision (UER), Union internationale des architectes (UIA), Union internationale des éditeurs (UIE).

1550. Agence pour la protection des programmes (APP). En janvier, le président de l'APP s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant la technique numérique et le droit d'auteur.

1551. Association des avocats américains (ABA). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à San Francisco, à la session d'automne de la Section droit international et pratique internationale de l'ABA sur la mondialisation de l'économie informatique.

1552. Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA). En février, deux consultants américains de l'OMPI ont assisté à la réunion d'hiver de l'AIPLA ainsi qu'à une réunion du comité du PCT de l'AIPLA, qui se sont tenues toutes les deux à Boca Raton

(Floride). En mars, un consultant américain de l'OMPI a participé, à Washington, à la réunion du Conseil d'administration de l'AIPLA. En octobre, quatre fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants américains de l'Organisation ont participé, à Washington, à la réunion annuelle de l'AIPLA.

1553. American Society of International Law (ASIL). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à un colloque consacré aux incidences de la prolifération des juridictions contentieuses internationales sur le règlement des différends, organisé par l'ASIL en collaboration avec l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève.

1554. Association littéraire et artistique pour la défense du droit d'auteur (ALADDA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Barcelone (Espagne), à des journées d'étude organisées par l'ALADDA, au cours desquelles il a fait un exposé sur les dispositions de la Convention de Berne qui s'appliquent à la radiodiffusion primaire et secondaire, et sur les travaux préparatoires concernant l'éventuel protocole relatif à la Convention.

1555. Association des conseils en propriété industrielle (France). En juillet, un représentant de cette association s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où des fonctionnaires de l'Organisation lui ont donné des informations sur les activités de l'OMPI.

1556. Association des propriétaires européens de marques de commerce. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Paris, à la réunion annuelle de cette association.

1557. Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). En février, mars, septembre et novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à des réunions du Comité exécutif de l'AILIS, qui se sont tenues à Genève. En décembre a eu lieu au siège de l'OMPI, à Genève, un séminaire sur le droit d'auteur organisé par l'AILIS pour ses membres, en collaboration avec l'OMPI. Il a réuni une quarantaine de participants. Des exposés ont été présentés par trois fonctionnaires de l'OMPI. En décembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle de l'AILIS, qui s'est tenue également à l'OMPI.

1558. Business club belgo-luxembourgeois de Suisse. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur l'OMPI, ses objectifs et ses activités devant une trentaine de membres de ce club, réunis à Genève.

1559. Association britannique littéraire et artistique du droit d'auteur (BLACA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une conférence sur les différentes manières d'aborder les problèmes posés par le multimédia, organisée par l'association précitée et tenue à Londres.

1560. Business Software Alliance (BSA). En novembre, quatre représentants de la BSA ont exposé au directeur général et à d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, les vues de la BSA concernant les préparatifs d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne.

1561. Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Strasbourg, à la huitième réunion annuelle des tuteurs chargés de la formation des futurs mandataires en brevets européens, organisée par le CEIPI.

1562. Centre national de la cinématographie (CNC) (France). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des fonctionnaires du CNC, à Paris, au sujet de l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles.

1563. Cercle des amitiés internationales. En novembre, l'OMPI a accueilli, au siège de l'Organisation, une réunion de ce cercle à laquelle ont participé le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI.

1564. Association danoise du droit d'auteur. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur l'évolution internationale du droit d'auteur au huitième colloque nordique du droit d'auteur, organisé par l'association à Rønne (Danemark).

1565. Fondation néerlandaise pour la promotion du droit d'auteur. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors du dixième séminaire annuel de la fondation, consacré aux aspects du droit d'auteur qui touchent au commerce; ce séminaire s'est tenu à Amsterdam.

1566. Association européenne des industries de produits de marque (AIM). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une réunion de la Commission sur les marques de l'AIM.

1567. Union européenne de radio-télévision (UER). En novembre, le directeur général a présenté un exposé sur le droit de radiodiffusion, les droits des diffuseurs, les techniques nouvelles et l'OMPI devant les participants à un colloque de l'UER sur le droit d'auteur, qui se tenait à Vienne.

1568. Association communautaire du droit des marques (ECTA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Protocole de Madrid et le Traité sur le droit des marques à la 14^e réunion annuelle de l'ECTA, qui s'est tenue à Cannes (France).

1569. Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (GESAC). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Paris, avec un représentant du GESAC de la coordination entre les activités menées par l'Organisation en Europe centrale et orientale et celles menées par le GESAC.

1570. Groupement européen représentant les organismes de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants (ARTIS GEIE). En juin, deux représentants d'ARTIS GEIE se sont rendus en mission à Genève pour s'y entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation en matière de coopération pour le développement et d'autres activités futures de l'OMPI concernant la gestion collective des droits dans un environnement numérique.

1571. Forum du droit des affaires. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire sur la protection et l'exploitation des marques organisé par la Société nouvelle du droit des affaires, qui s'est tenu à Paris.

1572. Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En janvier, un représentant de cette association s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées actuellement par les deux organisations ainsi que des

éventuelles activités futures. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle de la DVGR, qui s'est tenue à Bamberg (Allemagne). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, au cours d'une réunion du Groupe central et oriental de la DVGR, tenue à Leipzig, sur les activités actuelles de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle. En décembre, dans le cadre d'une réunion du Comité des dessins et modèles industriels de la DVGR qui s'est tenue à Munich, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la révision en cours de l'Arrangement de La Haye.

1573. Institut de propriété intellectuelle du Japon (IIP). En mai, un représentant de l'IIP s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives aux normes de propriété intellectuelle, du traité sur le droit des brevets envisagé et des services proposés par le Centre d'arbitrage de l'OMPI. En novembre, le directeur de l'IIP et deux représentants de sociétés japonaises se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour recueillir des informations sur les services qu'offrent les bases de données à l'échelon international, d'une manière générale, et plus particulièrement en ce qui concerne la recherche d'informations en matière de brevets.

1574. Institut des agents de marques (ITMA). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole lors de la réunion annuelle de l'ITMA, qui a eu lieu à Londres.

1575. Société australienne de la propriété intellectuelle. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Sydney, un exposé sur les principales activités de l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle devant des membres du Groupe de Sydney de la société précitée.

1576. Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI). En novembre, un consultant portugais de l'OMPI a présenté, à San Salvador, un exposé sur l'Arrangement de Madrid et sur le protocole y relatif, lors de journées d'étude consacrées à la propriété intellectuelle qui étaient organisées par l'ASIPI.

1577. Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). En juillet, l'ATRIP a tenu sa quatorzième réunion annuelle à Seattle (États-Unis d'Amérique). Cette réunion a été suivie par 80 participants de 33 pays. Les frais de voyage et de séjour de 12 professeurs venant d'AFRIQUE DU SUD, de CHINE, de COLOMBIE, d'INDE, du LESOTHO, de MALAISIE, du MEXIQUE, du NIGÉRIA, du PAKISTAN, du SOUDAN et du VENEZUELA ont été pris en charge par l'OMPI. Un fonctionnaire de l'Organisation a aussi pris part à la réunion.

1578. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En février, le secrétaire général de l'AIPPI et trois autres représentants de l'Association ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions d'intérêt mutuel touchant à la propriété industrielle. En juin, le directeur général a prononcé une allocution lors du XXXVI^e Congrès de l'AIPPI, qui s'est tenu à Montréal (Canada). Cinq autres fonctionnaires de l'Organisation étaient également présents. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe allemand de l'AIPPI, qui s'est tenue à Bamberg (Allemagne).

1579. Association internationale des jeunes avocats (AIJA). En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au congrès annuel de l'AIJA, qui s'est tenu à Washington, et a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage de l'OMPI.

1580. Chambre de commerce internationale (CCI). En mai et en octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à des réunions de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI, qui se sont tenues à Paris. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion annuelle du Groupe de travail sur l'arbitrage et la propriété intellectuelle de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, qui s'est tenue à Paris.

1581. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont rendus à la CISAC, à Paris, où ils ont examiné avec des représentants de la confédération des questions d'intérêt mutuel, notamment la question de la gestion collective du droit d'auteur dans les pays en développement. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Caracas, à la réunion régionale des directeurs de sociétés d'auteurs latino-américaines que la CISAC organise chaque année. Fin mai et début juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission juridique et de législation de la CISAC, qui s'est tenue à Istanbul. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à un colloque de la CISAC sur les systèmes communs d'information.

1582. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et Société pour les droits de représentation et d'exécution (PRS). En février, des représentants de la CISAC et de la PRS ainsi qu'un fonctionnaire du Royaume-Uni se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel.

1583. Conseil international des archives (CIA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la XXI^e session de la Section des organisations internationales du CIA, qui s'est tenue à New York.

1584. Institut international de droit du développement. En octobre, un consultant britannique de l'OMPI a pris la parole sur les arrangements internationaux existant dans le domaine des brevets dans le cadre d'un colloque sur les contrats de licence, de savoir-faire et de franchisage organisé par cet institut, qui s'est tenu à Rome.

1585. Fédération internationale des acteurs (FIA)/Fédération internationale des musiciens (FIM). En mars, plusieurs représentants de la FIA et de la FIM ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des droits des artistes interprètes ou exécutants sur la fixation audiovisuelle de leurs prestations.

1586. Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial (IFCAI). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Hong Kong, à la VII^e Assemblée générale de l'IFCAI et à une conférence organisée par cette fédération sur le thème : "Mondialisation et harmonisation des notions fondamentales utilisées en arbitrage international".

1587. Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF). En mai, un représentant de la FIAPF a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la situation de la protection du droit d'auteur sur les œuvres audiovisuelles en Europe centrale et orientale et en Asie centrale.

1588. Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le TLT et le Protocole de Madrid lors d'une réunion du Comité exécutif de la FICPI, qui s'est tenue à Pebble Beach (Californie). Ce même fonctionnaire a participé ensuite à des journées d'étude et, en qualité de conférencier, à un séminaire, organisés par la FICPI à Pebble Beach. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé consacré au TLT au deuxième forum de la FICPI, qui s'est tenu à Cascais (Portugal). En décembre, le directeur général s'est entretenu, au siège de l'OMPI, à Genève, avec le président et quatre autres représentants de la FICPI des activités actuelles de la fédération et de questions relatives à différents traités de propriété industrielle administrés par l'OMPI, notamment du PCT, ainsi que du projet de traité sur le droit des brevets.

1589. Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). En avril, le président de l'IFIA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une proposition concernant la conférence OMPI-IFIA, qui devrait se tenir à Kuala Lumpur en 1996.

1590. Fédération internationale des musiciens (FIM). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté au quinzième congrès de la FIM, qui s'est tenu à Tokyo.

1591. Fédération internationale des musiciens (FIM), Fédération internationale des acteurs (FIA), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une conférence FIM-FIA-IFPI sur la gestion des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes à l'ère numérique, qui s'est tenue à Hambourg (Allemagne).

1592. Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion générale annuelle de l'IFRRO, qui a eu lieu à Sydney (Australie). Il a aussi participé, en qualité de conférencier, à une conférence sur le droit d'auteur, organisée par l'IFRRO et la Copyright Agency Limited (CAL), qui s'est tenue également à Sydney.

1593. Association du droit international (ILA). En juin, le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion de la Commission du droit commercial international de l'ILA, qui s'est tenue dans les locaux de l'OMPI, et au cours de laquelle ils ont parlé des activités présentes et à venir de l'OMPI.

1594. Association littéraire et artistique internationale (ALAI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une réunion du Comité exécutif de l'ALAI, qui a eu lieu à Paris. En septembre, le directeur général a prononcé une allocution à l'occasion de la séance d'ouverture du Congrès de l'ALAI consacré aux "100 ans du cinéma", qui a eu lieu à Paris. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé à ce congrès et l'un d'eux a présenté des exposés. En septembre aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion du Comité exécutif de l'ALAI.

1595. Union internationale des éditeurs (UIE), Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM), Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur (IPCC). En juin, des représentants de ces organisations se sont rendus ensemble au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et sur les activités menées par l'OMPI dans ce domaine.

1596. Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (ISETU), Fédération internationale des syndicats des travailleurs de l'audiovisuel (FISTAV). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la deuxième conférence mondiale ISETU-FISTAV des syndicats de la radiodiffusion, qui s'est tenue à Genève.

1597. Association internationale pour les marques (INTA). En janvier, trois représentants de l'Équipe spéciale de l'INTA pour la protection contre la contrefaçon se sont rendus au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur les activités menées par l'Organisation dans ce domaine; ils se sont également entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de la mise sur ordinateur des informations relatives aux marques présentant une utilité, notamment, pour les autorités douanières. Fin avril et début mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cent dix-septième réunion annuelle de l'INTA, qui s'est tenue à Orlando (Floride) et lors de laquelle a été examinée, notamment, la question de la promotion de l'adhésion des pays au Protocole de Madrid et au TLT.

1598. Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV). Fin mars et début avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté les activités de l'Organisation concernant la protection internationale des indications géographiques lors de la conférence mondiale de 1995 sur les questions juridiques soulevées par la vente et la distribution du vin au niveau international, organisée par l'AIDV et tenue à Barossa Valley (Australie).

1599. Société japonaise de radiodiffusion (NHK), Association nationale des organismes commerciaux de radiodiffusion du Japon (NAB), Association des industries de l'électronique du Japon (EIAJ), Association des entreprises industrielles et commerciales de radiodiffusion (ARIB). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier au colloque international sur la radiodiffusion intitulé "La radiodiffusion à l'ère du multimédia", organisé à Tokyo par la NHK, la NAB, l'EIAJ et l'ARIB.

1600. Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA). En septembre, 27 membres du septième groupe d'étude sur les systèmes de brevets étrangers de la JIPA se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont donné des informations sur les activités menées par l'OMPI en général et sur des questions d'actualité dans le domaine de la propriété industrielle.

1601. Association japonaise pour les brevets (JPA), Association japonaise des conseils en brevets (JPAA). En février, deux représentants de la JPA et de la JPAA ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la loi japonaise sur les brevets.

1602. Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au XIX^e congrès de la FLAPF, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

1603. Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors de la conférence sur le droit de la propriété intellectuelle dans la région Asie-Pacifique, organisée par la LAWASIA en collaboration avec le Gouvernement australien et tenue à Adélaïde (Australie).

1604. Licensing Executives Society International (LESI). En janvier, le président et trois autres représentants de la LESI se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun, notamment du traité envisagé sur le droit des brevets.

1605. Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Ringberg (Allemagne), à un colloque sur les liens entre la propriété intellectuelle et le droit économique et à un colloque sur les ADPIC, tous deux organisés par le MPI. En septembre, un fonctionnaire de cet institut s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où des fonctionnaires de l'Organisation lui ont donné des informations sur les activités que mène l'OMPI, notamment en faveur des pays en développement de la région Asie-Pacifique.

1606. Online Information '95. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à plusieurs réunions organisées dans le cadre de cette exposition annuelle.

1607. Organisation de la coopération entre les nations européennes et américaines (OCEAN). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à la conférence internationale sur la propriété intellectuelle, organisée par l'OCEAN, qui s'est tenue à Paris.

1608. Institut canadien des brevets et marques (ICBM). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Ottawa, à la réunion de printemps de l'ICBM.

1609. Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars et en septembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation, qui se sont tenues, respectivement, à La Haye et à Düsseldorf (Allemagne).

1610. Société pour les droits de représentation et d'exécution (PRS). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont entretenus avec des représentants de la PRS de questions d'intérêt commun, notamment de la question de la gestion collective du droit d'auteur dans les pays en développement.

1611. Groupe des marques pharmaceutiques (PTMG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a parlé du TLT et de son règlement d'exécution lors de la cinquantième réunion générale annuelle du PTMG, qui a eu lieu à Londres.

1612. Université nationale de Séoul. En juillet, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné à trois chercheurs du Centre d'études régionales de cette université, à Genève, des informations sur les problèmes de droit d'auteur touchant à la diffusion et à l'utilisation numérique des œuvres.

1613. Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI). En mars et en avril, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont rendus (le second en mars seulement) au siège de l'ADAMI, à Paris, où ils se sont entretenus avec des représentants de cette société des activités de coopération menées par l'OMPI et ladite société en faveur des pays en développement. En juin, le secrétaire général et un autre représentant de l'ADAMI ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération entre l'OMPI et l'ADAMI en matière d'assistance aux pays en développement dans le domaine des droits voisins.

1614. Centre d'information sur les logiciels (SOFTIC), Japon. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, au cinquième colloque international du SOFTIC consacré aux problèmes des droits de propriété intellectuelle dans le contexte des réseaux d'information, qui s'est tenu à Tokyo.

1615. Association des éditeurs de logiciels (SPA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté devant la sixième conférence annuelle de la SPA, à Cannes (France), un exposé consacré à l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et à l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne.

1616. Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (AIE). En novembre, le président de l'AIE s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération entre l'OMPI et l'AIE, au nombre desquelles figure l'organisation à Madrid, en avril 1996, d'un congrès mondial des artistes interprètes ou exécutants et des sociétés qui les représentent.

1617. Université d'Amsterdam. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors du colloque de l'académie sur l'avenir du droit d'auteur dans un environnement numérique, organisé par l'Université d'Amsterdam et tenu dans cette ville.

1618. Université de Lausanne (Suisse). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à ladite université, à un séminaire intitulé "Génie génétique : brevetabilité et commercialisation".

1619. Éditeur de la revue *World Patent Information (WPI)*. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Luxembourg, à la réunion de 1995 du Comité de gestion du WPI.

[La cinquième partie suit]

CINQUIÈME PARTIE : PERSONNEL ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Personnel et activités de soutien

1620. Missions. En 1995, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en ALLEMAGNE, en AUTRICHE, au CANADA, en ÉGYPTE, en ÉQUATEUR, aux ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en FRANCE, en ITALIE, au KENYA, au MEXIQUE, en RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et en UKRAINE.

1621. Des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les 127 pays ci-après dans le cadre de missions consultatives ou pour participer à des réunions : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BANGLADESH, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMBODGE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, DJIBOUTI, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ÉRYTHRÉE, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GAMBIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KOWEÏT, KIRGHIZISTAN, LAOS, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBYE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAWI, MALAISIE, MALI, MAURICE, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NAMIBIE, NÉPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, ZIMBABWE.

Personnel

1622. Au 31 décembre 1995, le Bureau international avait un effectif total de 517 fonctionnaires, dont 57% de femmes. Cent quatre-vingt trois fonctionnaires appartenaient aux catégories professionnelle et supérieures (35% de l'effectif total) et 334 à la catégorie des services généraux. Au total, 64 nationalités étaient représentées. Soixante nouveaux fonctionnaires (20 dans les catégories professionnelle et supérieures et 40 dans la catégorie des services généraux) sont entrés à l'OMPI en 1995, et 16 ont quitté le Bureau international.

1623. En 1995, 69 postes ont fait l'objet d'avis de vacance, dont 20 dans les catégories professionnelle et supérieures et 49 dans la catégorie des services généraux. Pour les postes de la catégorie professionnelle et de la catégorie des services généraux, des comités de nomination ont été institués pour examiner les candidatures, avoir un entretien avec les candidats sélectionnés et recommander au directeur général un ou plusieurs d'entre eux pour nomination. Ces comités se composaient de quatre fonctionnaires, dont l'un était choisi sur une liste de noms recommandés par le Conseil du personnel de l'OMPI. Les candidats sont choisis en fonction de leurs qualifications, compte dûment tenu des candidatures émanant des régions du monde qui sont insuffisamment représentées au Bureau international.

1624. Presque tous les membres du personnel participent obligatoirement à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Au 31 décembre 1995, la caisse comptait 608 participants de l'OMPI. Quatre-vingt-quatre nouveaux participants, dont plusieurs engagés pour des périodes de courte durée, ont adhéré à la caisse pendant l'année considérée, alors que 27 cessations de service ont été enregistrées.

1625. Les fonctionnaires sont au bénéfice d'une assurance-maladie et d'une assurance-accidents professionnels. Les personnes à charge et les retraités sont aussi couverts par l'assurance-maladie. Une assurance-accidents non professionnels facultative est proposée aux fonctionnaires (y compris pour les personnes qui sont à leur charge) et aux retraités, à leurs frais. À la fin de l'année, 1279 personnes étaient au bénéfice du régime d'assurance-maladie principal et 426 avaient souscrit à l'assurance-accidents non professionnels. Tous les contrats d'assurance de l'OMPI sont signés avec des compagnies d'assurance privées internationales. Au cours de l'année, 151 fonctionnaires ont suivi des cours de langue en anglais, chinois, espagnol, français et russe en liaison avec leurs tâches. S'agissant de l'horaire de travail, environ 83% des fonctionnaires suivent le système d'horaire de travail variable. Selon ce système, les fonctionnaires doivent être présents pendant les plages fixes, c'est-à-dire de 9 heures à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 30. L'horaire de travail hebdomadaire étant de 40 heures, le reste du temps de présence doit être effectué dans la fourchette allant de 7 heures à 19 heures, selon les nécessités du service et le choix des fonctionnaires.

Développement de l'informatisation

1626. Ces dernières années, l'informatisation des systèmes de gestion interne et d'information du Bureau international s'est développée rapidement. Elle vise à améliorer l'efficacité des tâches exécutées, plus particulièrement dans le cadre des services fournis - notamment la communication d'informations - aux États membres, aux déposants et au public dans le cadre des traités d'enregistrement internationaux.

1627. Les ressources et les efforts consacrés à l'informatisation du Bureau international portent en grande partie sur les activités d'enregistrement. Les fruits de ce travail sont décrits principalement dans les parties du présent document qui concernent le système du PCT et le système de Madrid. Les activités d'informatisation qui intéressent l'ensemble du Bureau international sont traitées ci-après.

1628. Après la mise en place, en 1994, de la liaison par fibre optique et d'autres liaisons de transmission, qui constituent le réseau informatique de l'Organisation, le Bureau international a commencé, en 1995, à utiliser les systèmes de traitement de texte et d'autres logiciels de

bureau les plus modernes. L'installation de nouveaux ordinateurs personnels et d'imprimantes ainsi que la formation du personnel à l'utilisation du nouveau logiciel de traitement de texte ont débuté en mai et se sont achevées en septembre. La formation a eu lieu dans une salle spécialement équipée et un guide a été élaboré afin d'aider les utilisateurs. Ce nouveau système a permis de travailler sur des textes rédigés en anglais, en espagnol et en français, d'autres systèmes mis au point pour l'arabe, le chinois et le russe ayant pu être utilisés à la fin de 1995. Tous prévoient l'utilisation d'ordinateurs personnels. Dans le cadre de cette réorganisation du travail, 210 fonctionnaires de la catégorie professionnelle et des services généraux ont reçu une formation tandis que 170 nouveaux ordinateurs personnels, et presque autant d'imprimantes de bureau, ont été installés.

1629. Au cours de la période examinée, une étude sur la question des liaisons entre bureaux en général et, en particulier, de la mise en place d'installations internes et externes de courrier électronique a été entreprise.

1630. En 1995, les travaux visant à adapter les systèmes informatiques de l'OMPI reliés à l'ordinateur central du Centre international de calcul (CIC) pour les rendre conformes au système d'exploitation normalisé mis en place par le CIC ont été pratiquement menés à terme. Cette adaptation, qui devait être achevée au début de 1996, devrait assurer une plus grande sécurité et une plus grande fiabilité de ces systèmes, qui sont utilisés pour les opérations quotidiennes des services chargés des activités d'enregistrement au titre des unions du PCT et de Madrid, ainsi que pour l'enregistrement de toutes les transactions financières de l'Organisation.

1631. Une interface modifiée a été mise en place entre le système FINAUT (*FINance AUTomation*) que le Département du budget et des finances utilise pour ses tâches courantes et le nouveau système informatique MAPS (*Madrid Agreement and Protocol System*) utilisé pour l'enregistrement international des marques, afin d'éviter que des données soient saisies deux fois et pour permettre à chaque système d'échanger des renseignements.

1632. Au cours de la période examinée, d'autres activités d'informatisation ont été consacrées, notamment, à l'installation d'un système d'inventaire informatisé unique, à l'éventuelle informatisation du Service des réunions et des documents, à la conduite d'une étude sur les besoins en matière d'informatique dans le domaine de la gestion du personnel et des salaires, au projet d'automatisation concernant le Groupe de la vente et de la distribution des publications ainsi que la bibliothèque, et à l'extension du réseau informatique aux bureaux du bâtiment des BIRPI et aux bureaux du bâtiment temporaire qui est en cours de construction (pour plus de détails, voir ci-après sous "Locaux").

Imprimerie

1633. Le Service de la reproduction du Bureau international est responsable de l'imprimerie interne de l'OMPI, qui est située au premier sous-sol du bâtiment du siège de l'Organisation et constitue l'une des plus modernes et des mieux équipées de Genève. Le suivi constant des techniques nouvelles a permis à l'OMPI de conserver en 1995 sa position d'avant-garde dans ce secteur, d'accroître encore sa productivité et de mieux utiliser les ressources existantes. L'imprimerie a employé deux types de machines : i) des imprimantes en offset, utilisées surtout pour les documents internes et les publications, en association avec plusieurs lignes

d'assemblage très performantes pour l'assemblage et l'agrafage des documents et ii) sept photocopieuses modernes et rapides, utilisées principalement pour les brochures du PCT, qui assemblent et agrafent aussi automatiquement les documents imprimés.

1634. Les photocopieuses rapides actuellement en service sont commandées à partir d'écrans tactiles et exploitées en crédit-bail par l'OMPI. Chaque machine est conçue pour être utilisée en continu et peut traiter un très grand nombre d'exemplaires avec ses trois magasins à papier pouvant être alimentés en permanence. Dans le souci d'utiliser ces installations au maximum, l'imprimerie a fonctionné 16 heures par jour en moyenne et cinq jours par semaine, grâce à deux équipes de 14 personnes environ.

1635. Au cours de la période examinée, 40 375 documents de 50 pages chacun en moyenne (dont 35 675 brochures du PCT de 34 pages chacune en moyenne) ont été imprimés *intra muros*, ce qui représente un total de 1 488 325 pages d'originaux - soit, par rapport à 1994, une augmentation d'environ 14% du nombre de documents et de brochures du PCT. Au total, plus de 91 millions de pages ont été imprimées en 1995.

1636. Le service a continué à utiliser le programme et le scanner de reconnaissance optique des caractères (ROC), qui permet de saisir des textes imprimés ou dactylographiés sans qu'il soit nécessaire de les dactylographier de nouveau, et permet également de poursuivre le traitement de ces textes sur les divers matériels de traitement de texte du Bureau international. En 1995, environ 5338 pages ont été lues électroniquement selon cette technique.

1637. L'imprimerie interne est spécialisée dans la production rapide des documents dont le Bureau international a besoin chaque jour. Pour l'impression des livres ou des revues, l'OMPI fait appel aux services d'imprimeurs extérieurs qui répondent à tous les besoins de l'OMPI et impriment une grande diversité de publications telles que les revues mensuelles *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur/Industrial Property and Copyright*, *PCT Newsletter*, *Les Marques internationales*, *le Bulletin des dessins et modèles internationaux* et les publications hebdomadaires *Gazette du PCT* et *PCT Gazette*, les livres, les manuels à feuillets mobiles, les guides, les affiches, les bulletins, les brochures d'information, le papier à lettres et les cartes de visite.

1638. Au cours de l'année considérée, le Service de la reproduction a aussi pourvu aux besoins de papier de toute l'Organisation, tant internes qu'externes (dans le cas des revues) et s'est occupé de l'installation et de la maintenance des 57 petites photocopieuses utilisées par l'Organisation.

Activités de soutien pour les réunions et les documents

1639. Le Service des réunions et des documents a assisté 3864 personnes dans le cadre de 57 réunions tenues au siège de l'OMPI pendant la période examinée et s'est occupé de l'envoi par courrier ou de la distribution de documents à quelque 12 000 personnes à l'occasion de 229 réunions tenues en dehors de Genève.

1640. En 1995, le Service des réunions et des documents du Bureau international a procédé à environ 121 000 envois de documents vers plus de 3500 destinations dans le monde.

Bibliothèque de l'OMPI

1641. En 1995, le fonds de la bibliothèque était constitué d'environ 38 000 titres. La documentation de propriété intellectuelle disponible à la bibliothèque couvrait les 13 domaines suivants : documents de l'OMPI et de l'UPOV; propriété industrielle; brevets; dessins et modèles industriels; modèles d'utilité; marques; autres droits de propriété industrielle; science de l'information, documentation; droit d'auteur, propriété littéraire et artistique; droits voisins; droits de communication; obtentions végétales; pratiques commerciales restrictives et autres matières. Une documentation était également disponible dans les trois domaines généraux suivants : droit, sciences économiques et sociales; organisations internationales; ouvrages généraux : dictionnaires, encyclopédies.

1642. La bibliothèque a également tenu à jour une collection, en français et en anglais, des lois et textes nationaux et internationaux de propriété intellectuelle publiés par l'OMPI, sur papier et sur disque compact ROM ("IPLEX"). Elle est dotée depuis 1990 d'un système de gestion informatisée appelé OASIS (*Open Access Strategic Information System*), installé sur un réseau local (RL), qui contient sept modules, à savoir *Catalog*, *Acquisitions*, *Circulation*, *Serial Control*, *Online Public Access Catalog (OPAC)*, *Extract* et *Full Extract* et permet, grâce à *Extract*, de faire des recherches dans le texte complet. Il existe un serveur de fichiers principal et quatre stations de travail, dont une est à la disposition du public. Ce système permet aux utilisateurs de la bibliothèque d'effectuer, dans les publications et les documents, des recherches complexes sur divers sujets relevant du domaine d'ensemble de la propriété intellectuelle.

1643. La bibliothèque publie tous les deux mois des listes bibliographiques signalant les nouvelles acquisitions et qui, en 1995, ont été distribuées gratuitement sur papier ou sur disquette dans le monde entier à de nombreuses personnes et institutions. En outre, des études préliminaires ont été effectuées en vue de la publication du catalogue de la bibliothèque sur disque compact ROM.

1644. En 1995, les demandes de renseignements en recherche automatique ont porté principalement sur les thèmes suivants : protection des logiciels et multimédia; protection des inventions biotechnologiques; association OMPI-OMC dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC; Accord de libre-échange nord-américain (ALENA); Convention sur le brevet eurasiatique; Protocole relatif à la Convention de Berne; droit d'auteur sur le transfert et la mise à disposition de données sur les autoroutes de l'information; Traité sur le droit des marques; Centre d'arbitrage de l'OMPI; questions relatives aux obtentions végétales. Des recherches ont également été effectuées sur l'histoire des lois nationales et internationales, les inventions de salariés et les systèmes de propriété industrielle dans les États nouvellement indépendants.

1645. En 1995, la bibliothèque a été utilisée à 70% par des fonctionnaires de l'OMPI et à 30% par des personnes de l'extérieur; elle a répondu à quelque 600 demandes de renseignements par mois, soit un total d'environ 7000 demandes pour l'année.

Division linguistique

1646. En 1995, le travail de la Division linguistique a consisté principalement à traduire les documents préparatoires des réunions et les rapports de réunions; à traduire et, si nécessaire, à mettre au point, des textes législatifs (essentiellement des lois nationales dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur et des droits voisins) qui sont publiés en encart dans les revues mensuelles *La propriété industrielle et le Droit d'auteur* et *Industrial Property and Copyright*; à traduire les exposés à présenter aux séminaires, colloques ou cours de formation organisés au siège de l'OMPI ou ailleurs, les projets de loi et de règlement soumis dans leur langue originale au Bureau international pour observations, les guides, études et manuels établis par le Bureau international ainsi que les rapports d'activité semestriels et annuels de l'OMPI. La division fournit des traductions en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

1647. Le volume de travail pour 1995 s'est réparti approximativement comme suit : français 42%, espagnol 24%, arabe 10%, anglais 9%, russe 9% et chinois 6%. La demande de traductions a augmenté de 10% pour le français et de 300% pour le chinois. Par ailleurs, le volume des textes législatifs susmentionnés traduits (en particulier en anglais, en arabe et en français) a augmenté de 48% par rapport à 1994.

1648. En 1995, la division a vu sa productivité augmenter de 10% grâce surtout à l'amélioration de l'organisation et de la qualité du travail de traduction, qui a permis aux réviseurs de réviser moins et de traduire davantage, et grâce au développement des aides à la traduction telles que les glossaires. À cet égard, un glossaire anglais-français sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle (comprenant environ 1200 termes), élaboré par la Section française de traduction, a été publié en juin. En outre, cette section a travaillé à l'élaboration de trois glossaires supplémentaires, dont la mise au point devrait être achevée en 1996, qui portent, respectivement, sur l'administration et les finances de l'OMPI, le droit de la propriété industrielle et les obtentions végétales.

Locaux

1649. En 1995, l'OMPI comprenait les locaux suivants : le bâtiment du siège (y compris l'ancien bâtiment du siège des BIRPI), le Centre administratif des Morillons (CAM) ainsi que quelque 110 places de travail situées dans deux bâtiments voisins du siège (bâtiments de Procter and Gamble et de Union Carbide, lequel a été repris par le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) au cours de l'année). Par ailleurs, l'OMPI a loué quatre dépôts : deux à Meyrin, pour les archives d'une part et le matériel de bureau d'autre part, un à Collex pour le mobilier et le matériel de bureau et un à Villeneuve (Canton de Vaud) pour le matériel qui sera utilisé plus tard dans la nouvelle dépendance du bâtiment des BIRPI (voir ci-après).

1650. Compte tenu de l'accroissement constant des besoins en bureaux, salles de réunion pour les délégués et places de stationnement, de nombreux entretiens ont eu lieu en 1995 entre le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, d'une part, et des fonctionnaires du Gouvernement de la Confédération suisse et du Canton et de la ville de Genève, d'autre part, ainsi qu'avec des architectes consultants, à propos des possibilités de construction d'un nouveau bâtiment sur une parcelle adjacente au siège (la "parcelle Steiner").

1651. En raison du besoin urgent de nouveaux locaux, le Bureau international a proposé une extension temporaire du bâtiment des BIRPI, que les organes directeurs ont approuvée à leurs réunions de septembre-octobre. Le bâtiment temporaire, dont la construction a immédiatement commencé, est attendant au siège de l'OMPI et devrait offrir 120 places de travail. Les travaux devraient être achevés en septembre 1996.

1652. Au bâtiment du siège de l'OMPI (qui a été achevé en 1978 et qui est donc occupé depuis plus de 17 ans), d'importants travaux ont été réalisés pour le câblage nécessité par l'informatisation, la liaison entre les divers bâtiments sur le plan informatique et sur celui des télécommunications, l'aménagement de salles d'informatique et d'espaces destinés à accueillir de nouvelles machines, ainsi que la transformation des locaux, notamment pour accueillir les effectifs et le matériel de plus en plus nombreux des divisions du PCT et de l'office récepteur selon le PCT. En 1995, 65 demandes de réaménagement des bureaux dans les divers locaux de l'OMPI ont été traitées. S'agissant de l'extension temporaire du bâtiment des BIRPI, une étude a été menée par la Division des bâtiments, en collaboration avec la Division informatique, en vue de l'extension du réseau informatique au bâtiment des BIRPI et aux nouveaux bureaux qui seront situés dans le bâtiment temporaire.

1653. Au cours de l'année, la possibilité de remplacer la totalité ou une partie des ascenseurs du bâtiment de l'OMPI a été examinée et, à cet effet, des consultations ont été tenues avec des spécialistes. D'importants travaux de réparation ont été réalisés pour améliorer l'étanchéité et l'isolation du toit de la salle de conférences A (principale salle de conférences). En outre, plusieurs autres projets ont été exécutés, notamment la révision et l'amélioration des dispositifs de sécurité du PCT, l'installation d'une barrière automatique pour les places de stationnement situées à l'extérieur du bâtiment des BIRPI, la rénovation et le remplacement du dallage de la cuisine de la cafétéria (au sous-sol) ainsi que la mise en place d'un réseau reliant le bâtiment des BIRPI et le bâtiment temporaire (en construction) au générateur diesel de secours automatique.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT MENÉES PAR L'OMPI
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1995**

La présente annexe contient deux tableaux récapitulant les principales activités de coopération pour le développement que l'OMPI a menées au cours de la période considérée dans les domaines de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le tableau I donne, par région, la liste des pays en développement, des territoires et des organisations de ces pays qui ont bénéficié de ces activités au cours de la période considérée et indique, pour chacun, la ou les formes de coopération.

Le tableau II donne la liste des pays et des organisations internationales qui ont participé, au cours de cette période, aux activités de coopération pour le développement en fournissant des crédits, des locaux de réunion, des experts ou d'autres services d'appui.

TABLEAU I

**PAYS EN DÉVELOPPEMENT, TERRITOIRES ET ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRES
(1^{ER} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 1995)**

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
AFRIQUE (SAUF PAYS ARABES)					
Afrique du Sud		X		X	
Angola		X		X	
Bénin	X	X		X	X
Botswana	X	X		X	
Burkina Faso	X	X		X	
Burundi		X		X	
Cameroun		X		X	
Cap-Vert		X			
Comores		X			
Congo	X	X		X	X
Côte d'Ivoire	X	X		X	X
Érythrée	X	X		X	
Éthiopie		X		X	X
Gabon		X		X	
Gambie		X		X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Ghana	X	X		X	X
Guinée	X	X		X	X
Guinée-Bissau		X		X	X
Guinée équatoriale		X		X	
Kenya		X		X	X
Lesotho	X	X		X	
Libéria		X		X	
Madagascar	X	X			
Malawi	X	X		X	
Mali	X	X		X	
Maurice		X		X	
Mauritanie	X	X		X	X
Mozambique		X			
Namibie	X	X		X	
Niger	X	X		X	
Nigéria	X	X		X	
Ouganda		X		X	
République centrafricaine		X		X	X
République-Unie de Tanzanie		X		X	X
Sao Tomé-et- Principe		X			
Sénégal		X		X	
Seychelles		X			
Sierra Leone		X			
Swaziland	X	X		X	
Tchad		X		X	X
Togo	X	X		X	X
Zaïre		X	X	X	
Zambie	X	X		X	X
Zimbabwe		X		X	X
OUA				X	
CEA				X	
ARIPO		X		X	X
OAPI	X			X	
UDEAC		X			
Total	20	46	1	41	16

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
PAYS ARABES					
Algérie	X	X		X	X
Arabie saoudite		X		X	
Bahreïn	X	X		X	
Djibouti		X		X	
Égypte		X		X	X
Émirats arabes unis	X			X	
Iraq					X
Jordanie	X	X		X	X
Koweït		X		X	
Liban		X		X	X
Libye	X	X	X	X	X
Maroc		X	X	X	X
Oman		X			
Qatar		X		X	
Soudan	X	X		X	
Syrie		X			
Tunisie		X		X	X
Yémen				X	
CCG		X			
OCI (États arabes)				X	
Total	6	16	2	16	8
ASIE ET PACIFIQUE			X		
Bangladesh	X	X		X	
Bhoutan	X	X		X	
Brunéi Darussalam		X		X	
Cambodge		X		X	
Chine	X	X		X	X
Fidji		X			
Inde	X	X	X	X	X
Indonésie	X	X	X	X	X
Iran (République islamique d')	X	X	X	X	X
Laos	X	X		X	
Malaisie	X	X	X	X	X
Mongolie	X	X		X	
Myanmar		X			
Népal	X	X		X	
Pakistan	X	X		X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Papouasie-Nouvelle-Guinée		X		X	
Philippines	X	X		X	
Rép. de Corée		X		X	X
RPD de Corée	X	X	X	X	X
Samoa		X			
Singapour	X	X	X	X	
Sri Lanka	X	X		X	X
Thaïlande	X	X		X	X
Tonga		X		X	
Tuvalu		X			
Vanuatu		X		X	
Viet Nam	X	X		X	X
Hong Kong	X	X		X	
Macao		X			
ANASE		X	X	X	
Total	18	30	8	25	10
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES			X		
Antigua-et-Barbuda		X			
Argentine	X	X		X	X
Belize		X			
Bolivie	X	X		X	
Brésil		X		X	X
Chili	X	X		X	X
Colombie	X	X		X	
Costa Rica		X	X	X	X
Cuba	X	X		X	X
Dominique		X			
Équateur	X	X		X	X
El Salvador		X		X	X
Grenade		X			
Guatemala		X		X	
Guyana	X	X		X	
Haïti		X			
Honduras		X	X	X	X
Jamaïque		X		X	X
Mexique	X	X	X	X	X
Nicaragua		X		X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Panama		X		X	X
Paraguay		X	X	X	
Pérou	X	X		X	X
République dominicaine		X		X	
Sainte-Lucie		X		X	
Saint-Vincent-et-les Grenadines		X			
Trinité-et-Tobago	X	X	X	X	X
Uruguay	X	X	X	X	
Venezuela	X	X		X	X
Anguilla		X			
Caïmanes (îles)		X			
Montserrat		X			
Turques et Caïques (îles)		X			
Vierges britanniques (îles)		X			
CARICOM		X			
JUNAC				X	
OEAO		X			
SELA				X	
SIECA				X	
Total	12	36	7	26	14
Projet interrégional			X		
Total général	56	128	19	108	48

TABLEAU II

PAYS ET ORGANISATIONS PARTICIPANTS
(1^{ER} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 1995)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X) / Contributions de contrepartie (XX)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets
Afrique du Sud		X	X	X
Algérie			X	
Allemagne		X	X	X
Argentine		X	X	
Australie			X	X
Autriche		X	X	X
Bahreïn		X		
Bangladesh		X		
Belgique		X	X	X
Bénin		X		
Bhoutan		X		
Bolivie		X		
Brésil		X	X	
Bulgarie		X		
Burkina Faso		X	X	
Cameroun		X	X	
Canada		X	X	X
Chili		X	X	
Chine		X	X	
Colombie		X	X	
Congo		X		
Costa Rica	X		X	
Côte d'Ivoire		X	X	
Cuba		X	X	
Danemark		X	X	
Égypte		X	X	
El Salvador			X	
Émirats arabes unis		X		
Équateur		X	X	
Espagne		X	X	X
États-Unis d'Amérique		X	X	X
Éthiopie		X	X	
Fédération de Russie				X
Fidji		X		
Finlande		X		X

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLEAU II (suite)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)*/ Contributions de contrepartie (XX)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets
France	X	X	X	X
Ghana		X	X	
Guatemala		X		
Guinée		X	X	
Guyana		X		
Honduras	XX			
Hong Kong			X	
Hongrie		X	X	
Inde	XX	X	X	
Indonésie	XX	X	X	
Iran (République islamique d')	XX	X	X	
Israël		X		
Italie		X		
Japon	X	X	X	X
Jordanie		X	X	
Koweït		X		
Laos		X		
Lesotho		X	X	
Libye	XX			
Madagascar		X	X	
Malaisie	XX	X	X	
Malawi		X	X	
Mali			X	
Maroc	XX			
Mauritanie		X		
Mexique	X	X	X	
Mongolie		X		
Namibie		X		
Népal		X		
Niger		X		
Nigéria		X		
Norvège			X	X
Nouvelle-Zélande			X	
Pakistan		X	X	
Paraguay	X			
Pays-Bas		X	X	X
Pérou		X	X	
Philippines		X	X	
Portugal		X	X	X
Rép. de Corée		X	X	

TABLEAU II (suite)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X) / Contributions de contrepartie (XX)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets
RPD de Corée	XX			
République tchèque		X	X	
Royaume-Uni		X	X	X
Sainte-Lucie		X		
Singapour	X	X	X	
Slovénie			X	
Sri Lanka		X		
Suède	X	X	X	X
Suisse		X	X	X
Swaziland		X		
Syrie			X	
Thaïlande		X	X	
Togo		X		
Trinité-et-Tobago	X			
Tunisie		X		
Uruguay	X	X	X	
Venezuela		X	X	
Viet Nam		X		
Zaïre	XX			
Zambie		X		
PNUD	X	X		
ACCT		X		
ANASE	XX	X		
ARIPO		X	X	
BBM		X	X	
BID	X			
CCE	X	X	X	
JUNAC		X		
OAPI			X	
OEAO		X		
OEB		X	X	X
PLACIEX		X		
SELA		X		
IFPI			X	
IFRRO		X	X	
Total:	22	89	65	19

[L'annexe B suit]

ANNEXE B

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET
LE 31 DÉCEMBRE 1995

(dans l'ordre chronologique)

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	janvier	Abou Dhabi	Gouvernement des ÉMIRATS ARABES UNIS
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur les redevances de droit d'auteur	janvier	Niamey	Gouvernement NIGÉRIEN
Table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur les liens entre le système de propriété industrielle et ses utilisateurs	janvier	Jakarta	Gouvernements INDONÉSIE et JAPONAIS
Conférence sur les règlements d'arbitrage et de médiation institutionnels	janvier	Genève	ASA
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	janvier	Manama	Gouvernement BAHREÏNITE
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et la radiodiffusion	janvier	Lagos	Gouvernement NIGÉRIEN
Colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges des pays d'Afrique	janvier	Accra	Gouvernement GHANÉEN
Groupe de travail ad hoc de l'OMPI sur la coopération entre l'OMPI et l'OMC	février	Genève	--
Réunion d'organisations non gouvernementales concernant le Traité sur le droit des brevets (PLT)	février	Genève	FICPI

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle	février	Tokyo	Gouvernement JAPONAIS
Séminaire de l'OMPI sur le système de propriété industrielle et l'utilisation de l'information en matière de brevets pour le développement technique	février	Sofia	Gouvernement BULGARE et PNUD
Séminaire national de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	février	Singapour	Gouvernement SINGAPOURIEN
Colloque régional OMPI/CFC sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique	février	Yaoundé	Gouvernement CAMEROUNAIS, ACCT, ADAMI et CFC
Séminaire régional de l'OMPI pour les États baltes sur l'application de la Convention de Berne et la législation nationale sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Riga	Gouvernements LETTON, DANOIS, FINLANDAIS, NORVÉGIEN et SUÉDOIS
Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (15 ^e session)	mars	Genève	--
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (15 ^e session)	mars	Washington	--
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO)	mars	Castries	OEAO

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur le rôle des licences de propriété industrielle et des accords de transfert de techniques dans le développement des petites et moyennes entreprises	mars	Karachi	Gouvernement PAKISTANAIS
Séminaires nationaux de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Karachi et Islamabad	Gouvernement PAKISTANAIS
Séminaire de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	mars	Georgetown	Gouvernement GUYANIEN
Réunion de consultation sur la création d'un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes	mars	Genève	--
Comité d'experts de l'Union de l'IPC (23 ^e session)	mars	Genève	--
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les marques pour le Pacifique Sud	mars	Suva	Gouvernement des FIDJI et Gouvernement JAPONAIS
Colloque international de l'OMPI sur l'utilisation du système des brevets pour le développement technique et économique	mars	Beijing	Gouvernements CHINOIS et JAPONAIS
Journées d'étude régionales de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays africains	avril	Ibadan	Gouvernement NIGÉRIAN et IFRRO
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (14 ^e session)	avril	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Symposium sur la protection internationale des indications géographiques	avril	Melbourne	Gouvernement AUSTRALIEN et Victorian Wine Industry Association
Séminaire national de l'OMPI sur la reprographie	avril	Accra	Gouvernement GHANÉEN, IFRRO et Association ghanéenne des éditeurs de livres
Comité du budget de l'OMPI (12 ^e session)	avril	Genève	--
Séminaire régional de l'OMPI sur la reprographie à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	avril	Santa Fe de Bogota	Gouvernement COLOMBIEN, IFRRO, CERLAL et CCL
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement économique	mai	Katmandou	Gouvernement NÉPALAIS
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs colombiens	mai	Santa Fe de Bogota	Gouvernement COLOMBIEN et CCL
Séminaire de formation OMPI/OEB/Office autrichien des brevets sur le thème "Les documents de brevet : source unique d'information technique; accès à cette information; utilisation de la technique du disque compact ROM"	mai	Vienne, La Haye et Genève	Gouvernement AUTRICHIEN et OEB
Réunion consultative visant à poursuivre la préparation de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des brevets	mai	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national OMPI/Estonie sur l'application de la Convention de Berne et la législation nationale en matière de droit d'auteur et de droits voisins	mai	Tallin	Gouvernement ESTONIEN
Groupe de travail ad hoc de l'OMPI sur la coopération entre l'OMPI et l'OMC	mai	Genève	--
Séminaire régional de l'OMPI sur les services d'information en matière de brevets et la technique du disque compact ROM en Amérique latine	mai	La Havane	Gouvernement CUBAIN
Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) (18 ^e session)	mai	Genève	--
Comité exécutif de coordination du PCIPI(PCIPI/EXEC) (16 ^e session)	mai	Genève	--
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (16 ^e session)	mai	Genève	--
Programme de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (1)	mai	Genève	--
Programme de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (2)	mai	Genève	--
Colloque mondial de l'OMPI sur le droit d'auteur dans l'infrastructure mondiale de l'information	mai	Mexico	Gouvernement MEXICAIN
Académie de l'OMPI (en français)	mai-juin	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	mai	Amman	Gouvernement JORDANIEN

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité d'experts sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle (7 ^e session)	mai-juin	Genève	--
Séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets	juin	Madrid, Munich et Genève	Gouvernement ESPAGNOL et OEB
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	juin	Windhoek	Gouvernement NAMIBIEN
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la concession de licences, le transfert de techniques et la promotion de l'innovation pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)	juin	Safat	Gouvernement KOWEÏTIEN
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (15 ^e session)	juin	Genève	--
Académie de l'OMPI (en anglais)	juin	Genève	--
Séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur les relations entre l'université et l'industrie en ce qui concerne les inventions et autres créations intellectuelles et leur commercialisation	juin	Beijing	Gouvernement CHINOIS, Université de Pékin et PNUD
Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (5 ^e session)	juin	Genève	--
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur le rôle des accords de transfert de techniques et de propriété industrielle pour le développement des petites et moyennes entreprises	juin	Oulan Bator	Gouvernement MONGOL

AB/XXIX/2
Annexe B, page 7

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur la protection de la propriété industrielle dans le domaine de la biotechnologie	juin	Mexico	Gouvernement MEXICAIN et OEB
Réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye	juin	Genève	--
Comité des locaux de l'OMPI (4 ^e session)	juin	Genève	--
Colloque de l'OMPI sur la protection de la propriété industrielle et le développement en Turquie	juin	Ankara	Gouvernement TURC et PNUD
Séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle	juin	Tunis	Gouvernement TUNISIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	juin	Thimbu	Gouvernement BHOUTANAIS
Réunion de consultation convoquée par l'OMPI, à l'intention des organisations non gouvernementales, sur la protection et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins dans les systèmes numériques	juin	Genève	--
Groupe d'intérêt de l'OMPI sur la médiation	juin	Genève	--
Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Asie centrale	juin	Almaty	Gouvernement KAZAK
Séminaire national OMPI/Viet Nam sur le droit d'auteur et les droits voisins	juin	Hanoï	Gouvernement VIETNAMIEN
Séminaire national OMPI/Viet Nam sur le droit d'auteur et les droits voisins	juin	Hô Chi Minh-Ville	Gouvernement VIETNAMIEN

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (15 ^e session ordinaire)	juillet	Genève	
Journées d'étude nationales itinérantes de l'OMPI sur le respect des marques	juillet	Bengkulu, Pontianak, Manado et Mataram	Gouvernement INDONÉSIEN
Journées d'étude de l'OMPI sur l'harmonisation des critères pour l'enregistrement des marques dans les pays andins	juillet	Caracas	Gouvernement VÉNÉZUÉLIEN
Journées d'étude de l'OMPI sur la coordination des systèmes informatisés des offices de propriété industrielle des pays andins	juillet	Caracas	Gouvernement VÉNÉZUÉLIEN
Colloque régional OMPI/ANASE sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle	juillet	Kuala Lumpur	Gouvernement MALAISIEEN et OEB
Séminaires nationaux itinérants de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs	juillet	Concepción et Iquique	Gouvernement CHILIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	juillet	Conakry	Gouvernement GUINÉEN
Séminaire national OMPI/CE-ANASE consacré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et aux incidences de cet accord pour les entreprises	juillet	Manille	Gouvernement PHILIPPIN, CCE et LES
Réunion sous-régionale OMPI/Portugal de planification pour les pays d'Afrique de langue officielle portugaise	juillet	Lisbonne	Gouvernement PORTUGAIS

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs	juillet	Sucre	Gouvernement BOLIVIEN et Cour suprême de justice
Séminaire national OMPI/CE-ANASE consacré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et aux incidences de cet accord pour les entreprises	juillet	Bangkok	Gouvernement THAÏLANDAIS et CCE
Séminaire national OMPI/CE-ANASE consacré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et aux incidences de cet accord pour les entreprises	juillet	Petaling Jaya	Gouvernement MALAISIEEN et CCE
Colloque national de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle	juillet	Colombo	Gouvernement SRI-LANKAIS
Cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique	juillet-août	Colombo	Gouvernement SRI-LANKAIS, Sri Lanka Foundation et PNUD
Séminaire régional de l'OMPI sur la protection de la propriété industrielle	août	Cholpon-Ata	Gouvernement KIRGHIZE
Séminaire national de l'OMPI sur le rôle des indications géographiques	août	Abidjan	Gouvernement IVOIRIEN
Cours de formation OMPI-Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins	août	Stockholm	Gouvernement SUÉDOIS et ASDI
Cours régional OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle	août	Brazzaville	Gouvernement CONGOLAIS

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur les aspects de la propriété intellectuelle liés au commerce	août	Montevideo	Gouvernement URUGUAYEN et SELA
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	août	Kitwe	Gouvernement ZAMBIEN
Séminaire d'introduction de l'OMPI à la propriété industrielle	août-septembre	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur l'édition et le droit d'auteur	septembre	Lusaka	Gouvernement ZAMBIEN
Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (5 ^e session) et Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (4 ^e session) (sessions conjointes)	septembre	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur	septembre	Lilongwe	Gouvernement MALAWIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le rôle du système de propriété industrielle dans le développement économique	septembre	Téhéran	Gouvernement de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN et PNUD
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	septembre	Maseru	Gouvernement du LESOTHO
Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (2 ^e session)	septembre	Genève	--
Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (2 ^e session)	septembre	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI pour l'Afrique	septembre	Addis-Abeba	Gouvernement ÉTHIOPIEN
Séminaires itinérants de l'OMPI sur le rôle des marques dans la commercialisation des marchandises et des services	septembre	New Delhi, Calcutta, Madras, Bombay et Ahmedabab	FICCI
Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine	septembre	Washington	Gouvernement des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Colloque de l'OMPI sur le disque compact ROM et l'information en matière de brevets	septembre	Genève	--
Organes directeurs de l'OMPI (vingt-sixième série de réunions) :	septembre-octobre	Genève	--
Assemblée générale de l'OMPI, seizième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Conférence de l'OMPI, treizième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Comité de coordination de l'OMPI, trente-quatrième session (26 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Paris, vingt-troisième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Conférence de représentants de l'Union de Paris, vingt-deuxième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Comité exécutif de l'Union de Paris, trente-et-unième session (31 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Assemblée de l'Union de Berne, dix-septième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Conférence de représentants de l'Union de Berne, quinzième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Comité exécutif de l'Union de Berne, trente-septième session (26 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Madrid, vingt-sixième session (11 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de La Haye, quatorzième session (10 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Conférence de représentants de l'Union de La Haye, quatorzième session (10 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Nice, quatorzième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Conférence de représentants de l'Union de Nice, treizième session (12 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Lisbonne, onzième session (11 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Conseil de l'Union de Lisbonne, dix-huitième session (18 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Locarno, quatorzième session (11 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Assemblée de l'Union de l'IPC (classification internationale des brevets), treizième session (10 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union du PCT (Traité de coopération en matière de brevets), vingt-troisième session (10 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Budapest, onzième session (8 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Vienne, septième session (6 ^e session ordinaire)	voir ci-dessus		
Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (5 ^e session)	septembre	Genève	--
Troisième réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle	septembre	Genève	--
Cours spécial de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques de produits	septembre	La Haye	BBM
Séminaire de l'OMPI sur l'information technique en tant qu'aide au développement industriel : documents de brevet	septembre	La Haye et Vienne	OEB
Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle	septembre	Madrid	Gouvernement ESPAGNOL
Cours de formation sur l'OMPI sur la propriété industrielle	septembre	Munich	Gouvernement ALLEMAND

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours de formation de l'OMPI sur les aspects pratiques de l'information en matière de brevets	septembre	La Haye	Gouvernement NÉERLANDAIS
Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle	septembre	Strasbourg	Gouvernements FRANÇAIS et SUISSE et CEIPI
Cours de formation de l'OMPI sur la documentation et l'information en matière de brevets	Septembre	Vienne	Gouvernement AUTRICHIEN
Cours de formation de l'OMPI sur la documentation et les techniques de recherche et d'examen en matière de brevets	septembre- octobre	Stockholm	Gouvernement SUÉDOIS
Séminaire de formation OMPI-OEB sur l'introduction à la recherche et à l'examen dans le domaine de la biotechnologie : l'expérience de l'OEB	septembre- octobre	La Haye, Munich et Genève	OEB
Séminaire national OMPI/Slovénie sur l'enregistrement international des marques et des dessins et modèles industriels	octobre	Ljubljana	Gouvernement SLOVÈNE
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Mbabane	Gouvernement SWAZI
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (15 ^e session)	octobre	Genève	--
XV ^e séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine	octobre	Rio de Janeiro	Gouvernement BRÉSILIEN
Séminaire d'introduction de l'OMPI au droit d'auteur et aux droits voisins	octobre	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Colloque mondial de l'OMPI sur la protection des créations intellectuelles dans la société de l'information	octobre	Naples	Gouvernement ITALIEN et SIAE
Séminaire national de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle à l'université, dans les entreprises et dans les milieux scientifiques et techniques	octobre	Montevideo	Gouvernement URUGUAYEN
Cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Bruxelles	Gouvernement BELGE et SABAM
Cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Copenhague	KODA
Cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Helsinki	KOPIOSTO
Cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Madrid	Gouvernement ESPAGNOL et SGAE
Cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Zurich	SUISA
Cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Lisbonne	Gouvernement PORTUGAIS et SPA
Cours de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre-novembre	Paris	Gouvernement FRANÇAIS, ADAMI, SACD, SACEM et SPEDIDAM
Colloque régional OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle	octobre	Manille	Gouvernement PHILIPPIN et OEB
Séminaire national de l'OMPI sur les normes internationales en matière de propriété industrielle	octobre	Lima	Gouvernement PÉRUVIEN

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion en matière de marques à l'intention des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes	octobre	Lima	PLACIEX
Séminaire sous-régional de l'OMPI pour l'Afrique à l'intention des conseils en propriété industrielle	octobre	Yaoundé	Gouvernement CAMEROUNAIS
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Nouakchott	Gouvernement MAURITANIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	octobre	Vientiane	Gouvernement LAO
Séminaire national de l'OMPI sur le système de la propriété industrielle et son rôle dans la promotion des activités innovatrices et inventives	octobre	Bangalore	Gouvernement INDIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Lomé	Gouvernement TOGOLAIS
Séminaire national de l'OMPI sur le système de propriété industrielle et son rôle dans la promotion des activités innovatrices et inventives	octobre-novembre	Dacca	Gouvernement du BANGLADESH
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	novembre	Brazzaville	Gouvernement CONGOLAIS
Comité d'experts de l'Union de Nice (17 ^e session)	novembre	Genève	--
Journées d'étude régionales de l'OMPI pour l'Afrique sur la fonction d'agent de brevets	novembre	Pretoria	Gouvernement SUD-AFRICAIN
Séminaire régional OMPI/OEB sur l'information en matière de brevets	novembre	Tachkent	Gouvernement OUZBEK et OEB
Comité d'experts sur les marques notoires (première session)	novembre	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	novembre	Cotonou	Gouvernement BÉNINOIS
Cours de formation spécialisé de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	novembre	Tokyo	Gouvernement JAPONAIS
Séminaire OMPI-OEB sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques	novembre	La Haye et Genève	Gouvernement NÉERLANDAIS, OEB et BBM
Conseil d'arbitrage de l'OMPI (2 ^e réunion)	novembre	Genève	--
Séminaire international de l'OMPI sur le droit d'auteur dans une économie de libre concurrence	novembre	Lima	Gouvernement PÉRUVIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	novembre	Toamasina	Gouvernement MALGACHE
Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC) (17 ^e session)	novembre	Genève	--
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (17 ^e session)	novembre	Genève	--
Réunion convoquée par l'OMPI sur l'évaluation et la planification des politiques dans le domaine de la propriété industrielle	novembre	Kariba (Zimbabwe)	ARIPO
Cours de formation régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine	novembre	Quito	Gouvernement ÉQUATORIEN, Cour de justice de l'Accord de Carthagène et SGAE
Colloque régional OMPI-ANASE sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature	novembre	Bangkok	Gouvernement THAÏLANDAIS et CCE

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la mise au point et le transfert des techniques, notamment les techniques liées à l'environnement	novembre	Daeduk	Gouvernement de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et PNUD
Séminaire de l'OMPI sur la protection juridique des marques à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain	novembre	Guatemala	Gouvernement GUATEMAL-TÈQUE
Journées d'étude nationales OMPI-SGAE sur la gestion collective des droits d'auteur	novembre	Quito	SGAE
Séminaire régional de l'OMPI consacré à la propriété industrielle et aux liens entre l'université et l'industrie en Amérique latine	novembre	Merida	Gouvernement VÉNÉZUÉLIEN et Université des Andes
Réunion des utilisateurs des services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement (WPIS)	novembre	Genève	--
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur le nouveau cadre international de la propriété intellectuelle, à l'intention de l'Académie équatorienne de diplomatie	novembre	Quito	
Comité du budget (13 ^e session)	novembre	Genève	
Séminaire national de l'OMPI sur le thème : la propriété industrielle au Chili, instrument d'innovation et de compétitivité sur le marché	novembre	Santiago	Gouvernement CHILIEN
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (16 ^e session)	novembre-décembre	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
X ^e congrès international de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle de l'auteur, de l'artiste et du producteur	novembre- décembre	Quito	Gouvernement ÉQUATORIEN et Cour de justice de l'Accord de Carthagène
Forum national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats	décembre	Kuala Lumpur	Gouvernement MALAISIEEN et PNUD
Séminaire de l'OMPI à l'intention des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les accords régionaux en matière de propriété industrielle	décembre	Florianopolis	Gouvernement BRÉSILIEEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	décembre	Manille	Gouvernement PHILIPPIN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des magistrats	décembre	Caracas	Gouvernement VÉNÉZUÉLIEEN
Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets (1 ^{re} session)	décembre	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR)	décembre	Rio Cuarto (Argentine)	ILATID et Université nationale de Rio Cuarto
Colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique	décembre	Denpasar	Gouvernements INDONÉSIEEN et JAPONAIS

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore	décembre	Denpasar	--
Réunion informelle de l'OMPI avec les représentants des organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle ou de droit d'auteur	décembre	Genève	--
Colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes	décembre	Le Caire	Gouvernement ÉGYPTIEN
Organes directeurs de l'OMPI (vingt-septième série de réunions) :	décembre	Genève	--
Assemblée générale de l'OMPI, dix-septième session (5 ^e session extraordinaire)	voir ci-dessus		--
Comité de coordination de l'OMPI, trente-cinquième session (9 ^e session extraordinaire)	voir ci-dessus		--
Assemblée de l'Union de Paris, vingt-quatrième session (12 ^e session extraordinaire)	voir ci-dessus		--
Assemblée de l'Union de Berne, dix-huitième session (6 ^e session extraordinaire)	voir ci-dessus		--

Total : 193 réunions

[L'annexe C suit]

ANNEXE C

ACCORD ENTRE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE
ET L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE*

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Préambule	1
Article premier : Expressions abrégées	1 - 2
Article 2 : Lois et règlements	2 - 3
Article 3 : Mise en œuvre de l'article 6ter de la Convention de Paris aux fins de l'Accord sur les ADPIC	3 - 4
Article 4 : Assistance technico-juridique et coopération technique	4
Article 5 : Dispositions finales	5

Préambule

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

Désireuses d'instaurer entre elles un soutien mutuel, et en vue de prendre des dispositions appropriées pour la coopération entre elles,

Conviennent de ce qui suit :

Article premier
Expressions abrégées

Aux fins du présent accord, on entend par

- i) "OMPI" - l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle;
- ii) "OMC" - l'Organisation mondiale du commerce;

* L'Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce porte la date du 22 décembre 1995, date à laquelle il a été signé par le directeur général de l'OMPI et le directeur général de l'OMC; il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

- iii) “Bureau international” - le Bureau international de l’OMPI;
- iv) “Membre de l’OMC” - une partie à l’Accord instituant l’Organisation mondiale du commerce;
- v) “Accord sur les ADPIC” - l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, objet de l’Annexe 1C de l’Accord instituant l’Organisation mondiale du commerce;
- vi) “Convention de Paris” - la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle qu’elle a été révisée;
- vii) “Convention de Paris (1967)” - la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle qu’elle a été révisée à Stockholm le 14 juillet 1967;
- viii) “emblème” - dans le cas d’un Membre de l’OMC, les armoiries, le drapeau ou tout autre emblème d’État du Membre de l’OMC, ou tout signe ou poinçon officiel de contrôle ou de garantie adopté par lui, et, dans le cas d’une organisation internationale intergouvernementale, les armoiries, le drapeau ou autre emblème, le sigle ou la dénomination de l’organisation.

Article 2
Lois et règlements

1) [*Accès des Membres de l’OMC et de leurs ressortissants aux lois et règlements figurant dans la collection de l’OMPI*] Le Bureau international fournit, sur demande, aux Membres de l’OMC et à leurs ressortissants le texte des lois et règlements, et de leurs traductions, qui existent dans sa collection, dans les mêmes conditions que celles qui s’appliquent aux États membres de l’OMPI et à leurs ressortissants, respectivement.

2) [*Accès à la base de données informatisée*] Les Membres de l’OMC et leurs ressortissants ont accès, dans les mêmes conditions que celles qui s’appliquent aux États membres de l’OMPI et à leurs ressortissants, respectivement, à toute base de données informatisée du Bureau international contenant des lois et règlements. L’accès du Secrétariat de l’OMC à toute base de données de cette nature ne donnera lieu à aucun paiement à l’OMPI.

3) [*Accès du Secrétariat de l’OMC et du Conseil des ADPIC aux lois et règlements figurant dans la collection de l’OMPI*] a) Lorsque, à la date à laquelle un Membre de l’OMC notifie initialement une loi ou un règlement en application de l’article 63:2 de l’Accord sur les ADPIC, il a déjà communiqué cette loi ou ce règlement, ou sa traduction, au Bureau international et qu’il a envoyé au Secrétariat de l’OMC une déclaration à cet effet, et que le texte de cette loi, de ce règlement ou de cette traduction existe effectivement dans la collection du Bureau international, ce dernier en donne gratuitement un exemplaire, sur demande, au Secrétariat de l’OMC.

b) En outre, si, pour s'acquitter de ses obligations au titre de l'article 68 de l'Accord sur les ADPIC, et notamment pour suivre le fonctionnement de cet accord ou fournir une aide dans le contexte des procédures de règlement des différends, le Conseil des ADPIC de l'OMC a besoin du texte d'une loi ou d'un règlement, ou d'une traduction de cette loi ou de ce règlement, qui n'a pas été donné auparavant au Secrétariat de l'OMC conformément au sous-alinéa a) et qui existe dans la collection du Bureau international, ce dernier donne gratuitement au Secrétariat de l'OMC, à la demande du Conseil des ADPIC ou du Secrétariat de l'OMC, un exemplaire du texte demandé.

c) Le Bureau international fournit au Secrétariat de l'OMC, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux États membres de l'OMPI, les exemplaires supplémentaires du texte des lois, règlements et traductions donnés conformément aux sous-alinéas a) ou b), ainsi que les exemplaires du texte de toute autre loi ou de tout autre règlement, et de leurs traductions, que le Secrétariat de l'OMC lui demande et qui existent dans la collection du Bureau international.

d) Le Bureau international n'impose aucune restriction à l'utilisation que le Secrétariat de l'OMC peut faire du texte des lois, règlements et traductions transmis conformément aux sous-alinéas a), b) ou c).

4) [*Lois et règlements reçus par le Secrétariat de l'OMC de la part de Membres de l'OMC*] a) Le Secrétariat de l'OMC transmet gratuitement au Bureau international un exemplaire du texte des lois et règlements qu'il a reçus de Membres de l'OMC en application de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC, dans la ou les langues dans lesquelles il les a reçus, et sous la ou les formes sous lesquelles il les a reçus, et le Bureau international place le texte de ces lois et règlements dans sa collection.

b) Le Secrétariat de l'OMC n'impose aucune restriction à l'utilisation ultérieure que le Bureau international peut faire du texte des lois et règlements transmis conformément au sous-alinéa a).

5) [*Traduction des lois et règlements*] Le Bureau international met à la disposition des pays en développement Membres de l'OMC qui ne sont pas des États membres de l'OMPI la même assistance pour la traduction des lois et règlements aux fins de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC que celle qu'il met à la disposition des États membres de l'OMPI qui sont des pays en développement.

Article 3

Mise en œuvre de l'article 6ter de la Convention de Paris aux fins de l'Accord sur les ADPIC

1) [*Généralités*] a) Les procédures relatives à la communication des emblèmes et à la transmission des objections en vertu de l'Accord sur les ADPIC sont administrées par le Bureau international de manière conforme aux procédures applicables en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris (1967).

b) Le Bureau international ne communique pas à nouveau à un État partie à la Convention de Paris qui est Membre de l'OMC un emblème qu'il lui avait déjà communiqué en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris avant le 1^{er} janvier 1996 ou avant la date à laquelle cet État est devenu Membre de l'OMC s'il l'est devenu après le 1^{er} janvier 1996; il ne transmet non plus aucune objection reçue de ce Membre de l'OMC concernant ledit emblème si elle lui est parvenue plus de 12 mois après que ledit État a reçu communication de l'emblème en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris.

2) [*Objections*] Nonobstant l'alinéa 1)a), le Bureau international transmet au Membre de l'OMC intéressé ou à l'organisation internationale intergouvernementale intéressée, quelle que soit la date à laquelle il l'a reçue, toute objection d'un Membre de l'OMC concernant un emblème qui avait été communiqué au Bureau international par un autre Membre de l'OMC, si l'un au moins de ces Membres de l'OMC n'est pas partie à la Convention de Paris, ainsi que toute objection concernant l'emblème d'une organisation internationale intergouvernementale qu'il a reçue d'un Membre de l'OMC qui n'est pas partie à la Convention de Paris ou n'est pas tenu par cette convention de protéger les emblèmes des organisations internationales intergouvernementales. Les dispositions de la phrase précédente sont sans effet sur le délai de 12 mois prévu pour la formulation d'une objection.

3) [*Informations à fournir au Secrétariat de l'OMC*] Le Bureau international fournit au Secrétariat de l'OMC des informations concernant tout emblème communiqué au Bureau international par un Membre de l'OMC ou communiqué par le Bureau international à un Membre de l'OMC.

Article 4

Assistance technico-juridique et coopération technique

1) [*Mise à disposition de l'assistance technico-juridique et de la coopération technique*] Le Bureau international met à la disposition des pays en développement Membres de l'OMC qui ne sont pas des États membres de l'OMPI la même assistance technico-juridique relative à l'Accord sur les ADPIC que celle qu'il met à la disposition des États membres de l'OMPI qui sont des pays en développement. Le Secrétariat de l'OMC met à la disposition des États membres de l'OMPI qui sont des pays en développement mais ne sont pas Membres de l'OMC la même coopération technique relative à l'Accord sur les ADPIC que celle qu'il met à la disposition des pays en développement Membres de l'OMC.

2) [*Coopération entre le Bureau international et le Secrétariat de l'OMC*] Le Bureau international et le Secrétariat de l'OMC s'emploient à renforcer leur coopération dans le cadre des activités d'assistance technico-juridique et de coopération technique liées à l'Accord sur les ADPIC qu'ils consacrent aux pays en développement, de manière à optimiser l'utilité de ces activités et à leur conférer un caractère de soutien mutuel.

3) [*Échange d'informations*] Aux fins des alinéas 1) et 2), le Bureau international et le Secrétariat de l'OMC entretiennent des relations suivies et procèdent à un échange d'informations non confidentielles.

Article 5
Dispositions finales

- 1) [*Entrée en vigueur du présent accord*] Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 1996.
- 2) [*Modification du présent accord*] Le présent accord peut être modifié d'entente entre les parties.
- 3) [*Dénonciation du présent accord*] Si l'une des parties au présent accord notifie par écrit à l'autre partie qu'elle dénonce le présent accord, celui-ci cesse de produire ses effets un an après réception de la notification par l'autre partie, à moins qu'un délai plus long ne soit indiqué dans la notification ou que les deux parties ne conviennent d'un délai différent.

[L'annexe D suit]

ANNEXE D

PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1995

(dans l'ordre alphabétique)

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Actes de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques	mai	347(E)	anglais
	août	347(F)	français
Actes de la Conférence diplomatique sur la protection internationale des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion	décembre (réimpression)	326(E)	anglais
Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits	mai (réimpression)	261(S)	espagnol
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, règlement d'exécution et protocole relatif à cet arrangement	avril (réimpressions)	204(F) 204(S)	français espagnol
	septembre	204(G)	allemand
	octobre décembre	204(C) 204(R)	chinois russe
Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	septembre (réimpression)	263(E)	anglais
Brochure "coupole"	mars	417	51 langues

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Brochures du PCT (demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT)*	hebdomadaire		français allemand anglais espagnol japonais russe
Bulletin des dessins et modèles internationaux (publication officielle en vertu de l'Arrangement de La Haye)	mensuel bilingue	104(E/F)	anglais/ français
Catalogue des publications de l'OMPI (1995)	mars août	--	anglais français
Centre d'arbitrage de l'OMPI - Introduction	février mai et octobre (réimpressions) juin	444(J) 444(E) 444(A)	japonais anglais arabe
- Les services du Centre d'arbitrage de l'OMPI	juillet (réimpression)	445(E)	anglais
- Règlement de médiation, règlement d'arbitrage et règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI	juin (réimpression) juillet	446(E) 446(A)	anglais arabe
Classification internationale des brevets (CIB) 6 ^e édition - Informations générales	juin juillet septembre	409(F) 409(E) 409(A) 409(P) 409(R) 409(S) 409(G)	français anglais arabe portugais russe espagnol allemand
Classification internationale des brevets Volumes I à X	décembre (réimpressions)	560(F) 560(E)	français anglais

* Avec un abrégé et un rapport de recherche internationale en anglais même si la demande est publiée dans une autre langue.

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>	
Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) (3 ^e édition)	février	502(S)	espagnol	
	septembre (réimpression)	502(E)	anglais	
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) (6 ^e édition): - I ^{re} partie : Liste alphabétique des produits et des services	mars (réimpression)	500.1(E)	anglais	
	octobre (réimpression)	500.1(GF)	allemand/ français	
	- II ^e partie : Liste des produits et des services, dans l'ordre des classes	mars (réimpression)	500.2(E)	anglais
Classification internationale pour les dessins et modèles industriels	septembre (réimpressions)	501(F) 501(E)	français anglais	
	décembre	501(PF)	portugais/ français	
Colloque mondial sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle, Genève, 1994	janvier	728(F)	français	
Conference on Rules for Institutional Arbitration and Mediation, Genève, janvier 1995	août	741(E)	anglais	
Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Acte de Paris, 1971)	janvier (réimpression)	287(P)	portugais	
	décembre (réimpressions)	287(F) 287(S)	français espagnol	
Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle	mai (réimpressions)	201(E) 201(S)	anglais espagnol	
	décembre (réimpression)	201(A)	arabe	
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	septembre (réimpression)	250(E)	anglais	
	novembre (réimpression)	250(R)	russe	

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)	février et décembre (réimpressions)	328(E)	anglais
	avril (réimpression)	328(P)	portugais
	décembre	328(F)	français
	(réimpressions)	328(S)	espagnol
Convention sur le brevet eurasien	septembre	222(F/E/R)	français/ anglais/ russe
Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	mai	433(F)	français
	(réimpressions)	433(G)	allemand
		433(E)	anglais
États parties à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et aux traités administrés par l'OMPI et États membres des organes directeurs et des comités	janvier et juillet	423(F) 423(E)	français anglais
Feuillet d'information sur l'OMPI	régulièrement mis à jour durant l'année	--	français anglais espagnol
Gazette du PCT/PCT Gazette (publication officielle du PCT)	hebdomadaire	108(F) 108(E)	français anglais
Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins	octobre (réimpressions)	688(F) 688(E)	français anglais
Glossaire de propriété industrielle	mars	826(E/F/S)	anglais/ français/ espagnol
Guide on the Licensing of Integrated Circuits	septembre	689(E)	anglais
Guide pour l'enregistrement international des marques	septembre	430(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Guide pour l'enregistrement international des marques sur disquette "Hypertexte" et Manuel de l'utilisateur	avril	474(F) 474(E)	français anglais
Guide sur les activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement	janvier	649(F) 649(E) 649(S)	français anglais espagnol
Guide sur les licences pour les pays en développement	décembre (réimpression)	620(E)	anglais
Intellectual Property in Asia and the Pacific	trimestriel	435(E)	anglais
Intellectual Property Reading Material	décembre	476(E)	anglais
Introduction au droit et à la pratique en matière de marques	janvier	653(S)	espagnol
La Propriété industrielle et le Droit d'auteur/ Industrial Property and Copyright/ Propiedad Industrial y Derecho de Autor	mensuel bimestriel	120(F) 120(E) 120(S)	français anglais espagnol
Les Appellations d'origine (N° 23)	mars	105(F)	français
Les Marques internationales (publication officielle en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement des marques)	mensuel	103(F)	français
Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle :			
Vol. I à IV	mars (réimpression)	208(E)	anglais
Vol. II	septembre	208(S)	espagnol

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
OMPI - Informations générales (1995)	mars	400(E)	anglais
	avril	400(F)	français
		400(S)	espagnol
	mai	400(C)	chinois
	juin	400(A)	arabe
		400(P)	portugais
		400(R)	russe
	juillet	400(G)	allemand
	août	400(J)	japonais
PCT Newsletter	mensuel	115(E)	anglais
Protection contre la concurrence déloyale	avril	725(R)	russe
		725(S)	espagnol
Répertoire d'administrations nationales du droit d'auteur	juillet	619(E/F)	anglais/français
Répertoire d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle (mise à jour jusqu'à novembre 1995)	décembre	601(E/F)	anglais/français
Répertoire des associations d'inventeurs (8 ^e édition - 1995)	mai	622(E/F)	anglais/français
Statistiques de propriété industrielle (1993)			
Publication A	avril	IP/STAT/1993/A	anglais/français
Publication B	juillet	IP/STAT/1993/B	anglais/français
- I ^{re} Partie : brevets			
- II ^e Partie : marques de produits et de services, modèles d'utilité, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes			
Symposium on the International Protection of Geographical Indications, Melbourne, avril 1995	août	739(E)	anglais
The First Twenty-Five Years of the PCT (1970-1995)	novembre	884(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Traité de coopération en matière de brevets	janvier (réimpressions) février	274(F) 274(E) 274(I)	français anglais italien
Traité sur le droit des marques	mai (réimpression) décembre (réimpression)	225(S) 225(E)	espagnol anglais
WIPO Asian Regional Round Table on the Links Between the Industrial Property System and Its Users, Djakarta, janvier 1995	septembre	740(E)	anglais
WIPO Asian Regional Seminar on the Use of Patent Information by Industry, New Delhi, mars 1994	avril	738(E)	anglais
WIPO Worldwide Symposium on the Intellectual Property Aspects of Artificial Intelligence, Stanford, 1991	juillet (réimpression)	698(E)	anglais

Publications de l'OMPI sur disque compact ROM

ESPACE-WORLD	Disques contenant toutes les demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT de 1978 à 1989; depuis 1990, les collections paraissent tous les ans.
ESPACE-WORLD	Disques contenant toutes les demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT depuis 1990; mise à jour annuelle.
IPLEX	Disque contenant les lois et traités de propriété intellectuelle; mise à jour trimestrielle.
JOPALROM	Disque contenant les informations publiées de 1981 à 1992 dans le périodique de l'OMPI <i>Journal of Patent Associated Literature</i> (JOPAL) avec guide de l'utilisateur; mise à jour annuelle.
ROMARIN (ROM Officiel des Marques Actives du Registre International Numérisé)	Disques contenant les données pertinentes sur chaque marque internationale en vigueur enregistrée en vertu de l'Arrangement de Madrid (relatif aux marques) et inscrite au registre international des marques, avec le cas échéant ses éléments figuratifs, ainsi que toutes les appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne; disques contenant également le texte des classifications de Nice et de Vienne, en français et en anglais, avec guide de l'utilisateur; mise à jour mensuelle.

[L'annexe E suit]

ANNEXE E

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AADI	Association argentine des artistes interprètes
ABA	Association des avocats américains
ACC	Conseil australien du droit d'auteur
ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
ACT	Association des télévisions commerciales européennes
ADAMI	Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
ADII	Agence pour le développement des innovations et des inventions (Égypte)
ADPIC	[Accord sur les] aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEIC	Administration d'État pour l'industrie et le commerce (Chine)
AEPO	Association des organisations européennes d'artistes interprètes
AER	Association européenne des radios
AFM	Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada
AFMA	Association américaine de marketing cinématographique
AFNOR	Association française de normalisation
AFTRA	Fédération américaine des artistes de télévision et de radio
AGEPI	Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (République de Moldova)
AGICOA	Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles
AIDAA	Association internationale des auteurs de l'audiovisuel
AIDV	Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin
AIE	Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants
AJJA	Association internationale des jeunes avocats
AILIS	Association of International Librarians and Information Specialists
AIM	Association européenne des industries de produits de marque
AIPLA	Association américaine du droit de la propriété intellectuelle
AIPO	Organisation australienne de la propriété industrielle
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle
AIR	Association internationale de radiodiffusion
ALADDA	Asociación Literaria y Artística para la Defensa del Derecho de Autor
ALAI	Association littéraire et artistique internationale
ALCS	Authors' Licensing and Collecting Society (Royaume-Uni)
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ANDI	Association nationale des artistes interprètes (Mexique)
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche (France)
APAA	Association asiatique d'experts juridiques en brevets

APP	Agence pour la protection des programmes (France)
APRA	Association australasienne pour les droits de représentation et d'exécution
ARIB	Association des entreprises industrielles et commerciales de radiodiffusion
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ARTIS GEIE	Groupe européen représentant les organismes de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants
ASA	Association suisse de l'arbitrage
ASBU	Union des radiodiffusions des États arabes
ASDI	Agence suédoise d'aide au développement international
ASIL	American Society of International Law
ASIPI	Association interaméricaine de la propriété industrielle
ASPIP	Société arabe pour la protection de la propriété industrielle
ASRT	Académie de la recherche scientifique et de la technologie
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BBDA	Bureau burkinabé du droit d'auteur
BBDM	Bureau Benelux des dessins ou modèles
BBM	Bureau Benelux des marques
BID	Banque interaméricaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BIEM	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique
BIRPI	Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle
BIT	Bureau international du travail
BLACA	Association britannique littéraire et artistique du droit d'auteur
BPTTT	Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (Philippines)
BSA	Business Software Alliance (États-Unis d'Amérique)
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CASRIP	Centre de hautes études et de recherche en propriété intellectuelle (États-Unis d'Amérique)
CBEA	Convention sur le brevet eurasien
CBU	Union des radiodiffusions des Caraïbes
CCE	Commission des Communautés européennes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Chambre de commerce internationale
CCI	Corps commun d'inspection (ONU)
CCIA	Association de l'industrie de l'informatique et de la communication (États-Unis d'Amérique)
CCINU	Comité commun de l'information des Nations Unies
CCL	Chambre colombienne du livre
CCPQA	Comité consultatif pour les questions d'ajustements (ONU)
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives (ONU)

CCQA(FB)	Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires), (ONU)
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ONU)
CCQPO	Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (ONU)
CCSI	Comité de coordination des systèmes d'information (ONU)
CE	Conseil de l'Europe
CE	Communautés européennes
CEA	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
CEAP	Coopération économique Asie-Pacifique
CEDRO	Centre espagnol de droits reprographiques
CEE	Commission économique pour l'Europe (ONU)
CEFIC	Conseil européen de l'industrie chimique
CEI	Communauté des États indépendants
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (France)
CELIBRIDE	Comité de liaison international des broderies, rideaux et dentelles
CEMN	Coopération économique de la Mer Noire
CENAPI	Centre national de la propriété industrielle (Bénin)
CNC	Centre national de la cinématographie (France)
CNCPI	Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (France)
CERLALC	Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes
CFC	Conseil francophone de la chanson
CFPI	Commission de la fonction publique internationale (ONU)
CIA	Conseil international des archives
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CIEM	Confédération internationale des éditeurs de musique
CIPA	Chartered Institute of Patent Agents (Royaume-Uni)
CIPPI	Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CNC	Centre national de la cinématographie (France)
CNCPI	Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (France)
CNIPA	Comité des instituts nationaux d'agents de brevets
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COMITEXTIL	Comité de coordination des industries textiles de la Communauté économique européenne
CONOPA	Comité des agents de propriété industrielle des pays nordiques
COSOMA	Société malawienne du droit d'auteur
COTT	Organisation du droit d'auteur de Trinité-et-Tobago
CRIC	Centre de recherche et d'information sur le droit d'auteur (Japon)
DGCPT	Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques (Indonésie)
DNPI	Direction nationale de la propriété industrielle (Uruguay)
DPAA	Association danoise d'agents de brevets

DVGR	Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur
EAPA	Alliance européenne des agences de presse [Rome]
EBLIDA	European Bureau of Library, Information and Documentation Associations
ECACC	Conseil européen des chambres de commerce américaines
ECIS	European Committee for Interoperable Systems
ECTA	Association communautaire du droit des marques
EFPIA	Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique
EIA	Electronic Industries Association
EIAJ	Association des industries de l'électronique du Japon
EPI	Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets
EUROBIT	Association européenne de l'industrie de la bureautique et de l'informatique
EWC	Congrès des écrivains européens
FEMIP	Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle
FERA	Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel
FIA	Fédération internationale des acteurs
FIAB	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
FIAD	Fédération internationale des associations de distributeurs de films
FIAPF	Fédération internationale des associations de producteurs de films
FICCI	Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie
FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle
FID	Fédération internationale d'information et de documentation
FIIM	Fédération internationale de l'industrie du médicament
FILAIE	Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants
FIM	Fédération internationale des musiciens
FISTAV	Fédération internationale des syndicats des travailleurs de l'audiovisuel
FISTED	Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement
FLAPF	Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes
FMOI	Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GESAC	Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs
GIFAP	Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques
IAEL	Association internationale des avocats du monde et des industries du spectacle
IAMLADP	Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications
IAOA	International Alliance of Orchestra Associations
IAWG	International Affiliation of Writers' Guilds

IBA	Association internationale du barreau
ICBM	Institut canadien des brevets et marques
ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
ICSID	Conseil international des sociétés de design industriel
IFCAI	Fédération internationale des institutions d'arbitrage
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IIA	Association de l'industrie de l'information (États-Unis d'Amérique)
IIDA	Institut interaméricain de droit d'auteur
IIP	Institut de propriété intellectuelle du Japon
IIPA	International Intellectual Property Alliance
ILA	Association du droit international
ILATID	Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit
IMPI	Institut mexicain de la propriété industrielle
INDECOPI	Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (Pérou)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Brésil)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (France)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Portugal)
INTA	Association internationale pour les marques
IPCC	Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur
IPO	Intellectual Property Owners, Inc.
ISEAS	Institut d'études des pays de l'Asie du Sud-Est
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISSETU	Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITI	Conseil de l'industrie des techniques de l'information (précédemment CBEMA)
ITMA	Institut des agents de marques (Royaume-Uni)
IVF	Fédération internationale de la vidéo
IWG	Syndicat international des auteurs
JDPA	Association japonaise pour la protection des dessins et modèles
JEIDA	Association japonaise pour le développement de l'industrie électronique
JIAMCATT	Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (ONU)
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
JIII	Institut japonais de l'invention et de l'innovation
JIPA	Association japonaise pour la propriété intellectuelle (précédemment Association japonaise pour les brevets (JPA))
JPA	Association japonaise pour les brevets (voir JIPA)
JPO	Office japonais des brevets
JPAA	Association japonaise des conseils en brevets

JTA	Association japonaise pour les marques
JUNAC	Conseil de l'Accord de Carthagène
KODA	Société danoise des compositeurs
KOMCA	Association coréenne des auteurs d'œuvres musicales
KOPIOSTO	Société commune de droit d'auteur (Finlande)
KPA	Association coréenne d'éditeurs
LAWASIA	Association juridique de l'Asie et du Pacifique
LEA	Ligue des États arabes
LES	Licensing Executives Society
LESI	Licensing Executives Society International
LIDC	Ligue internationale du droit de la concurrence
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MINDS	Société malaisienne pour les inventions et les dessins et modèles
MIPA	Association malaisienne pour la propriété intellectuelle
MPAA	Association cinématographique américaine
MPEAA	Association américaine de l'exportation cinématographique
MPI	Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Allemagne)
NAB	Association nationale des organismes commerciaux de radiodiffusion (Japon)
NAB	Association nationale des organismes de radiodiffusion (États-Unis d'Amérique)
NANBA	North American National Broadcasters Association
NCAC	Administration nationale du droit d'auteur (Chine)
NCB	Bureau nordique du droit d'auteur
NHK	Société japonaise de radiodiffusion
NMPA	Association nationale des éditeurs de musique (États-Unis d'Amérique)
NYIPLA	The New York Intellectual Property Law Association, Inc.
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCEAN	Organisation de la coopération entre les nations européennes et américaines
OCI	Organisation de la conférence islamique
OEAB	Organisation eurasiennne des brevets/Office eurasienn des brevets
OEAO	Organisation des États des Antilles orientales
OEB	Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets
OEPM	Office espagnol des brevets et des marques
OFPI	Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)
OIT	Organisation internationale du travail
OIV	Office international de la vigne et du vin
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONIITEM	Office national des inventions, de l'information technique et des marques (Cuba)

ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTI	Organisation de la télévision ibéroaméricaine
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PDG	Groupe de documentation sur les brevets
PEARLE	Performing Arts Employers Associations League Europe
PIPA	Association de propriété industrielle du Pacifique
PLACIEX	Programme de soutien en matière d'information commerciale et de commerce extérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRS	Société pour les droits de représentation et d'exécution (Royaume-Uni)
PTMG	Groupe des marques pharmaceutiques (Royaume-Uni)
RITSEC	Centre régional d'informatique et de génie logiciel (Égypte)
SABAM	Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs
SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques (France)
SACEM	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (France)
SACM	Société des auteurs et compositeurs du Mexique
SAMRO	Organisation sud-africaine gérant les droits sur les œuvres musicales
SAYCE	Société équatorienne des auteurs et compositeurs
SAYCO	Société colombienne des auteurs et compositeurs
SELA	Système économique latino-américain
SGAE	Société générale des auteurs d'Espagne
SIAE	Société italienne des auteurs et éditeurs
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
SIRIM	Institut malaisien de normalisation et de recherche industrielle
SOFTIC	Centre d'information sur les logiciels (Japon)
SPA	Association des éditeurs de logiciel
SPA	Société portugaise d'auteurs
SPEDIDAM	Société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse (France)
SRF	Société des réalisateurs de films (France)
STM	Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales
TVS	Fédération suisse du textile
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UER	Union européenne de radio-télévision
UIA	Union internationale des architectes
UIE	Union internationale des éditeurs
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNIFAB	Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (France)

UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
URAP	Union de radiodiffusion Asie-Pacifique
VSDA	Video Software Dealers Association
WFMS	Fédération mondiale des écoles de musique
WPI	World Patent Information (revue)

[L'annexe F suit]

ANNEXE F

INDEX DES PAYS
ET DE CERTAINES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Afrique du Sud	7, 18, 37, 45, 51, 55, 58, 60, 111, 175, 186 à 191, 222, 547, 635 à 637, 1059, 1078, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1229, 1268, 1269, 1322, 1324, 1326, 1527, 1531, 1577, 1621
Albanie	18, 1100, 1178, 1245, 1251, 1269, 1274, 1280, 1281, 1291, 1322 à 1324, 1326, 1346, 1347, 1349, 1350, 1377 à 1383, 1540, 1621
Algérie	4, 18, 37, 45, 51, 58, 60, 64, 69, 76, 78, 101, 225, 226, 233, 651, 653, 654, 1076 à 1078, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1151, 1178, 1184, 1187, 1200, 1204, 1281, 1316, 1322, 1324, 1328, 1337, 1341, 1350, 1356, 1527, 1531, 1621
Allemagne	4, 7, 10, 12, 18, 37, 51, 58, 62, 64, 280, 519, 1049, 1077 à 1079, 1081 à 1083, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1143, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1268, 1270, 1276, 1278, 1281, 1286, 1291, 1292, 1299, 1301, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1352, 1353, 1355, 1372, 1420 à 1424, 1464, 1527, 1531, 1572, 1578, 1591, 1605, 1609, 1620, 1621
Andorre	1322, 1384 à 1386
Angola	45, 69, 75, 565, 566, 634, 1039, 1081, 1083, 1090, 1269, 1322, 1447, 1621
Antigua-et-Barbuda	45, 423, 522
Arabie saoudite	18, 45, 233, 237, 249 à 251, 254, 709 à 711, 1083, 1216, 1322, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Argentine	7, 10, 12, 18, 37, 45, 51, 53, 56, 58, 61, 63, 66 à 69, 73, 424 à 432, 440, 444, 453, 463, 473, 539, 904, 905, 910 à 917, 1039, 1065, 1074, 1077, 1078, 1081, 1083, 1084, 1090, 1100, 1103, 1114, 1119, 1135, 1143, 1178, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1337, 1357, 1527, 1531, 1621
Arménie	18, 1178, 1251, 1281, 1291, 1322, 1324, 1336, 1347, 1350, 1359 à 1361, 1365, 1367, 1387, 1527, 1540
Australie	12, 18, 37, 51, 301, 312, 415, 738, 739, 1077, 1078, 1081, 1083, 1090, 1100, 1103, 1107 à 1109, 1114, 1119, 1135, 1178, 1182, 1249, 1251, 1253, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1334, 1336, 1339, 1341, 1347, 1388, 1389, 1527, 1531, 1539, 1575, 1592, 1598, 1603, 1621
Autriche	7, 18, 37, 51, 58, 65, 280, 1076 à 1078, 1081 à 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1184, 1195, 1200, 1229, 1232, 1249, 1251, 1253, 1270, 1278, 1281, 1286, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1334, 1336, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1357, 1390, 1527, 1531, 1620, 1621
Azerbaïdjan	18, 1114, 1119, 1178, 1245, 1251, 1269, 1274, 1280, 1321 à 1324, 1346, 1347, 1349, 1350, 1359 à 1361, 1364, 1365, 1367, 1376, 1391 à 1394, 1540, 1621
Bahamas	1322, 1324, 1326
Bahreïn	18, 45, 51, 55, 227 à 229, 237, 254, 655 à 657, 1114, 1151, 1321, 1322, 1621
Bangladesh	18, 45, 51, 53, 58, 62, 258 à 265, 280, 282, 301, 311, 312, 375, 392, 745, 746, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1322, 1324, 1527, 1531, 1621
Barbade	917, 1039, 1081, 1083, 1178, 1249, 1251, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1337, 1341, 1347, 1621
Bélarus	18, 37, 77, 1081, 1090, 1096, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1191, 1195, 1232, 1249, 1251, 1268, 1269, 1278, 1280, 1281, 1291, 1322, 1324, 1337, 1347, 1350, 1359 à 1361, 1364, 1365, 1367, 1369, 1376, 1395, 1396, 1543, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Belgique	18, 37, 51, 59, 69, 70, 1078, 1083, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1209, 1216, 1224, 1249, 1251, 1268, 1301, 1306, 1322, 1324, 1326, 1330, 1339, 1341, 1347, 1350, 1355, 1527, 1531, 1621
Belize	45, 522
Bénin	18, 45, 51, 58, 59, 64, 79 à 81, 89, 175, 567, 1081, 1083, 1178, 1251, 1301, 1322, 1324, 1326, 1341, 1347, 1355, 1621
Bhoutan	45, 51, 58, 64, 69, 74, 266 à 270, 301, 339, 375, 392, 747 à 749, 1039, 1114, 1322, 1621
Bolivie	18, 45, 51, 58, 61, 67, 433 à 437, 440, 453, 473, 539, 897, 899, 905, 918, 1039, 1066, 1074, 1090, 1114, 1135, 1178, 1322, 1324, 1326, 1332, 1337, 1527, 1531, 1621
Bosnie-Herzégovine	18, 1096, 1269, 1278, 1281, 1322, 1324, 1326, 1336, 1341, 1345, 1350
Botswana	12, 18, 45, 55, 82, 83, 222, 568 à 570, 1039, 1059, 1269, 1621
Brésil	7, 10, 18, 37, 45, 51, 53, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 67, 68, 77, 432, 438 à 444, 453, 463, 473, 512, 533, 539, 905, 919 à 922, 1074, 1076, 1078, 1081 à 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1143, 1178, 1180, 1184, 1187, 1200, 1204, 1229, 1232, 1249, 1251, 1270, 1291, 1304, 1306, 1322, 1324, 1326, 1328, 1332, 1334, 1337, 1339, 1347, 1357, 1527, 1531, 1621
Brunéi Darussalam	18, 45, 271 à 276, 280, 301, 375, 731, 734, 750 à 752, 1060 à 1062, 1108, 1135, 1216, 1322, 1527, 1621
Bulgarie	4, 7, 18, 37, 51, 64, 1076, 1081, 1083, 1090, 1100, 1119, 1135, 1178, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1216, 1249, 1251, 1270, 1278, 1281, 1316, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330 à 1334, 1337, 1347, 1350, 1356, 1369, 1373, 1397 à 1405, 1527, 1531, 1540, 1621
Burkina Faso	18, 45, 51, 58, 60, 64, 69, 70, 76, 84 à 87, 89, 100, 101, 156, 158, 169, 175, 199, 571, 572, 1081, 1083, 1114, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1347, 1356, 1357, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Burundi	18, 45, 88, 89, 573, 1081, 1322, 1324
Cambodge	45, 58, 59, 64, 277, 392, 753, 754, 1321, 1322, 1621
Cameroun	18, 45, 51, 54, 55, 69, 76, 89 à 91, 101, 574, 575, 1058, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1135, 1151, 1178, 1216, 1232, 1251, 1322, 1324, 1326, 1347, 1527, 1621
Canada	4, 7, 18, 37, 51, 64, 280, 1076 à 1079, 1081 à 1084, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1143, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1249, 1251, 1270, 1322, 1324, 1326, 1338, 1339, 1347, 1527, 1531, 1578, 1608, 1620, 1621
Cap-Vert	45, 69, 75, 634, 1447
Chili	4, 7, 12, 18, 37, 45, 51, 56, 58, 61, 66, 67, 69, 73, 445 à 451, 453, 463, 473, 539, 905, 923 à 928, 1039, 1067, 1074, 1076 à 1078, 1081 à 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1143, 1178, 1187, 1204, 1216, 1269, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1337, 1357, 1527, 1531, 1621
Chine	4, 7, 10, 18, 37, 45, 51, 57, 58, 63, 65, 66, 69 à 71, 77, 278 à 286, , 311, 312, 318, 339, 375, 755 à 768, 1055, 1078, 1081 à 1084, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1146, 1178, 1184, 1200, 1232, 1249, 1251, 1253, 1270, 1275, 1276, 1278, 1281, 1291, 1322, 1324, 1326, 1329, 1330, 1334, 1341, 1347, 1350, 1352, 1353, 1527, 1577, 1621
Chypre	18, 1081, 1083, 1096, 1100, 1178, 1180, 1322, 1324, 1326
Colombie	7, 12, 18, 45, 51, 56, 58, 61, 64, 67 à 69, 73, 440, 452 à 457, 463, 473, 897, 899, 905, 929 à 934, 1039, 1068, 1074, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1143, 1179, 1239, 1269, 1322, 1326, 1332, 1334, 1357, 1527, 1531, 1577, 1621
Comores	45, 98, 101
Congo	18, 45, 51, 54, 58, 64, 69, 76, 86, 87, 89, 99 à 103, 580, 1058, 1077, 1081, 1083, 1114, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1332, 1337, 1347, 1356, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Costa Rica	18, 37, 45, 51, 58, 61, 69, 73, 453, 458 à 463, 473, 484, 895, 905, 935 à 944, 1039, 1074, 1078, 1081, 1083, 1090, 1096, 1239, 1322 à 1324, 1326, 1332, 1334, 1527, 1621
Côte d'Ivoire	7, 18, 37, 45, 51, 54, 89, 104 à 106, 175, 547, 581, 1076, 1077, 1081, 1083, 1096, 1114, 1135, 1178, 1232, 1251, 1301, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1347, 1355, 1527, 1531, 1621
Croatie	7, 12, 18, 37, 1081, 1083, 1090, 1108, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1187, 1191, 1204, 1212, 1216, 1229, 1232, 1269, 1278, 1281, 1291, 1322, 1324, 1326, 1336, 1341, 1345, 1350, 1406
Cuba	18, 37, 45, 51, 53, 56, 58, 59, 61, 67 à 69, 73, 77, 440, 463 à 467, 539, 905, 945, 947 à 951, 1039, 1048, 1074, 1076 à 1078, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1216, 1269, 1276, 1278, 1281, 1291, 1304, 1316, 1322, 1324, 1328, 1330, 1337 à 1341, 1350, 1352, 1353, 1356, 1527, 1621
Danemark	18, 37, 51, 69, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1205, 1209, 1212, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1268 à 1270, 1276, 1291, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1345, 1347, 1352, 1353, 1370, 1410, 1564, 1621
Djibouti	45, 58, 59, 101, 230, 231, 254, 658, 659, 1039, 1621
Dominique	45, 468, 522
Égypte	7, 10, 18, 37, 45, 51, 53, 55, 58, 60, 65, 66, 68, 69, 74, 232, 233, 254, 648, 660 à 675, 1039, 1076 à 1078, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1146, 1151, 1178, 1180, 1184, 1200, 1216, 1269, 1278, 1281, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1328, 1334, 1337, 1339, 1350, 1355, 1527, 1531, 1620, 1621
El Salvador	7, 18, 37, 45, 51, 56, 58, 61, 67, 478, 479, 484, 539, 895, 905, 962 à 964, 1039, 1077, 1081, 1083, 1114, 1119, 1135, 1324, 1326, 1332, 1334, 1337, 1527, 1531, 1621
Émirats arabes unis	18, 45, 51, 257, 718 à 720, 1039, 1081, 1083, 1090, 1114, 1151, 1216, 1322, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Équateur	18, 37, 45, 51, 56, 58, 64, 67, 69, 73, 440, 453, 470 à 477, 539, 897, 899, 905, 953 à 961, 1039, 1074, 1077, 1081, 1114, 1119, 1239, 1291, 1322, 1326, 1332, 1334, 1527, 1620, 1621
Érythrée	45, 57, 58, 64, 69, 74, 110, 111, 585 à 588, 1039, 1621
Espagne	7, 12, 18, 37, 51, 58, 61, 69, 73, 280, 473, 474, 909, 956, 1019, 1048, 1049, 1078, 1081 à 1084, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1143, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1270, 1275, 1276, 1278, 1281, 1286, 1291, 1299, 1306, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1353, 1355, 1466, 1467, 1527, 1531, 1546, 1554, 1621
Estonie	18, 1114, 1119, 1135, 1178, 1251, 1269, 1322, 1324, 1326, 1347, 1370, 1410, 1621
États-Unis d'Amérique	4, 7, 10, 18, 37, 51, 55, 67, 280, 312, 522, 714, 779, 792, 1078, 1081 à 1084, 1090, 1096, 1100, 1103, 1108, 1114, 1116, 1119, 1135, 1143, 1146, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1190, 1191, 1195, 1200, 1204, 1205, 1209, 1212, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1253, 1268 à 1270, 1292, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1330, 1334, 1336, 1339, 1341, 1347, 1496 à 1498, 1527, 1531, 1552, 1577, 1620, 1621
Éthiopie	45, 51, 55, 58, 64, 77, 111 à 113, 222, 546, 589 à 597, 1059, 1077, 1114, 1337, 1621
Ex-République yougoslave de Macédoine	18, 37, 1090, 1100, 1108, 1114, 1119, 1178, 1180, 1216, 1245, 1251, 1268, 1269, 1278, 1281, 1322, 1324, 1326, 1341, 1345 à 1347, 1350, 1369, 1473, 1474, 1527, 1531, 1621
Fédération de Russie	4, 7, 9, 18, 37, 51, 77, 1077 à 1079, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1253, 1270, 1278, 1281, 1291, 1306, 1322, 1324, 1326, 1330, 1334, 1336, 1337, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1359 à 1361, 1364 à 1367, 1372, 1375, 1376, 1456 à 1459, 1527, 1531, 1540, 1621
Fidji	45, 51, 58, 62, 288 à 292, 301, 311, 312, 357, 378, 392, 409, 410, 411, 1083, 1322, 1326, 1332, 1334, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Finlande	12, 18, 37, 51, 64, 69, 72, 280, 1076, 1077, 1080, 1081, 1083, 1084, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1232, 1249, 1251, 1270, 1276, 1292, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1345, 1347, 1352, 1353, 1527, 1531, 1621
France	4, 7, 10, 12, 18, 37, 51, 58, 64, 69, 76, 280, 928, 1030, 1076, 1078, 1081 à 1084, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1146, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1268 à 1270, 1278, 1281, 1292, 1299, 1301, 1304, 1306, 1313, 1316, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1350, 1355 à 1357, 1372, 1411 à 1415, 1527, 1531, 1542, 1543, 1555, 1562, 1568, 1615, 1620, 1621
Gabon	18, 45, 58, 59, 89, 101, 114 à 116, 547, 1058, 1081, 1096, 1114, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1347, 1356
Gambie	45, 58, 62, 111, 117 à 120, 222, 598, 1039, 1057, 1059, 1081, 1083, 1108, 1322, 1324, 1326, 1621
Géorgie	18, 1083, 1114, 1178, 1249, 1251, 1269, 1322, 1324 à 1326, 1347, 1364, 1365, 1367, 1376, 1416 à 1419, 1540
Ghana	7, 18, 45, 51, 53, 55, 57, 58, 60, 69, 71, 72, 111, 121 à 127, 175, 201, 222, 547, 599 à 603, 1039, 1057, 1059, 1077, 1081, 1083, 1084, 1090, 1100, 1114, 1135, 1178, 1322, 1324, 1326, 1527, 1621
Grèce	18, 37, 1081, 1096, 1100, 1151, 1178, 1180, 1249, 1251, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1334, 1336, 1337, 1347, 1527, 1531, 1540
Grenade	45, 480, 522
Guatemala	18, 37, 45, 51, 58, 61, 67, 440, 453, 462, 463, 473, 479, 481 à 486, 491, 502, 506, 539, 895, 905, 965, 966, 1039, 1081, 1083, 1114, 1216, 1322, 1332, 1621
Guinée	18, 45, 51, 54, 89, 128 à 130, 175, 604 à 606, 1039, 1077, 1081, 1083, 1114, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1347, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Guinée-Bissau	37, 45, 69, 75, 101, 131, 132, 607, 634, 1078, 1081, 1083, 1322, 1324, 1326, 1447, 1621
Guinée équatoriale	45, 109, 584, 1058, 1337
Guyana	45, 51, 487, 522, 967, 1322, 1324, 1326, 1621
Haïti	18, 37, 45, 473, 488, 1081, 1083, 1322 à 1326, 1356
Honduras	18, 37, 45, 51, 58, 61, 67, 473, 484, 489 à 491, 895, 905, 968 à 973, 1039, 1077, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1135, 1178, 1184, 1200, 1216, 1239, 1306, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1527, 1531, 1621
Hongrie	18, 37, 51, 64, 280, 1081, 1083, 1084, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1216, 1249, 1251, 1270, 1278, 1281, 1299, 1301, 1306, 1313, 1316, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1341, 1345, 1347, 1350, 1355, 1356, 1369, 1425 à 1427, 1531, 1621
Inde	4, 7, 10, 18, 37, 45, 51, 57, 58, 60, 63, 64, 66, 68, 69, 72, 280, 282, 293 à 301, 311, 312, 375, 392, 778 à 801, 1072, 1077, 1078, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1179, 1216, 1239, 1291, 1322, 1326, 1334, 1337, 1527, 1531, 1577, 1621
Indonésie	7, 18, 37, 45, 51, 58, 65, 66, 68, 77, 264, 265, 280, 282, 285, 286, 291, 292, 299 à 301, 305, 311, 312, 318, 334, 335, 343, 344, 354, 355, 369, 370, 375 à 377, 387, 392, 394, 395, 407, 408, 421, 422, 728, 731, 734, 802 à 821, 1039, 1060 à 1062, 1077, 1078, 1081, 1083, 1084, 1090, 1096, 1100, 1106, 1108, 1114, 1119, 1135, 1216, 1269, 1306, 1322, 1324, 1355, 1527, 1531, 1621
Iran (République islamique d')	18, 45, 51, 280, 282, 301, 313 à 317, 392, 822 à 830, 1039, 1081, 1114, 1119, 1135, 1178, 1232, 1236, 1239, 1291, 1324, 1621
Iraq	18, 45, 1078, 1081, 1090, 1135, 1216, 1322, 1324, 1527

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Irlande	18, 37, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1184, 1187, 1200, 1204, 1249, 1251, 1270, 1322, 1324, 1326, 1328, 1332, 1339, 1341, 1345, 1347
Islande	18, 37, 1178, 1180, 1216, 1245, 1249, 1251, 1269, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1341, 1345, 1347
Israël	18, 37, 51, 64, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1146, 1151, 1178, 1269, 1291, 1316, 1322, 1324, 1326, 1328, 1334, 1339, 1341, 1356, 1428, 1531, 1621
Italie	7, 18, 37, 51, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1144, 1146, 1151, 1178, 1232, 1249, 1251, 1278, 1281, 1291, 1299, 1301, 1306, 1316, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1337, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1355, 1356, 1429 à 1433, 1527, 1531, 1620, 1621
Jamaïque	45, 55, 69, 74, 522, 974, 975, 1039, 1077, 1078, 1081, 1083, 1322, 1326, 1332, 1334, 1337, 1621
Japon	4, 7, 12, 18, 37, 51, 280, 289, 301, 311, 312, 318, 319, 740 à 742, 867, 1041, 1077, 1078, 1081 à 1084, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1143, 1146, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1185, 1187, 1188, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1253, 1268 à 1270, 1292, 1304, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1347, 1434, 1527, 1531, 1621
Jordanie	18, 45, 51, 58, 233, 234 à 236, 254, 676 à 682, 1039, 1081, 1083, 1114, 1269, 1322, 1324, 1531, 1621
Kazakstan	18, 1081, 1135, 1178, 1249, 1269, 1278, 1281, 1322, 1324, 1347, 1350, 1359 à 1361, 1364, 1365, 1367, 1372, 1375, 1376, 1435, 1621
Kenya	18, 45, 53, 57, 58, 65, 68, 111, 133 à 137, 175, 222, 547, 608 à 611, 1057, 1059, 1078, 1081, 1083, 1090, 1096, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1184, 1200, 1212, 1216, 1232, 1249, 1251, 1270, 1322, 1324, 1326, 1334, 1336, 1337, 1347, 1527, 1620, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Kirghizistan	18, 1178, 1216, 1251, 1268, 1281, 1322, 1324, 1347, 1350, 1359 à 1361, 1364, 1365, 1367, 1372, 1375, 1376, 1436, 1621
Koweït	45, 51, 228, 233, 237, 238, 245, 246, 249, 683, 1269, 1621
Laos	45, 51, 58, 59, 64, 280, 301, 320 à 324, 339, 392, 831 à 834, 1039, 1081, 1114, 1216, 1322, 1621
Lesotho	18, 45, 51, 111, 138 à 142, 222, 612 à 614, 1057, 1059, 1081, 1083, 1114, 1135, 1178, 1245, 1251, 1269, 1322, 1324, 1326, 1332, 1346, 1347, 1577, 1621
Lettonie	18, 37, 1083, 1096, 1108, 1114, 1135, 1178, 1180, 1229, 1251, 1274, 1278, 1280, 1281, 1291, 1322, 1324 à 1326, 1330, 1341, 1347, 1350, 1370, 1438, 1439, 1621
Liban	18, 37, 45, 233, 239, 240, 254, 684 à 687, 1039, 1081, 1114, 1291, 1322, 1324, 1326, 1328, 1341, 1621
Libéria	18, 45, 69, 74, 143, 144, 222, 615, 1059, 1081, 1178, 1249, 1251, 1274, 1280, 1322, 1324, 1326, 1347, 1349, 1350
Libye	45, 51, 58, 63, 241, 254, 688 à 694, 1081, 1114, 1322, 1324, 1326, 1527, 1621
Liechtenstein	1096, 1178, 1249, 1251, 1278, 1281, 1286, 1299, 1301, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1341, 1347, 1348, 1350, 1355, 1527
Lituanie	18, 37, 1096, 1114, 1135, 1178, 1180, 1216, 1232, 1251, 1306, 1322, 1324, 1326, 1347, 1370, 1440 à 1442, 1621
Luxembourg	18, 59, 1090, 1096, 1151, 1178, 1249, 1251, 1268, 1301, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1339, 1341, 1343, 1347, 1350, 1355, 1541, 1543, 1558, 1619, 1621
Madagascar	7, 18, 37, 45, 51, 58, 59, 64, 69, 76, 146, 1081, 1090, 1178, 1251, 1269, 1322, 1324, 1326, 1347, 1527, 1531, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Malaisie	18, 45, 51, 53, 58, 60, 66, 77, 280, 282, 301, 311, 312, 318, 325 à 335, 375, 731, 734, 835 à 851, 1060 à 1063, 1076 à 1078, 1080, 1081, 1083, 1090, 1135, 1178, 1216, 1239, 1269, 1322, 1324, 1326, 1527, 1531, 1577, 1621
Malawi	18, 45, 51, 57, 58, 60, 111, 147 à 152, 175, 215, 216, 222, 617 à 620, 1039, 1057, 1059, 1076, 1081, 1083, 1090, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1187, 1204, 1216, 1249, 1251, 1269, 1322, 1324, 1326, 1338 à 1341, 1344, 1345, 1347, 1621
Mali	18, 45, 51, 58, 60, 86, 89, 153 à 156, 175, 621, 622, 1039, 1077, 1081, 1083, 1114, 1119, 1178, 1251, 1304, 1306, 1322, 1324, 1326, 1347, 1621
Malte	18, 37, 280, 1096, 1100, 1114, 1119, 1269, 1322, 1324, 1326, 1443 à 1445, 1527, 1531
Maroc	18, 37, 45, 51, 58, 59, 64, 69, 76, 89, 233, 242 à 244, 254, 547, 651, 695 à 701, 1039, 1043, 1077, 1078, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1184, 1187, 1200, 1204, 1269, 1278, 1281, 1306, 1322, 1324, 1326, 1328, 1336, 1337, 1341, 1350, 1355, 1527, 1531, 1621
Maurice	18, 37, 45, 161 à 163, 222, 547, 626, 627, 1057, 1059, 1081, 1083, 1135, 1322, 1324, 1326, 1527, 1621
Mauritanie	18, 45, 51, 54, 58, 59, 86, 87, 89, 101, 157 à 160, 623 à 625, 651, 1039, 1081, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1347, 1621
Mexique	7, 12, 18, 37, 45, 51, 53, 56, 58, 60, 61, 64, 67, 68, 77, 440, 453, 463, 473, 492 à 498, 539, 904, 905, 976 à 986, 1039, 1074, 1076, 1078, 1081, 1083, 1084, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1141 à 1143, 1178, 1180, 1182, 1184, 1191, 1200, 1229, 1236, 1239, 1245, 1249, 1251, 1269, 1270, 1306, 1316, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1336, 1337, 1347, 1356, 1357, 1527, 1531, 1577, 1620, 1621
Monaco	18, 37, 1096, 1108, 1119, 1135, 1178, 1249, 1251, 1278, 1281, 1291, 1299, 1301, 1322, 1324, 1326, 1328, 1332, 1334, 1339, 1341, 1347, 1350, 1355

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Mongolie	7, 18, 37, 45, 51, 58, 60, 280, 282, 301, 311, 312, 318, 336 à 344, 375, 392, 852 à 854, 1039, 1081, 1083, 1114, 1178, 1180, 1251, 1278, 1281, 1304, 1306, 1313, 1322, 1324, 1347, 1350, 1351, 1365, 1621
Mozambique	45, 634, 1447
Myanmar	45, 345, 392
Namibie	18, 45, 51, 57, 69, 74, 111, 165 à 167, 547, 629, 1059, 1083, 1322, 1326, 1621
Népal	45, 51, 62, 346, 347, 392, 855, 1039, 1621
Nicaragua	18, 45, 56, 67, 440, 463, 484, 499 à 502, 895, 905, 987, 1039, 1074, 1081, 1083, 1100, 1322, 1336, 1527, 1531, 1621
Niger	18, 45, 51, 59, 64, 69, 76, 89, 101, 168 à 172, 175, 630, 1081, 1083, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1332, 1347, 1621
Nigéria	7, 10, 18, 37, 45, 51, 53, 55, 57, 60, 64, 69, 72, 74, 80, 85, 105, 111, 123, 129, 134, 148, 155, 171, 173 à 177, 179, 198, 204, 220, 546, 547, 631 à 633, 1039, 1057, 1059, 1083, 1100, 1119, 1321, 1322, 1324, 1326, 1332, 1527, 1577, 1621
Norvège	18, 37, 51, 122, 175, 280, 453, 1076, 1077, 1081, 1083, 1090, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1178, 1182, 1187, 1191, 1195, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1276, 1306, 1322, 1324, 1326, 1327, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1345, 1347, 1352, 1353, 1370, 1527, 1531
Nouvelle-Zélande	18, 37, 51, 1081, 1083, 1090, 1108, 1119, 1178, 1249, 1251, 1322, 1324, 1326, 1328, 1334, 1347, 1527, 1531
Oman	45, 237, 245, 1337
Ouganda	18, 45, 58, 62, 111, 175, 203 à 207, 222, 547, 641, 1057, 1059, 1081, 1083, 1178, 1245, 1251, 1269, 1322, 1324, 1337, 1347

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Ouzbékistan	18, 1081, 1178, 1249, 1251, 1278, 1281, 1322, 1324, 1347, 1350, 1361, 1372, 1375, 1376, 1499 à 1503, 1543, 1621
Pakistan	4, 7, 18, 37, 45, 51, 57, 64, 65, 69, 74, 280, 282, 301, 311, 312, 348 à 355, 375, 392, 856 à 858, 1073, 1081, 1083, 1084, 1090, 1100, 1114, 1151, 1322, 1326, 1527, 1531, 1577, 1621
Panama	18, 45, 61, 440, 463, 473, 484, 503 à 506, 895, 905, 988, 1076, 1077, 1081, 1083, 1114, 1322, 1332, 1334, 1336, 1531
Papouasie-Nouvelle-Guinée	45, 289, 301, 356, 357, 859
Paraguay	7, 18, 37, 45, 51, 61, 67, 444, 453, 463, 473, 507 à 512, 539, 905, 989 à 997, 1074, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1239, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1527, 1531, 1621
Pays-Bas	4, 7, 18, 37, 51, 58, 59, 63, 77, 280, 1078, 1081, 1083, 1090, 1093, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1146, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1200, 1204, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1270, 1299, 1301, 1306, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1350, 1355, 1527, 1531, 1621
Pérou	7, 18, 37, 45, 51, 56, 59, 61, 64, 67, 69, 73, 440, 453, 463, 473, 513 à 521, 539, 897, 899, 905, 998 à 1001, 1039, 1074, 1076 à 1078, 1081, 1083, 1100, 1114, 1119, 1135, 1178, 1184, 1200, 1322 à 1324, 1326, 1332, 1334, 1336, 1357, 1621
Philippines	4, 7, 18, 45, 51, 53, 60, 66, 68, 77, 280, 282, 301, 311, 312, 318, 319, 358 à 370, 375, 392, 731, 734, 860 à 870, 1044, 1050, 1060 à 1062, 1076, 1081, 1082, 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1178, 1184, 1200, 1216, 1322, 1324, 1326, 1330, 1332, 1527, 1531, 1621
Pologne	18, 37, 1081, 1083, 1096, 1100, 1114, 1178, 1182, 1184, 1187, 1191, 1200, 1204, 1216, 1249, 1251, 1270, 1278, 1281, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1347, 1350, 1410, 1446, 1527, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Portugal	7, 18, 37, 51, 69, 75, 634, 1076, 1078, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1270, 1278, 1281, 1286, 1291, 1306, 1316, 1322, 1324, 1326, 1328, 1335, 1336, 1339, 1341, 1347, 1350, 1356, 1447, 1527, 1531, 1588, 1621
Qatar	18, 45, 58, 69, 237, 246 à 248, 254, 702 à 708, 1322, 1337, 1527, 1621
République centrafricaine	18, 45, 69, 76, 89, 92 à 94, 101, 576, 577, 1039, 1058, 1081, 1083, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1347, 1621
République de Corée	18, 37, 45, 51, 58, 63, 68, 69, 72, 263, 270, 276, 280, 282, 284, 298, 301, 310 à 312, 319, 333, 342, 353, 367, 371 à 376, 385, 392, 393, 406, 420, 871 à 874, 1077, 1078, 1081, 1083, 1084, 1090, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1184, 1191, 1195, 1200, 1249, 1251, 1270, 1306, 1322, 1324, 1330, 1334, 1347, 1527, 1531, 1621
République de Moldova	18, 37, 77, 1081, 1096, 1097, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1184, 1187, 1195, 1200, 1204, 1216, 1249, 1251, 1270, 1281, 1291, 1301, 1306, 1313, 1322 à 1326, 1330 à 1332, 1337, 1347, 1350, 1355, 1358 à 1361, 1364, 1365, 1367, 1376, 1448 à 1452, 1540, 1621
République dominicaine	18, 45, 469, 473, 905, 952, 1096, 1119, 1178, 1324, 1328, 1332, 1531
République populaire démocratique de Corée	18, 45, 51, 287, 392, 769 à 777, 1076 à 1078, 1081, 1090, 1114, 1178, 1187, 1204, 1291, 1322, 1324, 1347, 1350, 1355, 1527, 1621
République tchèque	12, 18, 37, 51, 64, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1200, 1204, 1216, 1249, 1251, 1270, 1278, 1281, 1306, 1313, 1316, 1317, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1356, 1357, 1407 à 1409, 1527, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Roumanie	7, 18, 37, 1042, 1076, 1081 à 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1229, 1232, 1236, 1239, 1242, 1249, 1251, 1270, 1278, 1281, 1301, 1304, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1347, 1350, 1355, 1369, 1453 à 1455, 1527, 1540, 1621
République-Unie de Tanzanie	4, 7, 18, 37, 45, 57, 58, 62, 64, 111, 208 à 211, 222, 547, 642 à 645, 1039, 1057, 1059, 1077, 1081, 1083, 1178, 1269, 1322, 1324, 1326, 1527, 1531, 1620, 1621
Royaume-Uni	4, 7, 12, 18, 37, 51, 280, 743, 779, 792, 825, 850, 1060, 1076 à 1081, 1083, 1084, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1143, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1268, 1270, 1275, 1276, 1291, 1292, 1306, 1322, 1324, 1326 à 1328, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1347, 1352, 1353, 1372, 1401, 1494, 1495, 1527, 1531, 1541, 1582, 1621
Rwanda	18, 1081, 1135, 1178, 1322, 1324, 1326
Sainte-Lucie	45, 51, 522, 1002, 1083, 1114, 1322 à 1324, 1326, 1621
Saint-Kitts-et-Névis	1321 à 1326
Saint-Marin	1278, 1281, 1322, 1324, 1328, 1337, 1350, 1527
Saint-Siège	18, 37, 1322, 1324, 1326, 1334, 1355
Saint-Vincent-et-les Grenadines	45, 522, 523, 1321 à 1326
Samoa	45, 289, 378
Sao Tomé-et-Principe	45, 634, 1447
Sénégal	7, 18, 37, 45, 54, 58, 60, 64, 89, 101, 175, 178 à 180, 547, 1042, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1337, 1178, 1180, 1184, 1200, 1216, 1251, 1270, 1301, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1337, 1347, 1355, 1357, 1527, 1531
Seychelles	45, 54, 111, 181, 182, 222
Sierra Leone	45, 58, 62, 111, 183 à 185, 222, 1059, 1081, 1083, 1322

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Singapour	7, 18, 45, 51, 282, 311, 312, 375, 379 à 387, 731, 732, 734, 875 à 877, 1060 à 1062, 1100, 1108, 1119, 1178, 1245, 1249, 1251, 1268, 1269, 1322, 1324, 1330, 1347, 1621
Slovaquie	7, 18, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1184, 1195, 1200, 1216, 1232, 1249, 1251, 1268 à 1270, 1278, 1281, 1316, 1317, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1356, 1357, 1460, 1461, 1527, 1531, 1621
Slovénie	18, 37, 51, 1076, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1229, 1232, 1249, 1251, 1268 à 1270, 1278, 1281, 1291, 1292, 1299, 1301, 1304, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1336, 1341, 1345, 1347, 1350, 1355, 1462 à 1465, 1527, 1531, 1621
Somalie	1081, 1083, 1322
Soudan	18, 45, 55, 57, 58, 64, 69, 74, 233, 252, 712 à 715, 1081, 1083, 1090, 1114, 1178, 1251, 1281, 1322, 1324, 1347, 1350, 1527, 1531, 1577
Sri Lanka	18, 37, 45, 51, 77, 280, 282, 301, 311, 312, 375, 388 à 395, 878, 879, 1064, 1080, 1081, 1083, 1178, 1081, 1083, 1249, 1251, 1322, 1324, 1326, 1328, 1337, 1347, 1527, 1531, 1621
Suède	12, 18, 37, 51, 57, 58, 64, 66, 280, 1076, 1077, 1079, 1080, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1146, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1216, 1224, 1229, 1232, 1249, 1251, 1253, 1270, 1275, 1276, 1292, 1306, 1313, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1353, 1468, 1527, 1531, 1621
Suisse	4, 7, 10, 18, 37, 51, 54, 64, 69, 74, 1076 à 1078, 1081 à 1084, 1090, 1096, 1100, 1108, 1114, 1119, 1135, 1151, 1178, 1180, 1182, 1184, 1187, 1191, 1195, 1200, 1204, 1209, 1212, 1224, 1230, 1232, 1249, 1251, 1268 à 1270, 1278, 1281, 1286, 1291, 1299, 1301, 1306, 1307, 1310, 1313, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1339, 1341, 1345, 1347, 1348, 1350, 1355, 1469, 1527, 1531, 1558, 1618, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Suriname	1081, 1083, 1178, 1301, 1322, 1324, 1326, 1339, 1341, 1355
Swaziland	18, 45, 51, 55, 69, 74, 193 à 196, 222, 547, 1057, 1059, 1081, 1083, 1090, 1096, 1108, 1114, 1178, 1187, 1204, 1251, 1291, 1322, 1324, 1347, 1531, 1621
Syrie	45, 51, 233, 253, 1324, 1328, 1337
Tadjikistan	18, 1114, 1178, 1251, 1269, 1281, 1291, 1322, 1324, 1330, 1337, 1339, 1341, 1345, 1347, 1350, 1359, 1360, 1361, 1364, 1365, 1367, 1372, 1375, 1376, 1470 à 1472
Tchad	18, 45, 54, 69, 76, 89, 95 à 97, 101, 578, 579, 1039, 1058, 1081, 1083, 1178, 1251, 1322, 1324, 1326, 1347, 1621
Thaïlande	18, 37, 45, 51, 57, 58, 63, 64, 66, 68, 69, 74, 77, 280, 282, 301, 311, 312, 318, 319, 375, 392, 396 à 409, 728, 731, 734, 735, 880 à 885, 1060 à 1062, 1077, 1078, 1083, 1090, 1100, 1114, 1119, 1135, 1216, 1232, 1268, 1269, 1322, 1326, 1327, 1527, 1531, 1621
Togo	18, 45, 51, 58 à 60, 69, 70, 76, 86, 89, 101, 175, 197 à 201, 639, 1081, 1083, 1096, 1114, 1178, 1184, 1200, 1251, 1270, 1322, 1324, 1326, 1337, 1347, 1356, 1531, 1621
Tonga	45, 289, 409, 886
Trinité-et-Tobago	7, 18, 37, 45, 51, 58, 62, 64, 522, 524, 1003 à 1017, 1039, 1074, 1077, 1078, 1081, 1083, 1096, 1100, 1114, 1119, 1178, 1251, 1269, 1322, 1324, 1326, 1330, 1334, 1338 à 1345, 1347, 1621
Tunisie	7, 18, 37, 45, 51, 58, 59, 233, 254 à 256, 544, 547, 651, 716, 717, 1077, 1078, 1081, 1083, 1090, 1100, 1178, 1232, 1316, 1322, 1324, 1326, 1328, 1337, 1341, 1343, 1355, 1356, 1527, 1531, 1621
Turkménistan	18, 37, 1114, 1178, 1245, 1251, 1269, 1291, 1321 à 1324, 1346, 1347, 1359 à 1361, 1364, 1365, 1367, 1372, 1376, 1486 à 1489

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Turquie	18, 1078, 1081, 1083, 1090, 1096, 1100, 1114, 1119, 1135, 1178, 1236, 1239, 1245, 1269, 1291, 1292, 1322, 1324, 1326 à 1328, 1338 à 1343, 1346, 1347, 1365, 1475 à 1485, 1527, 1531, 1540, 1621
Tuvalu	45, 289, 410
Ukraine	18, 37, 77, 1081, 1083, 1096, 1114, 1119, 1151, 1178, 1249, 1251, 1278, 1281, 1322, 1324 à 1326, 1347, 1350, 1361, 1364, 1365, 1367, 1376, 1490 à 1493, 1540, 1620, 1621
Uruguay	4, 18, 45, 51, 56, 58, 59, 61, 64, 67, 69, 73, 440, 444, 453, 463, 473, 525 à 540, 905, 1018 à 1032, 1039, 1074, 1081 à 1083, 1096, 1110, 1114, 1135, 1269, 1291, 1322, 1324, 1326, 1332, 1334, 1337, 1527, 1531, 1621
Vanuatu	45, 289, 411, 887, 888
Venezuela	18, 37, 45, 51, 53, 56, 58, 61, 66, 67, 69, 73, 431, 437, 440, 443, 451, 453, 463, 467, 476, 478, 486, 498, 511, 521, 532, 534 à 540, 898 à 900, 905, 1033 à 1039, 1069, 1070, 1074, 1077, 1078, 1081, 1083, 1090, 1100, 1114, 1135, 1143, 1178, 1216, 1322 à 1324, 1326, 1331, 1332, 1334, 1527, 1531, 1577, 1621
Viet Nam	18, 37, 45, 51, 53, 58, 59, 64, 77, 280, 282, 301, 311, 312, 318, 319, 339, 375, 392, 412 à 422, 734, 889 à 891, 1039, 1062, 1076 à 1078, 1083, 1090, 1119, 1178, 1184, 1200, 1216, 1251, 1269, 1270, 1278, 1281, 1322, 1324, 1347, 1350, 1365, 1527, 1621
Yémen	18, 45, 721, 1083, 1179, 1322
Yougoslavie	1081, 1151, 1178, 1278, 1281, 1299, 1301, 1322, 1324, 1326, 1330, 1336, 1341, 1345, 1350, 1355
Zaïre	45, 51, 89, 101, 212, 213, 646, 1081, 1083, 1322, 1324, 1326, 1334
Zambie	18, 45, 51, 58, 62, 69, 74, 214 à 218, 222, 547, 647, 1039, 1057, 1059, 1077, 1081, 1083, 1108, 1178, 1322, 1324, 1326, 1531, 1621

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Zimbabwe	18, 45, 55, 58, 64, 69, 74, 83, 111, 113, 120, 127, 137, 142, 144, 152, 163, 175, 182, 185, 191, 196, 207, 211, 218 à 224, 547, 561, 1057, 1059, 1076 à 1078, 1081 à 1083, 1114, 1322, 1324, 1326, 1527, 1531, 1621
* * *	
Banque mondiale	908, 976, 1547
Office européen des brevets (OEB)	18, 51, 53, 56, 60, 64, 68, 77, 280, 301, 329, 365, 444, 494, 634, 653, 726, 728, 730, 733, 735, 736, 757, 846, 867, 868, 902 à 907, 910, 912, 915, 916, 920, 980, 1052, 1060, 1061, 1078, 1115, 1120, 1177, 1178, 1182, 1184, 1185, 1187, 1188, 1191, 1195, 1200, 1204, 1208, 1209, 1212, 1216, 1218, 1224, 1249, 1251, 1253, 1257, 1259, 1269, 1270, 1286, 1361, 1367, 1368, 1373, 1374, 1376, 1543, 1544
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	18, 51, 280, 282, 305, 317, 375, 392, 569, 585, 589, 590, 598, 607, 614, 629, 646, 647, 658, 688, 689, 695, 698, 700, 722 à 725, 751, 769, 773, 774, 777 à 779, 786, 789, 796, 799 à 803, 810, 815, 817, 818, 821, 822, 826, 832, 835, 856, 866, 869, 893, 927, 934, 935, 941, 942, 944, 958, 967, 968, 972, 973, 989, 996, 1012, 1039, 1063, 1072, 1369, 1377, 1397 à 1401, 1448, 1470, 1475, 1478, 1480, 1502, 1512, 1513

[Fin de l'annexe F et du document]

